

VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU PAYS BLANCOIS

P5 Annexe 4 de la demande d'Autorisation Environnementale

Département : Indre (36)

Communes : Mérigny, Saint-Aigny, Concremiers, Ingrandes

Maître d'ouvrage



Contact

Léopold FOURNIER, chef de projets éoliens

Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel

86360 Chasseneuil-du-Poitou

Tél : +33 (0)5 49 38 88 25

Réalisation de l'étude

P5 Annexe 4

**Volet paysage et
patrimoine**

Préambule

La société EOLISE, opérateur/producteur français d'énergie renouvelable, développe pour le compte de la SAS Parc éolien du Pays Blancs le projet éolien du Pays Blancs sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny, Concremiers et Ingrandes dans le département de l'Indre (36).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Sommaire

1. Introduction	7		
1.1 Les acteurs du projet.....	9		
1.1.1 Le porteur de projet	9		
1.1.2 Les acteurs du territoire	9		
1.1.3 Le bureau d'études paysagères.....	9		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	10		
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien.....	10		
1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien	11		
1.2.3 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).....	11		
2. Méthodologie	13		
2.1 Méthodologie générale et définitions	15		
2.1.1 Démarche globale	15		
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine».....	15		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	15		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles.....	16		
2.2 Définition des aires d'étude	17		
2.3 Méthodologie détaillée	19		
2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	19		
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	22		
2.3.3 Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	23		
2.4 Limites et difficultés rencontrées.....	31		
3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	33		
3.1 Le contexte paysager du territoire	35		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	35		
		3.1.2 Les unités paysagères	39
		3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	46
		3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	49
		3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés	53
		3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée.....	54
		3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines.....	54
		3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique.....	58
		3.2.3 Le contexte touristique	74
		3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	79
		3.3.1 L'analyse des structures paysagères	79
		3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER.....	82
		3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	87
		3.3.4 Les sites touristiques de l'AER.....	97
		3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	101
		3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	101
		3.4.2 Les espaces vécus.....	103
		3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI.....	112
		3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle	114
		3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	114
		3.5.2 Les secteurs à enjeux	114
		3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet	116
		3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien	119
4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	123		
4.1 L'objet « éolienne » et le paysage	125		
4.1.1 Les rapports d'échelle	125		
4.1.2 La couleur	129		
4.1.3 L'éclairage	129		
4.1.4 Le balisage des éoliennes.....	129		
4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief.....	129		

4.1.6 La distance entre l'observateur et l'éolienne	130	Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien.....	172
4.1.7 L'angle de vue	130	6.1.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens	173
4.1.8 Typologies de perceptions statiques	132	6.1.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens	174
4.1.9 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur).....	132	6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage.....	175
4.2 Principales problématiques éolien / paysage	133	6.2.1 Phase d'installation de la base vie	175
4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force.....	133	6.2.2 Phase de coupe et d'élagage	175
4.2.2 Les notions de saturation / respiration	133	6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements	175
4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité	134	6.2.4 Phase de construction.....	175
4.2.4 Composition d'un parc éolien.....	135	6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	177
5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet	137	6.3.1 Rappel méthodologique	177
5.1 Préconisations du projet paysager	139	6.3.2 Présentation des photomontages	177
5.2 Choix d'un scénario d'implantation	140	6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet.....	178
5.3 Choix d'une variante de projet	142	6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée	181
5.3.1 Variante n°1.....	142	6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	200
5.3.2 Variante n°2.....	142	6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate	220
5.3.3 Variante n°3.....	142	6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation	233
5.3.4 Analyse comparative des variantes de projet	144	6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	235
5.3.5 Synthèse de l'analyse des variantes.....	163	6.4 Synthèse des impacts	255
5.4 Description de la variante de projet retenue.....	164	7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet.....	259
5.4.1 Les éoliennes.....	164	7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception	262
5.4.2 Les aménagements connexes	164	7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC)	263
5.4.3 La description des travaux	165	7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)	264
5.4.4 La description des modalités d'exploitation.....	165	7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	266
5.4.5 Plan de masse	165		
6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	167		
6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens	169		
6.1.1 Les observateurs.....	169		
6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien.....	169		
6.1.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien	171		
6.1.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la			

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société Eolise pour le compte de la SAS Parc éolien du Pays Blancs société dépositaire de l'autorisation environnementale unique du parc éolien du Pays Blancs.

Eolise SAS est un bureau d'études basé à Chasseneuil-du-Poitou, spécialisé dans le développement et le montage de projets éoliens terrestres et photovoltaïques dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, depuis l'identification des sites favorables à l'implantation d'éoliennes ou centrales photovoltaïques jusqu'à leur mise en service.

La société Eolise a été créée en 2016 par M. BREBION, M. PEZZETTA et M. WAMBRE. Elle compte en 2022, 9 salariés réunissant les compétences en ingénierie (réalisation des études, cartographie, énergie, etc.) et en gestion administrative, nécessaires à son activité.

La société Eolise participe activement à l'accomplissement des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables électriques en accompagnant les territoires au niveau communal et intercommunal. Fort de l'expérience de ses fondateurs, la proximité des territoires et la bonne connaissance des enjeux spécifiques permettent d'adapter chaque projet. Grâce à une présence régulière et aux échanges avec les acteurs locaux, des étapes et la communication de chaque projet sont adaptées aux enjeux identifiés. Chaque projet est unique car chaque territoire a ses propres caractéristiques, son histoire et sa population.

Eolise travaille au développement d'un ensemble de projets cumulant plus de 300 MW de puissance nominale, en instruction en 2022.

Responsables du projet :

- Léopold FOURNIER, chef de projets éoliens
- Baptiste WAMBRE, Responsable développement

Adresse :

Eolise
Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel
86360 Chasseneuil-du-Poitou
Tél : +33 (0)5 49 38 88 25

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de l'Indre (36), en région Centre-Val de Loire, le site du projet se trouve sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny, Concremiers et Ingrandes, qui font partie de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse.

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé en environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2022, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

Indice	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Maud MINARET	Mathieu BREARD	Perrine ROY	Première émission 16/02/2021
	MM	MB	PR	
1	Mélanie FAURE	Camille TORRE	Perrine ROY	Dossier finalisé 07/11/2022
	MF	CT	PR	
2	Mélanie FAURE	Perrine ROY	Perrine ROY	Dossier complété 15/03/2024
	MF	PR	PR	

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et articles R.222-2 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE de la région Centre Val de Loire a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 2012.

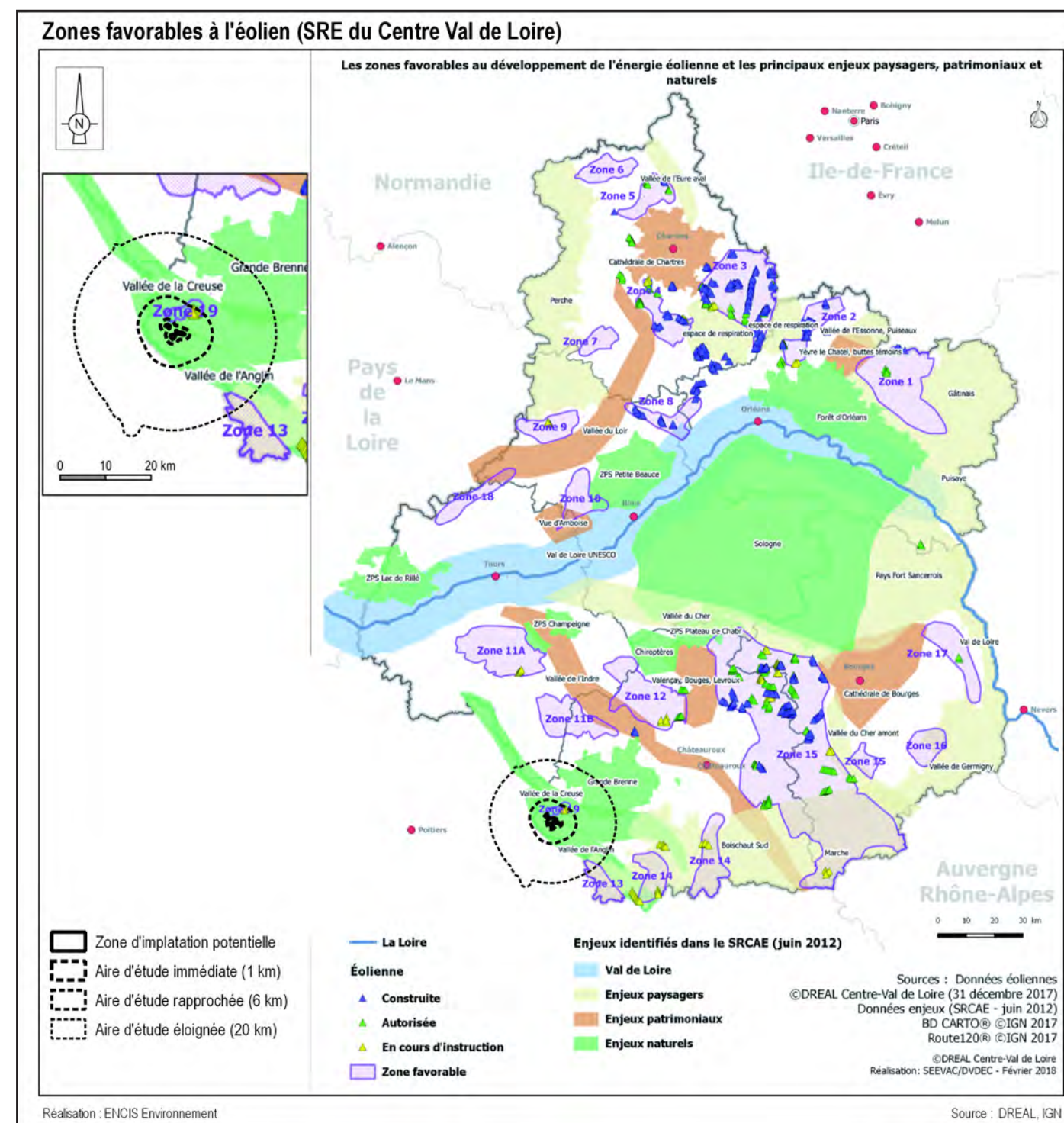
Le SRE de Poitou-Charentes a été validé par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2012 et annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 4 avril 2017, en raison de l'absence d'évaluation environnementale préalablement à son approbation. Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du Code de l'Environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

L'annulation d'un SRE ne remet nullement en cause leurs objectifs stratégiques : les services de l'Etat poursuivent l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les parcs éoliens en veillant à la bonne prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux identifiés dans ces schémas.

1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, les SRE de Poitou-Charentes et Centre Val de Loire présentent des cartes de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude se trouve en Indre et est compris dans une zone concernée par des enjeux naturels selon le SRE Centre Val de Loire, au sud de la zone favorable n°19 - Pouligny - Saint Pierre - Sauzelles - (cf. carte ci-contre).



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Centre Val de Loire). Le contexte éolien mis à jour est présenté plus loin dans le dossier.

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE Poitou-Charentes contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis à vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage ;
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement...) ou humaine (infrastructures...) ;
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère ;
- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...,) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage ;
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon ;
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6 km habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet.

Le SRE de la région Centre Val de Loire contient également des préconisations paysagères d'ordre général, propres à chaque zone favorable. En l'occurrence, la zone 19 concerne les communes de Sauzelles et Pouligny-Saint-Pierre situées dans la vallée de la Creuse, le PNR de la Brenne mais en dehors de la Grande Brenne. La charte 2010-2022 du PNR de la Brenne permet le développement de l'éolien mais formule les recommandations suivantes :

- éviter les implantations en Grande Brenne,
- « dans les autres secteurs, l'élaboration de ZDE jouera le rôle de mini schéma éolien définissant les secteurs préférentiels d'implantation et les règles à respecter : recul par rapport aux lieux de vie, monuments historiques, ZPPAUP, sites inscrits ou classés, paysages emblématiques, impacts sur la faune sauvage, distance entre parcs éoliens, préconisations pour la réalisation de simulations visuelles, ...»
- Les projets devront veiller à respecter la charte du PNR de la Brenne.

1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

La Zone d'Implantation Potentielle du projet éolien se trouve dans une zone à enjeux naturels (cf. carte précédente des zones favorables du SRE). Un des enjeux paysagers identifiés dans le SRE concerne l'Abbaye de Fongombault, au nord de l'AER.

1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Éolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ne se situe pas dans une Zone de Développement Éolien. Aucun arrêté préfectoral de ZDE ne spécifie donc de recommandations paysagères pour le projet.

1.2.3 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre

:

- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

L'aire d'étude globale se trouve à cheval sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre Val de Loire et est donc concernée par les schémas de ces deux régions.

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Centre-Val de Loire a été adopté par le Conseil régional le 20 décembre 2019 puis approuvé par le Préfet le 4 février 2020.

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement,
- un résumé non technique.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010 et 2016) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du paysage est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver le paysage tel qu'il est lorsqu'il est jugé de qualité est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se confronte donc à une réalité économique et sociétale. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 110°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 40°, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impacts mis à jour en 2020.

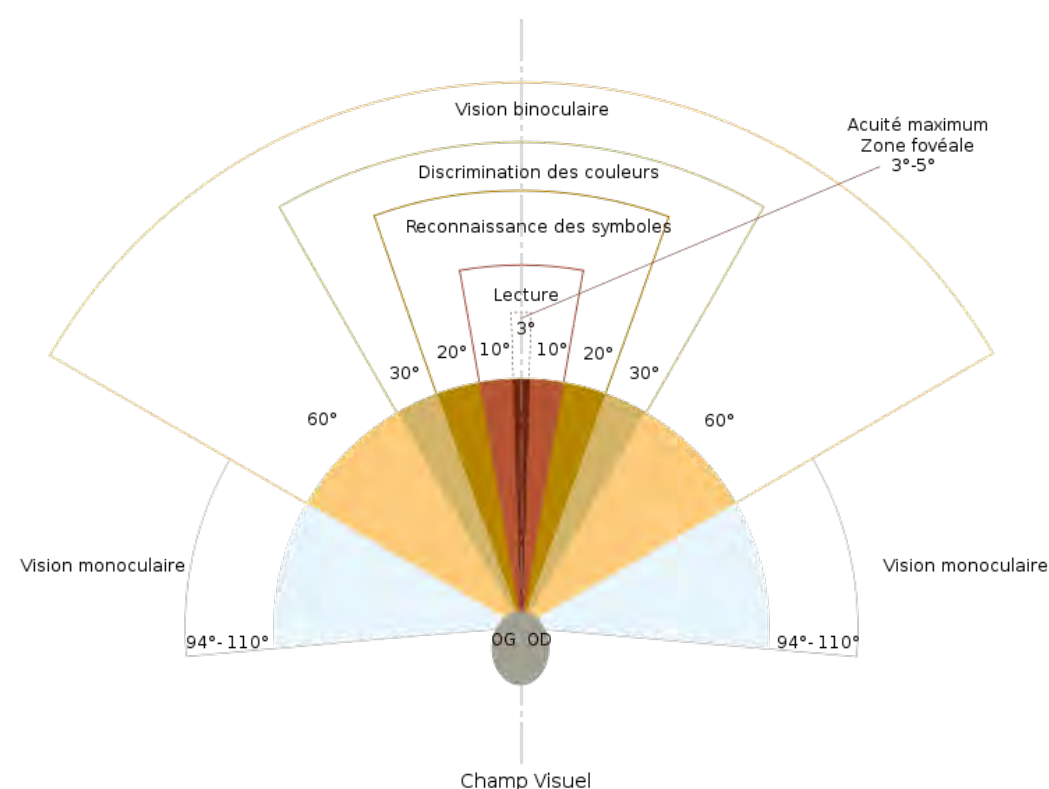


Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).

2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (versions 2016 et 2020) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- Zone d'implantation potentielle (ZIP) : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 1 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les nombreux hameaux, habitations isolées et lieux de fréquentation à proximité. Une attention particulière sera portée sur les hameaux du Breuil, des Brandes (Haute et Basse) et des Toutelaudières, situés entre les deux parties de la ZIP. Cette aire n'inclut pas le bourg d'Ingrandes qui sera analysé dans l'aire d'étude rapprochée.

- Aire d'étude rapprochée (AER) : 2 à 6 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Ce périmètre permet de couvrir une partie de la vallée de la Creuse avec notamment le bourg du Blanc mais également ceux d'Ingrandes, Concremier, Mérigny, Saint-Aigny et Angles-sur-l'Anglin.

- Aire d'étude éloignée (AEE) : 7 à 20 km.

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude.

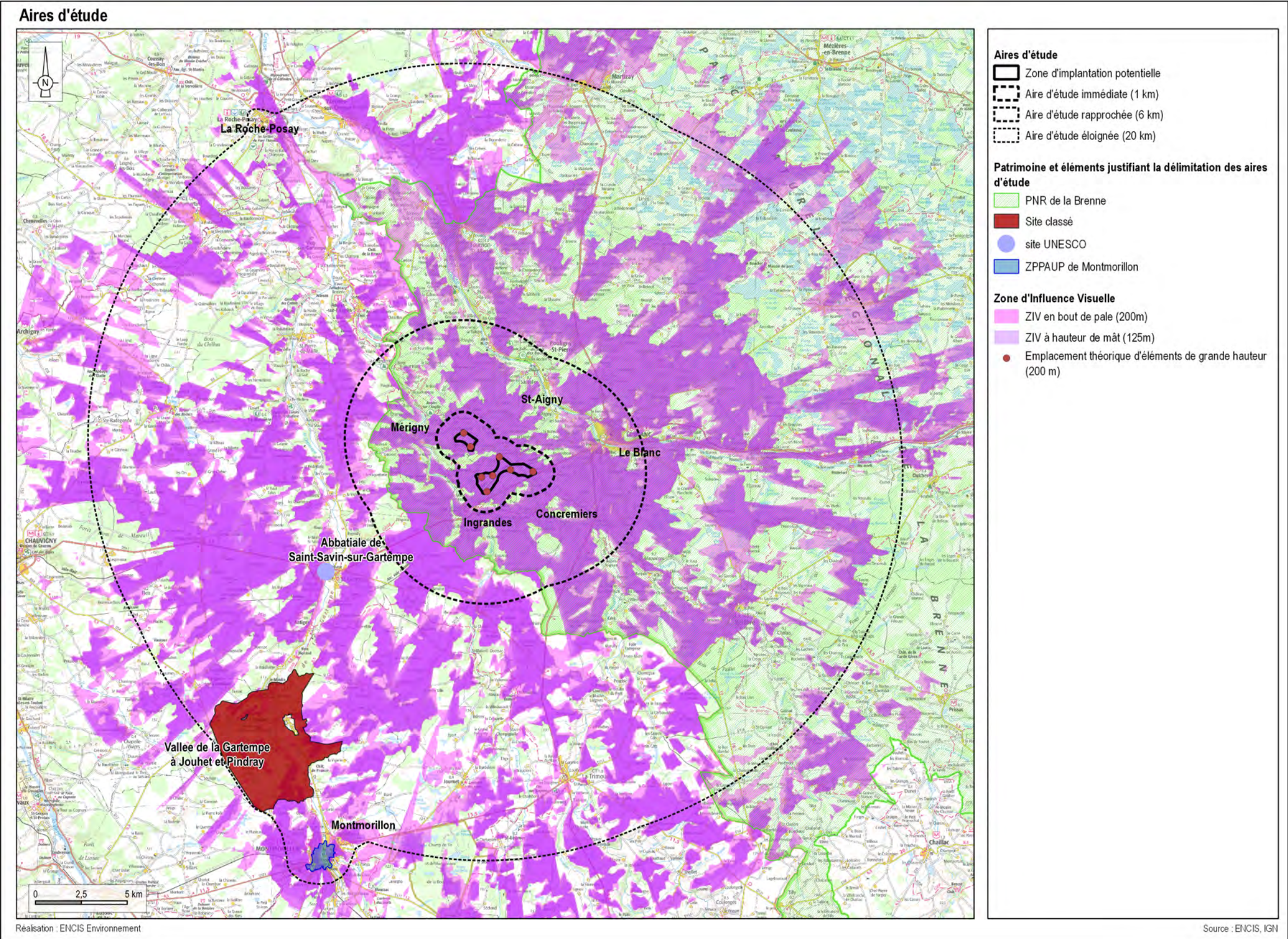
A l'est, le PNR de la Brenne occupe une bonne partie du territoire et de la ZIV. L'abbaye de Saint-Savin, site inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sera analysée à cette échelle. Cette aire prend également en compte la ville de Montmorillon, incluse dans la ZIV, pour laquelle un décroché est réalisé.

La méthode de calcul du périmètre de l'aire d'étude éloignée préconisée dans la mise à jour 2020 du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » aboutirait à une aire d'étude éloignée d'environ 14 km. L'aire d'étude éloignée est maintenue à 20 km en raison des potentielles visibilitées lointaines mises en évidence par le calcul de la ZIV et permet d'intégrer les villes de Montmorillon et La Roche-Posay. Pour rappel, le guide précise également que « En ce qui concerne le paysage, l'aire d'étude éloignée est définie par la zone d'impact potentiel (prégnance du projet). Définir l'étendue maximale de cette zone est nécessaire et important. »

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE

Précisions sur la méthode de calcul de la ZIV : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et majorent l'impact visuel.



Carte 2 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la Zone d'Implantation Potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire d'étude éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire d'étude rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire d'étude immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La Zone d'Implantation Potentielle

L'analyse de la Zone d'Implantation Potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, Plan de paysage...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en décembre 2020,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- la réalisation de cartographies, blocs-diagramme, coupes topographiques,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La Convention Européenne du Paysage, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique.

Analyse bibliographique

Aux échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existantes (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - les perceptions des touristes,
 - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau

suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état initial ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)					
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique
CRITÈRE \n VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 20 km)	Eloignée (ex : entre 18 et 20 km)	Relativement éloignée (ex : entre 6 et 18 km)	Rapprochée (ex : entre 1 et 6 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 1km)
CRITÈRE \n VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

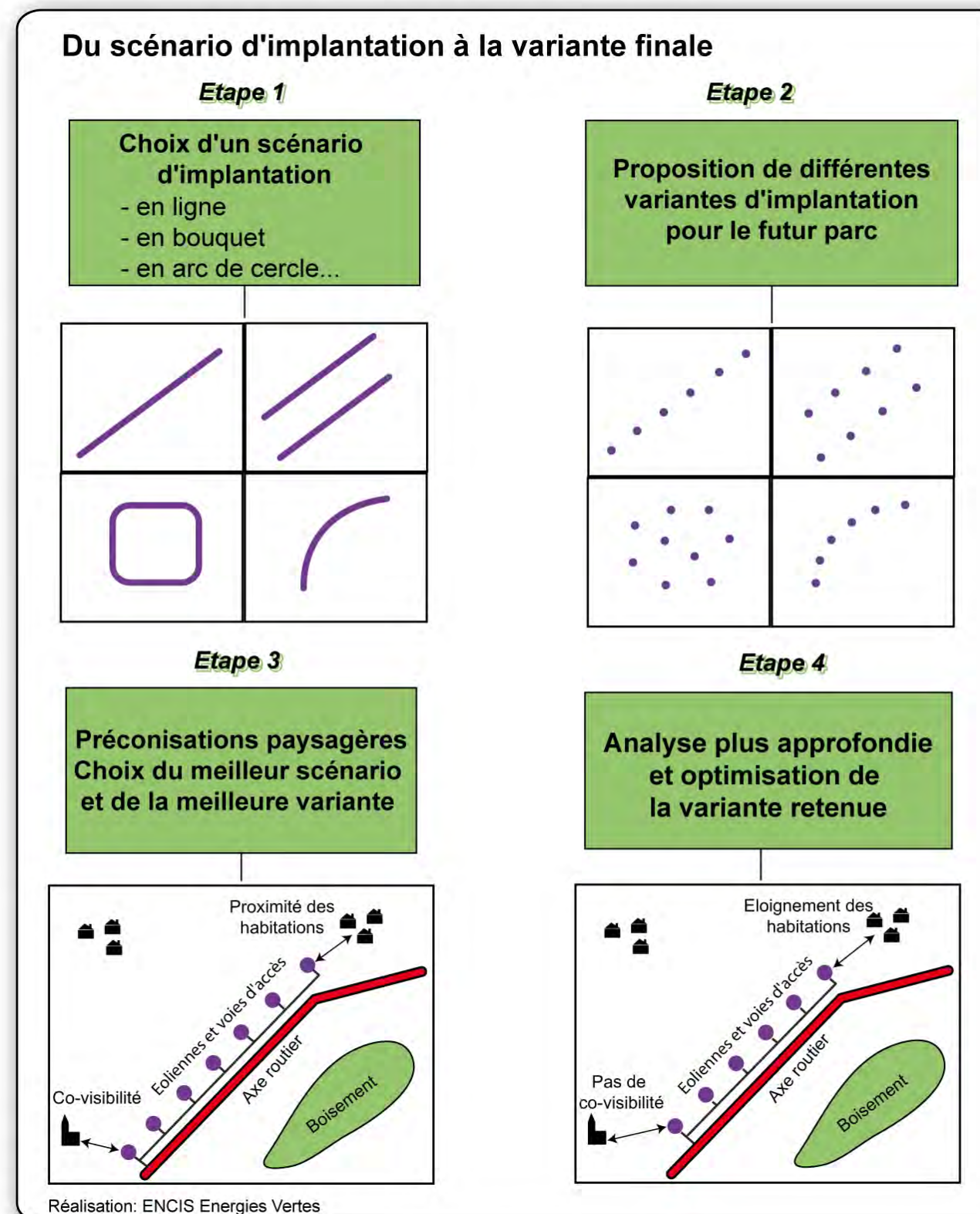


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrirons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairement,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraison, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la nature de cet effet : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la nature de l'environnement affecté par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Définitions

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.

Qualification des effets cumulés

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus modéré, ou fort.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distances au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

Détail de la méthode d'analyse des saturations visuelles

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens construits et les projets existants ou approuvés doivent être évalués.

Pour ce faire, le paysagiste en charge de l'étude des impacts sur le paysage et le patrimoine doit définir un certain nombre de points d'analyse, définis au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Cette analyse devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,...).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. La mise à jour d'octobre 2020 de ce même guide recommande de procéder systématiquement à une étude des effets cumulés quelque soit le contexte éolien. Dans les situations où la densité éolienne est faible, la cartographie des espaces de respiration peut suffire. Dans les secteurs présentant des densités importantes, l'approche cartographique peut être complétée par une analyse de détail des espaces de respiration et éventuellement des photomontages et tout autre indicateurs nécessaire. Cette adaptation de la méthode est également préconisée dans l'« Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » réalisé par la DREAL des Hauts-de-France en juillet 2019.

Le Guide national précise bien que le degré d'occupation éolienne qui caractérise le basculement dans une situation de saturation visuelle est « spécifique à chaque territoire ; il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ».

La législation et la jurisprudence confirment l'absence de seuils « universels » reconnus de densité d'éoliennes pour définir une situation de saturation visuelle, quel que soit le territoire considéré.

Cette étude est réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparaît difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Une analyse cartographique recensant les projets éoliens existants ou approuvés présents dans un rayon donné autour des points d'analyse détermine préalablement l'angle théoriquement occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas exempts d'éolienne. L'analyse de terrain permet de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques, en distinguant l'analyse théorique et l'analyse en ne tenant compte que des éoliennes réellement visibles. Elle permet également d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, etc.).

Cette évaluation permet d'apprécier le risque d'une accumulation trop importante d'éoliennes, voire d'une saturation visuelle depuis les points de vue sensibles, ainsi que et le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, notamment en fonction des angles de respiration visuels ménagés, ainsi que de la densité et des distances d'éloignement des projets entre eux.

Méthodologie du choix des points d'analyse

« L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée par rapport à l'habitat. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce dernier. » (extrait du guide d'octobre 2020).

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter, voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés. En cas de disparité dans les perceptions entre différents points d'un lieu de vie, c'est le secteur le plus exposé qui est retenu pour le positionnement du point. L'analyse prend en compte les perceptions depuis ce point choisi et les éventuelles perceptions complémentaires depuis d'autres secteurs du lieu de vie.

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

Indice d'espace de respiration

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

Indice d'occupation de l'horizon

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre, prenant en compte les obstacles pérennes comme le relief ou le bâti dense des centre-bourgs. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des

pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Dans l'analyse proposée, une carte montre les éoliennes présentes dans un rayon de 10 km autour du point étudié. Les cônes de vue concernant les projets existants ou approuvés non visibles sont figurés en gris (lorsqu'ils sont cachés par le relief ou les autres masques existants : bâti, végétation, etc.), les cônes de vue pour les projets visibles sont figurés en bleu.

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Il faut noter que ne sont pas pris en compte les doubles comptes, c'est-à-dire que deux parcs superposés l'un à l'autre n'entraînent pas une somme de leur angle respectif. Le nombre total d'éoliennes est par contre retenu pour le calcul suivant.

Indice de densité sur les horizons occupés

On parle ici du ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes présentes.

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ainsi, il paraît moins impactant d'augmenter cet indice plutôt que celui d'occupation de l'horizon.

L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir des indices proches mais des réalités très différentes.

La notion d'encerclement permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Le terme de saturation visuelle appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par EOLISE. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro (dernière version 3.4) comprend les étapes suivantes :

- réalisation des clichés sur le terrain : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Canon EDS 100D équipé d'un objectif fixe de type F2 - 35 mm, qui correspond à la perception de l'oeil humain. Pour chaque point de vue, 7 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé, la hauteur de prise est de 1,5 m. La position de la prise de vue est pointée au GPS. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.
- assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques : L'assemblage de 7 photos permet d'obtenir une photo panoramique, d'un format d'environ 125°. Ce qui permet d'obtenir le panorama de 120° minimum de champs de vision préconisé par le guide de l'étude d'impact.

- paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure suivante est remplie : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets connus (parcs accordés ou avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éolignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées gps. Il en est de même de chaque point de repère (mât de mesure, éoliennes existantes, bâti, château d'eau, arbres, relief, etc.).

- création des simulations graphiques pour le projet éolien : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes sur la photo initiale. Les rotors des éoliennes sont orientés face à l'observateur ce qui est une situation majorante. L'orientation du rotor dépend en fait de la direction du vent et certaines orientations sont en fait très rares. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi, soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur du cercle du rotor est réalisée pour les localiser malgré tout dans la partie esquisse.

- réalisation des vues réalistes : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes, et si nécessaire de l'enjeu étudié, pour obtenir un angle de 40° qui correspond à notre champ visuel, pour une observation fixe, sans mouvement de tête ou des yeux. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée et tenue à 42 cm de l'oeil.

- réalisation de planches de présentation des photomontages : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (distance aux éoliennes, coordonnées, azimut, altitude, date et heure de la prise de vue, caractéristique du gabarit).

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette

base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Seuls les principaux massifs boisés sont pris en compte. Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible, voire imperceptible (brouillard, nuages bas fréquents). Dans un souci de clarté de l'analyse, la ZIV est faite d'une part en prenant la hauteur totale des éléments de grande hauteur pouvant être implantés dans la ZIP (équivalent bout de pale) et d'autre part en prenant une hauteur équivalente à celle du moyeu afin de nuancer les résultats à l'échelle éloignée notamment.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 L'analyse des effets cumulés

Définitions

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;

ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.

Qualification des effets cumulés

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus modéré, ou fort.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distances au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

Détail de la méthode d'analyse des saturations visuelles

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens construits et les projets existants ou approuvés doivent être évalués.

Pour ce faire, le paysagiste en charge de l'étude des impacts sur le paysage et le patrimoine doit définir un certain nombre de points d'analyse, définis au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Cette analyse devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,...).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. La mise à jour d'octobre 2020 de ce même guide recommande de procéder systématiquement à une étude des effets cumulés quelque soit le contexte éolien. Dans les situations où la densité éolienne est faible, la cartographie des espaces de respiration peut suffire. Dans les secteurs présentant des densités importantes, l'approche cartographique peut être complétée

par une analyse de détail des espaces de respiration et éventuellement des photomontages et tout autre indicateurs nécessaire. Cette adaptation de la méthode est également préconisée dans l'« Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » réalisé par la DREAL des Hauts-de-France en juillet 2019.

Le Guide national précise bien que le degré d'occupation éolienne qui caractérise le basculement dans une situation de saturation visuelle est « spécifique à chaque territoire ; il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ».

La législation et la jurisprudence confirment l'absence de seuils « universels » reconnus de densité d'éoliennes pour définir une situation de saturation visuelle, quel que soit le territoire considéré.

Cette étude est réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparaît difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Une analyse cartographique recensant les projets éoliens existants ou approuvés présents dans un rayon donné autour des points d'analyse détermine préalablement l'angle théoriquement occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas exempts d'éolienne. L'analyse de terrain permet de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques, en distinguant l'analyse théorique et l'analyse en ne tenant compte que des éoliennes réellement visibles. Elle permet également d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, etc.).

Cette évaluation permet d'apprécier le risque d'une accumulation trop importante d'éoliennes, voire d'une saturation visuelle depuis les points de vue sensibles, ainsi que et le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, notamment en fonction des angles de respiration visuels ménagés, ainsi que de la densité et des distances d'éloignement des projets entre eux.

Méthodologie du choix des points d'analyse

« L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée par rapport à l'habitat. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce dernier. » (extrait du guide d'octobre 2020).

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points

d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter, voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés. En cas de disparité dans les perceptions entre différents points d'un lieu de vie, c'est le secteur le plus exposé qui est retenu pour le positionnement du point. L'analyse prend en compte les perceptions depuis ce point choisi et les éventuelles perceptions complémentaires depuis d'autres secteurs du lieu de vie.

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

Indice d'espace de respiration

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

Indice d'occupation de l'horizon

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre, prenant en compte les obstacles pérennes comme le relief ou le bâti dense des centre-bourgs. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Dans l'analyse proposée, une carte montre les éoliennes présentes dans un rayon de 10 km autour du point étudié. Les cônes de vue concernant les projets existants ou approuvés non visibles sont figurés en gris (lorsqu'ils sont cachés par le relief ou les autres masques existants : bâti, végétation, etc.), les cônes de vue pour les projets visibles sont figurés en bleu.

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement

varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Il faut noter que ne sont pas pris en compte les doubles comptes, c'est-à-dire que deux parcs superposés l'un à l'autre n'entraînent pas une somme de leur angle respectif. Le nombre total d'éoliennes est par contre retenu pour le calcul suivant.

Indice de densité sur les horizons occupés

On parle ici du ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes présentes.

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ainsi, il paraît moins impactant d'augmenter cet indice plutôt que celui d'occupation de l'horizon.

L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir des indices proches mais des réalités très différentes.

La notion d'**encerclement** permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

2.3.3.13 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitants), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolien marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE
VALEUR					

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'**accompagner la mise en place du projet**.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

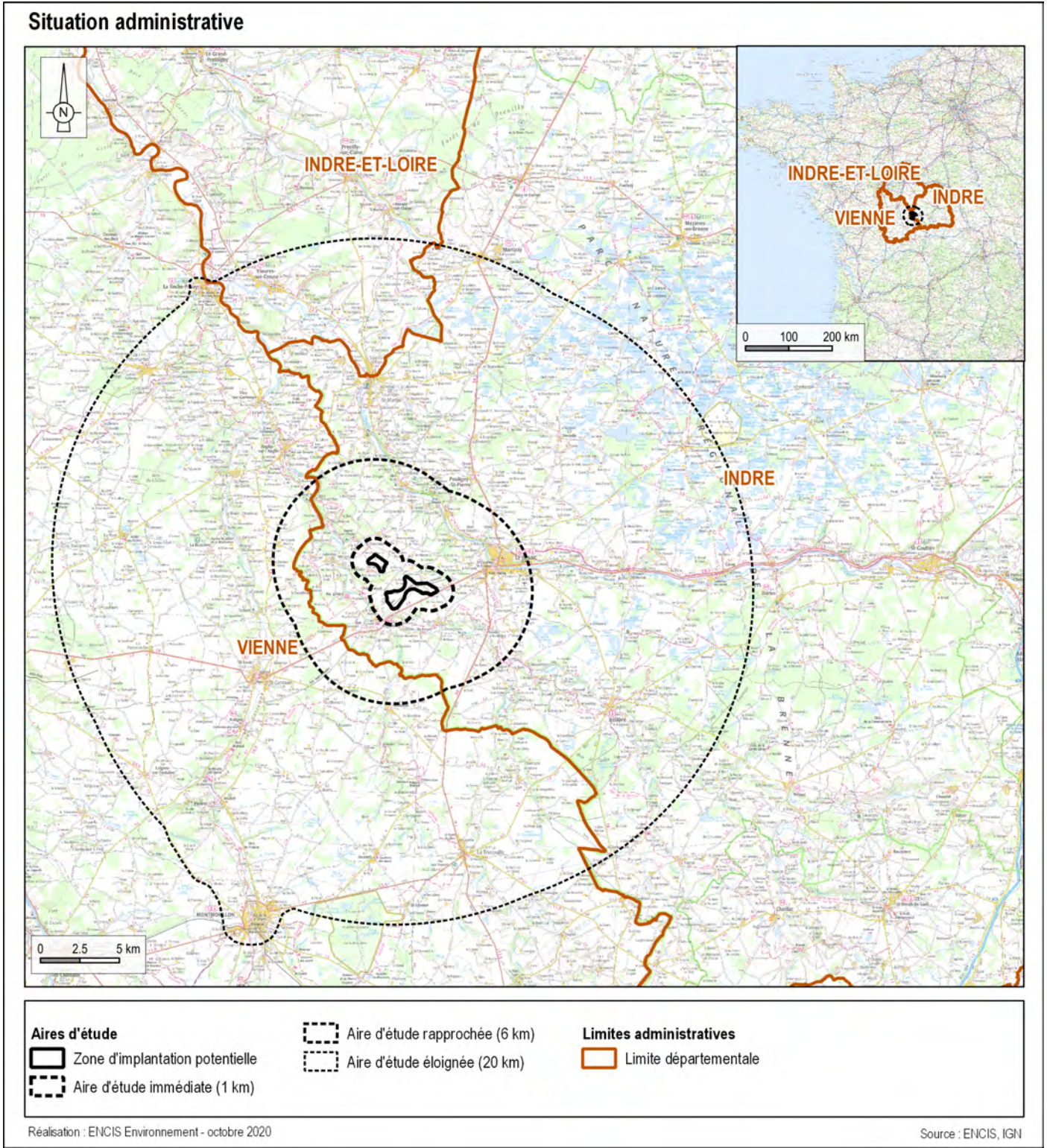
3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 20 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation géographique

La zone d'étude se situe à cheval sur trois départements et deux régions, à savoir : la Vienne (Nouvelle Aquitaine), l'Indre et l'Indre-et-Loire (Centre Val de Loire). La zone d'implantation potentielle est localisée dans le département de l'Indre.



Carte 3 : Situation géographique.

3.1.1.2 Relief et hydrographie

Le relief de l'aire d'étude éloignée (AEE) est caractérisé par la présence des vallées de la Gartempe et de la Creuse et de leurs affluents qui traversent l'ensemble des aires d'étude respectivement du sud vers le nord et de l'est vers le nord-ouest.

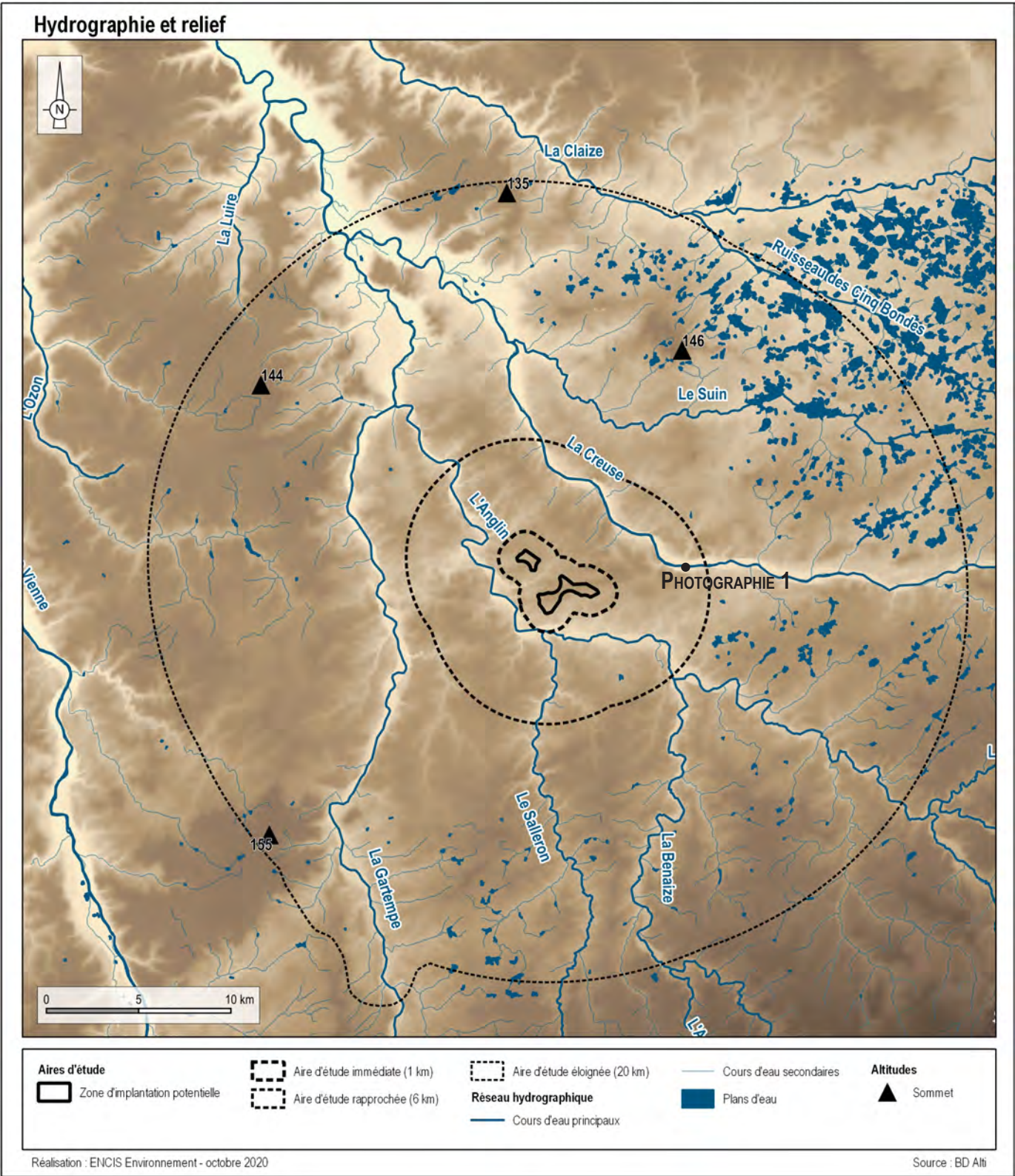
Les amplitudes du relief sont peu marquées et oscillent entre environ 60 et 155 m. Les vallées parfois encaissées et souvent associées à une végétation boisée restent le plus souvent à l'écart des relations visuelles avec la ZIP.

Les cours d'eau sont sinueux, en particulier le Salleron, la Benaize et l'Anglin.

Le nord-est de l'AEE est marqué par les nombreux étangs de la Brenne.



Photographie 1 : La vallée de la Creuse depuis le viaduc du Blanc.



Carte 4 : Hydrographie et relief.

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

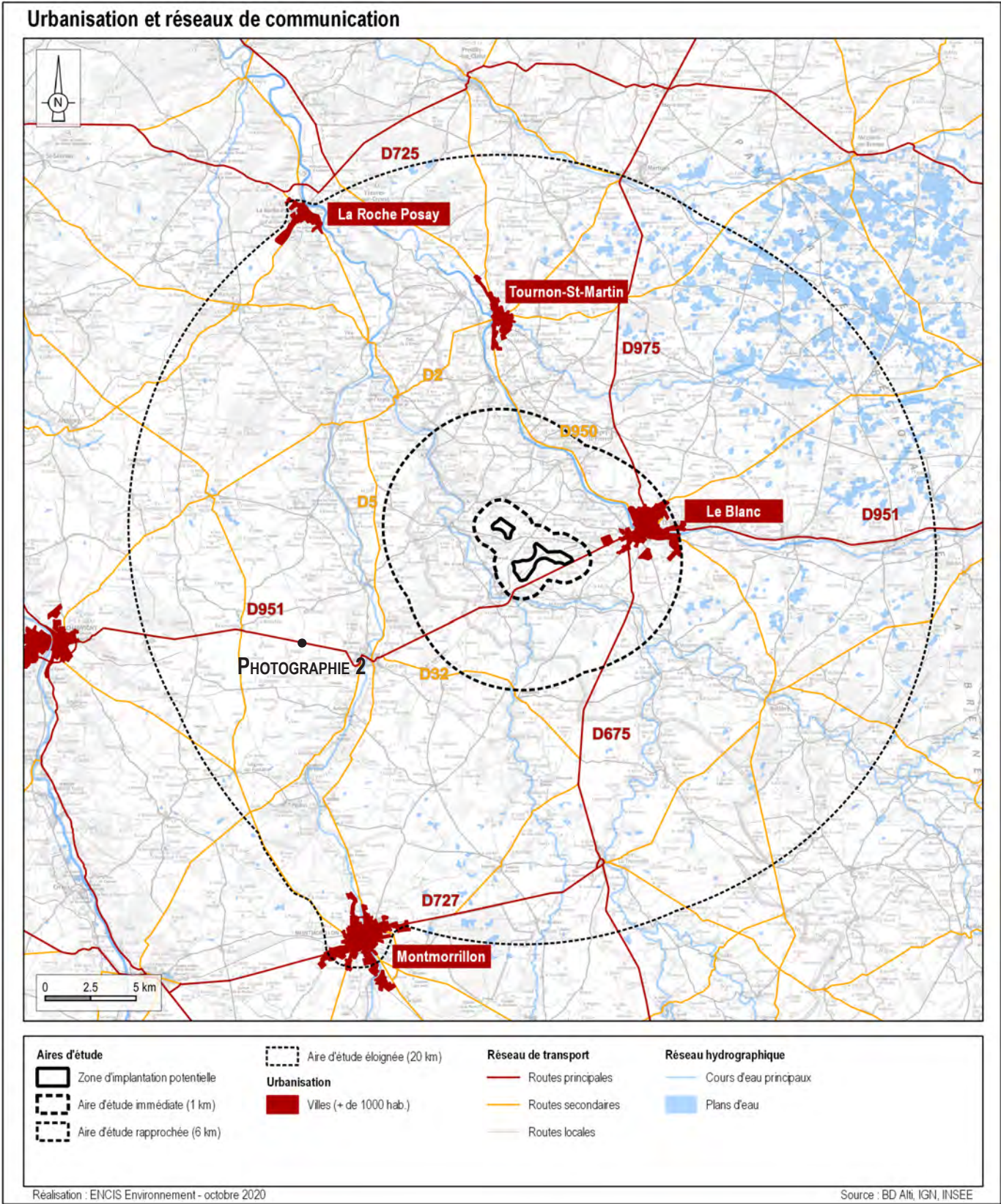
La ville la plus importante du périmètre étudié est Le Blanc, avec 6 611 habitants, située dans la partie est de l'AER. Trois autres pôles urbains importants (plus de 1 000 habitants) sont localisés dans le périmètre d'étude : Montmorillon, au sud de l'AEE ; La Roche-Posay, au nord-ouest de l'AEE et Tournon-St-Martin, dans la partie nord de l'AEE.

Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de villages et bourgs modestes. A une échelle plus fine, l'habitat apparaît dispersé sous la forme de nombreux hameaux et maisons isolées.

Les routes principales traversant ce territoire d'est en ouest et du nord au sud sont des départementales au tracé relativement droit.



Photographie 2 : Linéarité de la D951 à l'ouest de Saint-Savin.



Carte 5 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.4 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements dispersés.

Le nord-est de l'AEE est caractérisé par les nombreux plans d'eau de la Brenne.

Les vallées de la Vienne et de la Creuse ainsi que leurs affluents découpent le territoire et leur cours sinueux est souvent accompagné de boisements.

L'agriculture est mixte et on retrouve différents élevages (ovins, bovins, équins, caprins) et cultures (maïs, céréales...).

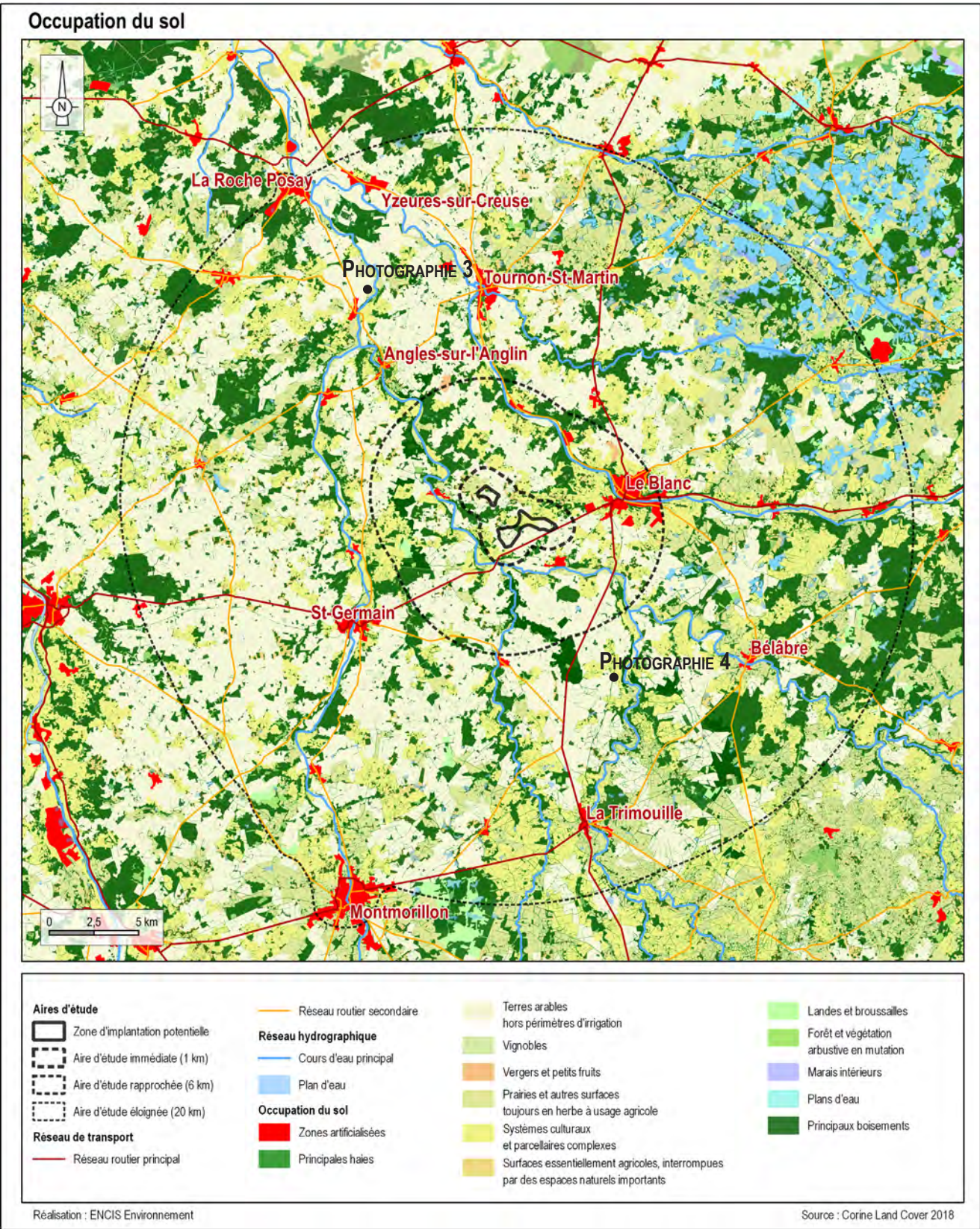
Les boisements sont plus nombreux dans la partie est de l'AEE, au niveau de la Brenne où ils accompagnent les nombreux étangs qui sont alors peu perceptibles. Le bocage est présent dans les espaces cultivés même si sa densité a été affaiblie par les remembrements.



Photographie 3 : Parcelles de cultures plus ouvertes dans le secteur ouest de l'AEE.



Photographie 4 : Boisements accompagnant les cultures dans l'est de l'AEE.



Carte 6 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture des Atlas régionaux des Paysages de Poitou-Charentes et de Centre Val de Loire ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Six grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées**, les **paysages de bocages**, les **paysages de vallées** et les **paysages de villes, plateaux cultivés et boisés, les paysages singuliers (Cf cartes page suivante)**.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, dix unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

Pour les paysages de plaines vallonnées et / ou boisées :

- o Les terres de brandes

Pour les paysages de plateaux cultivés et boisés :

- o Les Gâtines berrichonnes

Pour les paysages singuliers (marais, réserve naturelle) :

- o Les Brandes du Poitou

Pour les paysages de bocages :

- o Le Boischaut
- o La Brenne
- o Les terres froides

Pour les paysages de vallées :

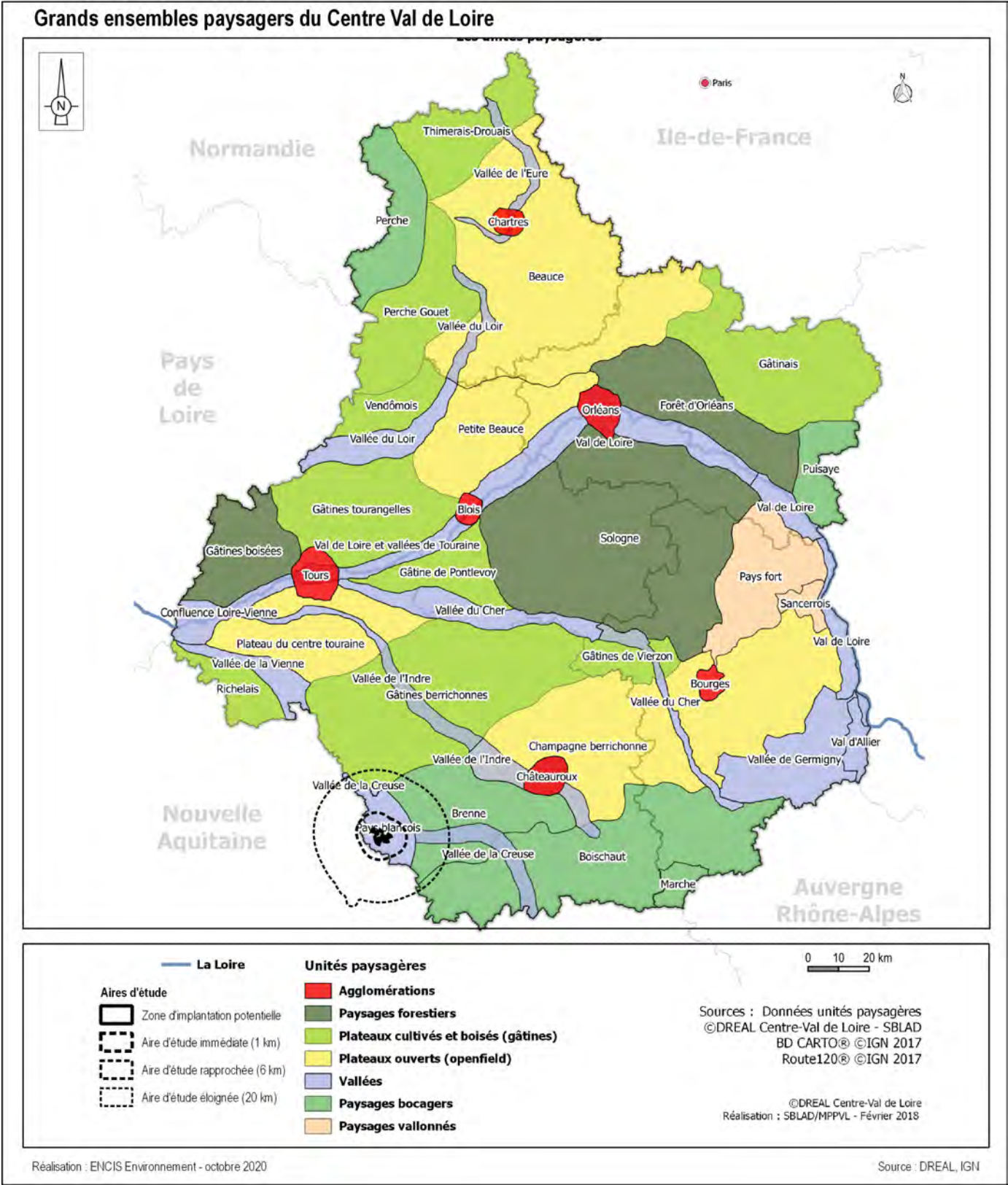
- o Le Pays Blancs
- o Les vallées de la Creuse et de ses affluents
- o Les vallées de la Gartempe et de ses affluents

Pour les paysages de villes :

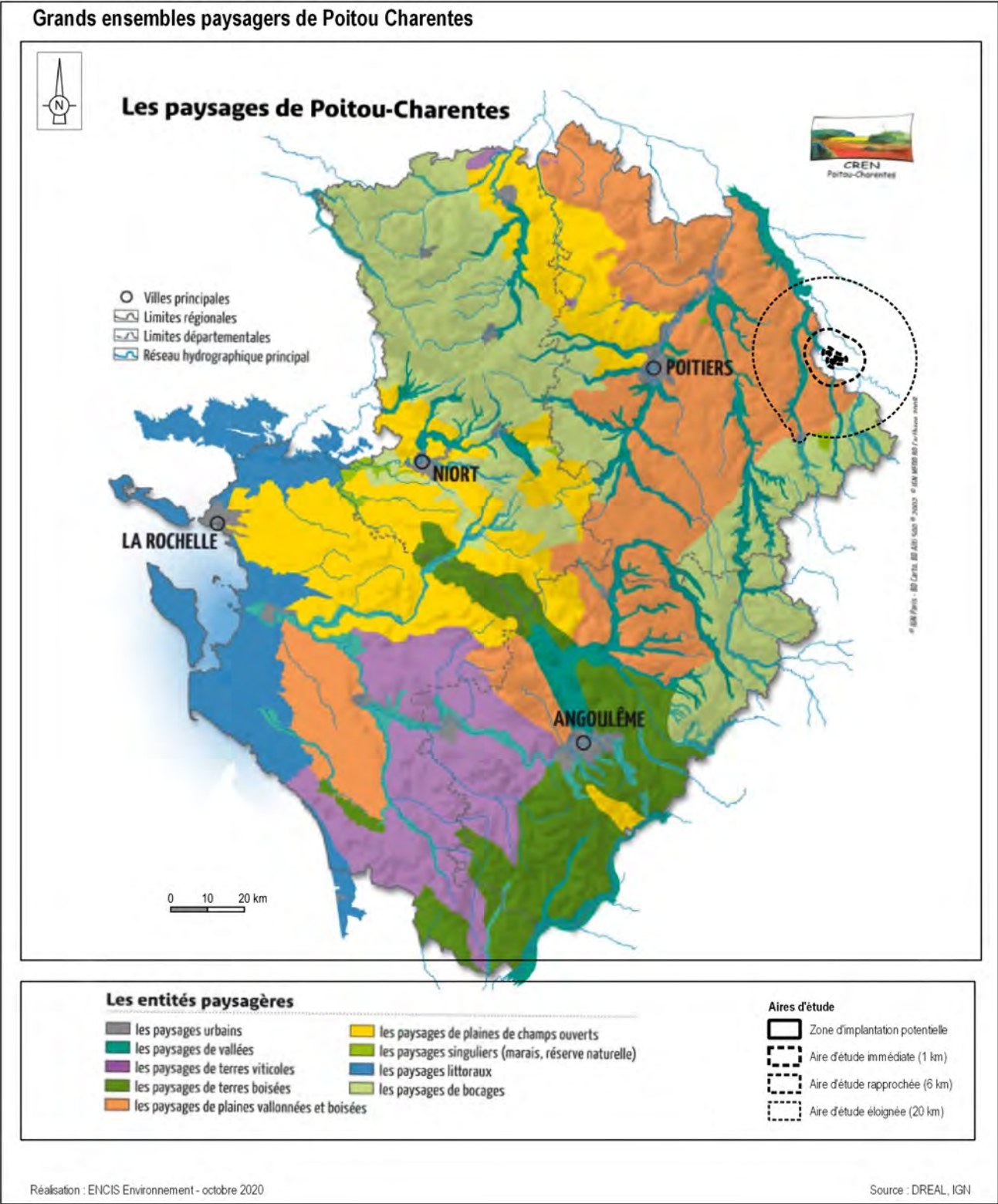
- o Montmorillon

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la Carte 9, page 41.

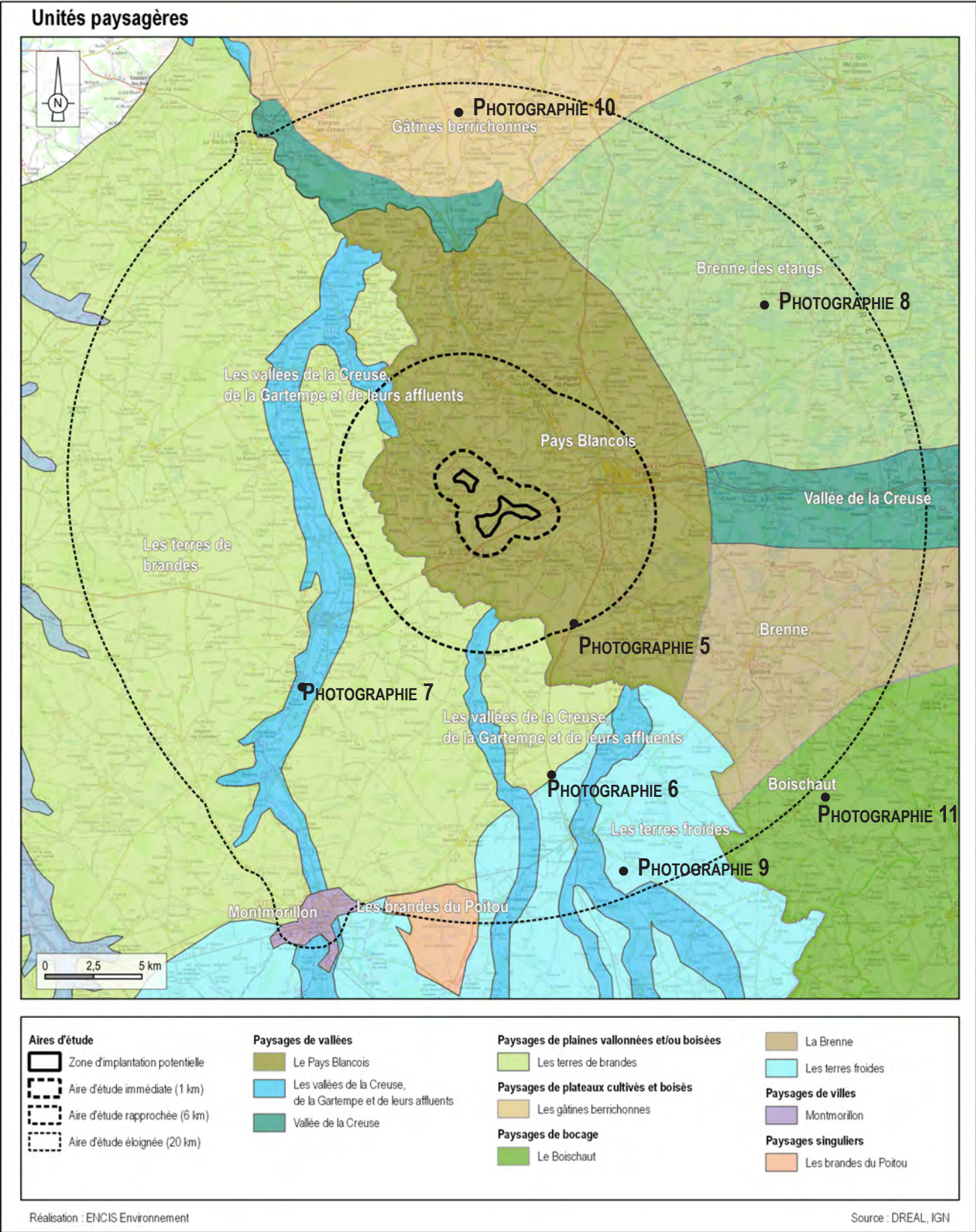
La ZIP se situe sur l'unité paysagère du Pays Blancs qui correspond au grand ensemble des paysages de vallées.



Carte 7 : Grands ensembles paysagers de la région Centre Val de Loire.



Carte 8 : Grands ensembles paysagers de Poitou-Charentes.



Carte 9 : Unités paysagères.

3.1.2.1 Le Pays Blancois

Description

Couvrant la quasi totalité de l'AER et une partie de l'AEE, le Pays Blancois est un plateau calcaire sec soumis à une importante érosion karstique et prend localement l'apparence de causses à genévriers. Les paysages y sont très variés avec des plateaux et des vallées alternant paysages jardinés, fonds prairiaux, falaises rocheuses et versants boisés marqués. Les motifs paysagers d'intérêt concernent principalement les rebords des plateaux. Le Pays Blancois a conservé une bonne proportion de bois et bosquets, dont la densité croît près de l'eau (Anglin, Creuse et Suin) et un réseau de haies à grandes mailles. L'ensemble est ponctué de nombreux arbres isolés.

La Creuse et l'Anglin ont profondément entaillé ce plateau. Les vallons secondaires, peu fréquentés, portent l'essentiel des forêts du Pays Blancois et sont à l'origine des particularités structurelles des vallées.

L'habitat se retrouve sous la forme de bourgs, villages, hameaux, fermes isolées harmonieusement répartis et desservies par un réseau dense de voies. Les cours d'eau et coteaux sont ponctués de nombreux hameaux tandis que les plateaux en comptent beaucoup moins. Le Blanc constitue le chef lieu de cette unité paysagère. La pierre blanche, calcaire, est le matériau emblématique des constructions du Pays Blancois.

Perceptions visuelles

La végétation boisée et le relief déterminent les perceptions possibles depuis les axes de circulations nombreux qui sillonnent ce paysage. Les ponts qui traversent les vallées sont autant d'ouvrages d'art qui permettent des ouvertures visuelles sur ces motifs paysagers emblématiques de cette unité paysagère.

Dynamiques d'évolution

Cette unité est concernée comme beaucoup par une banalisation des paysages liée à l'urbanisation récente, l'architecture individuelle et agricole ainsi qu'à la problématique d'enrichissement de certains vallons.

Perceptions sociales

Les motifs du Pays Blancois sont très peu médiatisés, voire pas du tout illustrés pour certains comme les vallées ou les plateaux qui abritent pourtant de beaux ensembles bâtis.



Photographie 5 : Plateau cultivé du Pays Blancois depuis la D975.

3.1.2.2 Les terres de brandes

Description

Cette unité paysagère représente une large partie ouest de l'aire d'étude, traversée selon un axe nord / sud par les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents.

La trame bocagère qui accompagne les limites de parcelles et les voies de circulation est lâche en raison du manque d'entretien des haies et de leur dégradation. Cette trame arborée est associée à différents motifs végétaux : bosquets, chênes ou châtaigniers isolés à la silhouette remarquable ponctuent le paysage. Les landes de bruyères et d'ajoncs, qui occupaient autrefois une grande partie de ce territoire aux sols pauvres, sont aujourd'hui en forte régression.

La transition avec les unités paysagères voisines comme les terres froides est peu lisible car ce sont des paysages très similaires.

Perceptions visuelles

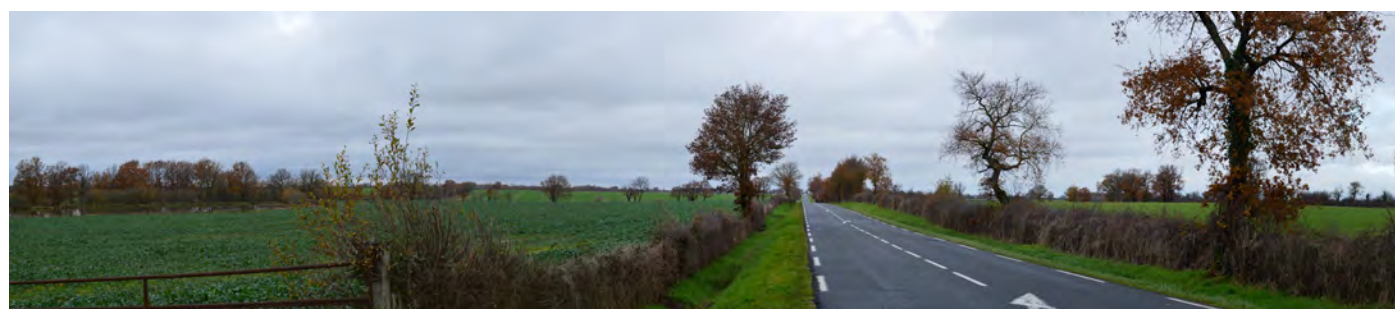
Le plateau est traversé par de grands axes routiers particulièrement rectilignes qui contribuent à la monotonie des paysages. Le bâti est simple et dispersé sur le territoire. Il est peu présent, ce qui donne au paysage un aspect « désertique ». Les terres de brandes renvoient ainsi l'image d'une campagne très calme, retirée.

Dynamiques d'évolution

Le territoire connaît une déprise agricole ainsi qu'un dépeuplement des villages. Les landes ont connu une forte régression ces dernières décennies en raison d'un défrichement suivi d'une mise en culture ou de l'évolution vers la forêt à cause de l'absence de gestion (pâturage, écobuage, débroussaillage...).

Perceptions sociales

Bien qu'occupant une grande partie du département de la Vienne, les terres de brandes demeurent mal connues et souffrent d'un déficit de représentation. Ce territoire offre pourtant l'image d'une campagne retirée et authentique (source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 6 : Grandes parcelles de cultures et bocage appauvri dans les terres de brandes.

3.1.2.3 Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et leurs affluents

Description

Ces vallées traversent le territoire de l'AEE selon un axe nord-sud et est-ouest pour la Creuse dans la partie est de l'AEE. La Creuse s'inscrit dans un paysage rural d'une vallée cultivée et paisible. La vallée de la Gartempe s'inscrit dans un paysage bocager dans lequel elle crée un important contraste de relief. Au niveau des affluents, le site d'Angles-sur-l'Anglin présente une des scènes les plus marquantes du secteur associant le profil de la vallée avec les ruines impressionnantes du château et l'architecture pittoresque du village lui-même.

Les massifs boisés accompagnent ces vallées et constituent un sas de transition avec les autres paysages qu'elles parcourent.

Perceptions visuelles

La vallée de la Creuse est perceptible depuis le réseau routier (la RD5 suit exactement la ligne du coteau rive gauche). Ouverte au regard, la vallée de la Creuse occupe une place particulière dans la région. La vallée de la Gartempe est aussi desservie par le réseau routier mais ne présente pas les mêmes caractéristiques.

Certains itinéraires de randonnées permettent également de percevoir et découvrir ces vallées (GR48 à La Roche-Posay, Angles-sur-l'Anglin, ...).

Dynamiques d'évolution

Certaines plantations de peupliers menacent d'occulter des vues comme à Angles-sur-l'Anglin. L'abandon de l'entretien de la végétation des berges ou au contraire sa suppression menacent également l'aspect de ces vallées tout comme l'urbanisation dans certains secteurs.

Perceptions sociales

Les vallées de la Gartempe et de la Creuse sont reconnues pour leur qualités pittoresques (vallée des peintres pour la Creuse) et de loisirs (randonnées, canoë...).



Photographie 7 : Vallée de la Gartempe et ses boisements associés.

3.1.2.4 La Brenne et Brenne des étangs

Description

Cette unité paysagère occupe l'est de l'AEE.

La Brenne est avant tout une zone humide d'importance internationale, inscrite à ce titre sur les sites de la convention internationale de RAMSAR. C'est une véritable mosaïque d'étangs (artificiels), dont le nombre est estimé à près de 4000, créés sur des sols pauvres, retenant l'eau en hiver et très séchants en été. Les premières créations d'étangs par des moines remontent au XII^{ème} siècle, mais la structure du paysage actuel est davantage héritée des grands travaux réalisés sous le Second Empire : assèchement, drainage, amendement calcaire des terres, plantations de Pins, création de routes...etc.

Prairies, landes et bois s'interpénètrent sur ce plateau bosselé, entraînant une grande richesse écologique et paysagère. Les routes sont peu nombreuses, car le parcellaire est très grand. Les gros bourgs sont rares, le territoire est peu habité. Le bâti est organisé en petits bourgs au croisement de routes principales et secondaires comme Mézières-en-Brenne, ou en fermes isolées situées sur des surfaces un peu hautes, au bout de chemins en impasses. Les activités économiques principales de ce territoire sont l'élevage bovin extensif, la pisciculture, et le tourisme naturaliste. La pêche et la chasse sont des pratiques très répandues.

Cette unité paysagère peut être divisée en trois sous-unités : la Petite Brenne, plus boisée que la Grande Brenne (Brenne des étangs sur la carte) et séparée de cette dernière par la vallée de la Creuse. L'avifaune est très présente dans la Brenne, et fait partie de son paysage.

Perceptions visuelles

Les routes sont quasi-systématiquement bordées de haies hautes, denses et opaques, entretenues à l'épaveuse. Si bien que la perception des étangs et de l'élément d'eau dans ce paysage n'est pas aussi fréquente qu'on pourrait l'imaginer sur plan, et que les routes sont très monotones d'un point de vue paysager. Leur rectitude présente cependant l'avantage de mettre en lumière les moindres variations de relief. Le paysage se caractérise par une succession de plans de haies, prairies et boisements lui conférant un horizon très plat.

Aucun point haut ou relief remarquable ne permet d'embrasser le paysage de la Brenne d'un seul regard, seules les vues aériennes permettent de révéler la multitude des étangs qui le constituent.

Dynamiques d'évolution

L'élevage extensif, garant de paysages ouverts en prairies permanentes, peine à se maintenir sur des terres qui coûtent de plus en plus cher, du fait de la concurrence des loisirs et de la chasse. Les friches s'étendent et le patrimoine bâti est abandonné. La pisciculture connaît aussi des difficultés de rentabilité.

Le territoire se tourne de plus en plus vers le tourisme, notamment grâce à l'important travail de promotion et développement du territoire effectué par le parc naturel régional.

Perceptions sociales

Les textes du XIX^{ème} siècle la décrivent comme une région pauvre, au paysage monotone en apparence seulement, inspirant des sentiments d'isolement et de solitude agréables. Aujourd'hui, grâce au travail de communication effectué par le Parc Naturel Régional, l'image de ce paysage est surtout celle d'un milieu « naturel », voire « sauvage », aux vertus écologiques importantes.



Photographie 8 : Etang de Mer Rouge masqué par les haies. Source : Google Earth

3.1.2.5 Les terres froides

Description

Cette unité paysagère concerne la partie sud de l'AEE et est découpée par les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents. Il s'agit d'une terre d'élevage annonçant les paysages voisins du Limousin, qui sont très proches des terres froides en termes de caractéristiques paysagères. Le bocage y est dense, constitué de haies (en majorité des chênes et des châtaigniers accompagnés par une strate arbustive dense) qui accompagnent les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille, plus denses dans les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de maïs s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage. Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Perceptions visuelles

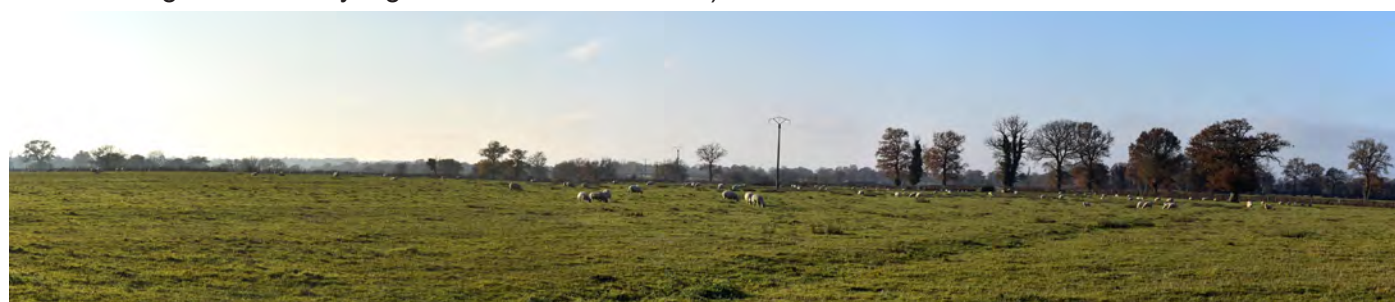
Les terres froides qui englobent les paysages de la Charente et de la Vienne limousines se regardent parfois à la manière des parcs anglais du XVIII^{ème} : amples espaces de prairies ponctués de beaux arbres isolés où des successions de coulisses boisées installent la profondeur et cadrent les vues lointaines.

Dynamiques d'évolution

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles, avec un réseau de haies qui tend à se raréfier, à la fois par leur manque d'entretien et par leur arrachage pour faciliter la mécanisation. Les prairies sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures.

Perceptions sociales

Le terme de terres froides fait directement référence au Limousin, évoquant un paysage de transition annonçant les paysages du Massif Central avec leur « modelé en creux, découpé par de nombreux ruisseaux qui dévalent les pentes en torrents fougueux après les fortes pluies » (Guide Bleu, description des paysages de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 9 : Les terres froides, terres d'élevage marquées par le bocage.

3.1.2.6 Les gâtines berrichonnes

Description

Cette unité paysagère ne concerne qu'une petite partie nord de l'AEE.

Si le paysage hésite entre la Champagne berrichonne et le Boischaut, les Gâtines berrichonnes présentent toutefois des structures géographiques clairement lisibles : collines et vallons se distinguent parfaitement aux regards. Le relief légèrement ondulé laisse tantôt apparaître, tantôt disparaître la ligne d'horizon, souvent relativement proche.

Le territoire est occupé par une succession de prairies, de parcelles cultivées et par de nombreux boisements qui s'intercalent entre ces dernières.

De grandes structures de vallées segmentent le territoire et l'orientent sensiblement vers le nord-ouest.

Les villes et villages sont en général situés le long d'un cours d'eau et épousent les formes du relief.

Perceptions visuelles

Le paysage ondulé et répétitif des Gâtines berrichonnes engendre une certaine monotonie visuelle. Les motifs ordinaires de prairies, parcelles de cultures et boisements qui se succèdent sont vite redondants sur l'ensemble du territoire de cette unité paysagère.

Dynamiques d'évolution

Bien que les labours couvrent aujourd'hui la plus grande partie des Gâtines, après une période de vastes défrichements, les forêts occupent encore de grandes surfaces et offrent des paysages variés où prairies humides, bocage, ripisylve structurent un paysage bien « cadré » par les versants.

On observe par ailleurs sur le territoire une banalisation liée à l'urbanisation et à l'architecture (zones d'activités de plus en plus nombreuses sans effort architectural, bâtiments agricoles nettement visibles et peu en accord avec les paysages, etc.).

Perceptions sociales

Les Plateaux et les collines des Gâtines ne sont pas très démonstratifs de leurs richesses paysagères. De ce fait, le potentiel de cette unité paysagère reste encore à découvrir. Seuls certains bourgs et villages remarquables, tels que Valençay, font la richesse culturelle de ce territoire.



Photographie 10 : Grandes surfaces cultivées laissant voir les ondulations du relief. Source : Google Earth

3.1.2.7 Les brandes du Poitou

Description

Cette unité paysagère ne concerne qu'une petite portion de territoire au sud de l'AEE.

Ce secteur du terrain militaire de Montmorillon présente un paysage complexe mêlant bois, brandes et étangs aux contours très sinueux qui ne se révèlent pas au premier coup d'œil. Les limites entre ces différentes composantes paysagères sont floues et l'espace n'est structuré que par les chemins, surtout lorsqu'ils sont accompagnés d'alignements d'arbres. La partie nord de cette unité paysagère est plus boisée que sa partie sud.

Perceptions visuelles

Inaccessible par sa vocation militaire, ce paysage est peu perçu.

Dynamiques d'évolution

La forêt tend à se développer et prendre la place des brandes ou du bocage par abandon de ces espaces par les agriculteurs au profit du terrain militaire.

Perceptions sociales

Ce paysage n'est pas représenté ni documenté (vocation militaire) mais évoque les landes et la pauvreté.

3.1.2.8 Le Boischaut

Description

Cette unité paysagère ne concerne qu'une petite portion de territoire au sud-est de l'AEE.

Le nord de cette unité est caractérisé par un relief peu marqué et façonne de vastes paysages bocagers. L'habitat dispersé est desservi par un réseau très dense d'axes de circulation. Les villages, rarement implantés dans les vallées, occupent souvent une position dominante.

Perceptions visuelles

Les voies restent à l'écart des rivières qui sont difficilement accessibles et perceptibles.

Dynamiques d'évolution

La banalisation de ces paysages se traduit par la multiplication de constructions en franges de bourgs.

Perceptions sociales

Les vues portent peu et le premier-plan revêt ainsi une importance particulière.



Photographie 11 : Espaces cloisonnés par les boisements et le bocage.

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.

Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les perceptions visuelles varient selon les unités paysagères. On retrouve cependant des typologies de perceptions similaires suivant les grands ensembles paysagers (cf Carte 7 et Carte 8).

Les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées** (unité paysagère des terres de brandes) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures. Cependant, sur le territoire étudié, le bocage reste assez présent et limite ces ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords des vallées voisines.

Cet ensemble paysager constitue une grande partie de l'AEE dans laquelle les vues lointaines seront conditionnées par l'état du bocage.

Les **paysages de bocages**, ici représentés par les unités paysagères des terres froides, du Boischaut et de la Brenne couvrent la partie est du territoire de l'AEE. Dans ces paysages, le bocage tient une place encore très importante. Les haies sont denses et bien conservées, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée, mais elles sont ponctuelles. Les vallonnements intermédiaires masquent le plus souvent le relief accueillant la ZIP, et seule la partie haute d'un projet de grande hauteur serait perceptible.

Les **paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par trois unités paysagères : les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents, ainsi que le Pays Blancs. Les fond de vallées souvent

accompagnés de boisements permettent peu d'échappées visuelles tandis que le bocage du Pays Blancs les filtre souvent lorsqu'il ne les masque pas lui aussi.

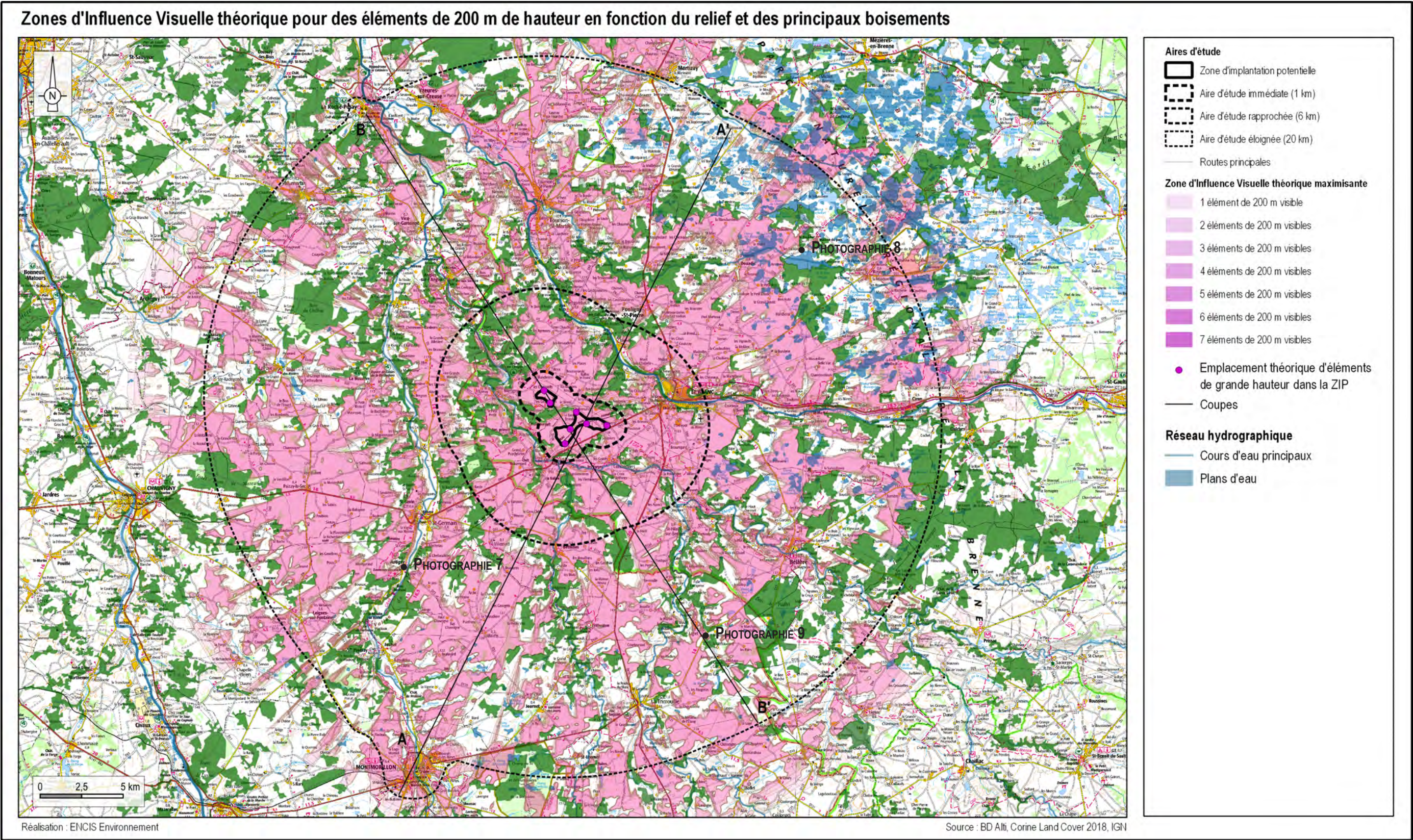
Les **paysages de plateaux cultivés des Gâtines berrichonnes** : Depuis cette unité paysagère la ZIV est moins étendue et les visibilitées plus ponctuelles en raison de boisements plus nombreux qui font office de masques.

Les **paysages de ville (Montmorillon)** : Le centre du bourg, traversé par la Gartempe, ainsi que le coteau est de la rivière sont de fait exclus de la ZIV en raison du relief de la vallée. Dans ce paysage urbain, les masques bâtis joueront une importance particulière en réduisant la visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

Les **paysages singuliers (brandes du Poitou)** : la portion de ce paysage qui concerne l'AEE correspond au terrain militaire de Montmorillon. Les faibles dénivellations du relief de l'AEE rendent théoriquement visible un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis ces espaces. Leur caractère fermé et confidentiel sera cependant à prendre en compte.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.

Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et majorent l'impact visuel.



Carte 10 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle.

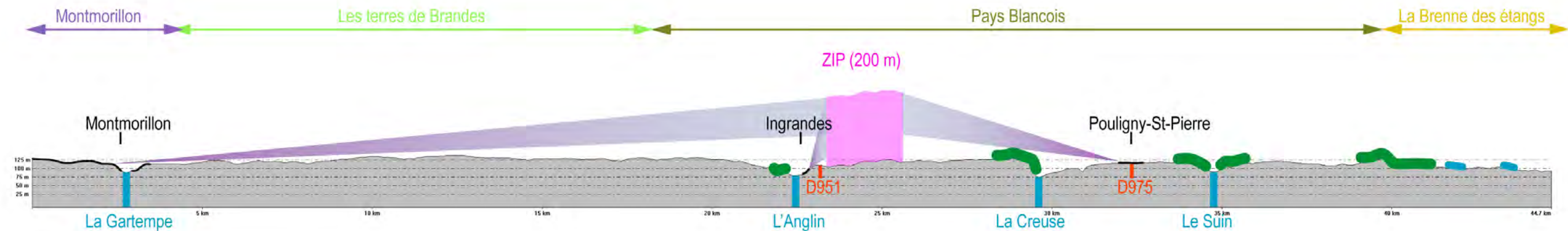


Figure 3 : Coupe de principe sud-ouest / nord-est entre Montmorillon et la Brenne (A-A').

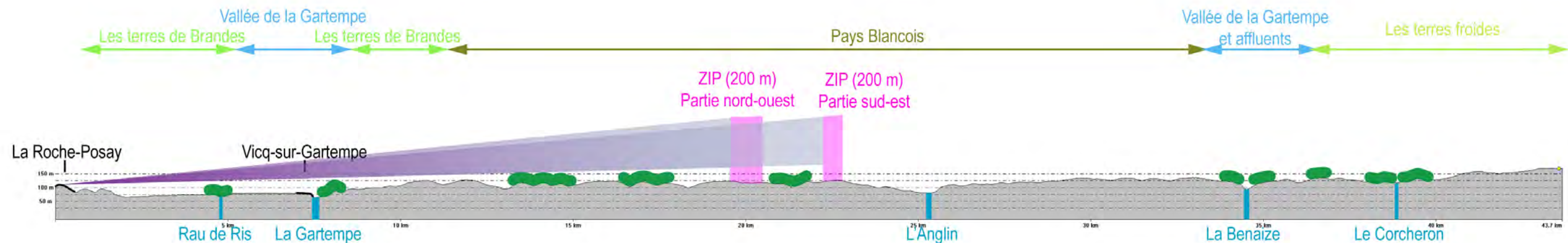


Figure 4 : Coupe de principe nord-ouest / sud-est entre La Roche-Posay et les Terres froides (B-B').

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (x 6). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

Comme vu précédemment, le paysage est défini par la « Convention de Florence » à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou

un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2, page 58.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces protections concernent principalement des sites naturels (sites classés des vallées de la Gartempe et de l'Anglin, sites inscrits de l'étang de la Mer Rouge en Brenne, de l'étang de la Gabrière...). Le patrimoine bâti est également reconnu à travers les sites protégés de Montmorillon (SPR) et de l'Abbaye de Saint-Savin (Patrimoine UNESCO).

3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

L'Indre est un département qui faisait autrefois partie de l'ancienne province historique du Berry, dont est originaire l'écrivaine George Sand. L'œuvre de la romancière comporte de nombreuses descriptions de ce paysage qu'elle affectionnait beaucoup. Son influence est toutefois davantage localisée sur la partie sud du Berry. Une seconde écrivaine française, moins reconnue que George Sand, est née sur la commune d'Argy : Raymonde Vincent. Son œuvre la plus marquante, « Campagne », est empreinte de la nostalgie de son pays natal et recueille également des descriptions des paysages de la province du Berry.

Les paysages des plateaux des terres de brandes ou des étangs de la Brenne sont peu représentés par les peintres qui s'inspirèrent essentiellement des paysages de la vallée de la Creuse. En effet, les paysages pittoresques de cette vallée furent source d'inspiration pour plus d'un artiste peintre, particulièrement lors de l'époque impressionniste. Ces représentations picturales jouent encore aujourd'hui un rôle important dans l'imaginaire collectif, tout comme les écrits de Georges Sand.

On peut citer au cours du XIX^{ème} siècle le peintre Jean-François Millet, qui affectionnait particulièrement les paysages de campagne et qui représenta beaucoup les bords de la Creuse. Suivirent des peintres au style plus « fauve », tels que Raoul Adam et Fernand Maillaud. Davantage tourné vers l'impressionnisme, Arnaud Guillaumin suit les traces de Claude Monet en présentant des paysages de terres de labours ou des haies à têtes aux motifs proches de l'abstraction. Marcel Coucy et Francis Picabia continuèrent également dans cette tendance.

Les paysages de la Brenne ont pour leur part été représentés en littérature et en poésie, de Georges

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

Sand à la fin du XIX^{ème}, à Yves La Prairie dans les années 1980. La Champagne berrichonne est quant à elle davantage représentée aujourd'hui, par des peintres méconnus, parfois étrangers (tels que Ben Wasser, peintre néerlandais).

Les paysages du territoire de l'aire étudiée sont donc l'objet de peu de représentations, et les œuvres qu'ils ont inspirés restent peu connues. Les romans de George Sand, principalement tournés vers les paysages du Berry, aux alentours de La Châtre et de Nohant, restent les ouvrages artistiques représentatifs des paysages de l'Indre les plus connus. Les motifs de champs labourés, la vallée tranquille de la Creuse et les villages aux alentours, transparaissent dans ces représentations, mais la Brenne ou encore les terres de brandes sont en revanche presque entièrement absentes des représentations artistiques visuelles.

3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 74.

Le Poitou-Charentes est au neuvième rang des régions visitées par les français en nombre de séjours.

L'ancienne région Poitou-Charentes appuie sa stratégie de développement sur le « tourisme vert » : vélo, écotourisme, bien-être, art de vivre et famille (Source : SRDT du Poitou-Charentes, 2011-2015). Les activités de pleine nature sont bien présentes sur le territoire, tout comme de nombreuses aires de loisirs ainsi que des parcs et jardins.

Certains sites du département de la Vienne en font le second département touristique rural derrière la Dordogne en termes de fréquentation (4,5 millions de touristes en 2012). Les sites qui bénéficient d'une fréquentation importante sont : le parc de loisir du Futuroscope (1,7 millions de visites/an en 2013), les parcs animaliers (la Vallée des Singes, les Géants du Ciel, la Planète des Crocodiles) et le patrimoine historique : le centre-ville de Poitiers et son église de Notre-Dame-la-Grande, la cité de Loudun et son ancien château médiéval, les patrimoines historiques et religieux de l'abbaye de Saint-Savin, la cité médiévale de Chauvigny, Angles-sur-l'Anglin et la cité de l'écrit de Montmorillon.

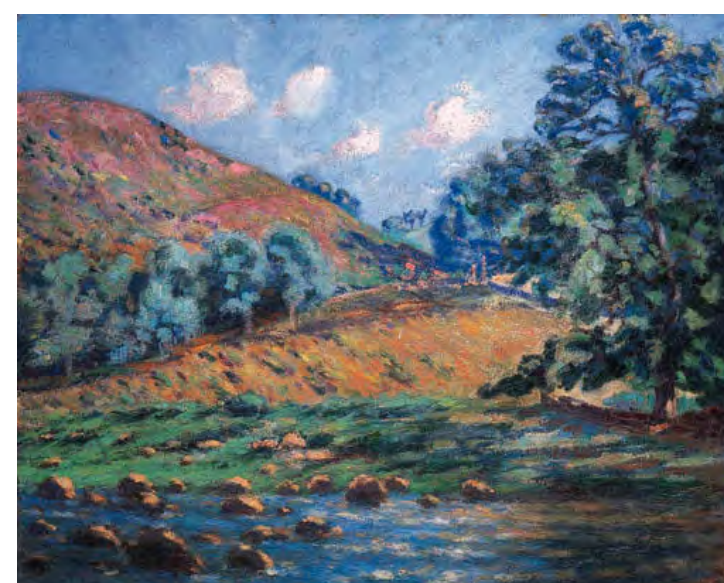
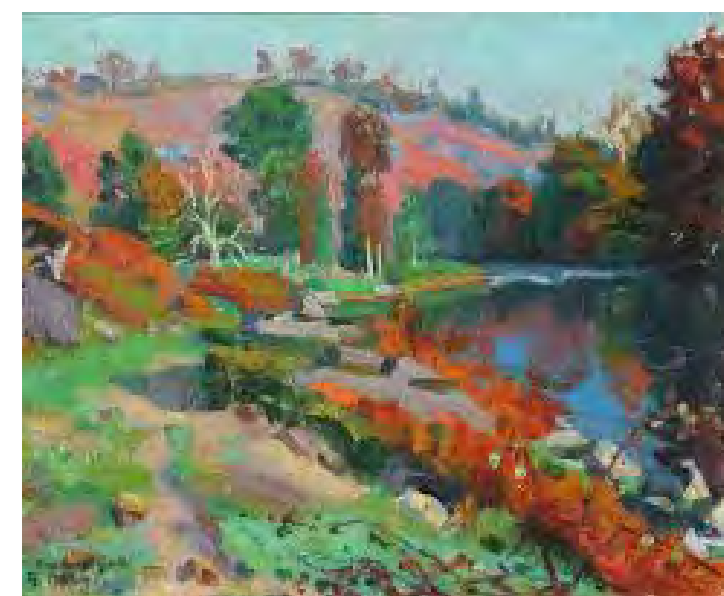


Figure 5 : Creuse, soleil couchant, Claude Monet
Figure 6 : Sur les bords de la Creuse, Francis Picabia
Figure 7 : Abbaye de Massay, Ben Wasser

Figure 8 : Vallée de la Creuse, Raoul Adam
Figure 9 : Vieux pont du Berry, Fernand Maillaud
Figure 10 : Paysage de Creuse, Armand Guillaumin

Porteur de projet : EOLISE / Bureau d'études : ENCIS Environnement

Le Berry est loin d'être la première destination touristique française. Mais il offre une image de campagne où il fait bon « se mettre au vert », empreinte de Culture et d'Histoire. Les guides et dépliants touristiques permettent de mesurer l'attrait touristique et la reconnaissance accordée à l'aire d'étude. L'attrait se concentre autour d'Argenton-sur-Creuse, surnommée « la Venise du Berry », et de la vallée de la Creuse...mais pas seulement. Les châteaux du Berry, dont certains ponctuent le territoire d'étude, sont aussi plus ou moins réputés.

Les paysages « naturels » et « sauvages » de la « Brenne aux mille étangs » bénéficient d'un travail de communication important effectué par le Parc naturel régional en matière d'image et de tourisme. La **Maison de la nature et de la réserve** se trouve d'ailleurs au nord-est de notre périmètre d'étude, au cœur de la Réserve naturelle de Chérine qui bénéficie également d'une solide réputation auprès des offices de tourisme du Berry et locaux.

Les principaux sites touristiques dans l'aire d'étude globale sont concentrés dans le Parc naturel régional de la Brenne, avec la Réserve naturelle de Chérine en tête. Les autres sites signalés sont en grande partie des monuments (prieurés, abbaye, collégiales et châteaux), ce qui témoigne de la présence d'un patrimoine riche et d'une volonté de le faire connaître. Le patrimoine naturel et culturel peut se découvrir en parcourant le GR48 ou le GRP de la Brenne. Les paysages champêtres, les cités de caractère, les monuments remarquables et les sites de loisirs de plein air de l'AEE restent en marge des grands sites touristiques de la région. Le département de l'Indre concerné par le périmètre d'étude propose en effet des activités plus attractives en-dehors de l'AEE : la réputation du Berry est d'avantage tournée vers l'histoire de George Sand et de son pays (autour de Nohant, La Châtre et Argenton-sur-Creuse), et des grandes villes au patrimoine architectural remarquable de Bourges ou Valençay.



Figure 11 : Carte touristique du Berry (source : Office du tourisme du Berry).



Figure 12 : Marketing territorial de la région Poitou-Charentes. Source : SRDT Poitou-charentes 2011-2015.



Figure 13 : Images extraites du dossier de presse 2016 du Comité Départemental du Tourisme de la Vienne.

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles, voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, un seul parc éolien en exploitation est recensé dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre). Il s'agit du parc éolien de Saint-Pierre-de-Maillé, situé à 16,2 km du projet éolien du Pays Blancs. Isolé au nord-ouest de l'AEE, il ne constitue pas de pôle éolien marquant dans l'aire éloignée.

3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

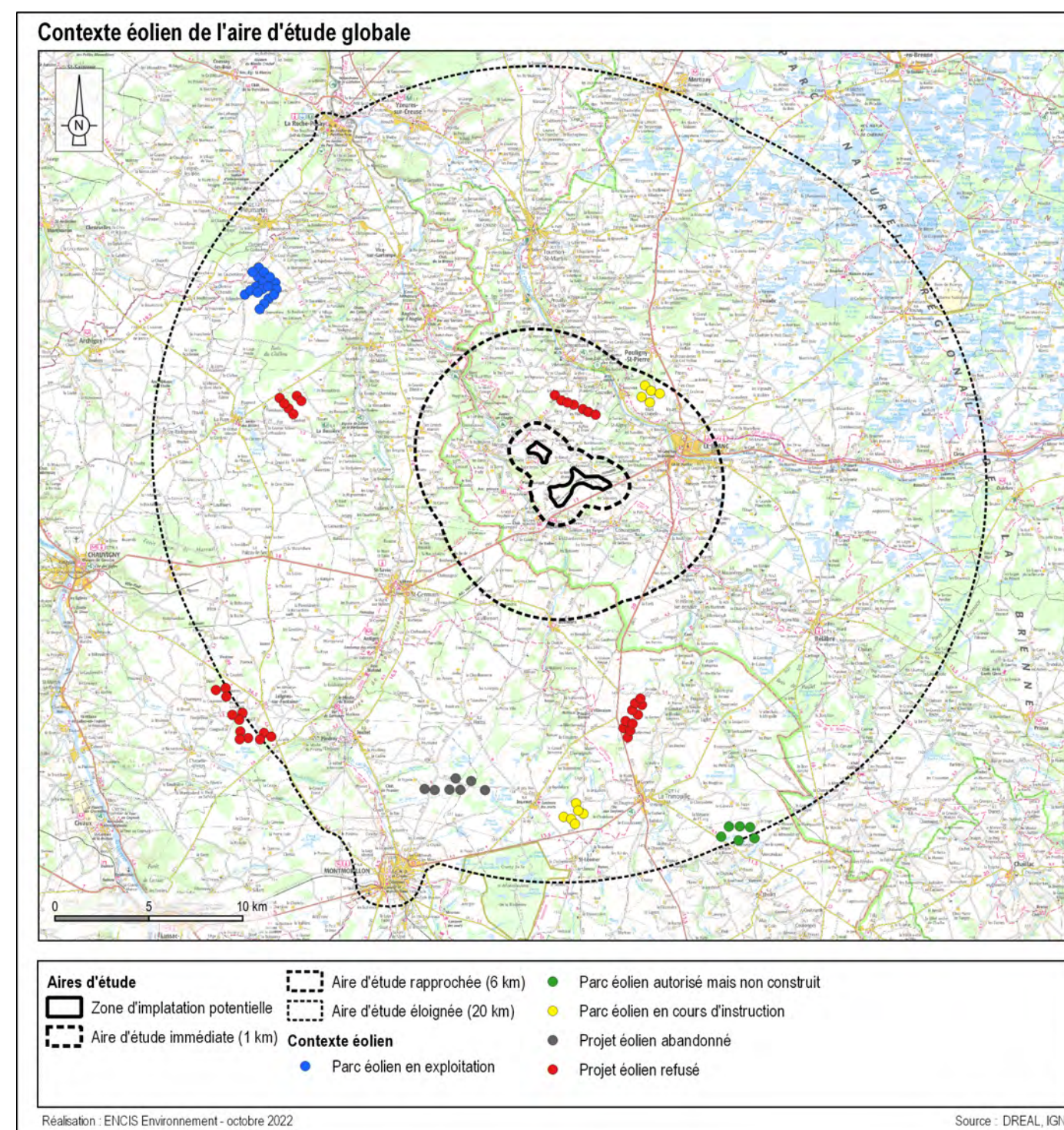
Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.8, page 235, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En octobre 2022, dans le périmètre de 20 km, un parc est autorisé mais non construit : le parc éolien de Thollet et Coulonges, à 19,5 km du projet du Pays Blancs. La ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre est, quant à lui, le seul en cours d'instruction. Il est situé à 4,9 km du projet du Pays Blancs.

Enfin, cinq parcs ont été refusés dans un rayon de 20 km autour du projet et un a été abandonné.



Carte 11 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 20 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes de l'AEE ont été déterminées à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Montmorillon (6 399 habitants en 2019)

Cette ville est implantée dans la vallée de la Gartempe, à environ 20 km au sud-ouest de la ZIP. Montmorillon se situe au carrefour géographique entre la Vienne, la Haute-Vienne et l'Indre. Cité de l'Écrit et des Métiers du Livre, Montmorillon est un pôle d'excellence en la matière. La ville possède également un patrimoine architectural lui valant le label «Ville d'Art et d'Histoire».

L'agriculture a façonné son économie autour de l'élevage ovin notamment, illustré par un événement réputé au niveau national qu'est la «Foire des Hérolles», où des centaines d'éleveurs et de forains se réunissent tous les mois, attirant des milliers de visiteurs au village de Coulonges à l'est de Montmorillon.

La Gartempe traverse le bourg mais ne procure pas de contrastes de relief importants. La ville se trouve dans un secteur de bocage au relief peu marqué où les cours d'eau (affluents de la Gartempe) sont peu encaissés.

Le contexte relativement plat permet, en théorie, d'avoir des vues lointaines mais implique également

qu'il n'y a au contraire pas de panorama dégagé et que le moindre obstacle (végétation, bâti) peut limiter fortement voir empêcher la visibilité de la ZIP. Ainsi, le bocage qui avance jusqu'aux portes de la ville empêche les perceptions d'éléments de grande hauteur dans la ZIP depuis les axes de communication et la périphérie du bourg tandis que les masques bâtis agissent de la même manière au cœur du bourg. Les ponts qui traversent la Gartempe, bien que créant des ouvertures, ne se situent pas dans l'axe de la ZIP et ne permettent donc pas de la percevoir. De même, les quartiers résidentiels, bien que présentant un tissu bâti plus lâche, ne présentent que rarement des visibilitées en raison de la végétation arborée qui y est associée.

Quelques perceptions sont tout de même possible depuis certains espaces ouverts et légèrement en hauteur comme au niveau du parking du supermarché E. Leclerc au sud de la ville, d'où la ZIP est perceptible au loin à l'horizon. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 12 : Vue d'ensemble sur le bourg de Montmorillon depuis le parvis de l'église Notre Dame, la ZIP est imperceptible, masquée par la végétation et le relief à gauche de la vue.

La Roche-Posay (1 591 habitants en 2019)

A environ 18 km au nord-ouest de la ZIP, cette cité médiévale est située à la confluence entre la Gartempe et la Creuse. Capitale européenne de la dermatologie thermique, La Roche-Posay est reconnue et attire par son patrimoine lié à l'eau de velours. Cette tradition thermique vieille de cinq siècles se traduit par son patrimoine bâti (villas, thermes, parc thermal...).

Hormis dans l'hypercentre, cœur historique du bourg, l'habitat est peu dense et réparti sur les douces ondulations du relief. La trame arborée est ici aussi bien présente et s'ajoute aux masques bâtis.

Les vues vers la ZIP sont rares et limitées à quelques points hauts et dégagés comme dans la rue du 19 mars 1962. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 13 : Vue très lointaine depuis le sud-est de La Roche-Posay.

Tournon-St-Martin (1 157 habitants en 2019)

Situé à environ 9,4 km au nord de la ZIP, la ville se trouve en rive droite de la Creuse, au carrefour entre Poitou, Berry, Touraine et Parc Naturel Régional de la Brenne.

La trame végétale limite grandement les perceptions (haies de bords de route, boisements, vergers...). Les vues sont rares et partiellement masquées par la végétation en avant plan. **La sensibilité est très faible.**

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissés ou encadrés par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

La D975 au nord de l'AEE

Cette route départementale relie Martizay à Le Blanc dans l'AER.

Dans sa partie nord, les vues vers la ZIP sont entrecoupées par les boisements plus ou moins proches de la route. La ZIP, lorsqu'elle est visible, ne l'est que partiellement à travers les masques et filtres boisés. Après Lureuil, les espaces traversés sont plus ouverts laissant la possibilité de quelques vues partielles. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 14 : Perception ponctuelle depuis la D975 au nord de Pouligny-Saint-Pierre.



Photographie 15 : Perception partielle depuis la D975 à Lureuil.

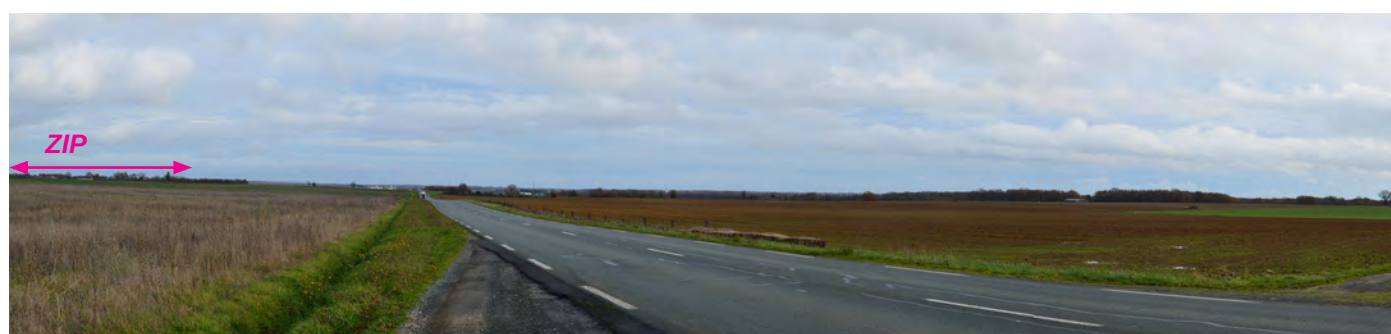
La D675 dans la moitié sud de l'AEE

Au sud de l'AER, la D975 se prolonge par la D675 en passant par la Trimouille. Le bocage traversé accompagne également la route avec des haies limitant les vues vers la ZIP. Ainsi, les vues existantes sont ponctuelles et partielles. **La sensibilité est très faible.**

La D951 de l'est à l'ouest de l'AEE

Cet axe routier permet de relier Saint-Gaultier à Chauvigny au-delà des limites de l'AEE. Au sein de l'aire d'étude, elle traverse Le Blanc dans l'AER et Saint-Savin dans l'AEE. A l'est de l'AEE, elle traverse les paysages des étangs de la Brenne en suivant le cours de la Creuse. Très souvent associée à une végétation arborée dense, la route ne dispose que de peu d'ouvertures visuelles vers la ZIP dans la partie est de l'AEE. Ces perceptions se limitent aux secteurs où elle se trouve dans l'axe de la route.

A l'ouest de l'AEE, vers Chauvigny, le paysage est beaucoup plus ouvert et le relief plus plat. Si les vues vers la ZIP sont plus nombreuses, elles sont cependant limitées par les boisements plus ou moins proches de l'axe routier. L'éloignement et les masques qui s'intercalent entre la route et la ZIP limitent la prégnance d'un projet de grande hauteur dans les vues. **La sensibilité est faible.**



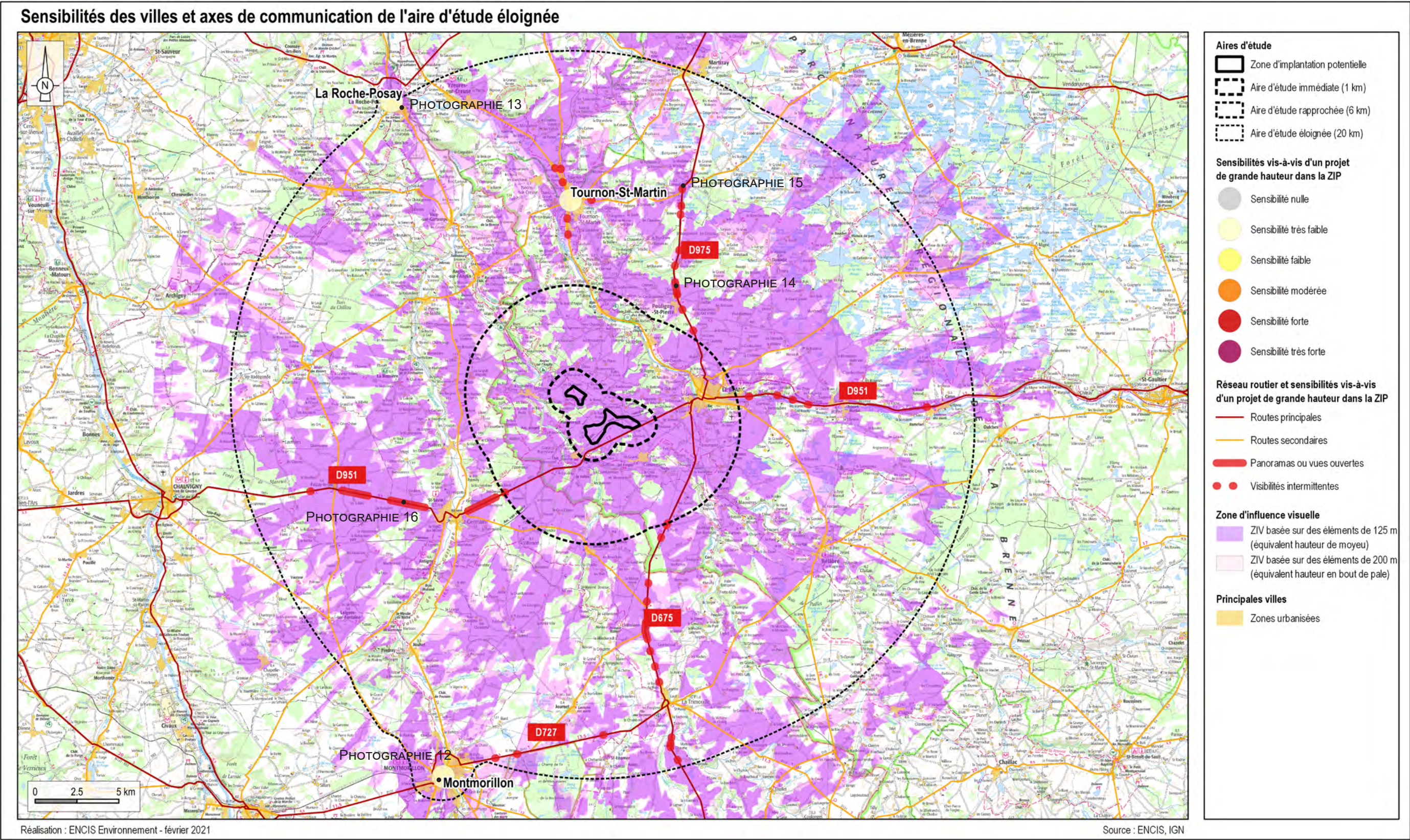
Photographie 16 : Tracé linéaire de la D951 et paysage plat et relativement ouvert.

La D727 au sud-ouest de l'AEE

Cet axe routier relie Lussac-les-Châteaux à La Trimouille en passant par Montmorillon. Il délimite les unités paysagères des terres de brandes au nord et des brandes du Poitou au sud puis traverse les terres froides. La route est souvent bordée de haies arbustives ou arborées fermant les vues. Les perceptions possibles sont ponctuelles, lointaines et limitée à l'extrémité haute d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.

La sensibilité est très faible.

Globalement, dans l'AEE, les axes de communication n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.



Carte 12 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.1.8, page 20.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

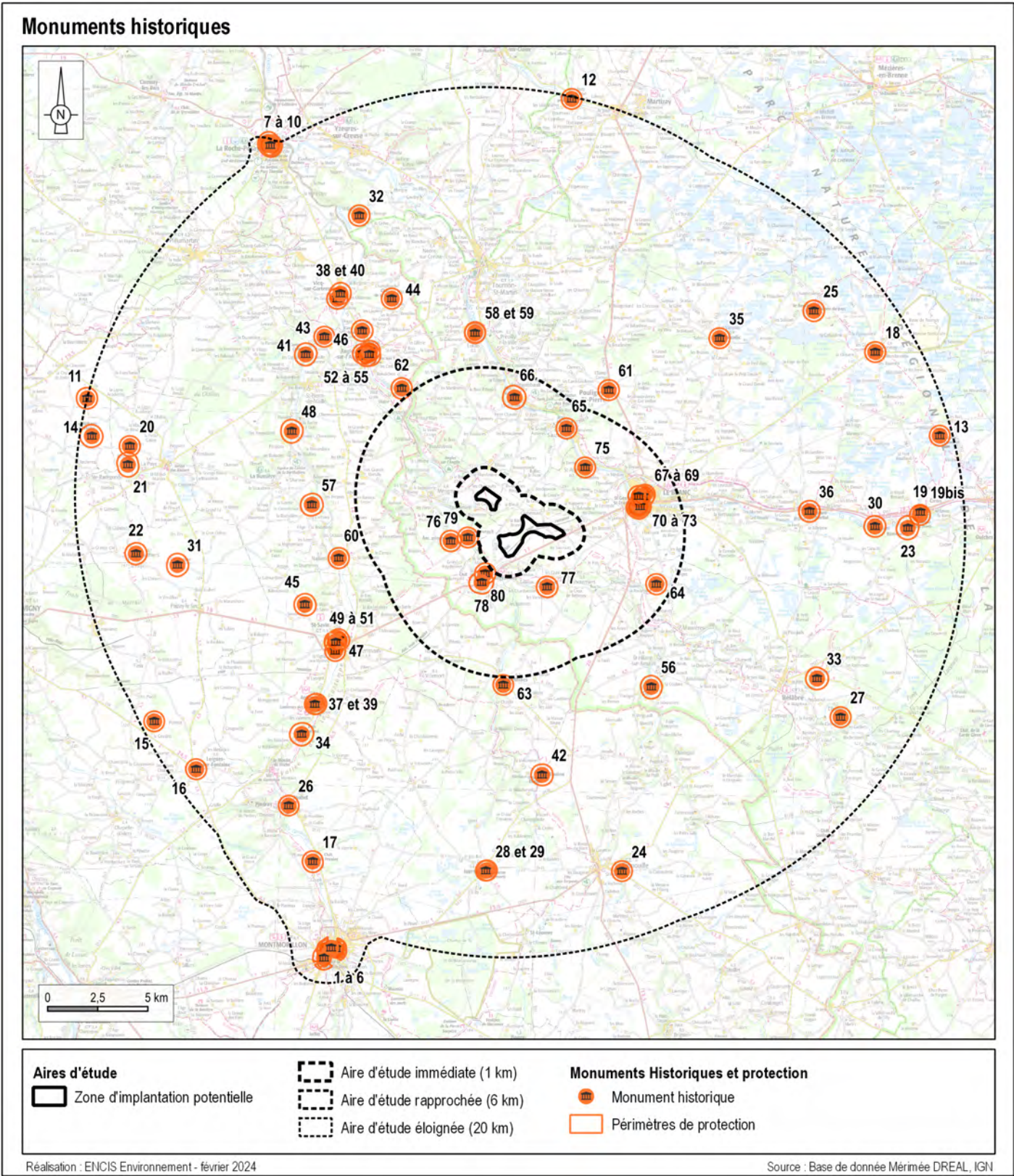
Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 81 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 64 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 17 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et aucun dans l'aire d'étude immédiate (AEI).



Carte 13 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée comprend donc **64** monuments historiques : **16 classés et 15 partiellement classés ou partiellement classés-inscrits** ; ainsi que **20** inscrits et 13 partiellement inscrits (cf. tableaux pages suivantes).

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** (églises, chapelles, abbayes prieuré). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable.

On recense également dix-sept châteaux, trois hôtels, trois logis, six maisons et une villa remarquables et deux manoirs de différentes époques, ainsi que deux dolmens, un pont et des restes d'anciens remparts.

On retrouve enfin des sites semi-naturels comme la grotte des Cottès ou l'abri du Roc aux sorciers, taillés à même la roche.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude éloignée est l'abbaye de Saint-Savin, partiellement inscrite et classée au titre des monuments historiques et également inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parmi les 64 monuments historiques de cette aire d'étude, un présente un enjeu très fort, neuf présentent des enjeux forts, trente-quatre des enjeux modérés et dix-neuf des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisée dans le creux des vallées (où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP) et/ou dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 64 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte et un seul une sensibilité modérée. Quatre présentent une sensibilité faible (covisibilité partielle et/ou indirecte et lointaine), et neuf présentent une sensibilité très faible.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Eglise Notre Dame à Montmorillon (MH n°3)

Ancienne collégiale royale du XIII^{ème} siècle, elle fait partie d'un ensemble de monuments religieux construits le long de la Gartempe appelée alors «Vallée des fresques» en raison des peintures murales retrouvées dans ces bâtiments. **L'enjeu de ce monument classé est fort.**

Située au cœur du tissu urbain, sur les rives de la Gartempe, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec la ZIP, y compris depuis le belvédère situé sur l'esplanade au nord-ouest du monument, en raison du relief et de la végétation. Une légère covisibilité est possible depuis les jardins de l'Hôtel Dieu. A noter toutefois qu'ils ne sont pas ouverts au public puisqu'il s'agit d'un EPHAD depuis 2000. **La sensibilité est nulle.**



Photographie 17 : L'église Notre-Dame à Montmorillon (MH 8).

Donjon de la Roche-Posay (MH n°8)

Ce donjon quadrangulaire est érigé sur le bord de la Creuse et constitue un vestige de l'ancien château datant du XI^{ème} siècle. **L'enjeu de ce monument classé est fort.**

Aucune visibilité n'a pu être identifiée vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, que ce soit au pied ou au sommet du donjon en raison des masques liés au relief. **La sensibilité est nulle.**

Eglise Notre Dame de la Roche-Posay (MH n°9)

Cette église a été fortifiée au XV^{ème} siècle, durant la Guerre de Cent Ans tandis que son clocher date du XI^{ème} siècle. **L'enjeu de ce monument classé est fort.**

Aucune visibilité n'a pu être identifiée vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, que ce soit au pied ou au sommet du donjon, en raison des masques liés au relief et au bâti environnant. **La sensibilité est nulle.**

Eglise de Leignes-sur-Fontaine (MH n°16)

Cette église, dont l'époque de construction daterait des XII^{ème} et XVII^{ème} siècles, est un édifice roman dont la protection (classement partiel) concerne des éléments intérieurs (chapiteaux de la croisée du transept et parois portant des inscriptions anciennes). **L'enjeu de ce monument est faible.**

Insérée au cœur du tissu bâti, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec la ZIP. Quelques covisibilités indirectes et partielles sont identifiées en périphérie du bourg, limitées à la perception de la partie haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. **La sensibilité est faible.**

Château du Bouchet (MH n°25)

Datant a minima du XII^{ème} siècle, ce château se situe en position dominante, critère pour sa vocation défensive à l'époque de sa construction. La protection (classement partiel) porte sur les façades et toitures ainsi que des éléments intérieurs comme la cheminée. Aujourd'hui ouvert au public, il se visite, mais peut également être un lieu de réception. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

En position dominante sur la plus haute butte de la Brenne, le château dispose de vues lointaines et panoramiques. **La sensibilité est modérée.**

Chapelle funéraire Sainte-Catherine à Jouhet (MH n°26)

Cette chapelle, datée du XV^{ème} siècle, est composée d'une unique salle dont les murs sont recouverts de fresques, reprenant le thème de la légende des Trois morts et des Trois vifs. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Située dans la vallée de la Gartempe, cette chapelle ne dispose d'aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du relief et de la végétation. **La sensibilité est nulle.**

Grotte des Cottès (MH n°41)

La grotte des Cottès est située sur la rive gauche de la Gartempe, à un kilomètre au nord du village de Saint-Pierre-de-Maillé. Le porche de la grotte, dégagé au cours des fouilles réalisées au XIX^{ème} siècle, ouvre sur la vallée. La grotte compte deux salles et s'enfonce perpendiculairement à l'axe de la falaise. La grotte des Cottès et son talus forment une des rares archéo-séquences d'Europe occidentale couvrant totalement

la fin du Paléolithique moyen et le début du Paléolithique supérieur ; elle permet ainsi de mieux connaître l'époque qui a vu disparaître les derniers néandertaliens au profit du type humain actuel. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Cette propriété privée située dans la vallée de la Gartempe ne dispose d'aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief et de la végétation. **La sensibilité est nulle.**

Abris du Roc aux Sorciers (MH n°46)

Cette grotte classée datant de la préhistoire, correspond à la plus grande frise sculptée retrouvée. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Le site ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison de ses caractéristiques (grotte) et son orientation (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - ZIP à l'est). **La sensibilité est nulle.**



Photographie 18 : Ruines d'Angles-sur-l'Anglin (MH 55) et signalétique du Roc aux sorciers (MH 46).



Photographie 19 : Eglise d'Angles-sur-l'Anglin (MH 54).

Eglise et Abbaye de Saint-Savin (MH n°49 et 50)

Les périodes de construction de cette Abbaye sont nombreuses : IX^{ème}, XI^{ème} et XIV^{ème} et XVII^{ème} siècles.

La protection par classement et inscription concerne différents éléments de l'édifice à savoir : les bâtiments conventuels ainsi que le jardin en terrasse bordant la Gartempe le long de ce bâtiment. A noter que cet édifice fait également l'objet d'une protection au titre du patrimoine mondiale de l'UNESCO (Cf. 3.2.2.4). **L'enjeu de ces monuments est fort, voire très fort étant donné la reconnaissance au titre de l'UNESCO.**

Aucune visibilité directe vers la ZIP n'est identifiée depuis l'abbaye et ses abords en raison des masques bâtis qui l'entourent. Cependant, la hauteur de la flèche (71 m) implique de nombreuses covisibilités partielles depuis les points hauts de la ville et les alentours. Celles-ci sont limitées au clocher de l'abbaye et à la partie haute de la ZIP. **La sensibilité est faible.**



Photographie 20 : Abbaye de Saint-Savin.

Pont de Saint-Savin (MH n°51)

Ce pont gothique a été construit au XIII ou XIV^{ème} siècle sur le nouvel itinéraire reliant Bourges et Poitiers. Constitué de 5 arches en arc brisé, il demeure l'axe principale de la ville jusqu'à la construction du pont neuf en 1852. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Aucune relation visuelle directe ou indirecte n'est identifiée avec la ZIP en raison du relief et de la végétation boisée accompagnant la Gartempe. **La sensibilité est nulle.**

Château d'Angles-sur-l'Anglin (MH n°55)

Dressé sur son éperon rocheux à 48 mètres en surplomb de l'Anglin, le château féodal d'Angles-sur-l'Anglin constituait un point stratégique de défense au carrefour des régions du Poitou, du Berry et de la Touraine. Le château a été construit au XI^{ème} siècle par les évêques de Poitiers et a par la suite été remanié aux XII^{ème} et XV^{ème} siècles. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de l'Anglin. **La sensibilité est nulle.**



Photographie 21 : Ruines du château d'Angles-sur-l'Anglin (MH 55).



Photographie 22 : Eglise de Béthine (MH 63).



Photographie 23 : Covisibilité indirecte avec l'église de Douadic (MH 35), le village est dans le dos de l'observateur.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	86	MONTMORILLON	Hôtel Dieu (ancien) chapelle octogonale	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Le monument est entouré d'un haut mur d'enceinte et inséré au sein du tissu urbain de Montmorillon ce qui empêche les relations visuelles avec la ZIP depuis ses abords. Seuls les jardins, situés au nord du bâtiment et disposant d'une vue ouverte et dégagée, permettent de percevoir la ZIP au loin. A noter toutefois qu'ils ne sont pas ouverts au public puisqu'il s'agit d'un EPHAD depuis 2000.	Nulle	21,9
2	86	MONTMORILLON	Maison	Inscrit	Faible	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti qui entourent ce monument.	Nulle	21,6
3	86	MONTMORILLON	Eglise Notre-Dame (ancienne)	Classé	Fort	Située au cœur du tissu urbain, sur les rives de la Gartempe, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec la ZIP, y compris depuis le belvédère situé sur l'esplanade au nord-ouest du monument en raison du relief et de la végétation. Une légère covisibilité est possible depuis les jardins de l'Hôtel Dieu. A noter toutefois qu'ils ne sont pas ouverts au public puisqu'il s'agit d'un EPHAD depuis 2000.	Nulle	21,5
4	86	MONTMORILLON	Hôtel de Moussac	Classé	Modéré	Situé au cœur du tissu urbain dense ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques liés au bâti.	Nulle	21,4
5	86	MONTMORILLON	Hôtel (7 rue Saint-Christophe)	Inscrit	Modéré	Cette propriété privée située au bord de la Gartempe, dispose d'un haut mur d'enceinte et se situe dans un contexte bâti dense ne permettant aucune relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	21,4
6	86	MONTMORILLON	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Situé au cœur du tissu urbain dense ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques liés au bâti.	Nulle	21,3
7	86	LA ROCHE-POSAY	Porte de ville	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti qui entourent ce monument.	Nulle	20,2
8	86	LA ROCHE-POSAY	Donjon	Classé	Fort	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief, y compris depuis le haut du donjon.	Nulle	20,2
9	86	LA ROCHE-POSAY	Eglise Notre-Dame	Classé	Fort	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti.	Nulle	20,1
10	86	LA ROCHE-POSAY	Remparts (restes des anciens)	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti qui entourent les restes de ce monument.	Nulle	20,1
11	86	ARCHIGNY	Maison de la ligne acadienne n°10	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et à la végétation qui entourent ce monument.	Nulle	20
12	36	MARTIZAY	Prieuré de Notz-l'Abbé	Partiellement Classé	Faible	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et à la végétation qui entourent ce monument.	Nulle	19,9
13	36	CIRON	Dolmen et cromlech de Sénevaut	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle pour ce monument qui n'est pas visible ni signalé.	Nulle	19,4
14	86	ARCHIGNY	Abbaye de l'Etoile (ancienne)	Partiellement Classé	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief.	Nulle	19,3

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
15	86	LEIGNES-SUR-FONTAINE	Château de Vaucour	Partiellement Inscrit	Faible	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nulle	19,3
16	86	LEIGNES-SUR-FONTAINE	Eglise	Partiellement Classé	Faible	Inscrite au cœur du tissu bâti, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec la ZIP. Quelques covisibilités indirectes et partielles sont identifiées en périphérie du bourg, limitées à la perception de la partie haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.	Faible	18,8
17	86	PINDRAY	Château de Prunier	Partiellement Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte pour ce château situé sur le tracé du GR48, sur les rives de la Gartempe, en raison du relief et de la végétation.	Nulle	18
18	36	ROSNAY	Eglise paroissiale Saint-André	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle avec la ZIP depuis l'église et ses abords en raison du tissu bâti qui l'entoure. Aucune relation indirecte depuis les abords en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nulle	18
19	36	CIRON	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques bâtis.	Nulle	17,8
19bis	36	CIRON	Monument aux aéronautes Théodore Sivel et Joseph-Eustache Crocé-Spinelli	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques bâtis.	Nulle	17,8
20	86	LA PUYE	Eglise St-Hilaire de Cenau	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques bâtis.	Nulle	17,4
21	86	LA PUYE	Dolmen dit La Maison du Fadet	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du relief et de la végétation.	Nulle	17,4
22	86	LAUTHIERS	Logis de la Motte	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nulle	17,2
23	36	CIRON	Château de Romefort	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP pour ce monument privé en raison des masques bâtis.	Nulle	17,1
24	86	LA TRIMOUILLE	Eglise Saint-Pierre (Ancienne)	Partiellement Classé	Modéré	Le contexte bocager ainsi que le relief empêchent toute relation visuelle entre ce monument et la ZIP.	Nulle	16,7
25	36	ROSNAY	Château du Bouchet	Partiellement Classé	Modéré	En position dominante sur la plus haute butte de la Brenne, le château (ouvert au public) dispose de vues lointaines dégagées.	Modérée	16,6
26	86	JOUHET	Chapelle funéraire Sainte-Catherine	Classé	Fort	Situé dans la vallée de la Gartempe, ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP.	Nulle	16,5
27	36	CHALAIS	Eglise paroissiale Saint Léobon	Inscrit	Modéré	Bien que située sur une petite butte, l'église ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du contexte boisé dense qui l'entoure.	Nulle	16,5
28	86	JOURNET	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du relief.	Nulle	15,7
29	86	JOURNET	Prieuré Saint-Martin	Partiellement Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du relief.	Nulle	15,7
30	36	CIRON	Maison forte de la Boissière	Partiellement Inscrit	Faible	Située dans le fond de vallée de la Creuse, dans un écrin boisé, cette maison forte ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP.	Nulle	15,5

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
31	86	PAIZAY LA SEC	Logis de Champagne, ensemble des bâtiments	Inscrit	Faible	La végétation arborée des abords du bâtiment ainsi que les boisements et le relief le séparant de la ZIP empêchent toute relation visuelle directe ou indirecte.	Nulle	15,2
32	37	YZEURES-SUR-CREUSE	Manoir de Thou	Partiellement inscrit	Faible	Le cordon boisé entourant le manoir empêche toute visibilité directe vers la ZIP. Une covisibilité minimale est possible depuis la route de desserte locale qui passe en contrebas du manoir. Elle est limitée à l'extrémité haute d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.	Très faible	14,9
33	36	CHALAIS	Château de la Gâtévine	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du relief et de la végétation.	Nulle	14,4
34	86	ANTIGNY	Château de Boismorand	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Implanté dans le contexte boisé de la vallée de la Gartempe, ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP.	Nulle	13,4
35	36	DOUADIC	Eglise Saint-Ambroix	Classé	Modéré	Située dans une légère dépression des étangs de la Brenne, l'église ne présente pas de visibilité directe vers la ZIP. Une covisibilité indirecte est cependant possible depuis les abords du village. Des éléments de grande hauteur dans la ZIP pourraient être perceptibles partiellement à travers les filtres végétaux.	Très faible	12,4
36	36	RUFFEC	Prieuré Saint-Martial	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison des masques bâtis.	Nulle	12,3
37	86	ANTIGNY	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison des masques bâtis et du contexte végétal entourant le monument.	Nulle	12,1
38	86	VICQ-SUR-GARTEMPE	Villa des Iles - 6 rue du Pont	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief boisé de la vallée de la Gartempe.	Nulle	12
39	86	ANTIGNY	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison des masques bâtis et du contexte végétal entourant le monument.	Nulle	12
40	86	VICQ-SUR-GARTEMPE	Eglise	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief boisé de la vallée de la Gartempe.	Nulle	11,9
41	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	Grotte des Cottès	Classé	Fort	Cette grotte constitue l'une des rares archéo-séquences d'Europe occidentale couvrant la fin du Paléolithique moyen et le Paléolithique supérieur. Cette propriété privée située dans la vallée de la Gartempe ne dispose d'aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief et de la végétation.	Nulle	11

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
42	86	JOURNET	Abbaye de Villesalem	Partiellement Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison du relief.	Nulle	11
43	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	Château de Jutreau	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nulle	11
44	86	VICQ-SUR-GARTEMPE	Château de la Brosse	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nulle	10,5
45	86	SAINT-SAVIN	Manoir du Grand Breuil	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle n'est identifiée entre la ZIP et les abords de ce monument privé en raison des masques liés au relief, au bâti et à la végétation.	Nulle	10
46	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Abri du Roc aux Sorciers	Classé	Fort	La plus grande frise sculptée retrouvée, datant de la préhistoire, par ses caractéristiques (abris sous roche) et sa position (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - ZIP à l'est) ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	9,9
47	86	SAINT-GERMAIN	Eglise	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte pour ce monument situé au bord de la Gartempe en raison des masques liés au relief et au bâti.	Nulle	9,7
48	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	Château de La Guitière	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte depuis les abords de ce monument privé en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nulle	9,7
49	86	SAINT-SAVIN	Eglise	Classé	Fort	Aucune visibilité ou covisibilité depuis l'église et ses abords en raison du relief et du contexte bâti qui l'entoure. Des covisibilités partielles sont cependant possibles depuis les alentours entre la ZIP et la flèche de l'église.	Faible	9,4
50	86	SAINT-SAVIN	Abbaye	Partiellement Classé-Inscrit - UNESCO	Très fort	Absence de visibilité vers la ZIP depuis l'abbaye et ses abords directs. Covisibilité partielle possible depuis les points hauts de la ville, limitée au clocher de l'abbaye et à la partie haute de la ZIP. Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.	Faible	9,4
51	86	SAINT-SAVIN	Pont	Classé	Fort	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation boisée accompagnant la Gartempe.	Nulle	9,3
52	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Cimetière de la Ville Basse	Partiellement Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation de la vallée de l'Anglin.	Nulle	9

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
53	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Eglise Saint-Martin	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et du contexte bâti.	Nulle	8,9
54	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Eglise Sainte-Croix	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et du contexte bâti.	Nulle	8,8
55	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Château (restes)	Classé	Fort	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de l'Anglin.	Nulle	8,7
56	36	SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	Château de Céré	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nulle	8,7
57	86	BUSSIÈRE	Château de Foussac	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du contexte boisé aux alentours du château.	Nulle	8,1
58	36	LURAI	Logis du prieuré Notre-Dame de Lurais	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité directe depuis le monument. Une covisibilité partielle est identifiée sur la D89 en amont, la ZIP peut être perceptible en hiver derrière le filtre de la végétation.	Très faible	7,8
59	36	LURAI	Eglise prieurale Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ou covisibilité directe depuis le monument. Une covisibilité partielle est identifiée en amont, la ZIP peut être perceptible en hiver derrière le filtre de la végétation.	Très faible	7,7
60	86	NALLIERS	Eglise	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nulle	7,5
61	36	POULIGNY-SAINT-PIERRE	Eglise Saint-Pierre	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Pas de visibilité directe depuis l'église en raison des masques bâtis. Covisibilité partielle possible depuis les abords du village, limitée à la partie haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.	Très faible	7,3
62	36	LURAI	Château de Monteneaux	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nulle	6,4
63	86	BÉTHINES	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Partiellement inscrit	Faible	Covisibilité partielle, limitée à la partie haute de la ZIP, possible depuis le nord de l'église, aux abords du cimetière.	Très faible	6,4

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.2 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

On dénombre trois sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude : le SPR de Montmorillon et celui de Saint-Savin dans l'AEE ainsi que celui du Blanc dans l'AER.

Description des sites patrimoniaux remarquables présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites patrimoniaux remarquables est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.

Le SPR de Saint-Savin

Ce périmètre (à l'origine ZPPAU) comprend le bourg ancien regroupant tous les éléments de patrimoine protégés au titre des monuments historiques, le site inscrit mais également tous les bâtiments d'intérêt architectural conférant une unité à l'ensemble. Le SPR concerne également la partie à dominante naturelle faisant la transition entre ce bourg ancien et le secteur d'extension pavillonnaire.

L'enjeu de ce SPR est jugé fort en raison de la reconnaissance des monuments qu'il recouvre, de la qualité architecturale du bourg de Saint-Savin et de l'harmonie qui s'en dégage avec la vallée de la Gartempe.

Depuis l'intérieur du périmètre du SPR (comprenant l'abbaye de St-Savin), aucune relation visuelle avec la ZIP n'est identifiée en raison des masques bâtis. Des covisibilités partielles sont cependant possibles depuis la périphérie du périmètre. Elles concernent notamment la flèche de l'abbaye culminant à 71 m et dont

la visibilité alentour est assez lointaine bien que limitée. **La sensibilité est jugée faible.**

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Dix sites protégés, dont trois classés et sept inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. Les sites classés correspondent tous à des sites naturels : Vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray, Vallée de l'Anglin, Site du lac de l'Epinière. Les sites inscrits présentent des sites naturels (étang de la Mer Rouge en Brenne, étang de la Gabrière, vallées de la Gartempe et de l'Anglin), des sites associés à du patrimoine bâti (abbaye de Fontgombault, site de la Croix Blanche à Ingrandes, village d'Angles-sur-l'Anglin, Moulin de la Roche, château et hameau du Bouchet et abords). Huit de ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée.

Description des sites protégés présentant des enjeux fort ou des sensibilités faibles à minima.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Site classé de l'Epinière

Ce site est localisé en limite nord-est de l'AEE et correspond à un ensemble caractéristique des paysages brennois composé de prairies naturelles basses, d'une ferme et d'un étang cerné de végétation basse présentant une qualité paysagère propre. **L'enjeu est fort.**

Bien qu'une partie du site soit concernée par la ZIV théorique, la végétation arborée présente autour du site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec la ZIP. **La sensibilité est nulle.**

Site classé et inscrit de la vallée de la Gartempe à Pindray et Jouhet

Ce site est localisé au sud-ouest de l'AEE. Le site classé protège la grande diversité des paysages de la vallée de la Gartempe, qui dans ce secteur donne à la fois une impression de calme et de sérénité. La Gartempe est accompagnée d'une ripisylve au-delà de laquelle se trouvent des paysages de brandes mais également des boisements et des prairies délimitées par des haies. Il comprend également un certain nombre d'éléments de patrimoine remontant même jusqu'à l'Antiquité. **L'enjeu est fort.**

La topographie et la végétation du fond de vallée empêchent toute relation visuelle directe avec la ZIP. Des covisibilités partielles sont cependant possibles depuis le périmètre du site classé, notamment depuis les axes routiers sur les hauteurs (D11, D115) offrant des vues dégagées. **La sensibilité est jugée faible.**



Photographie 24 : Covisibilité limitée entre la ZIP et le périmètre du site inscrit et classé de la vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray.

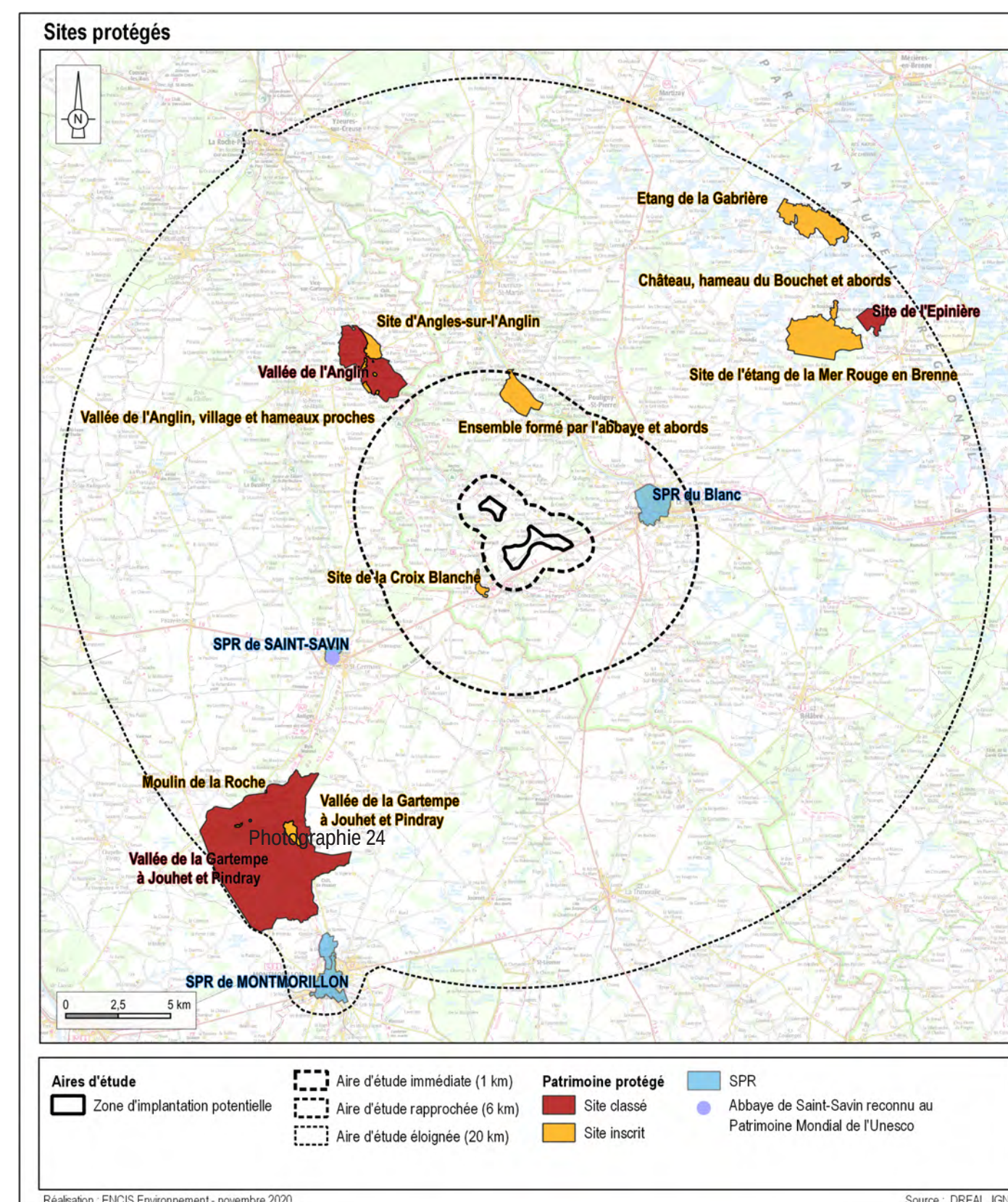
Site classé de la vallée de l'Anglin

Au niveau du village d'Angles-sur-l'Anglin, au nord-ouest de l'AEE, la vallée de l'Anglin est caractérisée par des falaises calcaires entre lesquelles sillonne la rivière. Ces rochers sont percés de grottes ayant servi de refuges aux hommes et animaux dès la préhistoire. Les falaises bordant l'Anglin sont les plus hautes du département. La rivière est accompagnée d'une épaisse ripisylve. **L'enjeu est fort.**

Le fond de vallée de l'Anglin ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief et de la végétation arborée. Des vues partielles sont possibles ponctuellement depuis la périphérie du site (Les Pièces du Petits Breux), limitées par le bocage développé aux alentours du village. **La sensibilité est jugée faible.**

Château, hameau du Bouchet et abords

Cf. description du château dans la partie sur les monuments historiques. **Pour rappel, l'enjeu est modéré et la sensibilité est modérée.**



Carte 14 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
86	Montmorillon	SPR de Montmorillon	SPR	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le périmètre du SPR en raison des masque bâtis et du relief.	Nulle	19,5
36	Linge	Etang de la Gabrière	Site inscrit	Modéré	La végétation arborée entourant le site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	18
86	Pindray	Moulin de la Roche	Site inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle entre ce monument implanté en contexte boisé en bord de Gartempe et la ZIP.	Nulle	17,7
36	Rosnay	Site de l'Epinière	Site classé	Fort	La végétation arborée entourant le site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	17
36	Rosnay	Château, hameau du Bouchet et abords	Site inscrit	Modéré	En position dominante sur la plus haute butte de la Brenne, le château (ouvert au public) dispose de vues lointaines vers la ZIP. Les visibilitées ne sont en revanche pas possibles depuis le reste du périmètre.	Modérée	16,5
36	Rosnay, Douadic	Site de l'étang de la Mer Rouge en Brenne	Site Inscrit	Modéré	La végétation arborée entourant le site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec la ZIP.	Très faible	13,8
86	Jouhet et Pindray	Vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray	Site classé et Site Inscrit	Fort	La topographie et la végétation du fond de vallée empêchent toute relation visuelle directe avec la ZIP. Des covisibilités partielles sont cependant possibles depuis le périmètre du site classé, notamment depuis les axes routiers sur les hauteurs (D11, D115) offrant des vues dégagées.	Faible	13
86	Saint-Savin	SPR de Saint-Savin	SPR	Fort	Absence de relation visuelle avec la ZIP depuis le cœur du périmètre (comprenant l'abbaye de St-Savin) en raison des masques bâtis. Covisibilité partielle, limitée à la partie haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, depuis la périphérie du périmètre.	Faible	8,9
86	Angles-sur-l'Anglin	Site d'Angles-sur-l'Anglin	Site Inscrit	Modéré	Le fond de vallée de l'Anglin ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du relief et de la végétation arborée. Des vues partielles sont possibles ponctuellement depuis la périphérie du site (Les Pièces du Petits Breux), limitées par le bocage développé aux alentours du village.	Très faible	8,4
86	Angles-sur-l'Anglin	Vallée de l'Anglin, village et hameaux proches	Site Inscrit	Modéré		Très faible	7,2
86	Angles-sur-l'Anglin	Vallée de l'Anglin	Site classé	Fort		Faible	6,6

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.4 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une Valeur Universelle Exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Description du bien

Un site classé au patrimoine de l'UNESCO a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de l'église abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe qui a été sélectionnée pour être inscrite car répondant aux critères suivants :

- représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Fondée ou refondée à l'époque carolingienne, elle est reconstruite au XI^{ème} siècle et témoigne ainsi de l'architecture romane occidentale. Ses peintures murales intérieures, réalisées à la fin du XI^{ème} siècle ou au début du XII^{ème} siècle constituent un ensemble exceptionnel d'imageries médiévales. L'église est surmontée d'une flèche gothique culminant à près de 80 m.

Les fresques consistent en un immense récit biblique organisé de façon thématique sur tous les espaces intérieurs du monument et constituent le plus grand ensemble de peintures polychromes de l'âge Roman de l'Humanité.

Le périmètre du bien en cours aujourd'hui comprend, outre l'église abbatiale et l'ancienne abbaye, les jardins, l'ensemble des bâtiments conventuels et une partie de la place qui borde l'abbatiale à l'ouest (Cf. Carte 16). Il permet de faire prendre conscience de l'intégrité du bien, contribuant ainsi à la préservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).

Valeur Universelle Exceptionnelle

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de ce bien repose sur deux critères :

- Le caractère exceptionnel de l'abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe. Il tient à son extraordinaire décor témoignant de l'art de représenter et de peindre dans la civilisation de l'Occident médiéval chrétien. L'ampleur et la qualité des peintures, utilisant une palette complète de couleurs et des compositions empreintes d'élégance et de mouvement, lui valent le surnom de «Sixtine romane».
- La reconnaissance de ce bien repose également sur le témoignage qu'elle représente de l'importance de l'image dans un édifice monastique considéré à l'époque comme un lieu majeur d'enseignement. Les images répandues à profusion sur ses murs témoignent de la civilisation médiévale et de ses modes de



Photographie 25 : L'abbaye de Saint-Savin depuis la rive opposée de la Gartempe.

représentation et de diffusion des idées.

Zone tampon

Le bien est protégé par une zone tampon de près de 148 ha équivalant aux périmètres des protections juridiques existantes (Site patrimonial remarquable de la commune de Saint-Savin et abords de l'abbatiale et de monuments situés sur la commune voisine de Saint-Germain). Une réflexion est en cours pour définir une nouvelle zone tampon qui soit à même de mieux protéger les perspectives visuelles de l'abbaye.

Aire d'influence paysagère (AIP)

L'aire d'influence paysagère d'un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO est un périmètre allant au-delà de la zone tampon du bien. Il s'agit dans ce périmètre de prendre en compte les éventuelles relations visuelles qu'entretient le bien avec son environnement plus éloigné.

Une étude réalisée en 2015 par l'Atelier Mnémosis préconise l'élargissement de l'aire d'influence paysagère. Cette étude définit un périmètre d'horizons visibles depuis l'abbaye (Cf. Carte 15). La ZIP se situe en dehors de ce périmètre. Au-delà de ce périmètre, des perspectives emblématiques sont identifiées comme à préserver. Cette étude propose également des périmètres de protections (Cf. Carte 16). La ZIP se trouve dans le périmètre au sein duquel l'étude recommande que «l'implantation d'éolienne [fasse] l'objet d'études d'impact approfondies et d'analyses des visibilité à partir des lieux emblématiques autour de Saint-Savin afin de juger de l'impact potentiel de leur installation.»

Intégrité

Trois concepts d'intégrité du bien peuvent être dégagés :

- l'intégrité de composition qui comprend le monument et ses annexes,
- l'intégrité visuelle,
- l'intégrité fonctionnelle qui concerne essentiellement les paysages culturels et les paysages urbains.

L'intégrité du bien doit être appréciée au sein des trois zones présentées ci-dessus (bien, zone tampon et AIP). Pour un monument, l'intégrité doit contenir tous les éléments nécessaires pour exprimer la VUE et les principales vues, depuis et vers le monument sans aucune concurrence visuelle.

L'état de conservation de l'édifice et de ses dépendances est aujourd'hui jugé satisfaisant.

Un établissement public de coopération culturelle (EPCC) associant la commune de Saint-Savin, la communauté de communes du Montmorillonnais, le département de la Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, est chargé de la valorisation culturelle et économique du site de Saint-Savin depuis le 1er juillet 2006. Cet établissement coordonne le plan de gestion du bien qui est actuellement en cours de rédaction.

Une motion pour le maintien de la VUE de l'Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe a été votée le 16/11/2018 par le Conseil Départemental de la Vienne. Elle s'alarme sur le risque d'atteinte à la VUE que pourrait avoir tout projet éolien situé à proximité de l'Abbaye et dans une situation de covisibilité. Cette motion rappelle également qu'une réactualisation des études paysagères qui avaient été produites par la DRAC a été demandée par la Préfecture de la Vienne en vue de présenter l'élargissement de la zone tampon au comité du Patrimoine mondial. Ce dernier est actuellement en cours d'analyse du dossier.

En raison d'un fort degré de reconnaissance et d'une grande fréquentation pour sa qualité architecturale, ce site (unique site UNESCO de la région Nouvelle-Aquitaine) présente **un enjeu très fort**. A noter toutefois que cette fréquentation est à relativiser puisque le Futuroscope peut accueillir jusqu'à 2 millions de visiteurs par an quand l'Abbaye en reçoit 40 000.

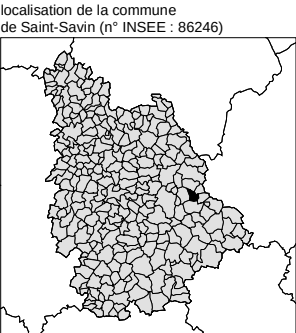
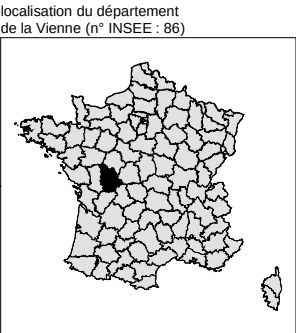
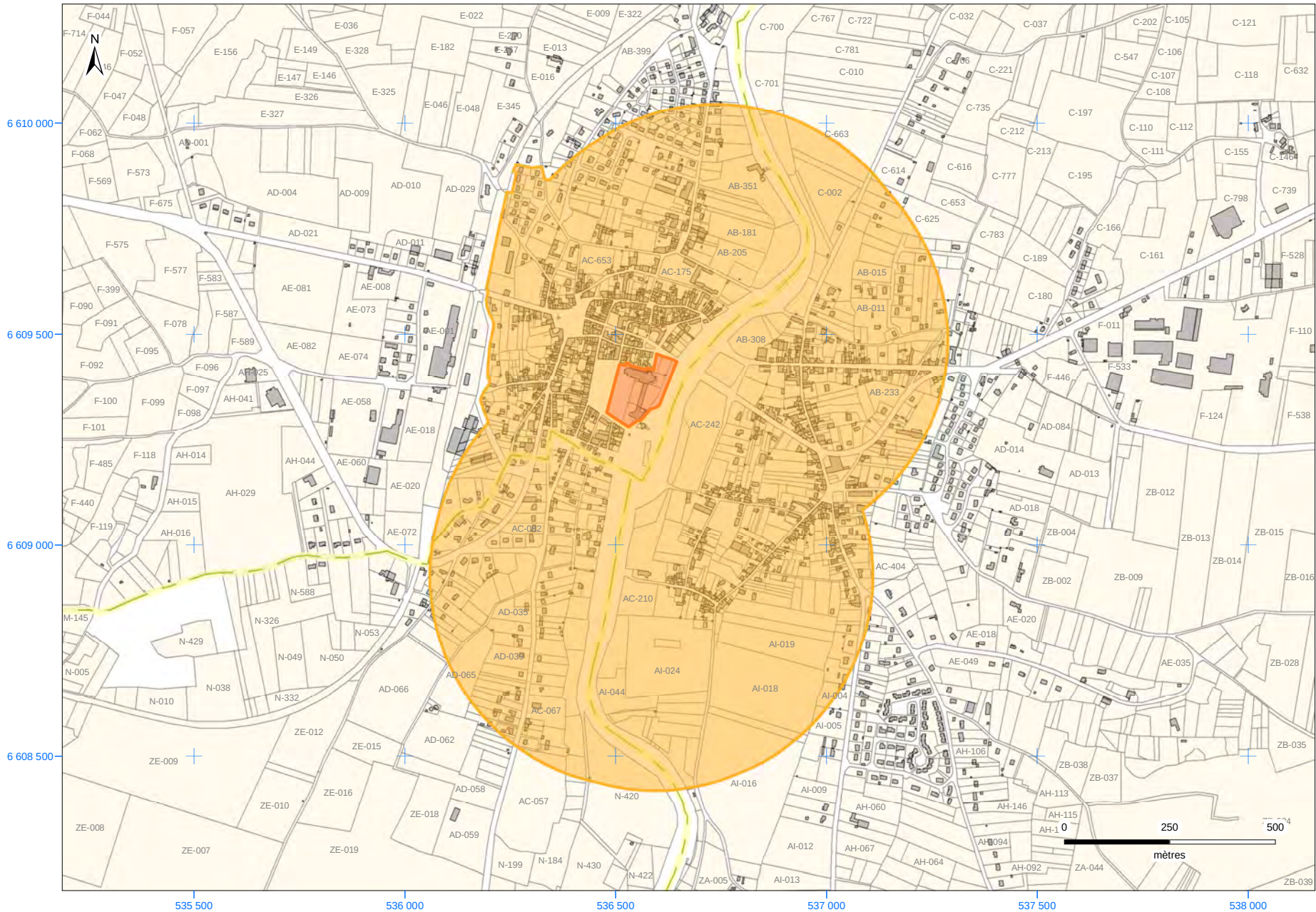
L'élément est inséré dans le cœur urbain de la ville, entouré par une ceinture de bâtiments. Aucune vue vers la ZIP depuis le monument ou sa zone tampon n'est envisageable. Des covisibilités partielles et lointaines sont cependant possibles entre la ZIP et la flèche de l'abbaye (en limite de la zone tampon ou en périphérie du bourg). Ces sensibilités théoriques seront analysées avec attention en phase impact afin de vérifier si le projet retenu entre effectivement en relation visuelle avec la flèche. A noter également que les éléments ayant justifié l'inscription de l'abbaye au patrimoine mondial de l'UNESCO concernent les fresques intérieures qui ne rentrent donc par conséquent pas en relation visuelle avec la ZIP. **La sensibilité du bien vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.**



ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION ADOPTEE PAR L'UNESCO EN 1972

MISE A JOUR DE FEVRIER 2014

230bis - Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe : modification mineure des limites du bien inscrit sur la Liste en 1983 et de sa zone tampon inscrite en 2007



Inscription sur la Liste
(superficie en hectares)

- patrimoine mondial (1.61 ha)
- zone tampon (147.77 ha)

Ministère de la culture
et de la communication
Direction générale des patrimoines
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01

Ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement
durable, des transports et du logement
Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Arche de la Défense - paroi Sud
92055 La Défense cedex

Carte réalisée dans le cadre de la mise à jour de l'atlas des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius - CNRS / Université de Bordeaux 3 - février 2014
Sources : proposition d'inscription de 1983 (archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS) / rapport périodique 2005 / inventaire rétrospectif 2007 / 30 COM 8B.5 / 31 COM 8B.65
Contributions : DRAC Poitou-Charentes 2005 / DGP 2014
Fonds cartographiques : Bd Parcellaire® ©IGN 2014 / GéoFLA® ©IGN 2010

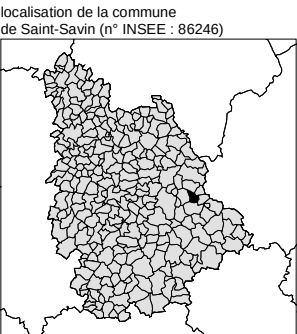
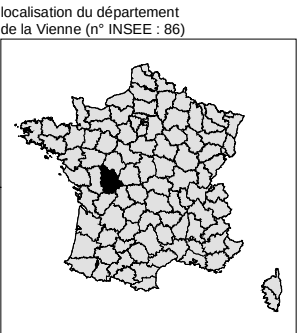
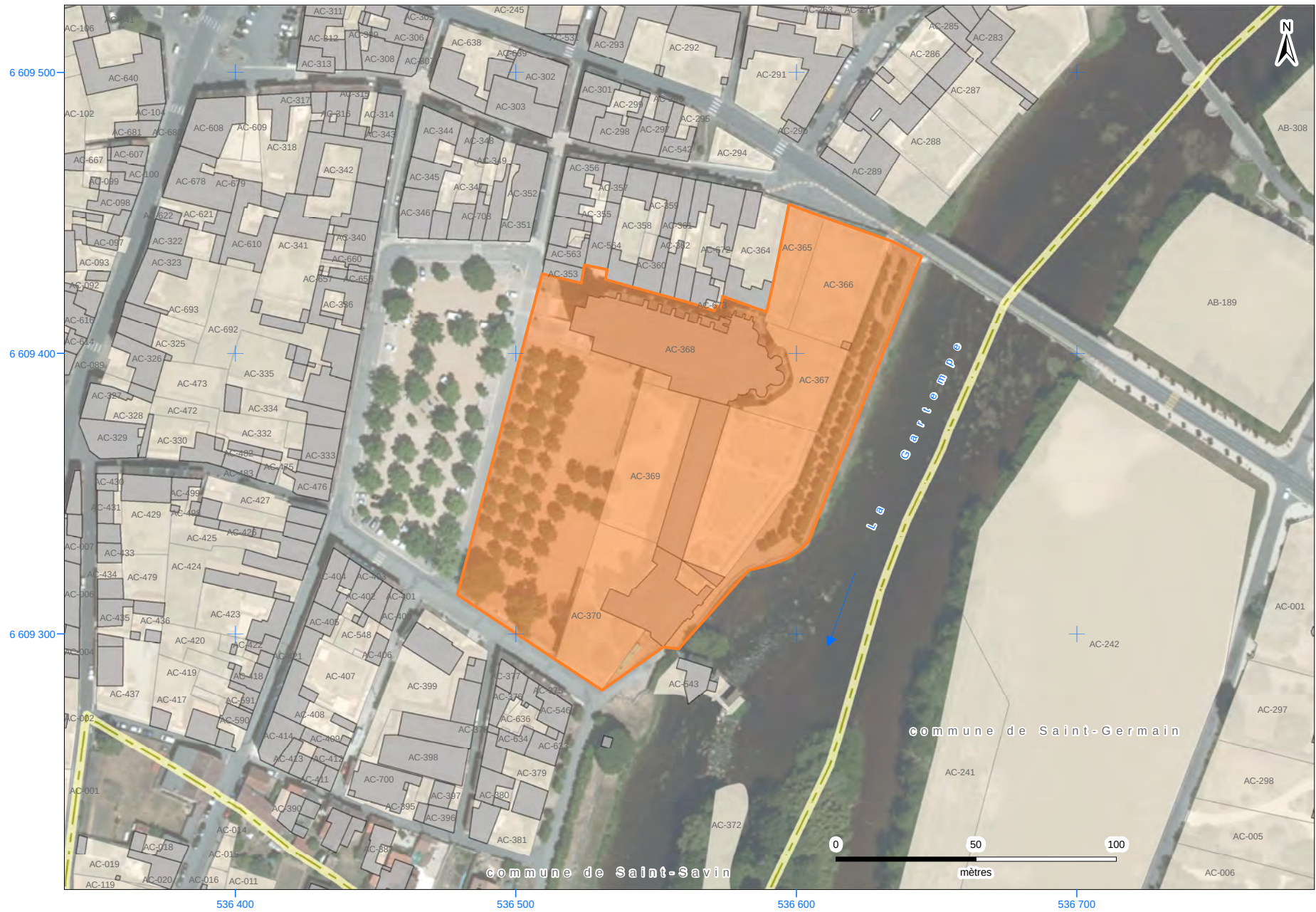
Carte 15 : Emprise du site UNESCO de l'abbatiale de Saint-Savin et sa zone tampon.



ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION ADOPTEE PAR L'UNESCO EN 1972

MISE A JOUR DE FEVRIER 2014

230bis - Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe : modification mineure des limites du bien inscrit sur la Liste en 1983



- Inscription sur la Liste
(superficie en hectares)
- patrimoine mondial (1.61 ha)
 - parcelle (cadastre)
 - bâtiment (cadastre)
 - limite de commune

Ministère de la culture
et de la communication
Direction générale des patrimoines
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01

Ministère de l'écologie, du développement durable
et de l'énergie
Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Arche de la Défense - paroi Sud
92055 La Défense cedex

Carte réalisée dans le cadre de la mise à jour de l'atlas des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius - CNRS / Université de Bordeaux 3 - février 2014
Sources : proposition d'inscription de 1983 (archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS) / rapport périodique 2005 / inventaire rétrospectif 2007 / 30 COM 8B.5 / 31 COM 8B.65
Contributions : DRAC Poitou-Charentes 2005 / MCC-DGP 2014
Fonds cartographiques : Bd Parcellaire® ©IGN 2014 / Bd Ortho® ©IGN 2014 / GéoFLA® ©IGN 2010

Carte 16 : Zoom sur le périmètre du site UNESCO de l'abbatiale de Saint-Savin

3.2.3 Le contexte touristique

Activités en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et analysés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

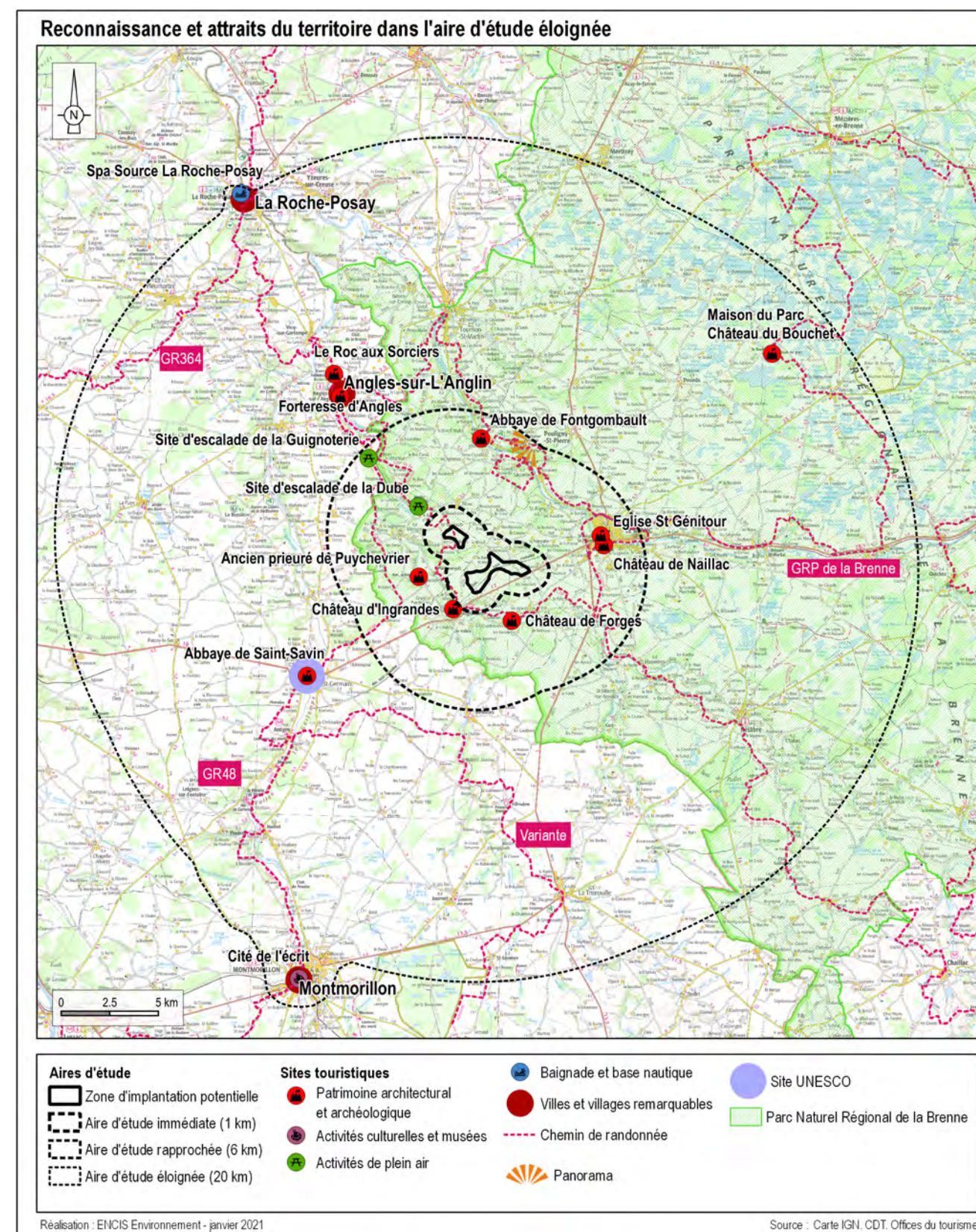
3.2.3.1 Description générale

A cheval sur deux régions qui sont loin d'être les plus visitées de France, la zone d'étude présente tout de même des attraits touristiques non négligeables.

Parmi les incontournables du département de la Vienne, présents dans l'AEE, on retrouve le Roc aux sorciers d'Angles-sur-l'Anglin, l'Abbaye de Saint-Savin, le spa source de La Roche-Posay, la cité de l'écrit de Montmorillon

Le PNR de la Brenne, occupant la moitié est de la zone d'étude, ainsi que le val de Creuse font partie des 12 destinations mises en valeur pour le tourisme en Berry.

Parmi les sites signalés, une grande partie correspond à des monuments (prieurés, abbaye, collégiales et châteaux), ce qui témoigne de la présence d'un patrimoine riche et d'une volonté de le faire connaître. Le patrimoine naturel et culturel peut se découvrir en parcourant le GR48 ou le GRP de la Brenne. Les paysages champêtres, les cités de caractère, les monuments remarquables et les sites de loisirs de plein air de l'AEE restent en marge des grands sites touristiques de la région. Le département de l'Indre concerné par le périmètre d'étude propose en effet des activités plus attractives en-dehors de l'AEE : la réputation du Berry est d'avantage tournée vers l'histoire de George Sand et de son pays (autour de Nohant, La Châtre et Argenton-sur-Creuse), et des grandes villes au patrimoine architectural remarquable de Bourges ou Valençay.



Carte 17 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux modérés ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés ou des sensibilités faibles à minima.

La Cité du Livre de Montmorillon

Au XVIII^{ème} siècle, Montmorillon comptait de nombreux moulins à papier le long de la Gartempe, tous disparus aujourd'hui. La ville fut ensuite renommée pour ses affiches Rossignol, bien connues des instituteurs et des élèves des années 1950 et 1960 (pour les livrets pédagogiques et les cartes murales).

En 1990, le premier Salon du Livre, créé par l'écrivaine Régine Deforges (native de Montmorillon) a rapidement permis à la ville de se forger une réputation régionale autour du livre. Depuis 2000, les 25 professionnels de la Cité, libraires, bouquinistes et artisans de métier d'art, conservent et transmettent ce lien avec l'écrit tout au long de l'année. Une exposition permanente et gratuite autour des machines à écrire et à calculer invite les visiteurs à se remémorer ce patrimoine industriel grâce à plus de 200 machines. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Située au cœur d'un quartier médiéval, la cité ne dispose d'aucune relation visuelle directe avec la ZIP en raison des masques bâtis. **Sa sensibilité est nulle.**

Ville d'Art et d'Histoire de Montmorillon

De la même manière que la cité du livre, ce label concerne la partie ancienne du bourg (SPR). **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Située au cœur d'un quartier médiéval, la cité ne dispose d'aucune relation visuelle directe avec la ZIP en raison des masques bâtis. **Sa sensibilité est nulle.**

Abbaye de Saint-Savin

Cet élément de patrimoine dispose d'une protection au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO (Cf. 3.2.2.4, page 70). **Son enjeu est très fort.**

Cette reconnaissance concerne les fresques intérieures. Cependant, des covisibilités sont possible avec la flèche de l'édifice notamment (et non pas avec les fresques intérieures, éléments qui ont justifié le classement au patrimoine mondial). Celles-ci restent ponctuelles et limitées à la partie haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. **La sensibilité de cet élément est très faible.**

Angles-sur-l'Anglin

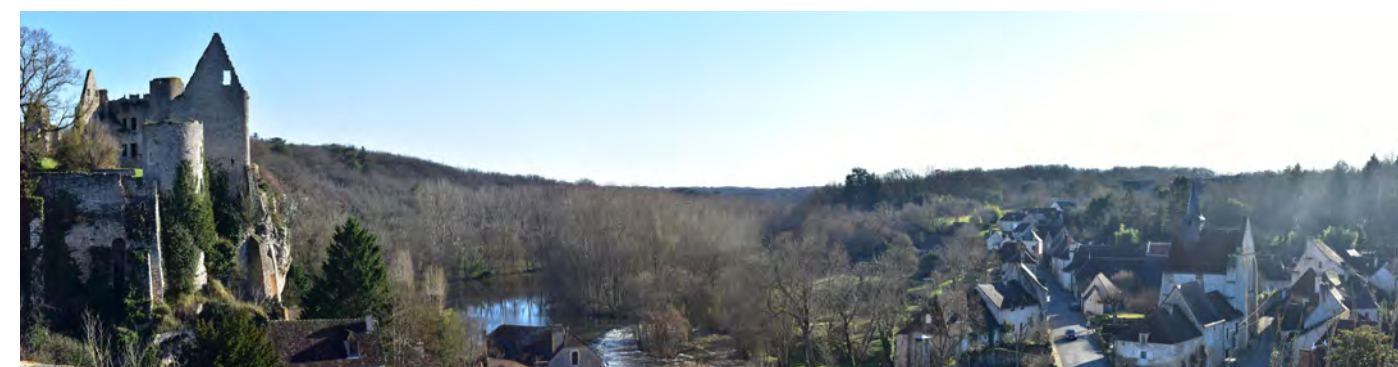
Reconnu comme parmi les plus beaux villages de France, il est également protégé au titre des sites inscrits et classés. **Son enjeu est modéré.**

Le centre-bourg descendant dans la vallée boisée de l'Anglin ne présente pas de relation visuelle avec la ZIP. Quelques vues partielles sont possibles sur les hauteurs. **La sensibilité de cet élément est très faible.**

Forteresse d'Angles-sur-l'Anglin

Ce monument est reconnu au titres des Monuments Historiques (MH classé). **Son enjeu est fort.**

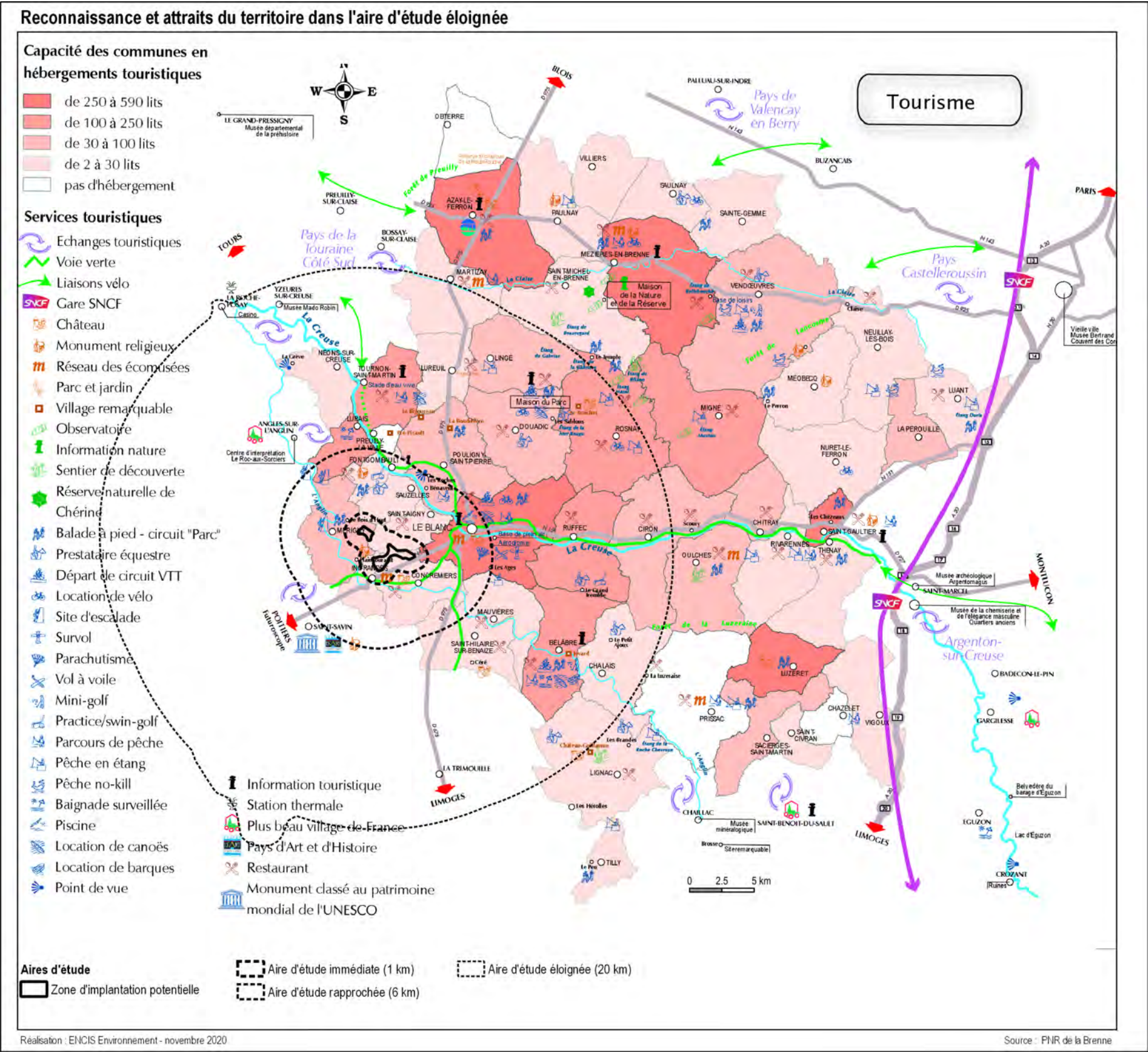
Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief boisé de la vallée de l'Anglin et du contexte bâti. **La sensibilité de cet élément est nulle.**



Photographie 26 : Ruines du château dominant l'Anglin.



Photographie 27 : Ruines du château et silhouette de la vieille ville d'Angles-sur-l'Anglin.



Carte 18 : Sites touristiques du PNR de la Brenne.

Abri du Roc aux sorciers à Angles-sur-l'Anglin

Cet élément est classé au titre des Monuments Historiques (Cf.3.3.3.1, page 87). **Son enjeu est fort.**

La plus grande frise sculptée retrouvée, datant de la préhistoire, par ses caractéristiques (abris sous roche) et sa position (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - ZIP à l'est) ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP. **La sensibilité de cet élément est nulle.**

PNR de la Brenne

Le PNR présente un paysage mêlant étangs et nombreux boisements. La charte du parc, valable jusqu'en 2025 (validité de 15 ans), comprend trois axes décomposés en quatorze objectifs. On retiendra l'objectif 3 de l'axe 1 : «Renforcer la préservation et la valorisation des paysages et de l'héritage culturel bâti, imaginer leur avenir» qui précise : «veiller à l'échelle des grands paysages lors de l'installation d'équipements liés aux énergies renouvelables [...] consulter et être consulté sur les co-visibilités «extra-territoriales» du grand éolien».

L'objectif 3 de l'axe 2 concerne également les projets éoliens : «Participer à la lutte contre le changement climatique et anticiper ses conséquences pour le territoire». Cet objectif se traduit de la manière suivante en ce qui concerne l'éolien : «Permettre le développement du grand éolien dans les conditions suivantes :

- proscrire l'implantation d'éoliennes en Grande Brenne,
- dans les autres secteurs, l'élaboration de ZDE jouera le rôle de mini-schéma éolien définissant les secteurs préférentiels d'implantation et les règles à respecter : recul par rapport aux lieux de vie, monuments historiques, ZPPAUP, sites inscrits ou classés, paysages emblématiques, impacts sur la faune sauvage, distances entre parcs éoliens, préconisations pour la réalisation de simulations visuelles, ...»

Cette charte n'a pas de portée réglementaire mais met en évidence des enjeux propres au parc. **Son enjeu est modéré.** A noter que les communes de la ZIP présentent des capacités d'hébergement parmi les plus faibles des communes du PNR (cf. Carte 18).

Les relations visuelles avec la ZIP sont limitées par la végétation. Des vues ouvertes sont cependant fréquentes au gré du vaste territoire du PNR. La ZIP est en général perceptible partiellement en raison des nombreux masques végétaux. **Sa sensibilité est modérée.**

Les itinéraires de découverte

L'AEE est traversée par deux chemins de Grande Randonnée (GR) et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le GR 48

Ce sentier de grande randonnée parcourt la Nouvelle-Aquitaine et le Centre Val de Loire (limite Poitou-Berry). Le chemin suit en partie le tracé la vallée de la Gartempe, empruntant tour à tour les vallées et les hauts versants. Etant donné sa dimension régionale, **l'enjeu de cet élément est modéré.**

En grande majorité situé sur les bas-versants dans l'AEE, des vues ponctuelles et lointaines sont possibles lorsque le chemin emprunte les hauts-versants. La ZIP est en partie masquée par les boisements présents en avant-plan. **Sa sensibilité est faible.**

Le GRP de la Brenne

Ce circuit traverse les paysages de la Brenne caractérisés par de nombreux étangs accompagnés d'une végétation arborée importante sous forme de boisements ou de cordons boisés. **Son enjeu est modéré.**

Le bocage dense dans ce secteur de l'AEE ne permet que des vues très ponctuelles, et qui restent lointaines. **Sa sensibilité est très faible.**

Le GR364

Ce sentier de grande randonnée part du GR48 au sud de la Roche-Posay et rejoint l'Atlantique en Vendée. Etant donné sa dimension régionale, **l'enjeu de cet élément est modéré.**

Etant donné la distance à la ZIP ainsi que les boisements et le relief, des éléments de grande hauteur dans la ZIP ne seraient pas perceptibles depuis ce sentier. **Sa sensibilité est nulle.**

Les voies vertes

Un des itinéraires parcourant le territoire de l'AEE longe la vallée de la Creuse à l'est de la zone d'étude, **l'enjeu de cet élément est faible.**

Il emprunte l'ancienne voie ferrée encadrée d'une bande arborée empêchant les échappées visuelles vers la ZIP. Les rares ouvertures offrent une vue très partielle vers la ZIP en grande partie masquée par le relief et /ou la végétation. Entre Preuilly-la-Ville et Le Blanc, le paysage est plus ouvert et permet des vues dégagées vers la ZIP au sud. La partie basse de celle-ci est masquée par les boisements en avant-plan. **Sa sensibilité est faible.**



Photographie 28 : Voie verte au Blanc.



Photographie 29 : Silhouette de la vieille ville de La Roche-Posay.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
86	Montmorillon	Cité de l'écrit	Patrimoine architectural et archéologique	SPR	Modéré	Située au cœur d'un quartier médiéval, la cité ne dispose d'aucune relation visuelle directe avec la ZIP en raison des masques bâtis.	Nulle	21,8
86	Montmorillon	'Pays d'Art et d'Histoire'	Village remarquable	SPR	Modéré	Le centre-bourg ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP en raison des masques bâtis ainsi que du relief et de la végétation.	Nulle	21
86	La Roche Posay	Spa source	Baignade	-	Faible	Aucune relation visuelle entre les abords du spa et la ZIP en raison du relief.	Nulle	20
86	-	GR364	Randonnée	-	Modéré	Absence de relation visuelle en raison du relief et de la végétation.	Nulle	17,6
86	Angles-sur-l'Anglin	Abri du Roc aux Sorciers	Grotte sculptée	MH Classé	Fort	La plus grande frise sculptée retrouvée, datant de la préhistoire, par ses caractéristiques (abris sous roche) et sa position (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - ZIP à l'est) ne présente aucune relation visuelle avec la ZIP.	Nulle	9,9
86	Saint-Savin	Abbaye	Patrimoine architectural et archéologique	MH Partiellement classé - Inscrit UNESCO	Très fort	Absence de visibilité vers la ZIP depuis l'abbaye et ses abords directs. Covisibilité partielle possible depuis les points hauts de la ville, limitée au clocher de l'abbaye et à la partie haute de la ZIP.	Très faible	9,8
86	Angles-sur-l'Anglin	Forteresse d'Angles-sur-l'Anglin	Patrimoine architectural et archéologique	MH Classé	Fort	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et du contexte bâti.	Nulle	8,7
86	Angles-sur-l'Anglin	Village	Plus Beaux Villages de France	Site inscrit Site Classé	Fort	Le centre-bourg descendant dans la vallée boisée de l'Anglin ne présente pas de relation visuelle avec la ZIP. Quelques vues partielles sont possibles sur les hauteurs.	Très faible	8,5
36	-	GRP de la Brenne	Randonnée	-	Modéré	Boisements et bocage importants dans les paysages traversés.	Très faible	0
86	-	GR48 et variante	Randonnée	-	Modéré	Le tracé suit une partie de la vallée de la Gartempe dans laquelle les relations visuelles avec la ZIP sont empêchées par le relief et la végétation. Des vues plus ou moins importantes sont possibles depuis les espaces ouverts et selon la distance.	Faible	3,2
36-86	-	Voies vertes	-	-	Faible	Pas de visibilité depuis l'itinéraire à l'est de l'AEE (ancienne voie ferrée longeant la Creuse). Quelques vues dégagées vers la ZIP sur l'itinéraire au nord.	Faible	0,6
36	-	PNR de la Brenne	Parc Naturel Régional	-	Modéré	Le PNR présente un paysage mêlant étangs et nombreux boisements limitant les relations visuelles avec la ZIP. Des vues ouvertes sont cependant fréquentes au gré du vaste territoire du PNR. La ZIP est en général perceptible partiellement en raison des nombreux masques végétaux.	Modéré	0

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 6 km autour de la ZIP.

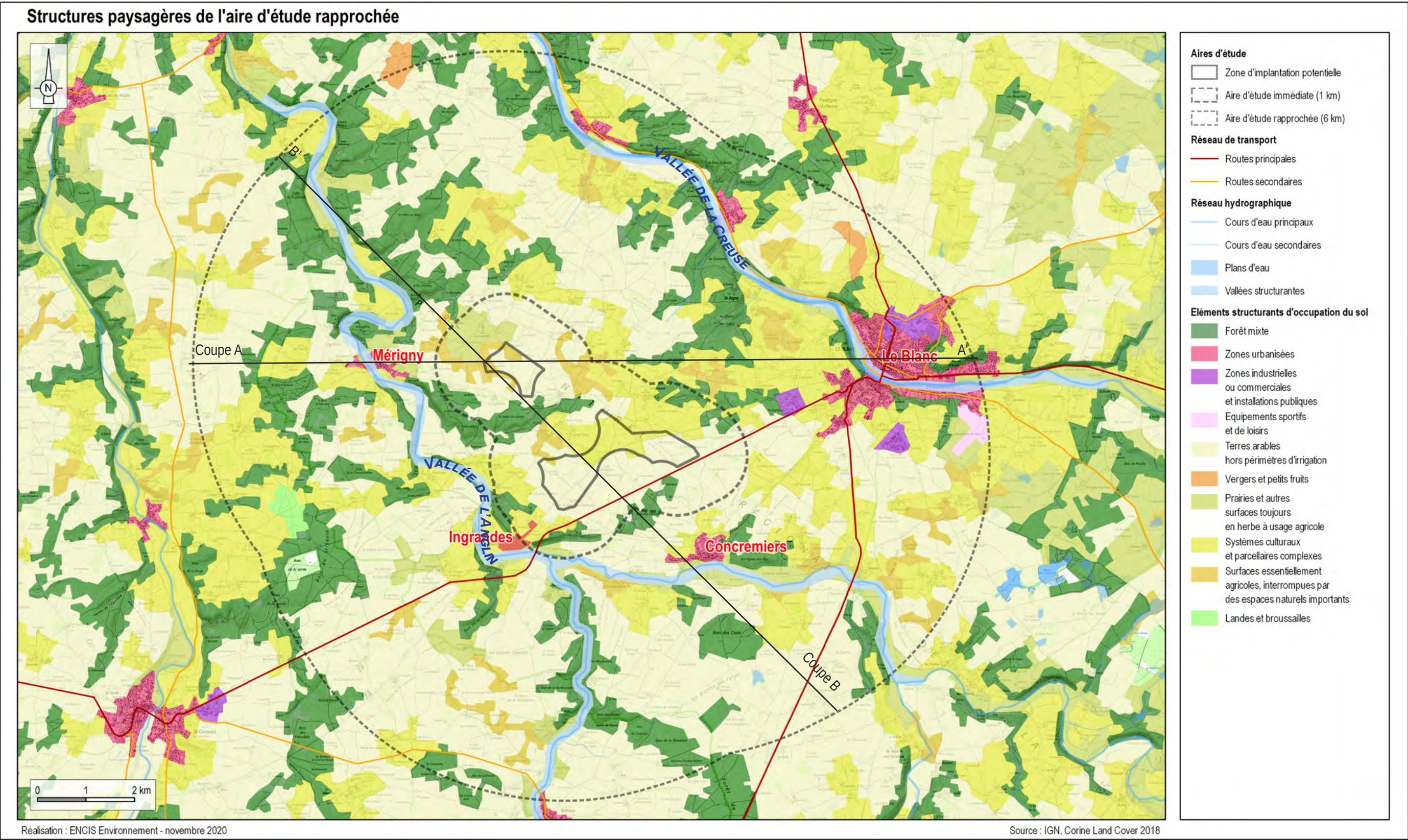
3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010, 2016 et 2020) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

Les principales lignes de force dans le paysage de l'AER correspondent aux vallées de la Creuse et de l'Anglin. Le cours sinueux de ces vallées est accompagné de boisements et elles traversent l'AER selon un axe nord-ouest / sud-est. Le relief est peu marqué et oscille entre 70-80 m dans les vallées et environ 130 m sur les plateaux.

Le territoire est principalement agricole, composé de prairies de pâture et de cultures, séparées par un bocage encore structurant malgré sa régression. Les boisements suivent principalement les vallées. On en retrouve de différentes tailles sur les plateaux.

Le pôle urbain le plus important à cette échelle est le bourg du Blanc, à l'est de l'AER.



Carte 19 : Structures paysagères de l'AER.

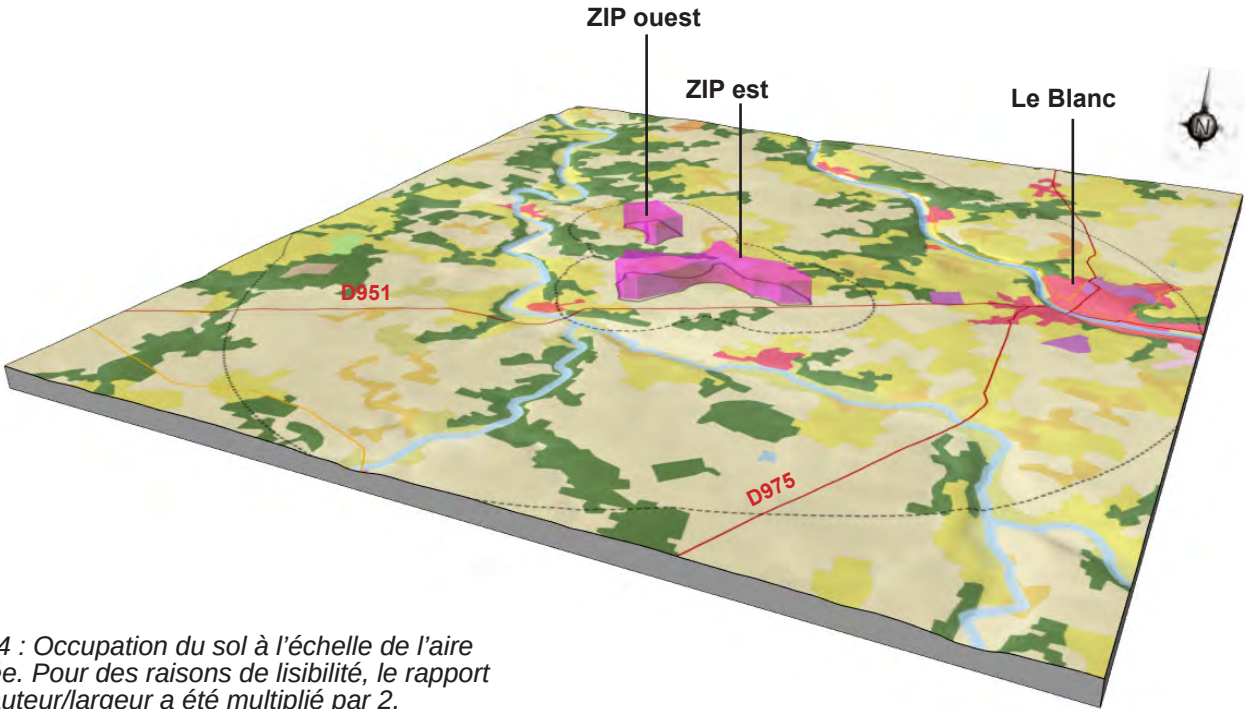


Figure 14 : Occupation du sol à l'échelle de l'aire rapprochée. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2.

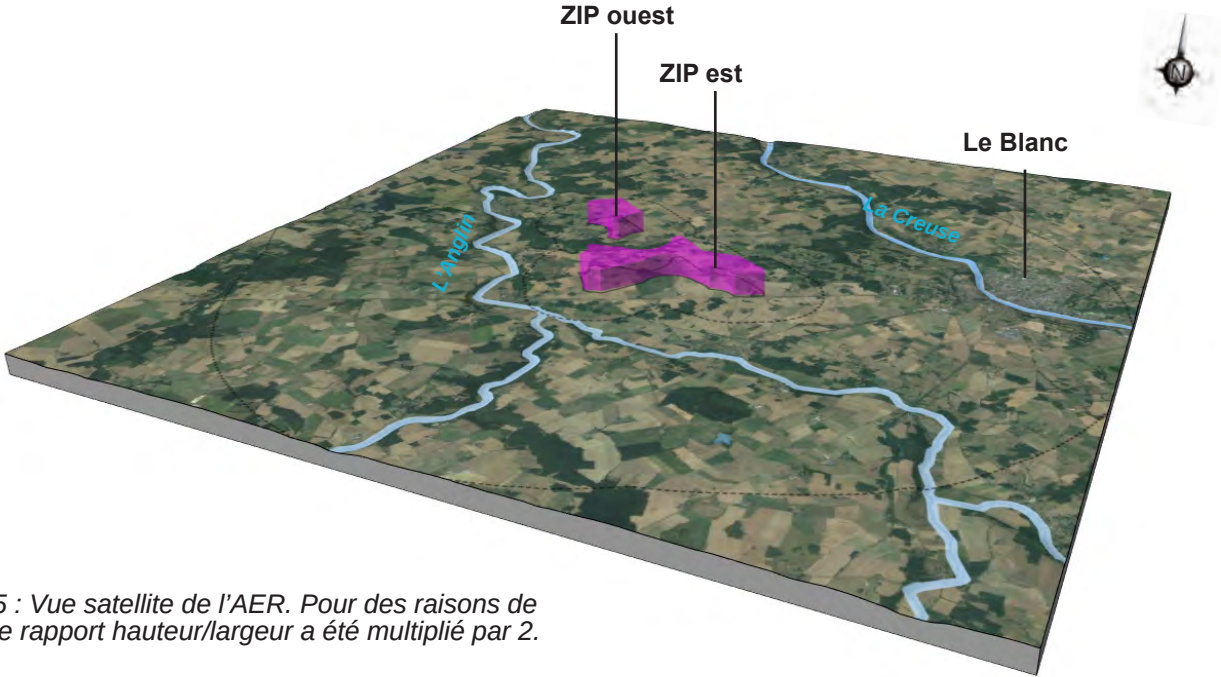


Figure 15 : Vue satellite de l'AER. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2.

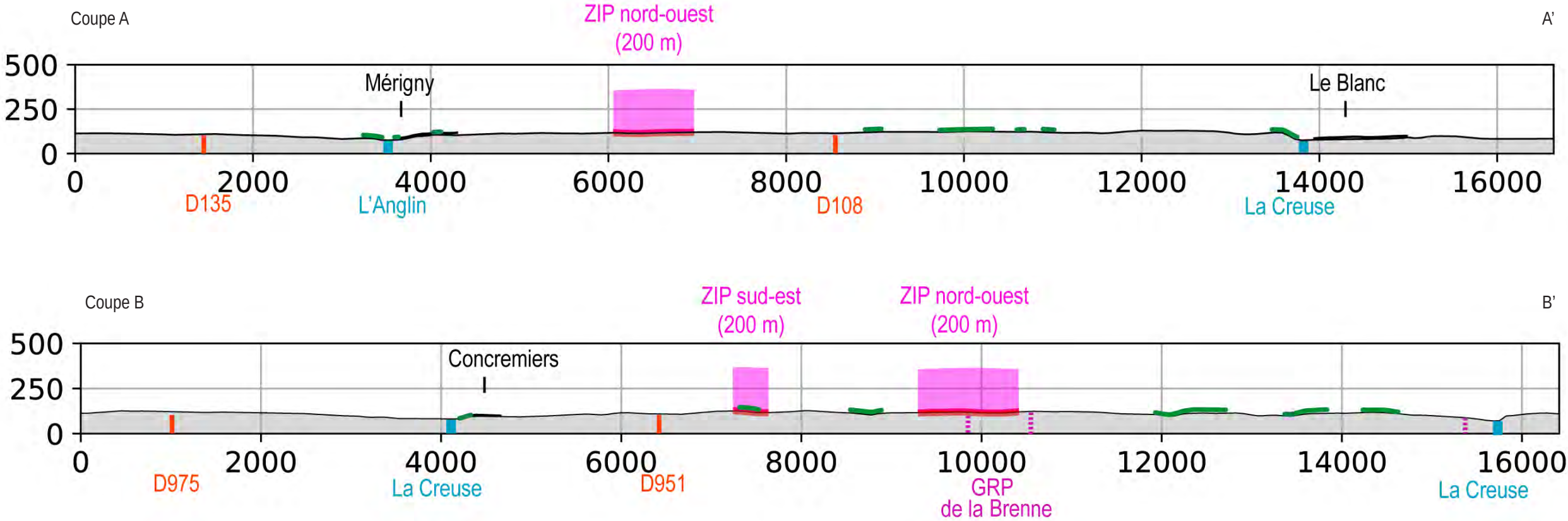


Figure 16 : Coupes de principe des relations entre la ZIP et les composantes paysagères de l'AER. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

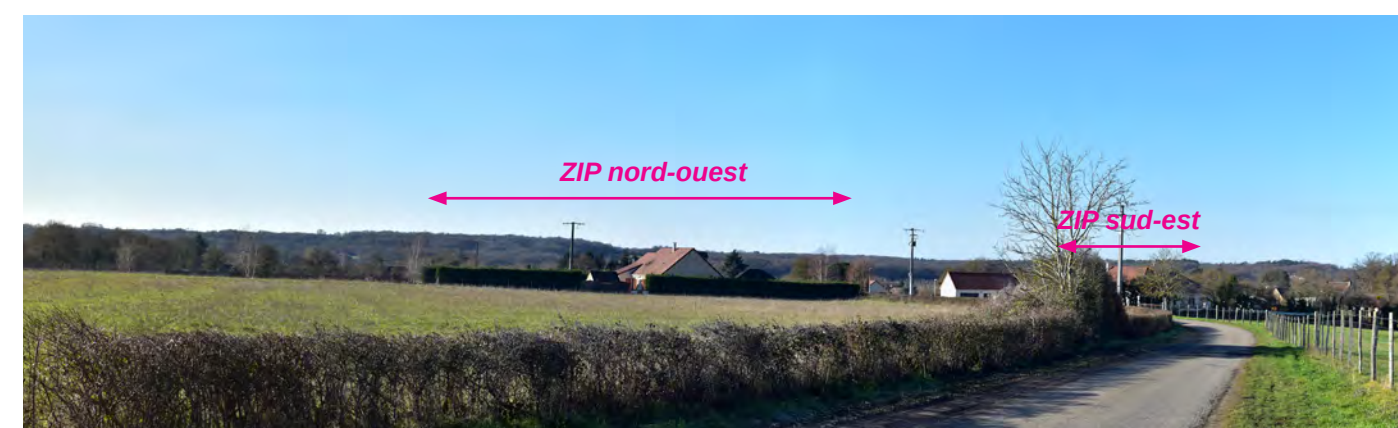
Le Blanc (6 472 habitants en 2019)

Située à environ 3,5 km à l'est de la ZIP, la ville du Blanc est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale. La ville est implantée au bord de la Creuse qui la partage en deux. Ces deux parties étaient reliées par un bac jusqu'au début du XIX^{ème} siècle où un pont fut reconstruit, entraînant de grands travaux d'urbanisme donnant à la ville son aspect actuel.

Le bâti et la végétation arborée contraignent souvent les perceptions mais des vues dégagées sont possibles notamment depuis les espaces ouverts et/ou en hauteur comme le parking du centre commercial E. Leclerc ou le Lycée Pasteur. Aucune relation visuelle n'est identifiée depuis la partie basse, au bord de la Creuse (accueillant notamment l'hôpital). La D951 et la D3, en entrée est ou la D17 en entrée nord de la ville présentent la ZIP dans leur axe. Cependant, les arbres d'alignement qui les accompagnent, ainsi que le tissu bâti et végétal environnant, filtrent de manière importante les vues vers la ZIP qui n'est visible que partiellement et ponctuellement. Les perceptions sont plus importantes en sortie ouest de la ville, où le tissu urbain se desserre, laissant plus d'ouvertures visuelles vers la ZIP, plus proche. **La sensibilité du Blanc vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est modérée.**



Photographie 30 : Perception partielle de la ZIP depuis l'ancienne gare du Blanc.



Photographie 31 : Vue ouverte depuis Mont la Chapelle, hameau à l'ouest du Blanc.

Les autres bourgs de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 1 000 habitants.

Concremiers (662 habitants)

Situé à 1,6 km au sud-est de la ZIP, ce village est implanté sur la rive gauche de la vallée de l'Anglin.

Dans le village, les perceptions de la ZIP sont limitées par les masques bâtis et végétaux. Des vues dégagées sont cependant identifiées au niveau des parcelles non construites (rue du Chapelain) ou des accès au village, comme la sortie ouest par la D54, où la ZIP occupe une large emprise horizontale. La végétation boisée associée à la voie verte au nord du bourg constitue également une barrière visuelle au-delà de laquelle la ZIP est visible sur quasiment toute sa hauteur (quelques boisements masquent partiellement sa partie basse). **La sensibilité visuelle est forte.**



Photographie 32 : Vue ouverte vers la ZIP depuis le nord de Concremiers.

Sauzelles (260 habitants)

Situé à 4,4 km au nord-est de la ZIP, ce village est implanté sur le bord du ruisseau de Baberoche affluent de la Creuse. Le relief de la Bourgeonnière, au sud, le sépare de la ZIP.

La ZIP est majoritairement masquée par ce relief boisé et des éléments de grandes hauteurs ne pourraient être perceptibles que de manière anecdotique, notamment depuis la D3 en sortie du village. **La sensibilité visuelle est très faible.**



Photographie 33 : Vue ouverte depuis le panorama des Roches, au nord-ouest de Sauzelles.

Mérigny (553 habitants)

Situé à 1,6 km à l'ouest de la ZIP, ce village est implanté en longueur sur la rive gauche de l'Anglin, le long de la D27.

Malgré la proximité, les perceptions de la ZIP sont limitées par les masques bâtis, le relief et la végétation. En sortie est du village, la D27 offre une vue dégagée sur une grande partie de la ZIP. **La sensibilité visuelle est modérée.**



Photographie 34 : Vue dégagée sur la ZIP nord et partielle de la ZIP sud depuis la Greletterie (Mérigny).

Saint-Aigny (289 habitants)

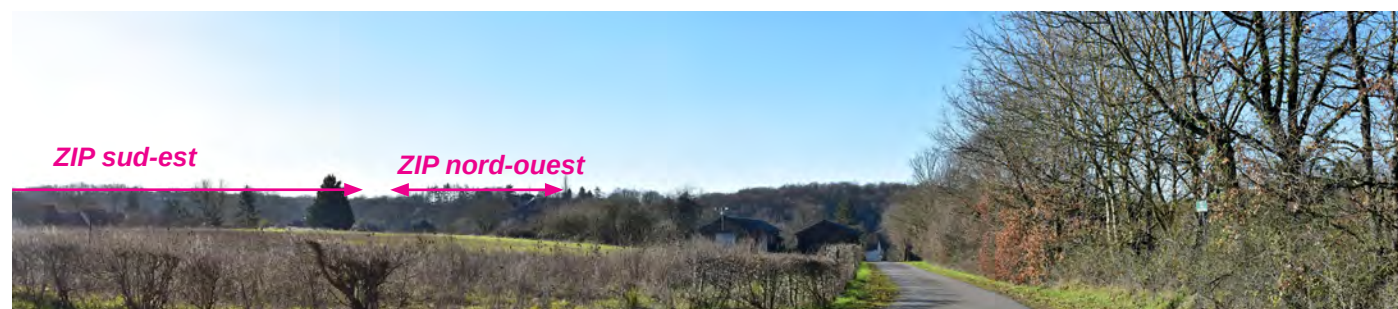
Situé à 3,2 km au nord-est de la ZIP, ce village est localisé sur la rive droite de la Creuse. Le village est séparé de la ZIP par un relief boisé auquel il est adossé.

Ce contexte empêche toute relation visuelle avec la ZIP depuis le village et ses abords. **La sensibilité visuelle est nulle.**

Fontgombault (252 habitants)

Situé à 4,6 km au nord-est de la ZIP, ce village est implanté sur la rive gauche de la vallée de la Creuse.

La masse boisée de la vallée de la Creuse masque de manière importante la partie basse de la ZIP. **La sensibilité visuelle est faible.**



Photographie 35 : Vue vers la ZIP, quasi-imperceptible, à l'arrière-plan de la vallée de la Creuse depuis le nord de Fontgombault.

Ingrandes (317 habitants)

Situé à 1 km au sud-ouest de la ZIP, ce village est implanté sur la rive gauche de l'Anglin. C'est une des communes portes du PNR de la Brenne (entrée ouest du parc).

La proximité de la ZIP implique de nombreuses perceptions possibles, en particulier sur la ZIP sud-est. Depuis l'intérieur du bourg les vues sont partielles en raison des nombreux masques bâtis, mais également du relief et de la végétation pour la partie basse de la ZIP. Depuis les abords du village, les perceptions sont plus ouvertes notamment depuis la route de Sauzelles (limite avec l'AEI). **La sensibilité visuelle est modérée à forte.**



Photographie 36 : Ouverture vers la ZIP depuis la route de Sauzelles au nord du bourg d'Ingrandes.



Photographie 37 : Perception de la ZIP sud-est depuis la D50 en entrée sud du bourg d'Ingrandes, sur l'Anglin. La ZIP nord-ouest est masquée par la silhouette du village.

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-après donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

La D951 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Cet axe routier permet de relier Saint-Savin à Le Blanc et traverse l'AER du sud-ouest au nord-est. En sortie de St-Savin, la route est cadrée par des alignements de platanes qui filtrent partiellement les vues vers la ZIP. La vue s'ouvre ensuite, dévoilant la ZIP dont la partie basse reste masquée par les boisements en avant-plan. Les ondulations du relief conditionnent également les perceptions de la ZIP depuis la route. Les cordons multistrates (arbres et arbustes) qui longent ponctuellement l'axe routier sont autant de masques qui entrecoupent les perceptions. Au niveau du hameau de Beauregard et de l'intersection avec la D53C, la vue est dégagée vers la ZIP, puis la D951 est encaissée entre deux talus limitant les perceptions. La ZIP est à nouveau perceptible de manière large et dégagée au niveau des hameaux du Coudray et de La Croix Blanche.

En provenance du Blanc, la route est longée de part et d'autre par un épais cordon végétal multistrat empêchant toute perception de la ZIP jusqu'à l'intersection avec la D27, où des éléments de grande hauteur pourraient être partiellement perceptibles au dessus des boisements (perception très faible limitée à

l'extrémité haute d'éléments de grande hauteur). Quelques ouvertures laissent percevoir ponctuellement et partiellement la ZIP. **La sensibilité est faible.**

La D975 au sud-est de l'AER

Cet axe relie La Trimouille, au sud dans l'AEE, au Blanc à l'est de l'AER. Jusqu'à la vallée de l'Anglin, la route traverse un paysage de cultures ouvert donnant la possibilité de vues dégagées vers la ZIP. La prégnance de celle-ci est limitée par l'éloignement (environ 5,5 km). Les quelques boisements présents entre les cultures masquent partiellement la ZIP, de manière ponctuelle, comme au niveau du hameau des Ajoncs. En descendant dans la vallée de l'Anglin les masques sont plus importants (relief et végétation) et seule la partie haute d'éléments de grandes hauteur pourrait être perceptible depuis la route. Les perceptions sont ensuite empêchées par les talus bordant la route et la végétation arborée, qui est plus présente en remontant vers la Brenne. **La sensibilité est faible.**

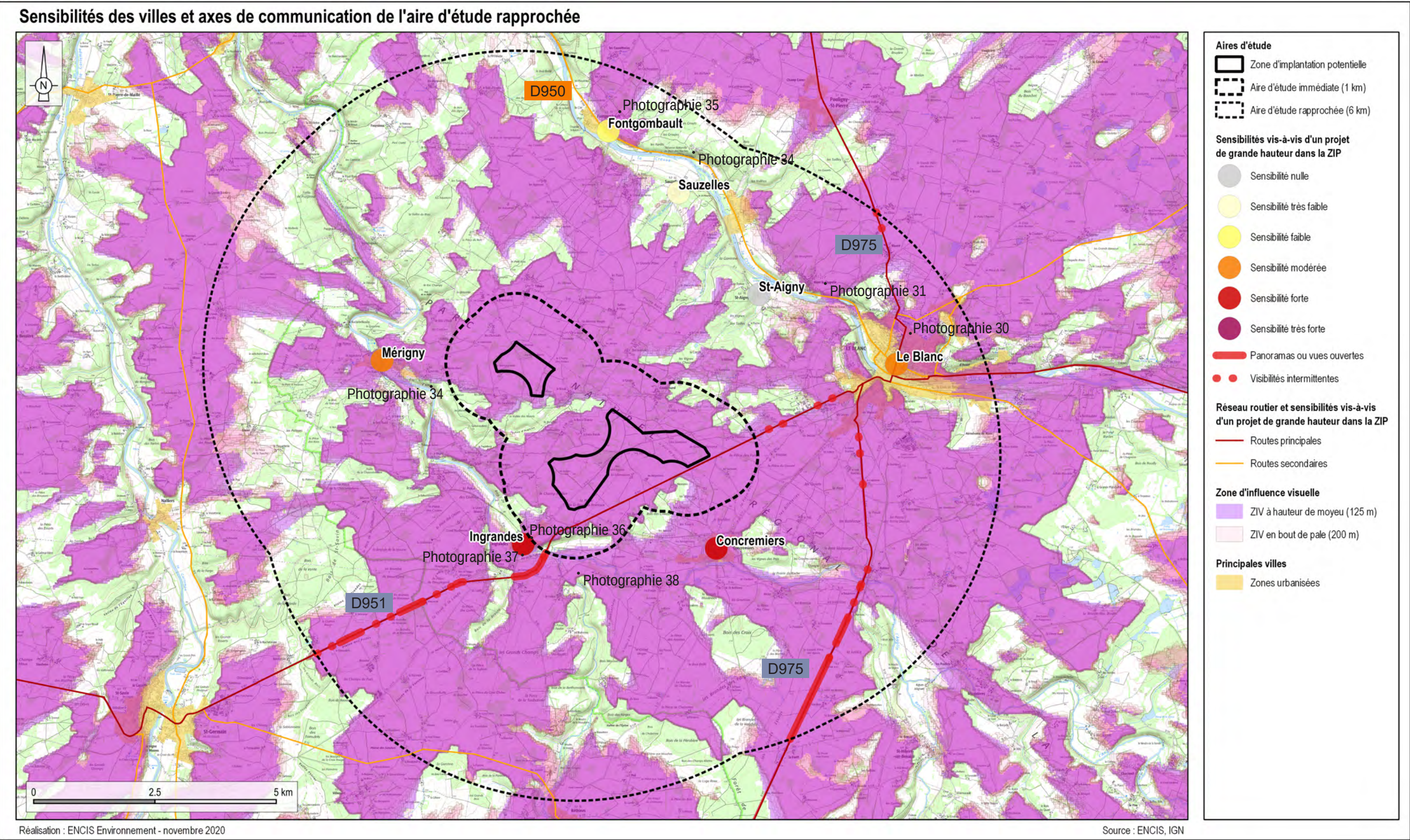
La D950 au nord-est de l'AER

Suivant le cours de la Creuse, cette route reliant Tournon-St-Martin au Blanc dispose de peu d'ouvertures visuelles vers la ZIP. Le relief et la végétation de la vallée constituent en effet des masques visuels importants. **La sensibilité est très faible, voire nulle.**

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. **Les sensibilités sont globalement faibles.**



Photographie 38 : Panorama ouvert depuis la D53 surplombant la D951 au sud-ouest de la ZIP.



Carte 20 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 17 monuments historiques, dont 4 classés, 5 inscrits et 8 partiellement classés et/ou inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. **La majeure partie des monuments inventoriés est localisée dans la ville du Blanc** : monuments religieux, maisons remarquables, château et hôtels particuliers, bâtiments publics ou privés. Les autres monuments sont des églises, une abbaye, un prieuré, trois châteaux, une maison forte et un monument funéraire sculpté dans un rocher.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

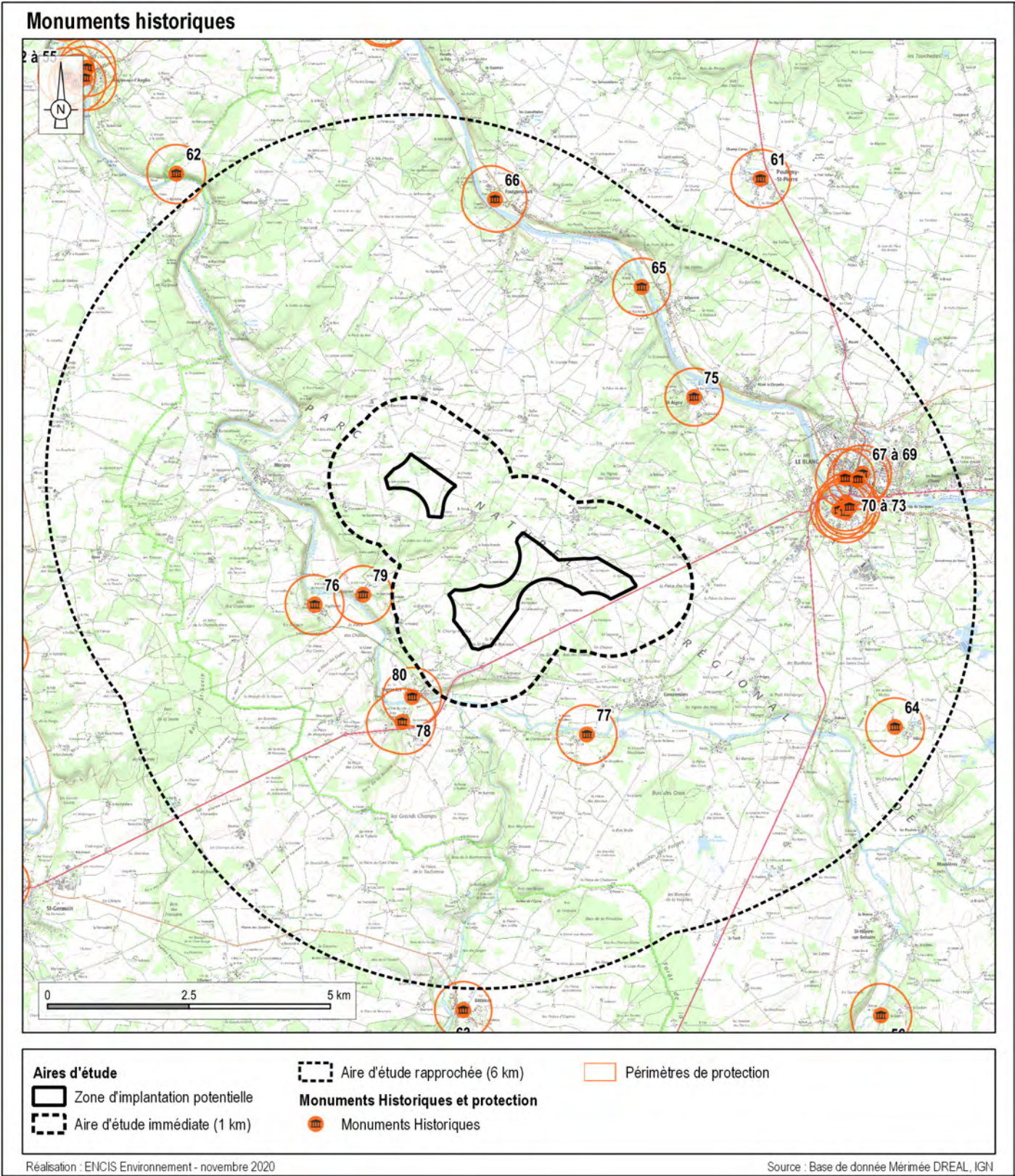
Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude rapprochée est l'Abbaye de Fontgombault.

Parmi les dix-sept monuments historiques, quatre présentent un enjeu fort, neuf des enjeux modérés et quatre des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La majorité des monuments historiques de l'AER ne présente pas ou très peu de sensibilités vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. En effet, ils sont pour la plupart situés dans des bourgs (masques bâtis) eux-même implantés dans des secteurs au bocage plus ou moins dense. Les rideaux d'arbres filtrent les visibilité, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés.

Parmi les dix-sept monuments historiques de l'AER, trois présentent une sensibilité modérée, deux autres une sensibilité faible. Les autres présentent des sensibilités très faibles ou nulles.



Carte 21 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Description des monuments historiques présentant des enjeux modérés à forts ou des sensibilités faibles à minima.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Abbaye Notre-Dame de Saint-Julien à Fontgombault (MH n°66)

D'une architecture simple mais imposante, l'église abbatiale est l'un des plus importants édifices religieux de la Brenne. Construite au XII^{ème} siècle ; l'édifice, entièrement protégé, est partiellement inscrit (ancien prieuré de Décenet initialement situé sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre et démonté pierre par pierre puis remonté dans l'enceinte de l'abbaye) et partiellement classé (parties anciennes de l'abbaye). Propriété d'une association, l'abbaye est accessible en visite libre permanente. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Aucune relation visuelle n'est identifiée avec la ZIP en raison du relief et la végétation dense qui enserre le monument. Des visibilitées potentielles et partielles sont théoriquement possibles depuis le sud-ouest du périmètre de protection mais sans perception conjointe avec le monument. **La sensibilité est très faible, voire nulle.**



Photographie 40 : L'abbaye Notre-Dame de Saint-Julien à Fontgombault (MH n°66).

Eglise Saint-Génitour au Blanc (MH n°69)

Cette église est un ancien prieuré comprenant quatre époques de construction : XII^{ème}, XIII^{ème}, XV^{ème} et époque moderne. Située dans la ville basse, elle se trouve à 4,1 km à l'est de la ZIP. Propriété de la commune, elle est classée et en accès libre. **Ce monument classé présente un enjeu fort.**

Aucune relation visuelle n'a été identifiée avec la ZIP depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc (cf. photographie ci-dessous). **La sensibilité est très faible.**

Prieuré grandmontain de Puychevrier à Mérigny (MH n°76)

Cet ancien prieuré, classé, de l'ordre de Grandmont date du XII^{ème} siècle. C'est l'un des monuments les mieux conservés de cet ordre et il s'agit aujourd'hui d'une propriété privée. Il est localisé en bordure ouest du hameau de Puychevrier, à l'ouest de la vallée de l'Anglin. **Ce monument classé présente un enjeu fort.**

Une covisibilité partielle est identifiée entre le prieuré entouré d'un cordon arboré et la ZIP depuis la D53 au sud du monument (cf. Photographie 41, page 89). **La sensibilité est faible.**



Photographie 39 : Vue dégagée sur la ville du Blanc et la ZIP depuis le parking du centre commercial E.Leclerc.



Photographie 41 : Covisibilité avec l'ancien prieuré de Puychevrier (MH 76) et le château de Plaincourault (MH 79).



Photographie 42 : Le château des Forges à Concremiers (MH 77).

Château de Forges à Concremiers (MH n°77)

Cette forteresse féodale classée est aujourd'hui une propriété privée accueillant du public (gîte, chambre d'hôtes, événementiel). Située sur une motte surplombant l'Anglin, elle se trouve à environ 2,3 km au sud-est de la ZIP. **Ce monument présente un enjeu fort.**

Une covisibilité très limitée est identifiée depuis la D53 au sud du monument (cf. Photographie 42). Une visibilité est également possible sur la ZIP depuis les fenêtres du bâtiment. **La sensibilité est modérée.**

Maison dite «de La Croix Blanche» à Ingrandes (MH n°78)

La protection (inscription) concerne divers éléments du monument, notamment des peintures du peintre Adolphe Willette, mais également le parc et les dépendances, œuvres de l'architecte paysagiste Félix-Eugène Touret. Il s'agit d'une propriété privée ouverte à la visite en été. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Les masques végétaux sont importants mais des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords, comme au niveau de l'accès depuis la D50. Seule une petite partie d'éléments de grande hauteur dans la ZIP pourrait être perceptible avec le rideau boisé dense qui entoure le parc et qui accompagne la route. **La sensibilité est faible.**

Château de Plaincourault à Mérigny (MH n°79)

Le classement (partiel) concerne la chapelle seigneuriale indépendante du château. Cette chapelle datant de la fin du XII^{ème} siècle est un édifice roman harmonieux d'une grande simplicité abritant des peintures murales remarquables. Elle se situe à environ 1,5 km à l'ouest de la ZIP. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

La chapelle se situe dans un contexte plus ouvert que le château et dispose d'une vue vers la ZIP, partiellement masquée par le relief et la végétation en avant-plan (cf. Photographie 45). Une covisibilité partielle est également identifiée entre le château et la ZIP depuis la D53 à l'ouest de Puychevrier (cf. Photographie 41, page 89). **La sensibilité est modérée.**

Château d'Ingrandes (MH n°80)

Dominant l'Anglin, ce château féodal du XI^{ème} siècle, restauré au XIV^{ème} siècle a conservé un vieux donjon et une cave voûtée ; de belles cheminées subsistent dans le logis du XV^{ème} siècle. Des chambres d'hôtes 4 épis ont été aménagées dans ce site de charme inscrit aux monuments historiques. Ce monument se situe à environ 1,3 km au sud-ouest de la ZIP. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Une covisibilité est identifiée depuis le pont sur l'Anglin en entrée sud d'Ingrandes. La ZIP apparaît partiellement en arrière-plan du monument (la partie basse de la ZIP est masquée par le bâti). **La sensibilité est modérée.**



Photographie 43 : Le château de Plaincourault (MH 79).



Photographie 44 : Le château d'Ingrandes et la silhouette du bourg (MH 80).



Photographie 45 : Vue ouverte depuis la chapelle du château de Plaincourault (MH 79).

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Deux sites inscrits (Abbaye de Fontgombault et ses abords ainsi que le site de la Croix Blanche à Ingrandes) et un site patrimonial remarquable ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

Aucun site inscrit au patrimoine de l'UNESCO n'est identifié dans cette aire d'étude.

Deux sites présentent une sensibilité faible vis-à-vis de la ZIP, un site une sensibilité très faible.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes.

Le site patrimonial remarquable du Blanc

Ce site patrimonial remarquable correspond au périmètre d'une ancienne ZPPAUP, effective depuis 1995. Son périmètre couvre la quasi-totalité de la ville, comprenant la vallée de la Creuse qui la traverse, mais se concentre tout de même sur la vieille ville en rive gauche. Il englobe huit monuments historiques (Cf. 3.3.3.1). Ce patrimoine riche, ainsi que les espaces naturels le long de la Creuse, participent au caractère pittoresque de la ville du Blanc, et à sa renommée. **L'enjeu de ce SPR est modéré.**

Quelques perceptions ponctuelles sont identifiées dans le périmètre de la ZPPAUP : depuis le parking du centre commercial E. Leclerc, surplombant la ville et donnant une vue dégagée vers la ZIP, depuis le lycée Pasteur et notamment ses fenêtres donnant sur la Rue Georges Sand (vers la ZIP), depuis la voie verte, en limite nord du périmètre du SPR. Les vues sont partiellement masquées par le bâti et la végétation urbaine.

La sensibilité est donc jugée globalement faible.

Le site inscrit de Croix Blanche à Ingrandes

Les motifs de protections du hameau de la Croix Blanche reposent sur plusieurs éléments portant sur la haute valeur historique, géographique et paysagère du site. Situé en rive gauche de l'Anglin, celui-ci est représentatif de l'architecture locale (mélange de tuile plate et tuile canal). Le château est une demeure de style poitevin affirmé flanqué d'une tour et d'un porche fortifié. La qualité du parc est également mise en avant puisqu'il comporte de nombreuses essences végétales et présente une qualité paysagère et esthétique indéniable en faisant le point d'orgue du site. Il s'agit cependant d'une propriété privée (ouverte à la visite en été) peu accessible et peu visible du fait de son caractère encaissé et en raison de la trame arborée qui l'entoure. **L'enjeu de ce site est modéré.**

L'importante végétation arborée, associée à l'Anglin et faisant partie du site, limite les perceptions de la ZIP. Des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords du site. **La sensibilité de ce site est jugée faible.**

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
64	36	MAUVIÈRES	Maison-forte de Villiers	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Cette propriété privée figure parmi les gîtes de France. La végétation du parc ainsi que les haies et boisements alentour empêchent toute relation visuelle avec la ZIP depuis les abords.	Nulle	5,2
65	36	SAUZELLES	Monument funéraire romain sculpté dans un rocher	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle pour ce monument situé dans la vallée boisée de la Creuse.	Nulle	4,8
66	36	FONTGOMBAULT	Abbaye Notre-Dame-et-Saint-Julien	Partiellement Classé-Inscrit	Fort	Aucune visibilité de la ZIP depuis l'Abbaye en raison du relief et de la végétation de la vallée de la Creuse. Le contexte boisé empêche également toute relation visuelle depuis les abords du monument. La ZIP peut être visible au sud-ouest du périmètre de protection mais sans visibilité conjointe avec l'abbaye.	Très faible, voire nulle	4,7
67	36	LE BLANC	Chapelle dite des Piliers	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis.	Nulle	4,5
68	36	LE BLANC	Couvent des Augustins	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis.	Nulle	4,3
69	36	LE BLANC	Eglise Saint-Génitour	Classé	Fort	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc.	Très faible	4,1
70	36	LE BLANC	Eglise Saint-Cyran	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc.	Très faible	4
71	36	LE BLANC	Maison Hénault	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis pour ce bâtiment proche de l'Anglin.	Nulle	4
72	36	LE BLANC	Château-Naillac	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc.	Très faible	3,9
73	36	LE BLANC	Hôtel de Châtillon de Villemorand	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle avec la ZIP depuis les abords de cette propriété privée.	Nulle	3,9
74	36	LE BLANC	Maison des Charassons	Partiellement Classé	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis et de la végétation.	Nulle	3,8
75	36	SAINT-AIGNY	Eglise Saint-Aignan	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison du relief et de la végétation.	Nulle	3,3
76	36	MÉRIGNY	Prieuré grandmontain de Puychevrier	Classé	Fort	Une covisibilité partielle est identifiée entre le prieuré entouré d'un cordon arboré et la ZIP depuis la D53 au sud du monument.	Faible	2,4
77	36	CONCREMIERS	Château de Forges	Classé	Fort	Une covisibilité très limitée est identifiée depuis la D53 au sud du monument. Cette propriété privée accueillant du public (gîte, chambre d'hôtes, événementiel) dispose également d'une visibilité sur la ZIP depuis les ouvertures du bâtiment au nord.	Modérée	2,3
78	36	INGRANDES	Maison dite "de La Croix Blanche"	Inscrit	Modéré	La protection concerne divers éléments du monument mais également le parc et les dépendances. Les masques végétaux sont importants mais des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords.	Faible	1,7
79	36	MÉRIGNY	Château de Plaincourault	Partiellement Classé	Modéré	La protection porte sur la chapelle seigneuriale indépendante du château. Celle-ci se situe dans un contexte plus ouvert que le château et dispose d'une vue vers la ZIP, partiellement masquée par le relief et la végétation en avant-plan. Une covisibilité partielle est également identifiée entre le château et la ZIP depuis la D53 à l'ouest de Puychevrier.	Modérée	1,5
80	36	INGRANDES	Château d'Ingrandes	Inscrit	Modéré	Une covisibilité est identifiée depuis le pont sur l'Anglin en entrée sud d'Ingrandes. La ZIP apparaît partiellement en arrière-plan du monument (la partie basse de la ZIP est masquée par le bâti).	Modérée	1,3

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

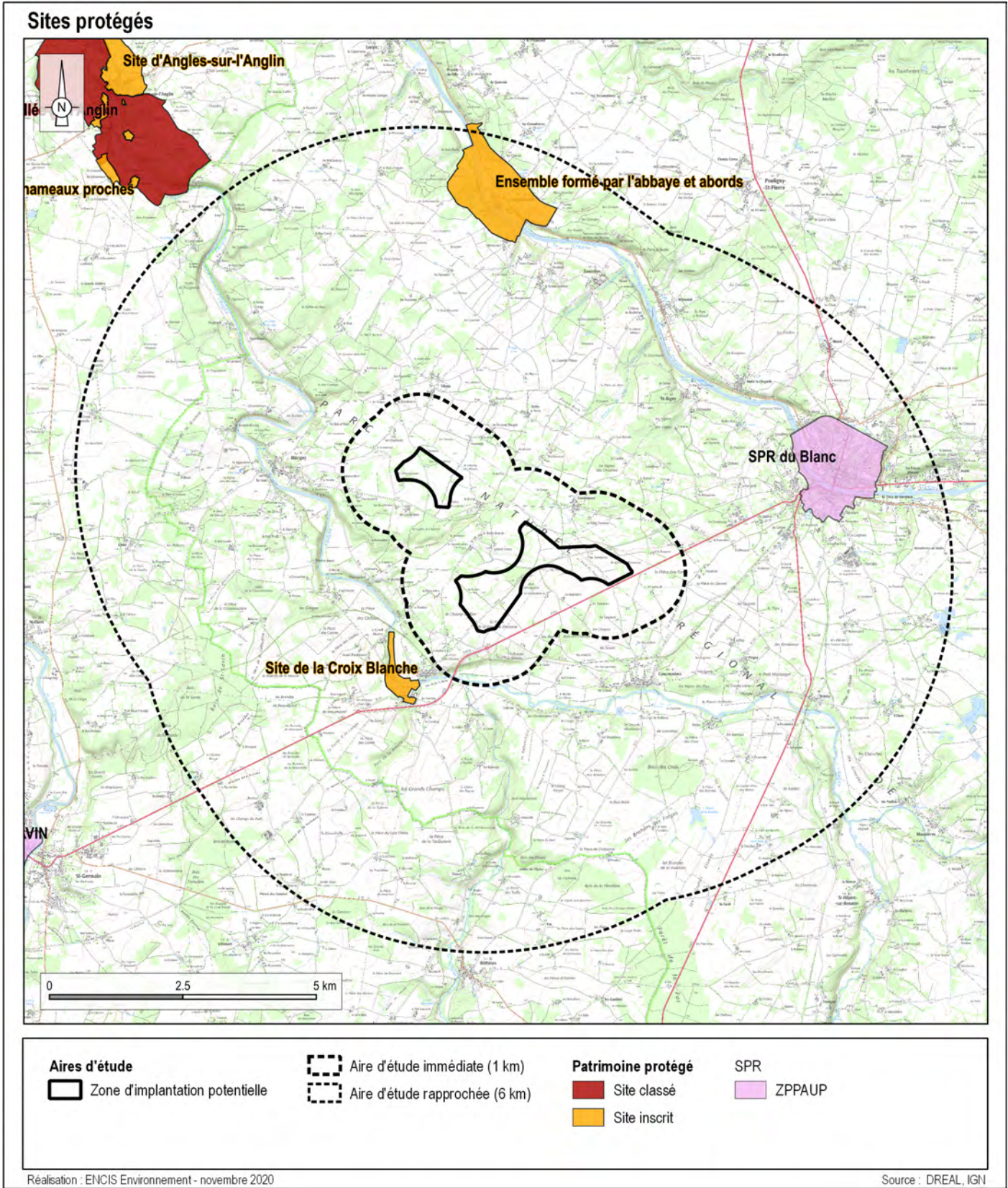
Le site inscrit de l'ensemble formé par l'Abbaye et ses abords à Fontgombault

Ce site inscrit depuis 1985 protège le caractère pittoresque de l'abbaye et de ses abords. Il prend en compte le cadre rural et les éléments architecturaux. L'augmentation des boisements masquent beaucoup les perspectives sur l'abbaye, ce qui contribue à rendre le site encore plus confidentiel. **L'enjeu de ce site est modéré.**

L'abbaye et ses abords ne présentent aucune relation directe avec la ZIP en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de la Creuse. L'accès depuis la D950, partie intégrante du périmètre du site inscrit, ne permet pas non plus de percevoir la ZIP pour les mêmes raisons (la route est bordée par de grands conifères empêchant toute échappée visuelle sur la quasi-totalité du périmètre protégé). Quelques vues très partielles (limitées à la partie haute de la ZIP) sont envisageables depuis le nord du site inscrit, sans réelle covisibilité avec l'abbaye (Cf. Photographie 35). **La sensibilité est très faible.**



Photographie 46 : Vue d'ensemble du SPR du Blanc depuis le viaduc au nord du bourg.



Carte 22 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié non protégé

Le PNR de la Brenne

La quasi-totalité de l'AER est partie intégrante du PNR de la Brenne. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Brenne - Val de Creuse et de son plan de paysage, le Parc a réalisé des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles. L'une d'elles concerne le secteur de Fontgombault et le belvédère des Roches. L'analyse de ce site indique que «les horizons lointains du plateau se situent à près de 5 km, mais toute émergence au-delà est perceptible». Un des objectifs mis en avant par cette OAP consiste à identifier, préserver et valoriser les plus beaux points de vue, dont fait partie le belvédère des Roches. Des fiches thématiques ont également été réalisées pour les communes de Concremiers, Mérigny et Ingrandes. On retiendra parmi ces recommandations : la préservation des points de vue sur la vallée et le bourg d'Ingrandes (notamment en entrée sud-ouest, depuis le pont, où la ZIP apparaît partiellement en arrière-plan du château), la protection des points de vues depuis la D53 aux abords de



Photographie 47 : Vue sur le site inscrit de Croix Blanche.

Concremiers (covisibilité possible avec l'église de Concremiers depuis le site de traitement des eaux).

Dans ce plan de paysage, les enjeux identifiés sont regroupés en quatre thèmes. Parmi ceux-ci on retrouve «Paysages de la transition» auquel sont associés neuf enjeux visant à déterminer une «stratégie pour aller vers l'autonomie énergétique» mais également «Paysages remarquables» pour lequel 14 enjeux s'intéressent à la «gestion du patrimoine et des paysages remarquables,[et au] développement touristique» ou encore «Paysages agricoles» s'intéressant notamment à la gestion du bocage (dont la préservation est un enjeu qui fait consensus). **Les enjeux identifiés par le PNR sont faibles (points de vue depuis la D53) à modérés.**

Parmi les points de vue identifiés comme à protéger par le PNR, certains présentent une relation visuelle avec la ZIP plus importante. C'est le cas de l'entrée sud-ouest d'Ingrandes (Cf. Photographie 37). **La sensibilité du PNR de la Brenne est modérée.**

Sites remarquables identifiés dans le Plan de Paysage pour la communauté de communes Brennes-Val de Creuse du PNR de la Brenne

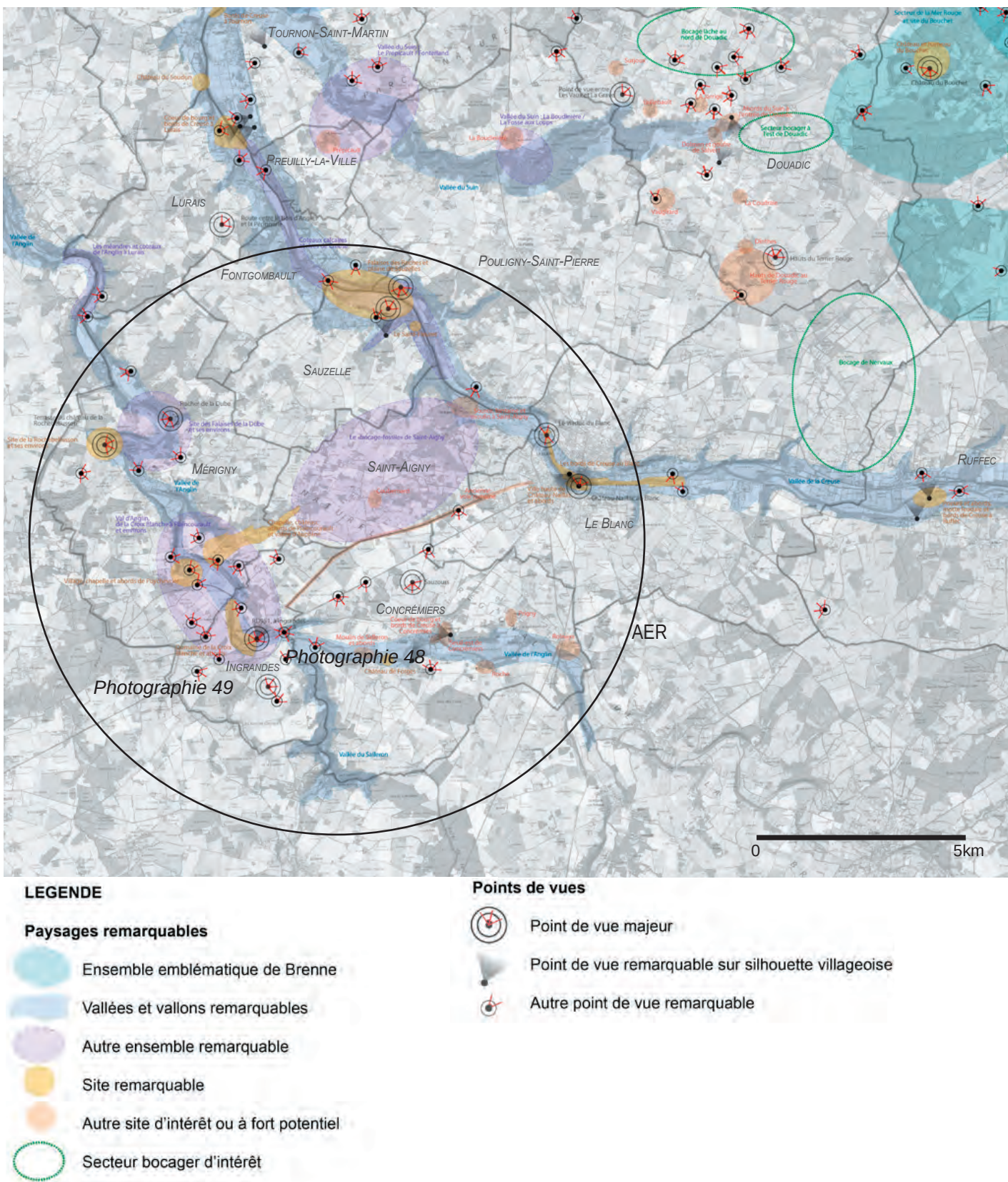
Ce plan de paysage propose une analyse du territoire par secteurs. L'aire d'étude rapprochée se situe dans le secteur sud-ouest, recouvrant les paysages du plateau sud-blancois avec la bordure sud de la vallée de la Creuse, ainsi que les paysages de la vallée de l'Anglin. Il met également en évidence des paysages d'intérêt et sites remarquables au regard des acteurs locaux. Les grandes composantes paysagères identifiées autour d'Ingrandes sont : les plaines ouvertes du Pays Blancois, les vallées de l'Anglin et du Salleron et les plaines ouvertes des Brandes du Poitou.

Il en ressort les vues depuis les collines aux alentours du Blanc, le Château de Naillac et ses abords au Blanc (MH), la Creuse et les vallées en général, le bocage, les falaises au bord de l'Anglin (Rocher de la Dube), les chemins ruraux y compris la voie verte entre Ingrandes et St Savin, le Saint-Fleuret à Sauzelles (MH), le Château des Forges et abords à Concremiers (MH), le domaine de la Croix Blanche, hameau et

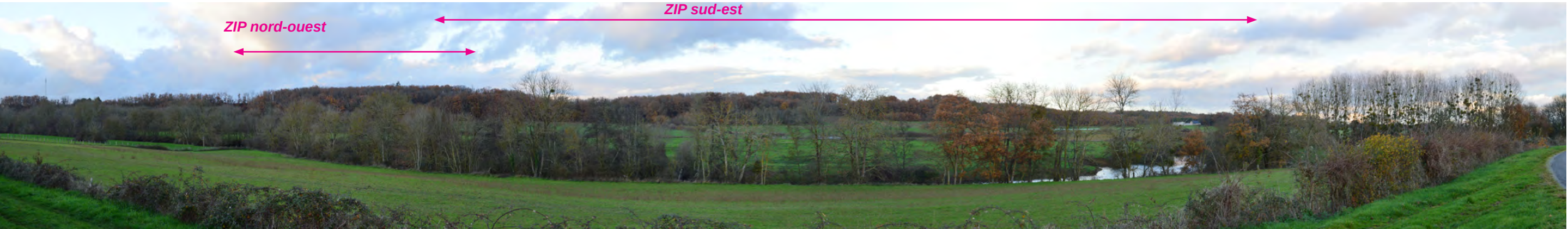
INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
36	Fontgombault	Ensemble formé par l'abbaye et ses abords	Inscrit	Modéré	Le contexte boisé de la vallée de la Creuse constitue un masque important ne laissant apparaître que l'extrémité haute d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.	Très faible	4,2
36	Le Blanc	SPR du Blanc	SPR	Modéré	Quelques vues dégagées depuis la partie haute de la ville. Vues partielles en raison des masques bâtis et végétaux.	Faible	3,4
36	Ingrandes	Site de la Croix Blanche	Inscrit	Modéré	La protection concerne divers éléments du monument mais également le parc et les dépendances. Les masques végétaux sont importants mais des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords.	Faible	1,4

Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

abords à Ingrandes (Site inscrit et MH), village, chapelle et abords de Mérigny (MH), chapelle, château et abords de Plaincourault (MH). Parmi les autres grands ensembles remarquables répertoriés dans le plan de paysage on retrouve le Val d'Anglin de la Croix Blanche à Plaincourault. Ces sites présentent une valeur patrimoniale à divers titres et leur prise en compte doit les amener à conforter l'identité du territoire.



Carte 23 : Sites remarquables du PNR de la Brenne (source : Plan de paysage de la communauté de communes Brenne - Val de Creuse)



Photographie 48 : Relation visuelle entre la ZIP et la vallée de l'Anglin, au premier-plan, point de vue remarquable identifié par le PNR.



Photographie 49 : Perception de la ZIP depuis l'une des vues majeures identifiées par le PNR le long de la D50, au sud d'Ingrandes.

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire les touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

12 sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit pour une grande partie d'entre eux et d'activités de plein air (sites d'escalade, chemins de randonnée, voie verte) et de monuments tels que des églises et des châteaux (protégés). A noter également que la quasi-totalité de l'AER se trouve au sein du PNR de la Brenne.

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles a minima. Tous les autres sites touristiques inventoriés dans cette aire d'étude présentent des sensibilités très faibles ou nulles.

Abbaye Notre-Dame de Saint-Julien à Fontgombault (MH n°66)

Pour rappel, cette église classée est traitée au titre des monuments historiques (Cf.3.3.3.1) **Ce monument classé présente un enjeu fort et sa sensibilité est très faible.**

Eglise Saint-Génitour au Blanc (MH n°69)

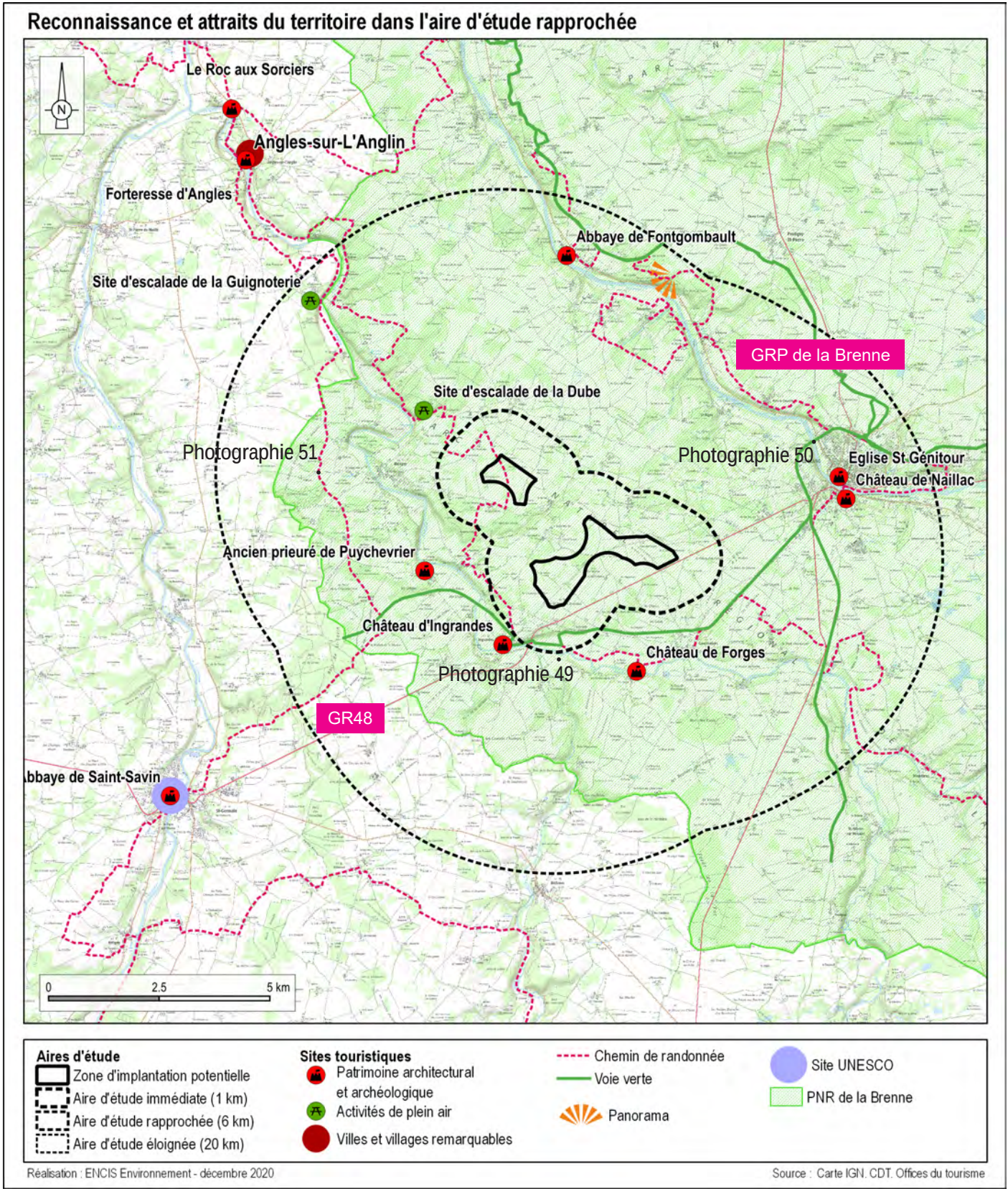
Pour rappel, cette église classée est traitée au titre des monuments historiques (Cf.3.3.3.1) **Ce monument classé présente un enjeu fort et sa sensibilité est très faible.**

Prieuré grandmontain de Puychevrier à Mérigny (MH n°76)

Pour rappel, cet ancien prieuré est traité au titre des monuments historiques (Cf.3.3.3.1). **Ce monument classé présente un enjeu fort et une sensibilité faible.**

Château de Forges à Concremiers (MH n°77)

Cette forteresse est traitée au titre des monuments historiques (Cf.3.3.3.1). **Ce monument présente un enjeu fort et une sensibilité modérée.**



Carte 24 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

Château d'Ingrandes (MH n°80)

Ce château est traité au titre des monuments historiques (Cf.3.3.3.1). **L'enjeu de ce monument est modéré et sa sensibilité est modérée.**

Les itinéraires de découverte

L'AER est traversée par un chemis de Grande Randonnée (GR) et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le GR 48

Ce sentier coupe l'AER sur sa partie ouest selon un axe nord/sud suivant globalement la vallée de l'Anglin. Etant donné sa dimension régionale, **l'enjeu de cet élément est modéré.**

Dans l'AER, ce sentier reste sur le plateau, à distance de la vallée, permettant des vues dégagées vers la ZIP, plus ou moins masquée par le relief et la végétation en avant-plan. Même depuis les vues les plus ouvertes, la partie basse de la ZIP est masquée par les boisements. **La sensibilité du GR48 est faible.**

Le GRP de la Brenne

Ce sentier traverse l'AER en plusieurs endroits. Une portion du tracé suit le cours de la Creuse à l'est de l'AER en passant par Le Blanc tandis qu'une autre portion suit le cours de l'Anglin et traverse l'AER au milieu selon un axe nord-ouest / sud-est. **Son enjeu est modéré.**

A l'est du Blanc, le GRP suit le tracée de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée encadrée de boisements. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis ce tronçon. En traversée du Blanc, la végétation arborée s'interrompt et rend possibles quelques vues partielles entre les bâtiments situés aux abords du tracé. La ZIP apparaît partiellement et lointaine. A l'ouest du Blanc, le GRP alterne des passages en forêt empêchant toute relation avec la ZIP et des contextes plus dégagés permettant des perceptions partielles. La ZIP est souvent masquée, en tout ou partie, par les boisements en avant-plan. La portion du tracé qui suit le cours de l'Anglin se rapproche de la ZIP (qui est même traversée par le sentier). Dans ces secteurs comme vers Mérigny, la proximité est telle que la ZIP occupe une part importante dans les perceptions. Les quelques boisements qui l'entourent constituent ponctuellement des masques (totaux ou partiels). **Sa sensibilité est faible à modérée.**

Les voies vertes

Au nord-est de l'AER, la voie verte présente une part importante de son tracé en commun avec le GRP de la Brenne. Aux alentours du Blanc, elle emprunte l'ancienne voie ferrée encadrée d'une bande arborée. **L'enjeu de cet élément est faible.**

Comme vu précédemment, les perceptions de la ZIP sont limitées par les boisements de la vallée de la

Creuse notamment. Les rares ouvertures offrent une vue très partielle vers la ZIP en grande partie masquée par le relief et /ou la végétation. Le tracé reliant Le Blanc à St-Hilaire-sur-Benaize est également encadré par la végétation arborée empêchant les relations visuelles avec la ZIP, de même qu'entre Le Blanc et Ingrandes. Malgré la proximité, les masques liés à la végétation et dans une moindre mesure au relief sont importants et limitent les perceptions de la ZIP depuis la voie verte. Le viaduc traversant la Creuse permet en revanche d'avoir une vue dégagée, bien que ponctuelle et confidentielle, sur la ZIP. **Sa sensibilité est faible.**

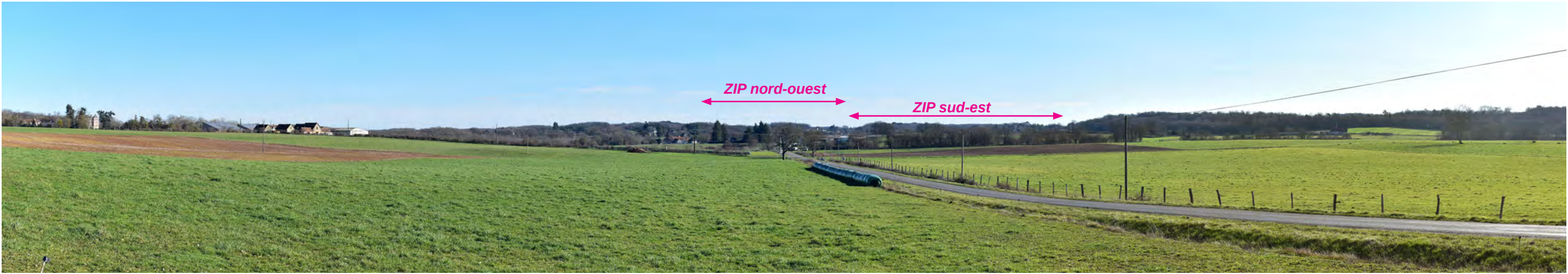
Le site d'escalade de la Guignoterie

Equipé pour l'escalade depuis les années 1960, cette falaise surplombant l'Anglin est intégrée dans un site Natura 2000 visant à maintenir la diversité de ses milieux naturels. Depuis 2000, de nouvelles voies ont été équipées, sécurisant un peu plus le site et le rendant accessible aux débutants. Ainsi ce sont environ 140 voies qui sont offertes aux grimpeurs de tous niveaux. Un camping est implanté à côté. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Surplombant l'Anglin, la falaise est orientée au sud-est, vers la ZIP. Le haut des voies offre la possibilité de vues dégagées au-dessus des arbres en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Photographie 50 : Vue dégagée depuis la voie verte empruntant le viaduc de l'ancienne voie ferrée au Blanc.



Photographie 51 : Vue partielle depuis le GR48 à l'intersection avec la D27 à l'ouest de Méridy.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
36	Saint-Pierre-de-Maillé	Site d'escalade de la Guignoterie	Activité de plein air	-	Modéré	Paroi surplombant l'Anglin et orientée vers la ZIP. Vues dégagées possibles depuis le haut des voies d'escalades (environ 35 m de hauteur).	Modérée	5,5
36	Fontgombault	Abbaye Notre-Dame-et-Saint-Julien	Patrimoine architectural et archéologique	MH Partiellement Classé-Inscrit	Fort	Aucune visibilité de la ZIP depuis l'Abbaye en raison du relief et de la végétation de la vallée de la Creuse. Le contexte boisé empêche également toute relation visuelle depuis les abords du monument. La ZIP peut être visible au sud-ouest du périmètre de protection mais sans visibilité conjointe avec l'abbaye.	Très faible, voire nulle	4,7
36	Le Blanc	Eglise Saint-Génitour	Patrimoine architectural et archéologique	MH Classé	Fort	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc.	Très faible	4,1
36	Le Blanc	Château-Naillac	Patrimoine architectural et archéologique	MH Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc.	Très faible	3,9
36 - 86	-	GR48	Randonnée	-	Modéré	Partie basse de la ZIP souvent masquée par les boisements.	Faible	3,5
36	Mérigny	Prieuré grandmontain de Puychevrier	Patrimoine architectural et archéologique	MH Classé	Fort	Une covisibilité partielle est identifiée entre le prieuré entouré d'un cordon arboré et la ZIP depuis la D53 au sud du monument.	Faible	2,4
36	Concremiers	Château de Forges	Patrimoine architectural et archéologique	MH Classé	Fort	Une covisibilité très limitée est identifiée depuis la D53 au sud du monument. Cette propriété privée accueillant du public (gîte, chambre d'hôtes, événementiel) dispose également d'une visibilité sur la ZIP depuis les fenêtres du bâtiment.	Modérée	2,3
36	-	GRP de la Brenne	Randonnée	-	Modéré	Tracé alternant contexte boisé (sans relation visuelle avec la ZIP) et contexte ouvert permettant des vues partielles sur la ZIP. Les boisements constituent des masques partiels.	Faible à Modérée	2
36	-	Voie verte		-	Faible	Tracé majoritairement encadré d'une végétation arborée limitant de manière importante les relations visuelles avec la ZIP. Vue dégagée depuis le viaduc sur la Creuse au Blanc.	Faible	2
36	Mérigny	Site d'escalade de la Dube	Activité de plein air	-	Faible	Paroi située dans un boisement avec falaises émergeant nettement au-dessus mais orientées à l'opposé de la ZIP. Le site est identifié comme paysage emblématique par le PNR.	Nulle	1,3
36	Ingrandes	Château d'Ingrandes	Patrimoine architectural et archéologique	MH Inscrit	Modéré	Une covisibilité est identifiée depuis le pont sur l'Anglin en entrée sud d'Ingrandes. La ZIP apparaît partiellement en arrière-plan du monument (la partie basse de la ZIP est masquée par le bâti).	Modérée	1,3

Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 1 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le relief

L'AEI se situe sur un plateau à l'interfluve entre les vallées de l'Anglin à l'ouest et de la Creuse à l'est orientées toutes deux selon un axe nord-ouest / sud-est. Les deux parties de la ZIP sont séparées par la vallée boisée d'Auphine, perpendiculaire à la vallée de l'Anglin (soit sud-ouest / nord-est).

Les rivières

Située sur l'interfluve entre deux rivières, l'AEI n'est traversée par aucun cours d'eau. L'Anglin longe cependant la limite sud de l'AEI. Quelques petites mares ponctuent le territoire à proximité des hameaux.

Les boisements

Les boisements sont principalement composés de feuillus, avec une dominante de chêne. Le bois principal correspond à la vallée d'Auphine, au milieu de l'AEI (entre les deux parties de la ZIP). Le reste du territoire de l'AEI présente de nombreux petits boisements morcelés. Le bocage, encore présent par endroits, a souvent cédé la place aux vastes parcelles.

Le bocage

Si elles accompagnent encore quelques limites parcellaires ou bordent encore quelques routes, les structures bocagères sont relativement dégradées. On les retrouve soit sous forme d'alignements de chênes de haut jet assez disparates, soit sous forme de ronciers d'où émergent des arbustes malmenés par les épaveuses. Dans les perceptions, le reliquat bocager sous forme de chênes de haut jet joue le rôle d'écran perméable étant donné sa densité faible.

Les cultures

La majeure partie du territoire de l'AEI est occupée par des terres agricoles cultivées.

Les routes et les chemins

L'AEI est traversée par la D951 au sud (selon un axe sud-ouest / nord-est). La D27 et la D108 se croisent au centre de l'AEI qui est desservie par un maillage de routes de desserte locales, complété par un réseau de chemins agricoles.

Cette aire d'étude est également traversée par le GRP de la Brenne, qui coupe le périmètre de l'AEI à l'ouest, ainsi que par la voie verte reliant Le Blanc à Ingrandes, qui coupe également l'AEI au sud.

L'habitat

Aucun village principal ne se détache dans cette aire d'étude qui comporte de nombreux hameaux dispersés et reliés par le maillage routier. Le plus important (Tilloux) compte une quarantaine d'habitations tandis que d'autres n'en compte que deux (Les Pilonnières). Ces habitations sont souvent accompagnées de bâtiments agricoles.

Les motifs repères

Deux lignes électriques à très haute tension (225 kV), parallèles, traversent l'AEI à l'est selon un axe nord-ouest / sud-est. Une troisième ligne (haute tension - 90 kV) la coupe selon un axe sud-ouest / nord-est dominant l'habitat et les boisements, avec lesquels elles constituent les seuls repères verticaux dans cette aire d'étude.

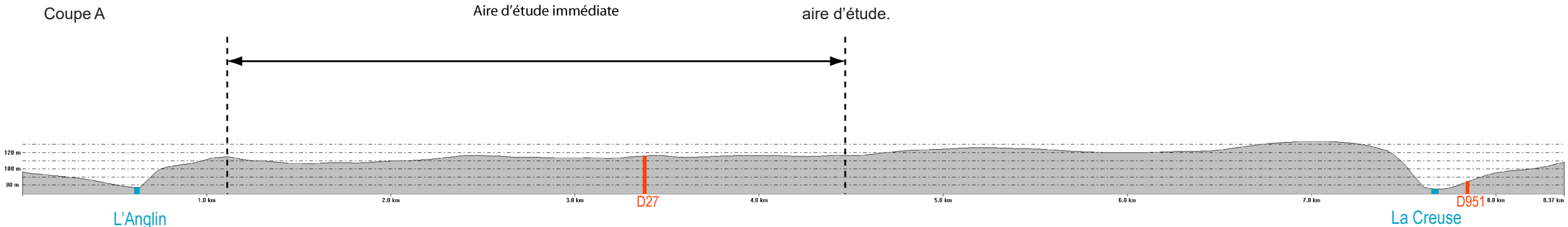
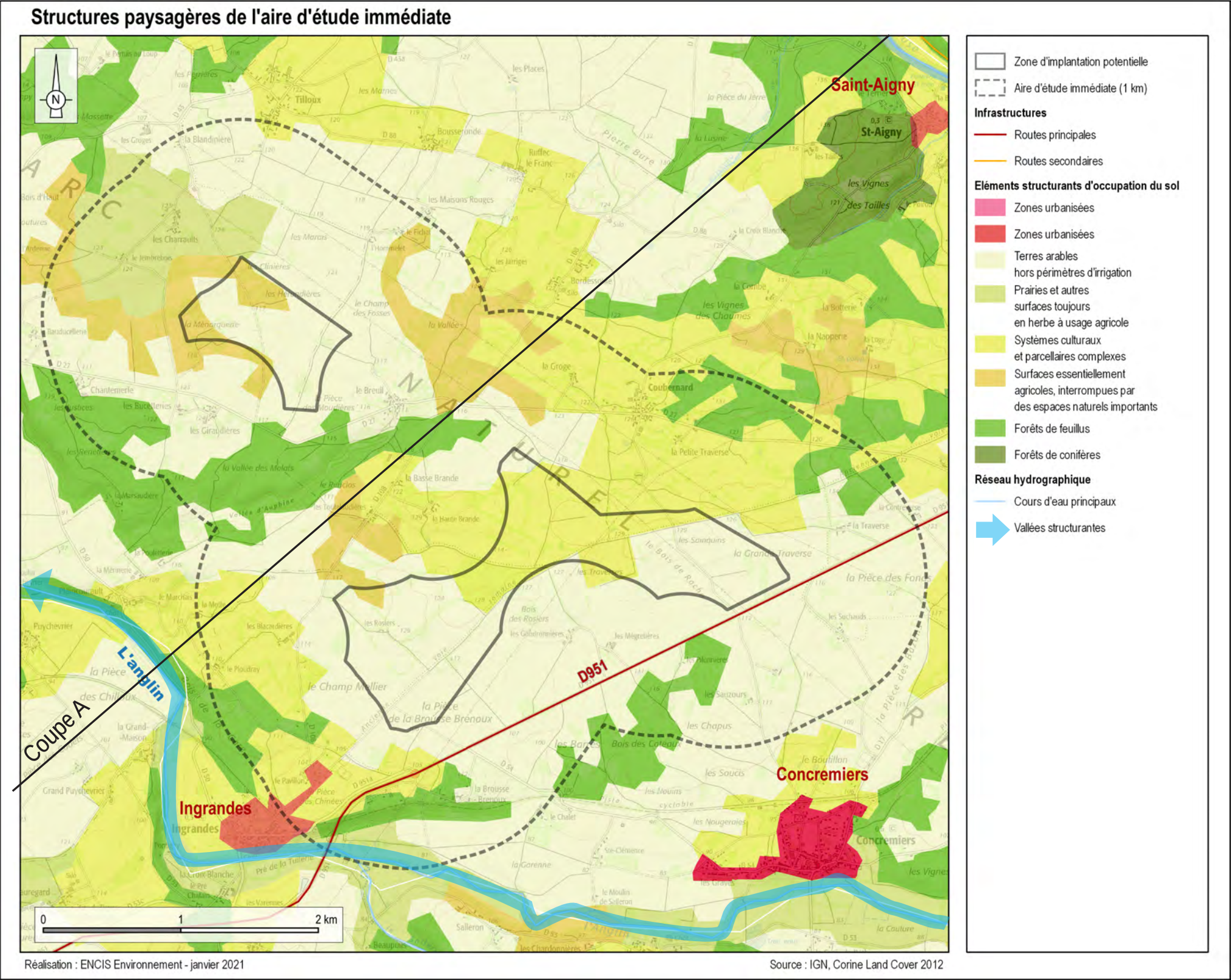


Figure 17 : Coupe A de principe du relief de l'interfluve entre les vallées de l'Anglin et de la Creuse dans l'AEI. Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport longueur / hauteur a été modifié (l=15h).



Carte 25 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.

3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI ne comprend aucun bourg mais près d'une trentaine de hameaux localisés sur la carte suivante.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les hameaux

Les lieux de vie dans l'AEI sont dispersés tout autour des deux parties de la ZIP. Ils sont le plus souvent composés de quelques constructions et comprennent une à cinq maisons d'habitation, accompagnées ou non de bâtiments agricoles. Seuls quelques groupes forment de réels hameaux d'une quinzaine, voire près de quarante habitations pour Tilloux.

Trois hameaux présentent des sensibilités très fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP (partie sud-est) et du risque d'encerclement qu'elle implique par sa forme. Il s'agit des hameaux des Mégretières (n°1), la Goudronnière (n°2) et la Haute Brande (n°3). Ces trois hameaux se trouvent à proximité de la ZIP sud-est qui, par sa forme, les menace d'encerclement en occupant une emprise horizontale supérieure à 180°.

Onze hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La Pilonnière (n°4), Les Bucettières (n°5), la Petite Traverse (n°6), Les Toutelaudières (n°7), Les Giraudières (n°8), La Groge (n°10), Le Breuil (n°12), La Brosse Brenoux (n°15), Le Pavillon (n°16), La Basse Brande (n°19), Coubernard (n°21). Depuis ces hameaux, la végétation masque partiellement la ZIP. Cependant, des perceptions très rapprochées sont identifiées. Pour les plus éloignés, c'est le risque d'encerclement par la ZIP qui conditionnent la sensibilité (n°19 et 21).

Huit hameaux présentent des sensibilités modérées.

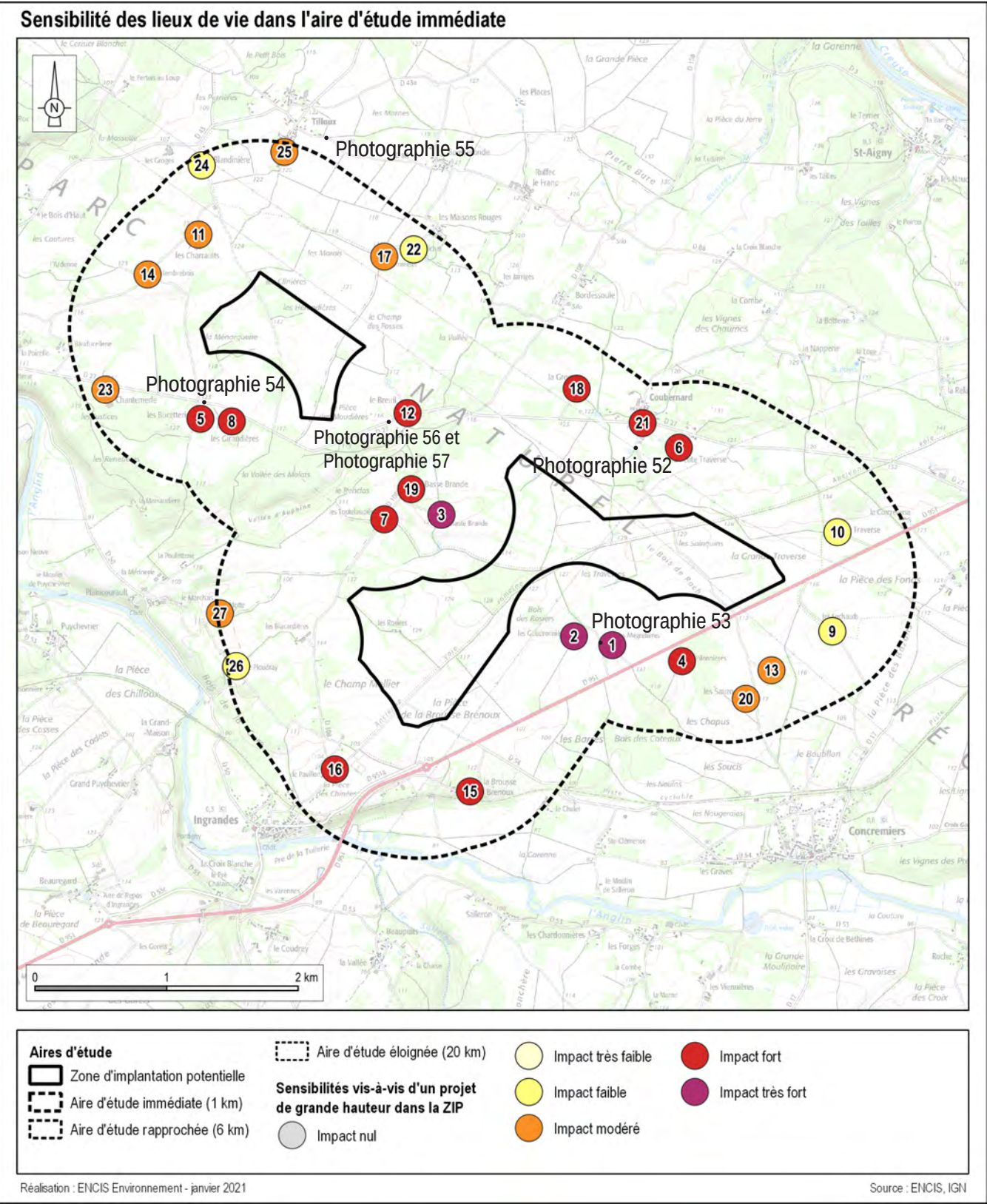
Il s'agit pour trois d'entre eux de hameaux assez proches (500 à 810 m) pour lesquels les filtres végétaux sont suffisamment importants pour limiter la prégnance de la ZIP dans les vues. Ce sont les hameaux des Charraults (n°11), Sauzour (n°14), Le Jembrebois (n°15), L'Hommelet (n°17), Les Sauzours (n°20), Chantemerle (n°23), Tilloux (n°25) et La Motte (n°27).

La sensibilité est atténuée également pour les hameaux situés au nord et disposant de peu de visibilité sur la ZIP sud-est (n°11, 14, 17 et 23).

Cinq autres hameaux présentent des sensibilités faibles. Pour les plus proches, situés à 500 m, les filtres végétaux importants rendent rares et très partielles les visibilités possibles de la ZIP. Il s'agit des hameaux des Suchauds (n°9) et de la Traverse (n°10). Le Flichat (n°22), La Blandinière (n°24) et le Ploudray (n°26) sont plus éloignés (775 à 915 m) mais là encore ce sont les masques végétaux qui réduisent les possibilités de percevoir la ZIP.

Globalement, les habitations présentes au sud de l'AEI présentent des sensibilités plus importantes du fait de leur proximité avec la ZIP sud-est dont l'emprise est plus importante que la ZIP nord-ouest. Elle engendre également un risque d'encerclement pour les hameaux localisés de part et d'autre de son centre (Les Mégretières, la Goudronnière et la Haute Brande).

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leurs sensibilités vis-à-vis de la zone projet. Les visibilités depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.

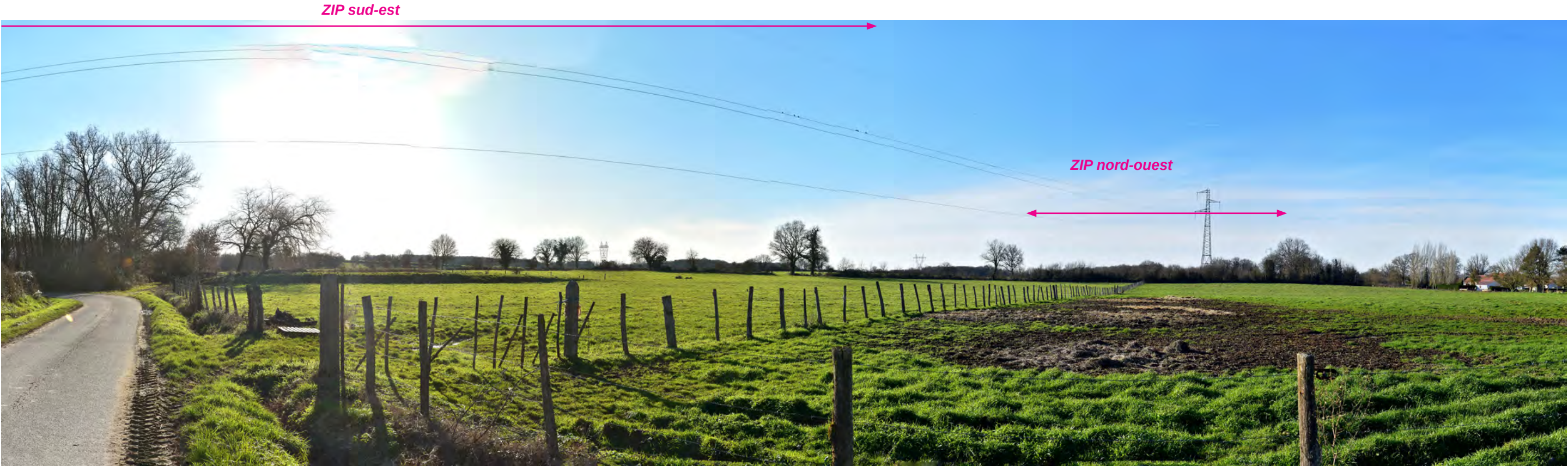


Carte 26 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
1	Les Mégretières	1	Au sud de la ZIP. Hameau sujet à un fort risque d'encerclement par la ZIP sud-est. Peu de masques même partiels.	Très fort	500
2	Les Goudronnières	1 - 2	Au sud de la ZIP. Hameau sujet à un fort risque d'encerclement par la ZIP sud-est. Peu de masques même partiels.	Très fort	500
3	La Haute Brande	1	Situé entre les deux parties de la ZIP, ce hameau présente un risque d'encerclement. Cependant, les boisements présents au nord-ouest des habitations masquent entièrement la ZIP nord-ouest. La ZIP sud-est, par sa forme, engendre à elle seule un risque d'encerclement pour ces habitations. Seule sa partie basse est ponctuellement masquée par les boisements en avant-plan.	Très fort	500
4	Les Pilonnières	1 - 2	Au sud de la ZIP. Habitations insérées dans un écrin boisé limitant les relations visuelles avec la ZIP. Celle-ci (partie sud-est) est visible sur une large emprise à travers le filtre partiel de l'alignement d'arbres accédant aux habitations. Le boisement situé à l'est du hameau masque la partie est de la ZIP.	Fort	500
5	Les Bucetteries	1 à 3	A l'ouest de la ZIP nord-ouest, le long de la D27. Les bâtiments d'habitation sont entourés d'une ceinture arborée. Depuis les abords, la vue est dégagée vers la ZIP nord-ouest qui occupe une large emprise horizontale. La ZIP sud-est est moins perceptible mais, associée à la ZIP nord-ouest, elle participe d'un risque d'encerclement pour les habitations du hameau.	Fort	500
6	La Petite Traverse	6 à 8	A l'est de la ZIP. La partie nord-ouest de la ZIP est très peu perceptible tandis que la partie sud-est, par sa forme et sa proximité, occupe une large emprise verticale et horizontale. Sa partie basse est partiellement masquée par la végétation. L'accès au hameau depuis l'est par la D27 permet une vue dégagée vers la ZIP sud-est (large emprise verticale et horizontale) et la ZIP nord-ouest apparaît partiellement dans l'axe de la route.	Fort	500
7	Les Toutelaudières	3 à 5	Situé entre les deux parties de la ZIP et au milieu de boisements morcelés, ce hameau présente des visibilitées partielles sur des éléments de grande hauteur dans la ZIP. La proximité et la forme de la ZIP sud-est engendrent un risque d'encerclement pour les habitations de ce hameau.	Fort	500
8	Les Giraudières	1 à 5	A l'ouest de la ZIP nord-ouest, le long de la D27. Les bâtiments d'habitation sont entourés d'une ceinture arborée. Depuis les abords, la vue est dégagée vers la ZIP nord-ouest qui occupe une large emprise horizontale. La ZIP sud-est est moins perceptible mais, associée à la ZIP nord-ouest, elle participe d'un risque d'encerclement pour les habitations du hameau.	Fort	500
9	Les Suchauds	4	Au sud de la ZIP. Les bâtiments sont entourés d'un cordon boisé limitant les visibilitées directes de la ZIP. Cependant celle-ci (partie sud-est) est perceptible de manière partielle à travers les filtres végétaux depuis l'accès au hameau. L'accès sud-est au hameau est ouvert mais la ZIP est partiellement masquée par le hameau lui-même et sa ceinture végétale.	Faible	500
10	La Traverse	3 à 5	Au sud-est de la ZIP. La partie nord-ouest de la ZIP n'est pas perceptible depuis ce hameau. La partie sud-est est partiellement visible et seule sa partie basse est masquée par les haies arborées situées à l'ouest des habitations.	Faible	500
11	Les Charraults	5 à 7	Au nord de la ZIP. Là encore les habitations sont associées à une ceinture arborée. Un boisement situé entre le hameau et la ZIP nord-est masque la partie basse de celle-ci. La ZIP sud-est située à 2,8 km du hameau est peu perceptible, en grande partie masquée par les boisements en avant-plan.	Modérée	500
12	Le Breuil	15 à 20	Situé entre les deux parties de la ZIP, ce hameau présente un risque d'encerclement. Cependant, les boisements accolés aux habitations au sud limitent grandement les perceptions possibles de la ZIP sud-est. La ZIP nord-ouest s'impose par contre sans filtre depuis l'ouest et le nord du hameau.	Fort	500
13	Sauzour	1	Au sud de la ZIP. Les bâtiments sont entourés d'un cordon boisé empêchant toute visibilité directe de la ZIP. Cependant celle-ci (partie sud-est) est perceptible depuis l'accès au hameau.	Modérée	550
14	Le Jembrebois	1 - 2	Au nord-ouest de la ZIP. Partie sud de l'habitation (côté ZIP) arborée. Depuis les abords, seule la partie basse de la ZIP nord-ouest est masquée par les boisements en avant-plan. La ZIP sud-est est très peu perceptible en raison de la distance et de la végétation.	Modérée	575
15	La Brosse Brenoux	3	Au sud de la ZIP. L'ouest et le sud du hameau sont entourés de boisements tandis que le nord et l'est sont ouverts et permettent des vues plus dégagées vers la ZIP, dont la partie sud occupe une large emprise horizontale et verticale.	Fort	500

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
16	Le Pavillon (hameaux d'habitations récentes d'Ingrandes)	15 à 18	Au sud de la ZIP, ce hameau ne dispose d'aucune perception de la partie nord-ouest de la ZIP. La partie sud-est est quant à elle perceptible de manière partielle en raison des boisements en avant-plan qui en masquent la partie basse mais sa grande proximité en augmente la prégnance dans les vues.	Forte	530
17	L'Hommelet	1 à 3	Au nord-est de la ZIP. La ZIP sud-est est masquée par les boisements contrairement à la ZIP nord-ouest visible sans filtre mais dont l'emprise est plus faible.	Modérée	630
18	La Groge	2 à 5	A l'est de la ZIP. Les habitations sont entourées de haies et de bosquets mais la ZIP sud-est est bien visible au-dessus de la trame arborée, avec une emprise horizontale importante et des effets de dominance.	Forte	630
19	La Basse Brande	2	Situé entre les deux parties de la ZIP, ce hameau présente un risque d'encerclement. Cependant, des boisements sont présents de part et d'autres des habitations ce qui masque partiellement la ZIP. La ZIP sud-est occupe une large emprise horizontale (environ 180°).	Forte	680
20	Les Sauzours	1	Au sud de la ZIP. La végétation arborée associée aux bâtiments ainsi que les alignements d'arbres bordants les accès limitent les relations visuelles avec la ZIP.	Modérée	670
21	Coubernard	15 à 20	A l'est de la ZIP. Habitations couplées à de nombreux bâtiments agricoles et maisons abandonnées. Des petits boisements et alignements d'arbres constituent ponctuellement des masques partiels. Des vues ouvertes vers la ZIP sont identifiées depuis les abords des habitations sur la D27 (notamment à l'ouest du hameau) ou le sud de la route de desserte locale qui traverse le hameau. La ZIP nord-ouest est peu perceptible tandis que la ZIP sud-est occupe une large emprise verticale et horizontale. Deux lignes THT traversent déjà l'espace parallèlement à la ZIP.	Forte	650
22	Le Fichat	4	Au nord-est de la ZIP. Les habitations sont entourées de boisements. Les deux parties de la ZIP ne sont visibles que partiellement derrière ces masques/filtres boisés.	Faible	775
23	Chantemerle	.3	A l'ouest de la ZIP nord-ouest, le long de la D27. Les abords directs des habitations sont arborés (en plus du boisement de l'autre côté de la D27) ce qui empêchent toute perception de la ZIP depuis les habitations. Des visibilité partielles sont possibles aux abords, depuis la D27 à l'est du boisement. La ZIP nord-ouest est partiellement masquée par les boisements en avant-plan. La ZIP sud-est est très peu perceptible en arrière-plan.	Modérée	760
24	La Blandinière	4 - 5	Au nord de la ZIP, sous la ligne très haute tension qui traverse l'AEI. Le boisement, situé à 160 m au sud du hameau, constitue un masque partiel pour la ZIP nord-ouest. La proximité avec cette partie de la ZIP rend tout de même sensibles les perceptions depuis ce hameau. La ZIP sud-est, plus éloignée, est également masquée partiellement par les boisements qui occultent ponctuellement sa partie basse. Les habitations du hameau sont également associées à une végétation arborée limitant les perceptions, qui se font plutôt depuis les abords.	Faible	920
25	Tilloux	30 à 40	Au nord de la ZIP. Au sein du hameau, les constructions et la végétation constituent des masques partiels limitant les perceptions. Des vues ouvertes sont identifiées depuis les accès, comme sur le chemin des Chenevières au sud ou la D88 à l'est. Les deux parties de la ZIP sont perceptibles, leur partie basse partiellement masquée par la végétation.	Modérée	810
26	Le Ploudray	1 à 3	A l'ouest de la ZIP. L'éloignement et les boisements en avant-plan limitent les perceptions de la ZIP dont les deux parties ne sont visibles que partiellement.	Faible	915
27	La Motte	1 à 3	A l'ouest de la ZIP. Les boisements qui enserrant les habitations masquent la partie inférieure de la ZIP nord-ouest et une partie de la ZIP sud-est, dont l'extrémité sud est néanmoins prégnante.	Modérée	965

Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.



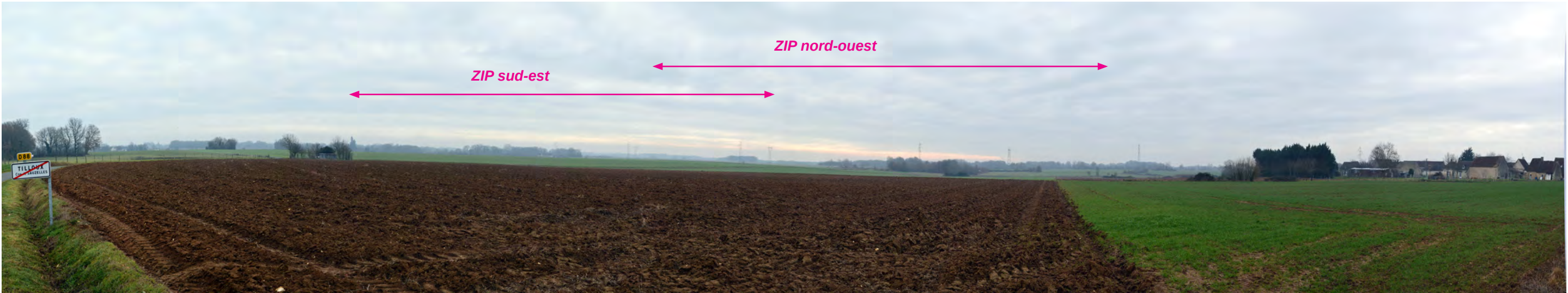
Photographie 52 : Vue rapprochée depuis Coubarnard.



Photographie 53 : Encerclement dû à la ZIP sud-est au niveau du lieu-dit Les Goudronnières.



Photographie 54 : Vue ouverte depuis les Bucetteries.



Photographie 55 : Vue dégagée depuis Tilloux.



Photographie 56 : Encerclement au niveau de la sortie du lieu-dit du Breuil : ZIP nord-ouest.



Photographie 57 : Encerclement au niveau de la sortie du lieu-dit du Breuil : ZIP sud-est.

3.4.2.2 Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelles des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte ci-contre.

Trois axes routiers sont analysés à cette échelle : la D951 traversant l'AEI au sud selon un axe sud-ouest / nord-est, la D27 traversant l'AEI entre les deux parties de la ZIP selon un axe est-ouest et la D108 reliant Ingrandes à la D27 au centre de l'AEI.

La D951 au sud-ouest de l'AEI

Cette route secondaire permet de relier Ingrandes et Le Blanc à l'est de l'AEI.

Elle longe la ZIP sud-est au sud de l'AEI permettant de nombreuses visibilités proches dans lesquelles la ZIP occupe une emprise verticale et horizontale importante. Les perceptions sont ponctuellement interrompues par les haies ou boisements de bord de route. La partie nord-ouest de la ZIP est quand à elle peu perceptible depuis cet axe routier. Les trois lignes HT et THT qui traversent l'AEI sont visibles depuis cette route et constituent des repères verticaux anthropiques. **La sensibilité de cette route est forte.**

La D27 au centre de l'AEI

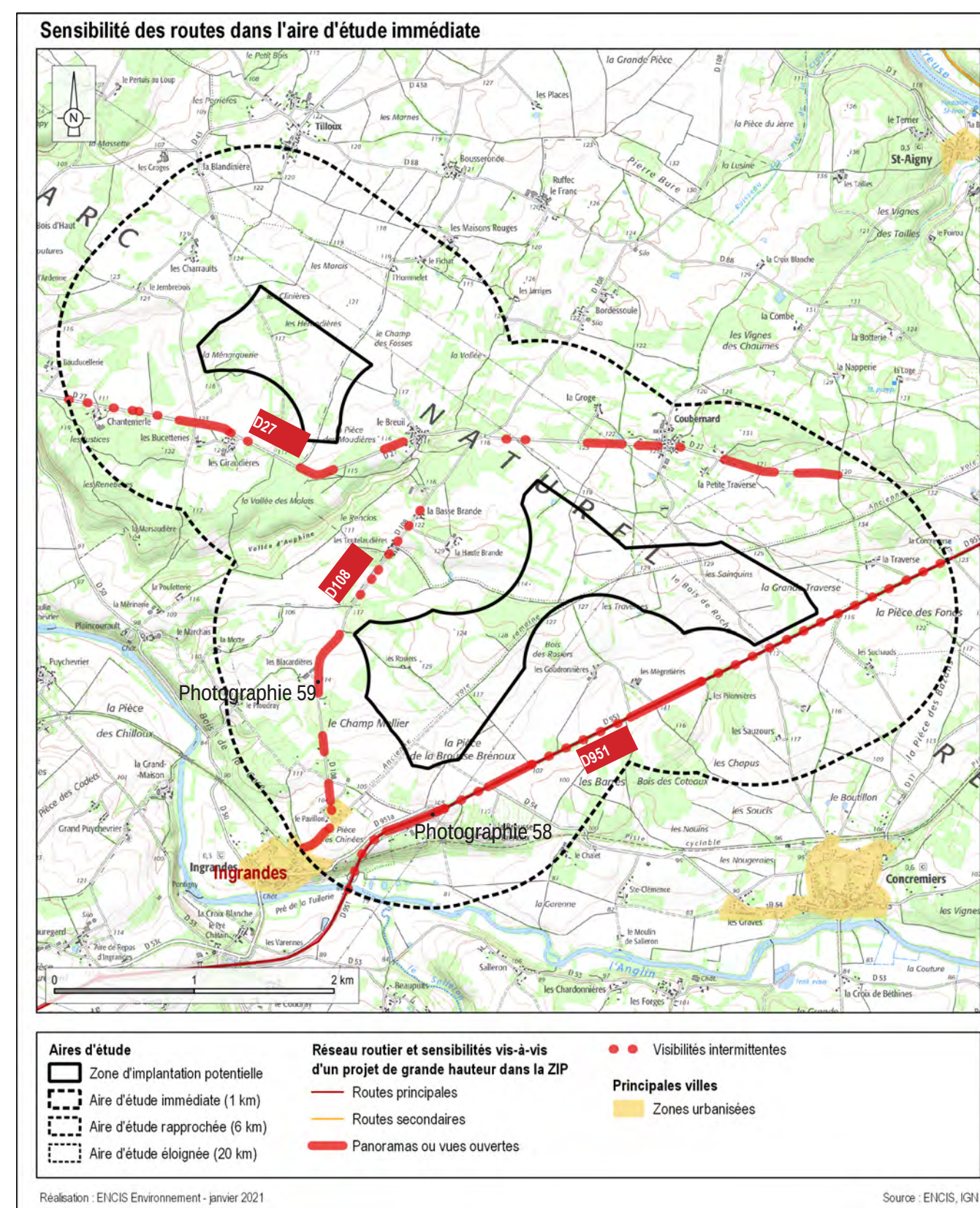
Cette départementale relie Mérigny, au nord-ouest de l'AEI, au Blanc, à l'est de l'AEI. Les boisements sont plus importants sur le tracé de cette route et aux alentours, rendant les perceptions de la ZIP partielles même lorsque les abords de la route sont dégagés. Au nord-est, jusqu'au Breuil, la ZIP sud-est est très peu perceptible et les perceptions concernent plutôt la ZIP nord-ouest. Après le Breuil, la situation s'inverse et les lignes HT entrent également dans le champ de vision. **La sensibilité de cette route est modérée.**

La D108 au centre de l'AEI

Cette route traverse l'AEI depuis son sud-ouest, à Ingrandes, jusqu'à son centre. Elle est donc plus proche de la partie sud-est de la ZIP occupant une emprise horizontale importante. Les boisements denses accolés à la route ponctuent son tracé mais dessinent régulièrement de larges ouvertures laissant percevoir la ZIP sud-est de manière rapprochée. Au niveau des Blacardières, la vue est ouverte et donne à voir les deux parties de la ZIP de part et d'autre de son tracé engendrant un risque d'encerclement jusqu'à l'intersection avec la D27 (Cf. Photographie 59). Ce risque est atténué par les masques arborés partiels qui limitent la prégnance de la ZIP dans les perceptions. **La sensibilité de cette route est modérée, voire forte.**

Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, sont également susceptibles d'offrir des perceptions importantes de la ZIP.

Globalement, dans l'AEI, les sensibilités sont modérées à fortes en raison de masques végétaux intermittents.



Carte 27 : Principales visibilités depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 58 : Depuis la D951 au sud, la ZIP sud occupe entièrement le champ de vision.



Photographie 59 : Large angle visuel depuis les Blacadières.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l’AEI

3.4.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine non protégé

L’aire d’étude immédiate ne comprend aucun site emblématique.

3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

Dans l’AEI, peu d’éléments touristiques sont identifiés. A cette échelle, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et évènements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

Deux sites touristiques ont été recensés dans l’aire d’étude immédiate (cf. carte et tableau pages suivantes).

3.4.3.1 Les monuments historiques

L’aire d’étude immédiate ne comprend aucun monument historique.

3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L’aire d’étude immédiate ne comprend aucun site protégé.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L’AIRE D’ÉTUDE IMMÉDIATE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
36	Ingrandes - Concremiers	Voie verte Le Blanc - Ingrandes	Activité de plein air	-	Faible	Itinéraire encadré de boisements qui restreignent les perceptions possibles de la ZIP.	Faible	500
36	Ingrandes - Mérigny	GRP de la Brenne	Activité de plein air	-	Modéré	Boisements masquant partiellement la ZIP, quelques vues dégagées et proches. ZIP nord-ouest traversée par le sentier	Forte	0

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l’aire d’étude immédiate.

Voie verte Le Blanc-Ingrandes

La voie verte emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée qui se dirigeait vers Poitiers. **L'enjeu de cet élément est faible.**

Cet itinéraire est encadré d'une bande arborée laissant peu filtrer les vues vers la ZIP. Des vues partielles sont possibles depuis le sud de La Brousse Brenoux où le tracé sort de son écrin boisé. **Cet itinéraire présente une sensibilité faible.**

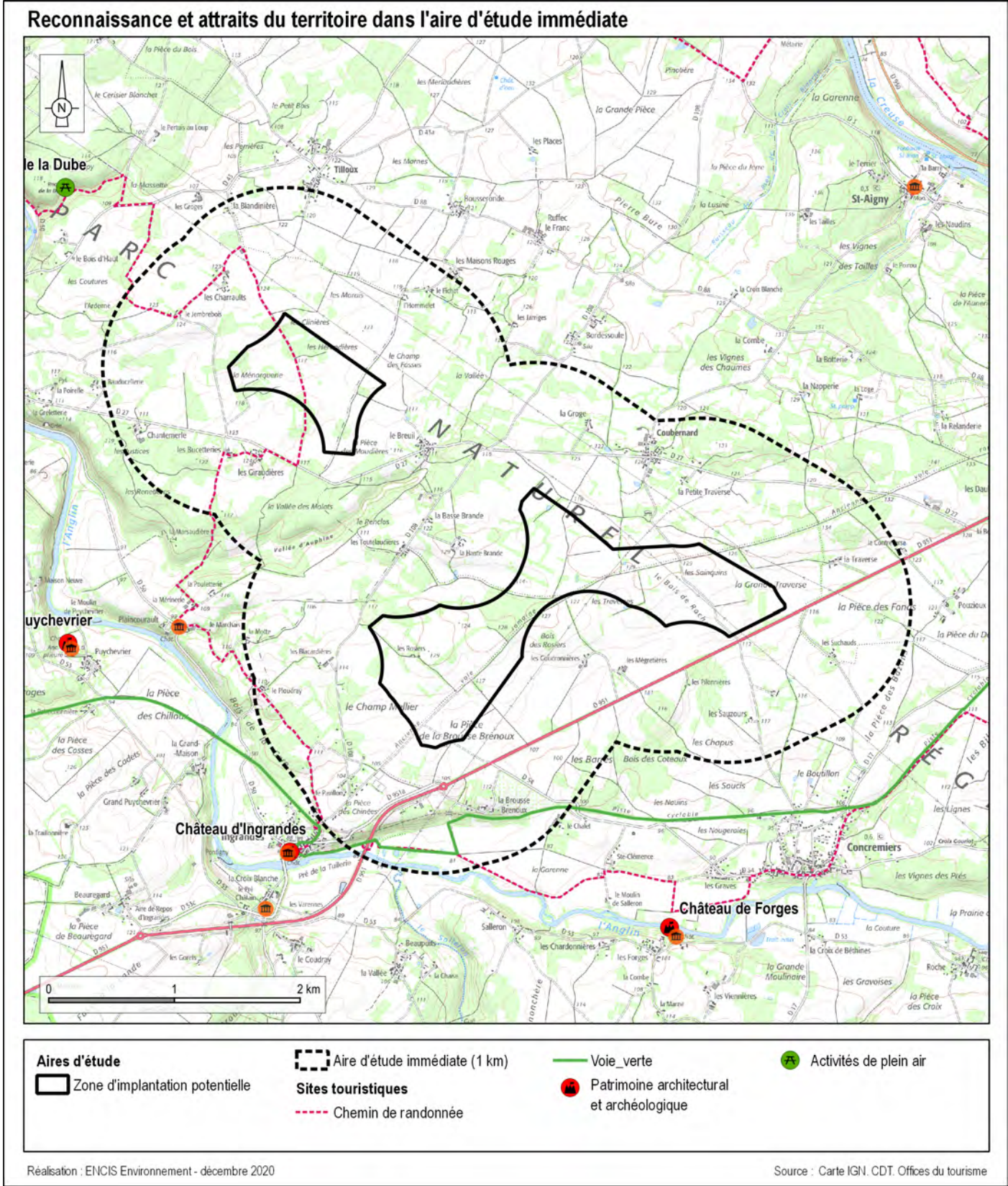
GRP Tour de la Brenne

A l'échelle de l'AEI, le GRP contourne l'aire d'étude au sud pour entrer dans son périmètre au niveau d'Ingrandes. Il la longe ensuite sur sa partie ouest avant de la pénétrer de nouveau jusqu'à traverser la partie nord de la ZIP. Compte tenu de sa portée régionale, **cet itinéraire présente un enjeu modéré.**

Au sud de l'AEI, la ZIP sud-est est visible partiellement, sa partie basse étant masquée par les boisements en avant-plan, tandis que la ZIP nord-ouest est masquée. Au nord d'Ingrandes, le GRP sort du village et passe dans un secteur plus ouvert où les deux parties de la ZIP sont perceptibles, partiellement masquées par les boisements en avant-plan. Le sentier alterne ensuite les passages en forêt et les vues dégagées d'où les deux parties de la ZIP ne sont jamais perceptibles dans leur totalité. Au nord de l'AEI, le sentier se rapproche de la ZIP nord-ouest jusqu'à la traverser, sa perception est donc très forte, tandis que la ZIP sud-est est majoritairement masquée par les boisements plus ou moins proches. Dans ce secteur, les boisements sont moins présents qu'au sud et les perceptions de la ZIP nord-ouest plus importantes. **La sensibilité de cet itinéraire est forte.**

L'offre d'hébergement touristique

Aucun hébergement touristique n'est identifié dans le périmètre de l'AEI.



Carte 28 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

La ZIP est composée de deux parties : une partie nord-ouest de 62 ha et une partie sud-est de 215 ha entre lesquelles se trouvent plusieurs lieux-dits et hameaux.

Ces deux parties comportent quelques boisements de petite taille et des éléments résiduels de bocage. Ces éléments conditionnent les perceptions qui sont intermittentes et souvent partielles même à proximité.

La ZIP sud-est est traversée par deux lignes HT (une orientée nord-ouest / sud-est et une orientée sud-ouest / nord-est).

Le relief est peu marqué et oscille entre 110 m et 130 m sans qu'une ligne de faite ne se distingue clairement.

Aucun cours d'eau ne traverse la ZIP, située à l'interfluve entre les vallées de l'Anglin à l'ouest et de la Creuse à l'est.

La ZIP sud-est est longée au sud par la D951, reliant Ingrandes au Blanc et occasionnant des vues dynamiques rapprochées. La ZIP nord-ouest est traversée par le GRP de la Brenne, pouvant engendrer des perceptions au plus près d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.

3.5.2 Les secteurs à enjeux

Le bocage a fortement régressé au fil de l'évolution des pratiques agricoles. Ses éléments résiduels sont intéressants à préserver et témoignent d'une organisation du territoire dynamique tout en ménageant des perspectives visuelles et une dynamique dans les perceptions (notamment depuis les axes routiers et sentiers).

La ZIP sud-est, par son emprise, met en évidence des enjeux liés à l'habitat à proximité (hameaux des Goudronnières et des Mégretières sujets à l'encerclement, mais aussi proximité du bourg d'Ingrandes avec son patrimoine reconnu).



Carte 29 : La zone d'implantation potentielle.



Photographie 60 : Beaux chênes aux Rosiers dans la ZIP sud-est.



Photographie 61 : Contexte boisé de l'ancienne voie romaine traversant la ZIP sud-est.



Photographie 62 : Ligne THT traversant la ZIP.



Photographie 63 : Ondulations douces, boisements et chemin agricoles (GRP de la Brenne) dans la ZIP nord-ouest.



Photographie 64 : Patrimoine vernaculaire sur l'ancienne voie romaine.

3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit contenir « 3° Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, dénommée "scénario de référence", ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Cette partie est rédigée sur la base des éléments issus de l'analyse de l'état initial du paysage, qui constitue le **scénario de référence**.

3.5.3.1 Historique de l'évolution du paysage

Avant d'imaginer l'évolution probable du site, nous pouvons examiner la dynamique que le site a subi jusqu'à aujourd'hui.

Les outils disponibles nous permettant de « remonter le temps » et de regarder comment le site a évolué dans le temps sont notamment les cartes topographiques et les photographies aériennes anciennes. Les cartes suivantes présentent l'évolution de l'occupation du sol entre le XVIII^{ème} siècle et aujourd'hui.

On constate dès l'établissement des cartes de Cassini au XVIII^{ème} siècle que l'habitat est installé sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui avec les principaux bourgs (Ingrandes, Concremiers, Saint-Aigny, Mérigny, et plus loin Le Blanc notamment) et de nombreux hameaux (on retrouve Coubernard, Le Breuil, Les Brandes Haute et Basse...).

L'occupation du sol a évolué en fonction des pratiques agricoles. Au XIX^{ème} siècle, les cartes de l'Etat Major nous renseignent sur la présence de petites parcelles de vignes réparties sur le territoire, aujourd'hui disparues. On constate également un recul du bocage au profit de parcelles cultivées plus grandes, lié à la mécanisation de l'agriculture. Les boisements semblent au contraire avoir gagné du terrain (fermeture des vallées, abandon des parcelles difficilement cultivables). La comparaison des photographies aériennes de 1950 et 2018 (cf. pages suivantes) confirme cette tendance.

3.5.3.2 Evolution probable du paysage

En l'absence de création du projet éolien, le paysage du secteur est quoi qu'il en soit susceptible d'évoluer à moyen et long terme, en raison notamment du changement climatique et/ou de l'évolution de l'activité humaine et de l'activité économique locale.

Les principales évolutions prévisibles seront liées :

- aux évolutions des cultures et essences forestières liées au changement climatique,
- à la rotation des cultures/prairies du site,

- aux pratiques agricoles : coupes d'arbres et de haies, remembrement et tendances à l'agrandissement des parcelles, enfrichement par abandon des parcelles, etc.
- à l'exploitation sylvicole : éclaircies et coupes réalisées sur les parcelles exploitées,
- à l'urbanisation (la pression urbaine est toutefois faible dans le secteur, en raison de l'éloignement des grands pôles urbains),
- aux règles et documents guidant la planification territoriale.

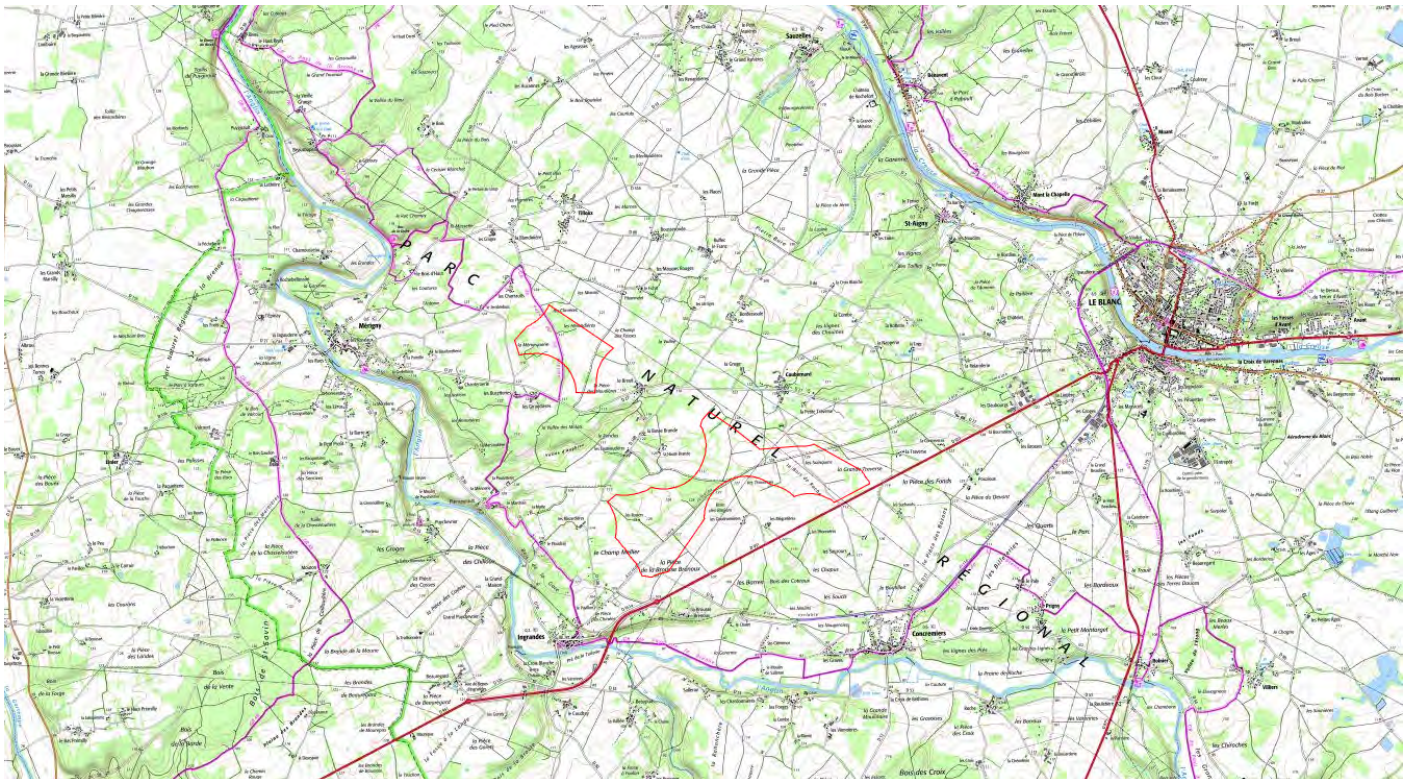
Le secteur concerné par le projet n'est globalement pas soumis à de grandes dynamiques et les paysages sont assez stables dans le temps.



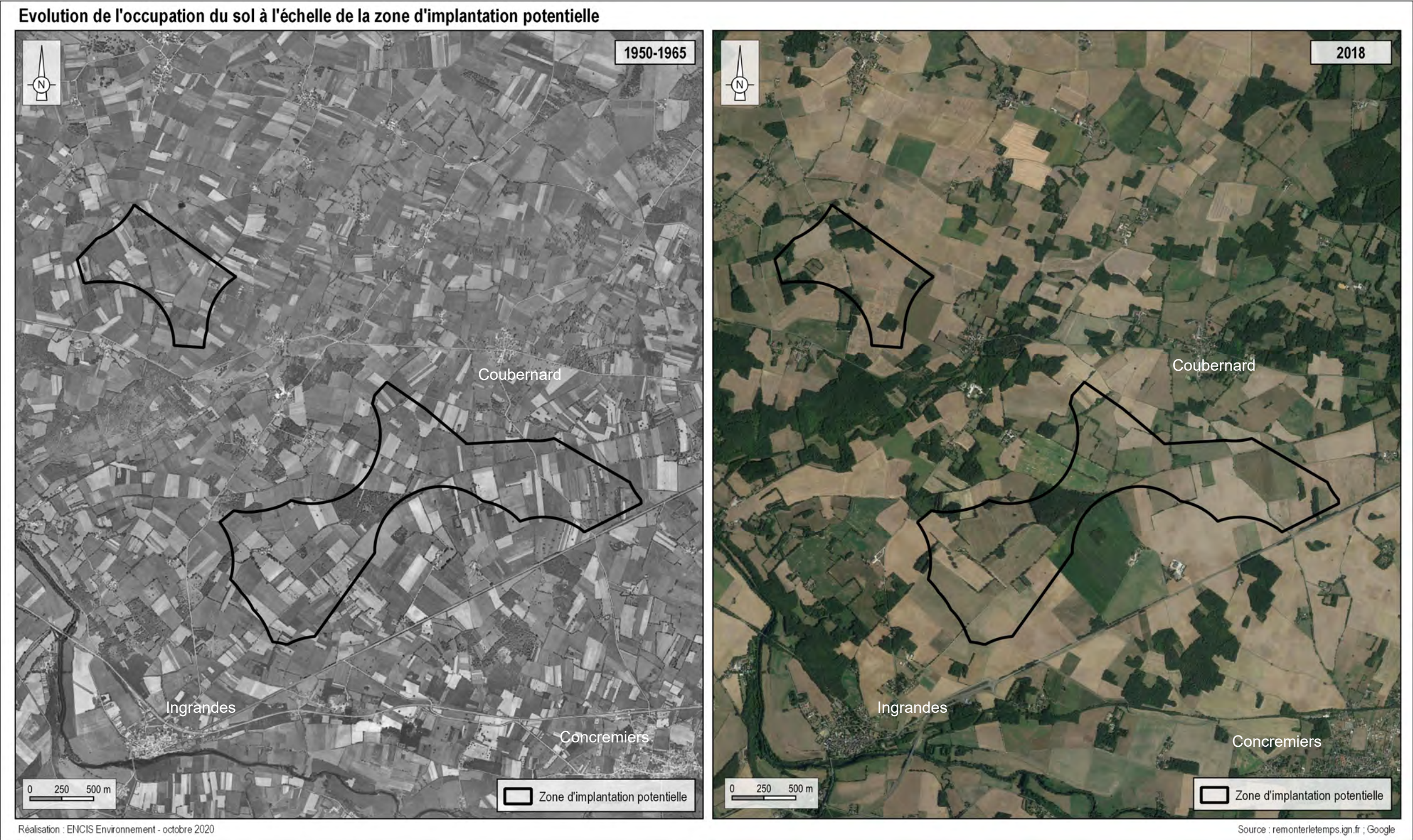
Carte 30 : Carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle).



Carte 31 : Carte de l'état-major (XIX^{ème} siècle).



Carte 32 : Carte IGN au 25 000^{ème}.



Carte 33 : Photographies aériennes de 1950 et 2018 (source : remonterletemps.ign.fr).

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

Structures paysagères et perceptions

La zone d'étude, située à la limite entre Indre et Vienne, comprend des entités paysagères marquées par les pratiques agricoles, entrecoupées par des vallées structurantes comme celles de la Creuse, de la Gartempe ou de l'Anglin. Ces vallées plus ou moins creusées et sinueuses sont la plupart du temps accompagnées d'une trame boisée limitant les relations visuelles avec la ZIP et traversent les aires d'étude selon un axe nord / sud ou nord-ouest / sud-est.

L'est de l'AEE correspond à l'unité paysagère de la Brenne, caractérisée par ses nombreux étangs accompagnés de boisements, peu propices aux vues lointaines.

Le relief est peu marqué et, dans les espaces les moins boisés, la vue porte au loin, de même que sur les légers «points hauts».

Les principaux axes routiers traversent l'AEE d'est en ouest (D951) et du nord au sud (D975).

La ZIP se trouve au sein de l'unité paysagère du Pays Blancs, où subsistent des éléments de bocage. Celui-ci a été dégradé au fil du temps par les remembrements agricoles mais il caractérise cependant tout de même le paysage local et constitue des filtres ou masques visuels intermittents.

Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine est concentrée dans les **vallées de la Creuse, de la Gartempe et de l'Anglin** pour les principales villes : Montmorillon et Saint-Savin le long de la Gartempe, La Roche-Posay et Le Blanc dans la vallée de la Creuse, Angles-sur-l'Anglin au bord de l'Anglin. Pour ces villes, le relief des vallées et la végétation boisée qui y est souvent associée, limitent grandement les relations visuelles avec la ZIP. Ainsi les villes de **Montmorillon et La Roche-Posay** dans l'AEE ne présentent qu'une **très faible sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP**. Dans l'AER, les **sensibilités sont plus importantes en raison de la proximité** (modérée pour Le Blanc et Mérigny, forte pour Ingrandes et Concremiers), avec encore des lieux de vie peu concernés (Fontgombault sensibilité faible, Sauzelles sensibilité très faible). Au sein de l'**AEI**, entièrement localisée sur le **plateau**, les masques sont moins importants et les **sensibilités plus nombreuses**. En effet **trois hameaux présentent une sensibilité très forte** en raison d'une grande proximité et d'un **risque d'encerclement** (la Haute Brande, les Goudronnières et les Mégretières). **Onze** autres présentent une **sensibilité forte** (les Bucettières, les Giraudières, le Breuil, la Basse Brande, les Toutelaudières, Coubenard, la Petite Traverse, les Pilonnières, la Brousse Brenoux, le Pavillon, la Groge). Ces hameaux sont principalement localisés aux alentours de la ZIP sud-est dont la large emprise occupe une place importante dans les perceptions. **Huit hameaux présentent une sensibilité modérée** (Tilloux, les Charraults, le Jembrebois, Chantemerle, l'Hommelet, Sauzours, la Motte et les Sauzours). Les perceptions

sont partielles en raison de **la trame boisée qui masque souvent une partie de la ZIP**. Enfin **cinq** hameaux de l'AEI présentent une **sensibilité faible** (la Blandinière, le Fichat, le Ploudray, la Traverse et les Suchauds).

Eléments patrimoniaux et touristiques

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments (80) et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les bourgs.

Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux qui se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable, exceptés quelques sites semi-naturels comme le Roc aux sorciers ou la grotte des Cottès. On recense également plusieurs châteaux et logis, ainsi que divers édifices (maisons et immeubles remarquables, ponts, dolmens).

L'élément patrimonial le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude éloignée est **l'abbaye de Saint-Savin, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Cette reconnaissance concerne les fresques intérieures mais l'édifice (MH) présente une flèche de 71m visible depuis de nombreux points de vue aux alentours. Sa sensibilité est faible.

De manière générale, concernant les monuments à cette échelle, **les sensibilités sont faibles, voire très faibles** lorsqu'elles ne sont pas nulles. Les perceptions, lorsqu'elles existent, sont partielles en raison des nombreux masques liés au bâti, au relief ou à la végétation. Seul le château du Bouchet, de par sa position dominante, offre une vue panoramique dégagée vers la ZIP. Sa sensibilité est modérée.

Dans l'AER, l'abbaye de Fontgombault (un des plus importants édifices religieux de la Brenne) est l'élément de patrimoine le plus reconnu mais sa sensibilité est nulle en raison des masques liés au relief et à la végétation de la vallée de la Creuse. Les bourgs d'Ingrandes et du Blanc concentrent également un certain nombre de monuments historiques (Le Blanc : chapelle des Piliers, église St Génitour, château de Naillac, couvent des Augustins, maison Hénault, église St-Cyran, hôtel de Châtillon de Villemorand, maison des Charassons ; Ingrandes : château, maison de la Croix Blanche et site inscrit associé). Les monuments du Blanc sont très faiblement sensibles vis-à-vis de la ZIP en raison des masques liés au bâti du bourg mais également au relief et à la végétation de la vallée de la Creuse. Ingrandes et ses monuments présentent quant à eux une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP du fait d'une plus grande proximité et des masques moins nombreux.

L'AEI ne comporte aucun monument historique.

Des sentiers de grande randonnée traversent l'ensemble des aires d'études. Il s'agit du GR48, du GR364 et du GRP de la Brenne (et leurs variantes). Au gré des contextes traversés, ces sentiers offrent également des perceptions plus ou moins dégagées vers la ZIP.

Effets cumulés potentiels

Un seul parc éolien en exploitation est recensé dans le périmètre d'étude global. Il s'agit du parc éolien

de Saint-Pierre-de-Maillé, situé à 16,2 km du projet éolien du Pays Blancois. Isolé au nord-ouest de l'AEE, il ne constitue pas de pôle éolien marquant dans l'aire éloignée.

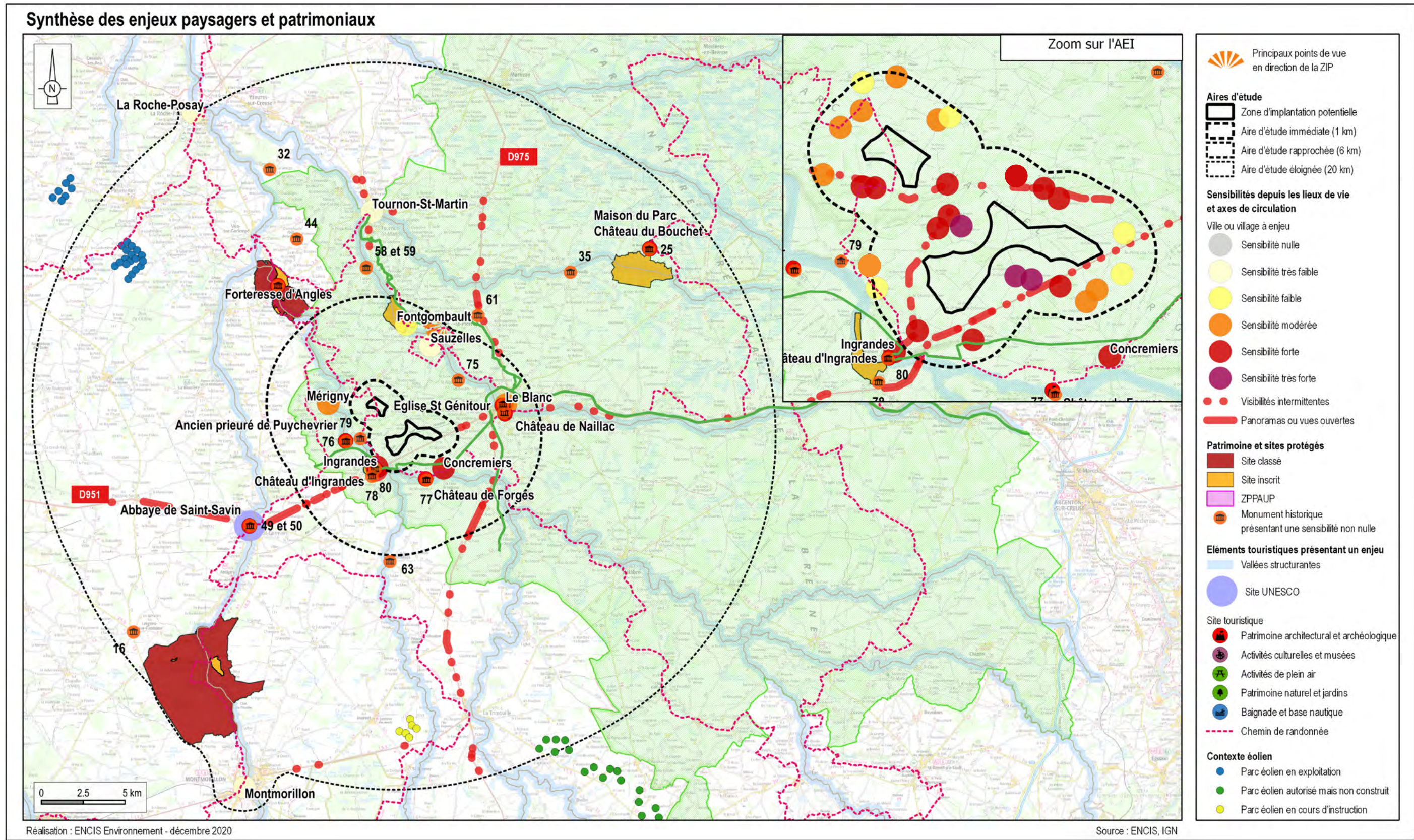
Un parc est autorisé mais non construit : le parc éolien de Thollet et Coulonges, à 19,5 km du projet du Pays Blancois. Le parc éolien de Pouligny-Saint-Pierre est, quant à lui, le seul en cours d'instruction. Il est situé à 4,9 km du projet du Pays Blancois.

Enfin, cinq parcs ont été refusés dans un rayon de 20 km autour du projet et un a été abandonné.

Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	Vallées structurantes : Gartempe (nord / sud), Creuse (nord-ouest / sud-est) Bocage dégradé mais à préserver Brenne (étangs et boisements au nord-est)	Très faible	Vallées structurantes (Creuse et Anglin) selon un axe nord-ouest / sud-est Bocage dégradé mais à préserver	Modérée	Interfluve entre Creuse et Anglin, relief peu marqué Bocage dégradé mais à préserver	Modérée	Bocage dégradé mais à préserver	Modérée
	Occupation humaine et cadre de vie	Villes principales dans les vallées : La Roche-Posay et Montmorillon D951 traversant l'AEE d'est en ouest, D975 du nord au sud	Très faible	Bourgs principaux dans les vallées de la Creuse et de l'Anglin (Le Blanc, Mérigny, Ingrandes, Concremiers) D951 traversant l'AER d'est en ouest au sud de la ZIP, D975 du nord au sud	Modérée à forte	Nombreux hameaux répartis sur le territoire	Forte à très forte	-	-
	Eléments patrimoniaux et touristiques	PNR de la Brenne Abbaye de St-Savin (UNESCO) GR48, GR364, GRP de la Brenne Voie verte dans un écrin arboré	Faible	PNR de la Brenne GR48, GRP de la Brenne Voie verte dans un écrin arboré MH d'Ingrandes et du Blanc en particulier.	Modérée	PNR de la Brenne GR48, GRP de la Brenne Voie verte dans un écrin arboré	Modérée à forte	PNR de la Brenne GR48 traversant la ZIP nord	Modérée à forte
	Effets cumulés potentiels	1 parc en exploitation au nord-ouest de l'AEE, 1 parc en instruction au sud de l'AEE, 1 parc autorisé mais non construit au sud-est de l'AEE	Très faible	Aucun effet cumulé connu à cette échelle	Nulle	Aucun effet cumulé connu à cette échelle	Nulle	Aucun effet cumulé connu à cette échelle	Nulle

Tableau 11 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.



Carte 34 : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux.

4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

4.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance ou de surplomb (cf. définitions suivantes). Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé, et de provoquer un effet d'élévation (cf. définition page suivante).

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Figure 25, page 127 et Figure 24, page 127).

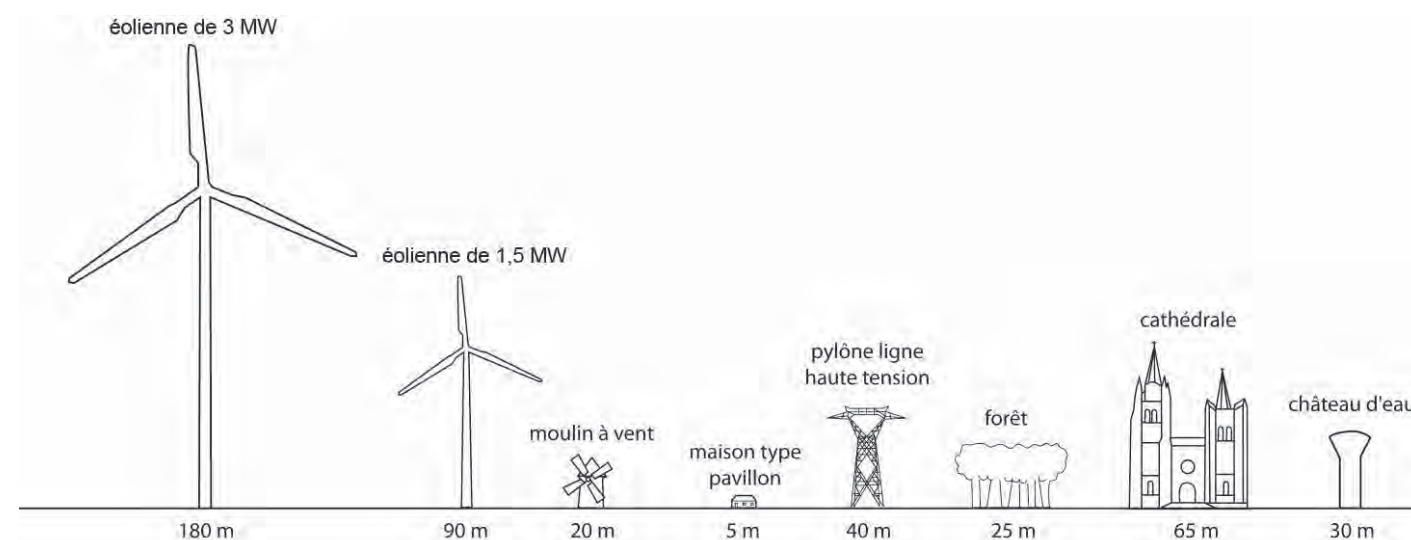


Figure 18 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).

Rupture d'échelle : on parle de rupture d'échelle lorsqu'il y a une différence importante de hauteur entre deux éléments, avec un effet de concurrence ou de contraste visuel.

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les effets provoqués par ces ruptures d'échelle des éoliennes dans le paysage, que l'on peut classer du moins fort au plus fort (connotation négative) : effet de dominance, effet de surplomb et effet d'écrasement. Le terme d'« élévation » peut être employé lorsque les contrastes d'échelle induisent un effet positif sur le paysage (cf. définition ci-après).

Dominance : une éolienne est de fait dominante par rapport aux motifs paysagers qu'elle côtoie en raison de ses dimensions. L'effet de dominance est accentué par l'absence de structures végétales ou bâties au premier plan, qui constituent des éléments de transition visuelle et sont susceptibles de masquer partiellement les éoliennes. Plus les contrastes de taille sont marqués (rupture d'échelle), plus l'effet de dominance est important.



Figure 19 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).

Surplomb : le surplomb est la position de quelque chose qui fait saillie, qui avance dans le vide (définition du Larousse, 2019). Dans le cas d'une éolienne, seuls les éléments situés sous les pales sont en réelle situation de surplomb (surface au sol que l'on appelle d'ailleurs « zone de surplomb »). On peut toutefois parler d'« effet de surplomb » vis-à-vis de certains motifs ou structures paysagères dans les situations suivantes :

- **Éolienne située en rebord de vallée ou sur un relief plus ou moins marqué** : on peut parler d'effet de surplomb vis-à-vis d'une vallée ou d'un motif situé en contrebas (village dans un fond de vallée par exemple) ou pour évoquer la sensation qu'expérimente un observateur situé lui-même en contre-bas.

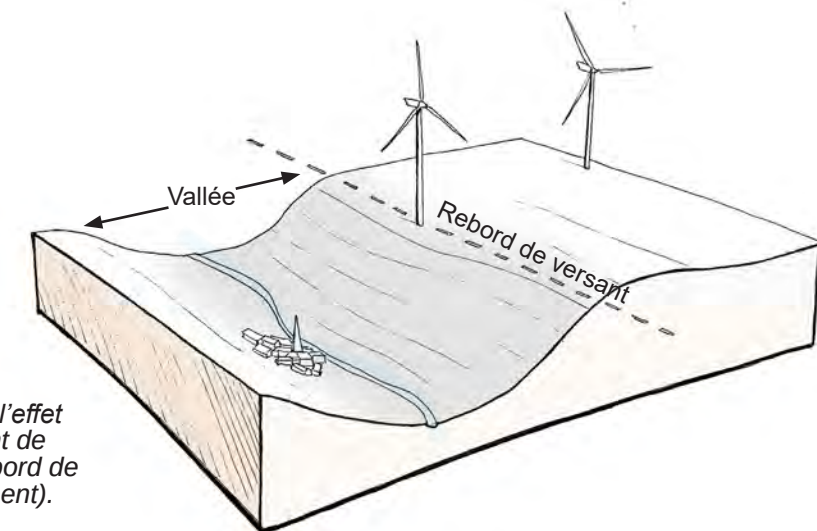


Figure 20 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).

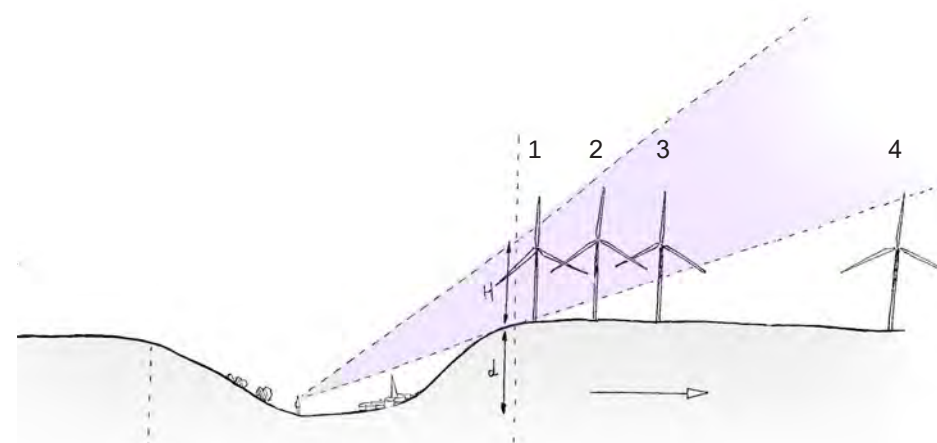


Figure 21 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).

- Éolienne située en arrière-plan et dans le même axe qu'une silhouette de village ou qu'un bâtiment avec des rapports d'échelle disproportionnés (rupture d'échelle). Celle-ci apparaît alors « au-dessus » des éléments concernés, comme surplombant ces derniers.



Figure 22 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).

Ecrasement : l'effet d'écrasement est provoqué par la disproportion entre la hauteur de l'éolienne et celle du dénivelé perceptible. On estime qu'au-delà d'un rapport de 1 pour 1, l'éolienne provoque une dominance excessive, avec un effet d'écrasement du relief.

On peut également parler d'effet d'écrasement pour évoquer le ressenti d'un observateur situé en contrebas d'une éolienne dont l'effet de surplomb est très marqué.

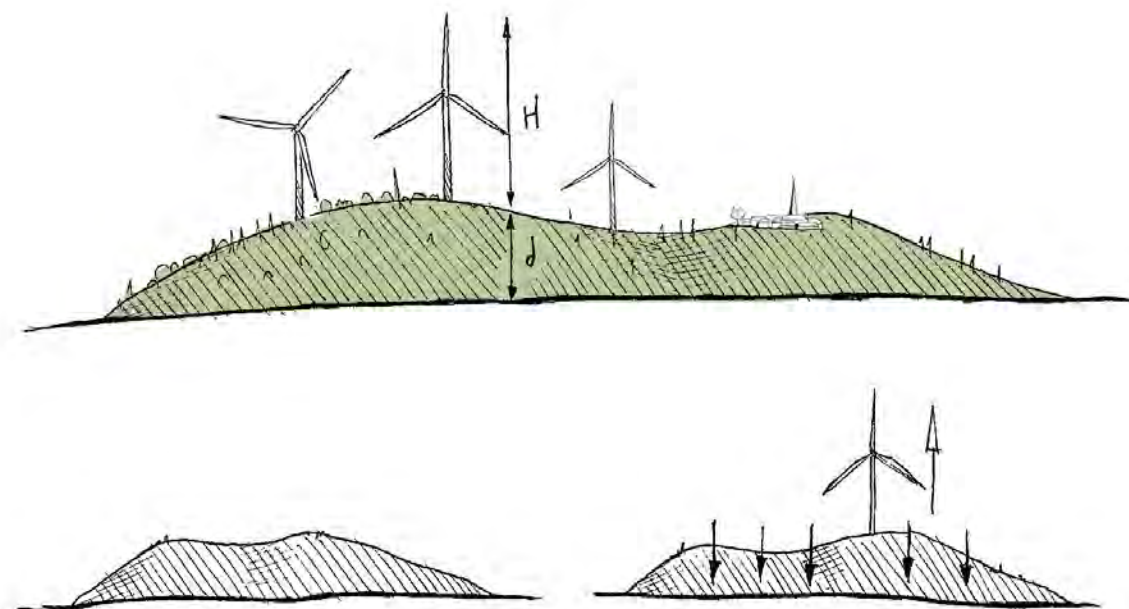
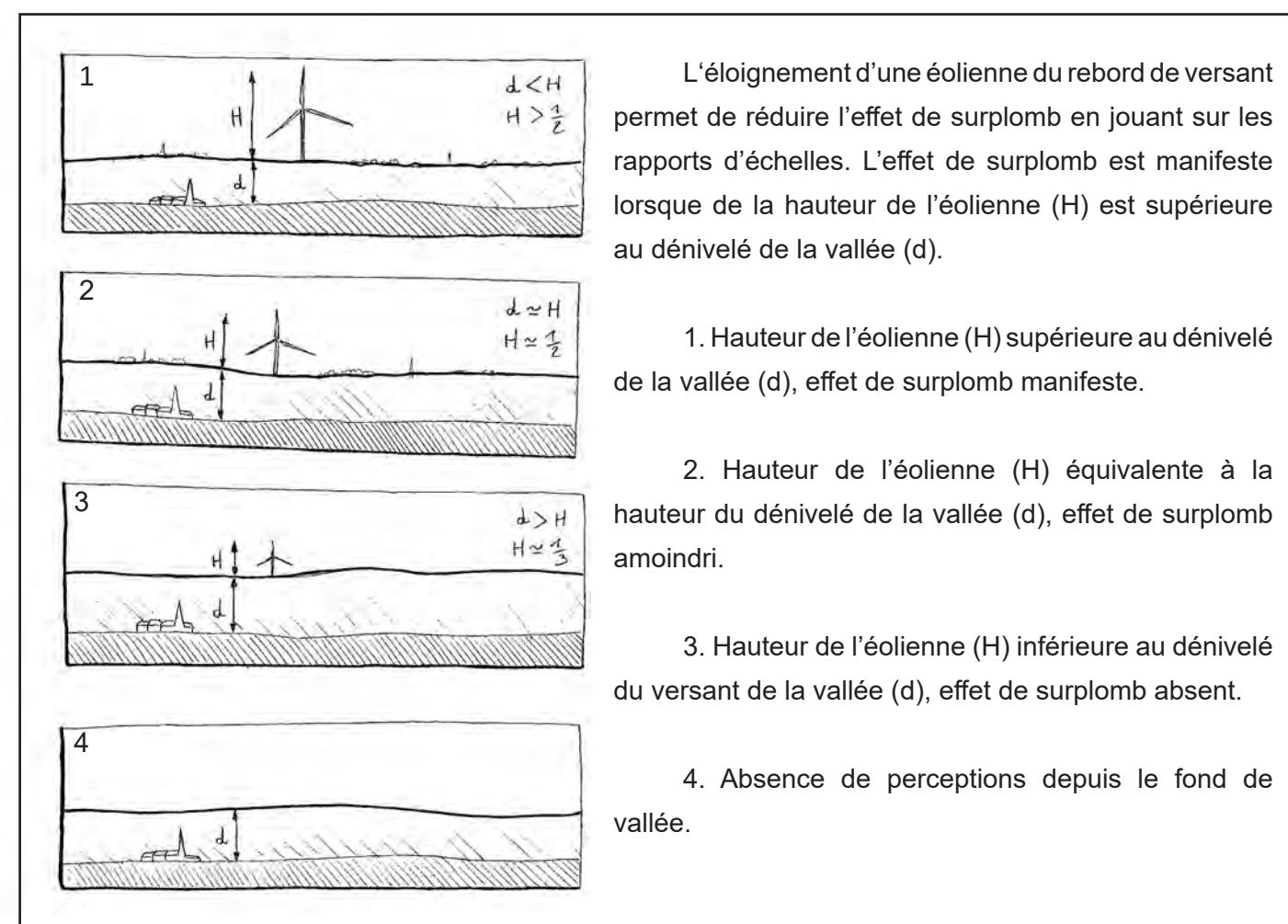


Figure 23 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).

Elévation : un parc éolien implanté sur un relief isolé ou une ligne de crête peut souligner ces derniers et donner l'impression d'« élever » ces structures. Il peut ainsi créer un point de repère dans le paysage.



Proportions des éoliennes

Ces photomontages permettent d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-contre illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle Vestas V150 est de 125/150, soit un rapport de 0,83 pour 1.

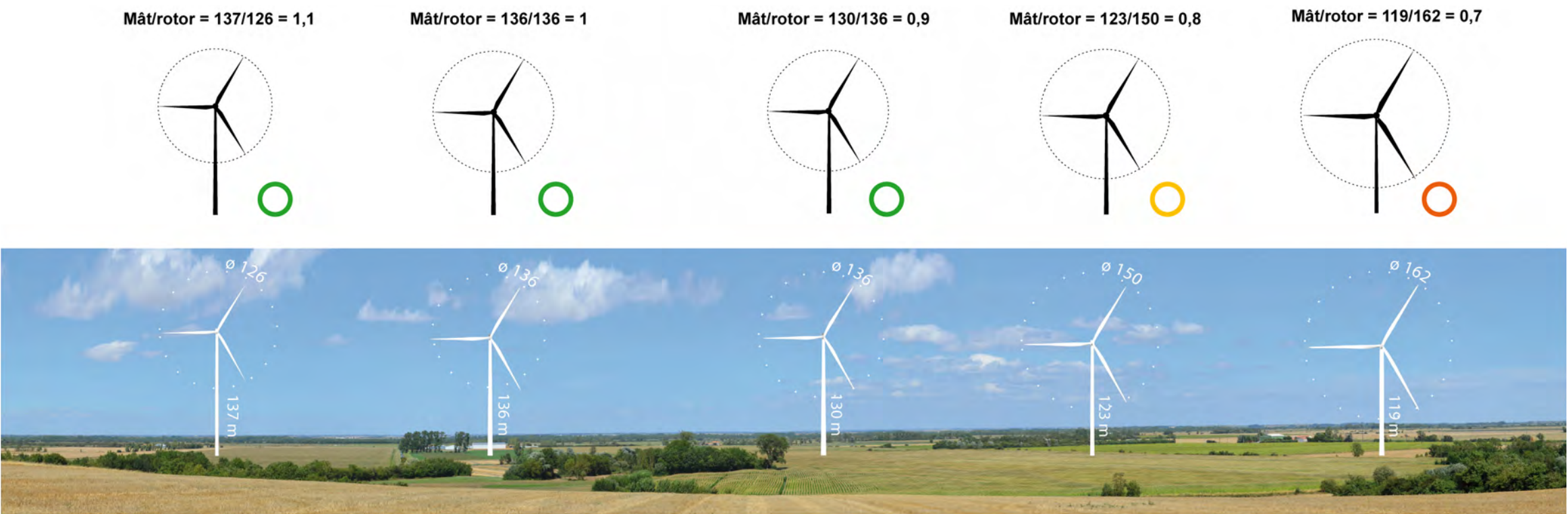


Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

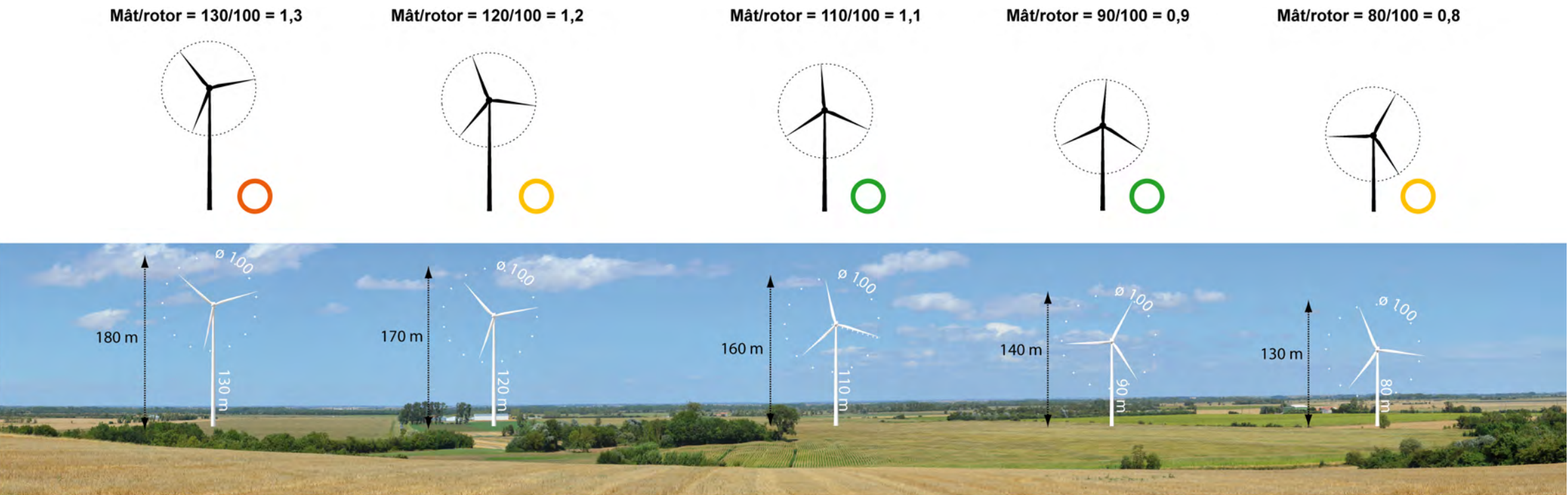


Figure 24 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.

Légende

Rapport longueur du mât / diamètre du rotor :

Equilibré Déséquilibré

← →

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

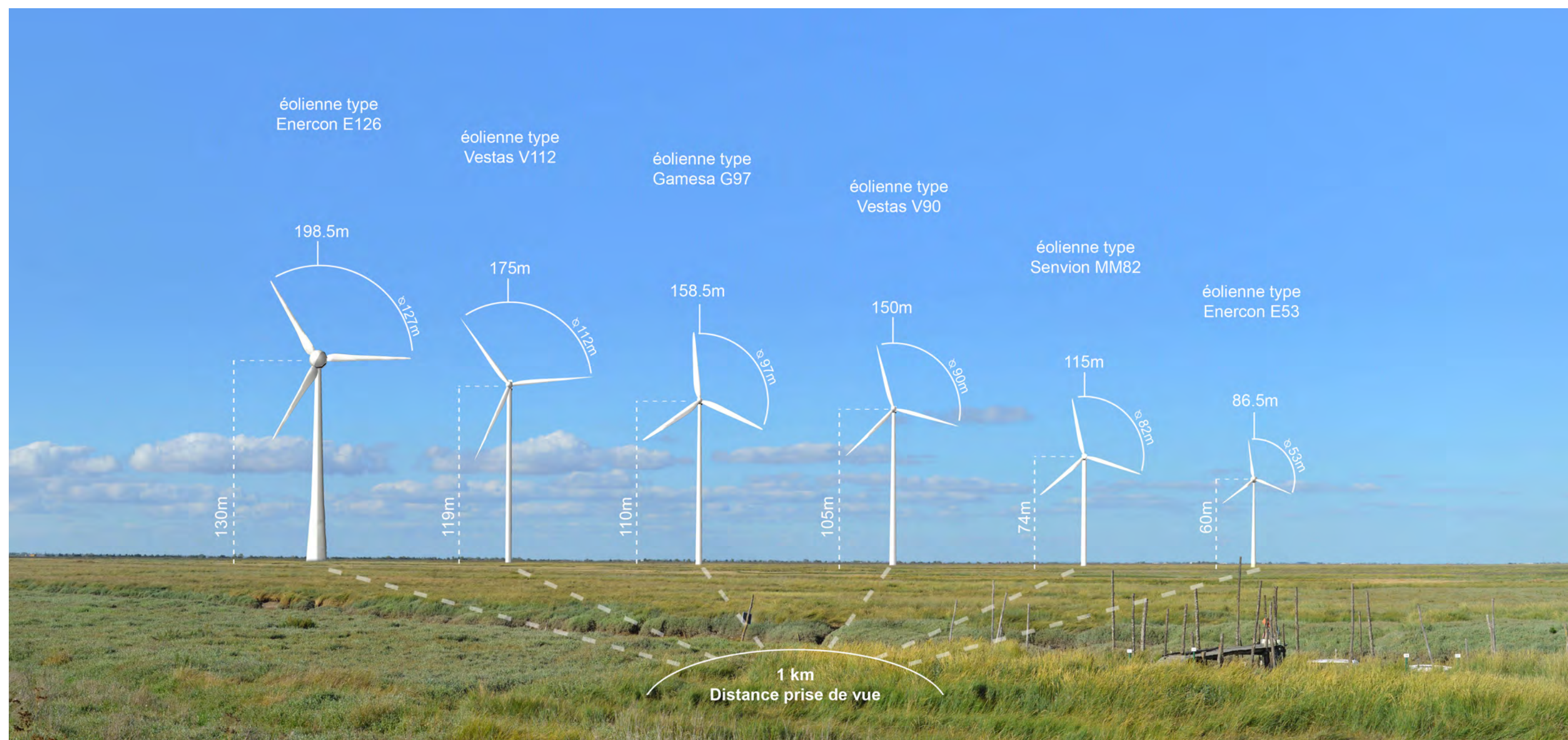


Figure 26 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

4.1.2 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 27 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

4.1.3 L'éclairage

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 28 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).



Figure 29 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

4.1.4 Le balisage des éoliennes

Le balisage lumineux est indispensable pour des raisons de sécurité aéronautique : du fait de leur hauteur, les éoliennes doivent être visibles par les avions. La réglementation impose le balisage à éclat blanc le jour et à éclat rouge la nuit (flashes lumineux).

Un nouvel arrêté datant du 23 avril 2018 introduit une série de dispositions visant à diminuer la gêne des riverains des parcs éoliens. Parmi celles-ci se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc, un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour ainsi que la synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage.



Figure 30 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).

4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet de tassement. Les plans se superposent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 65 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

4.1.6 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement

considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

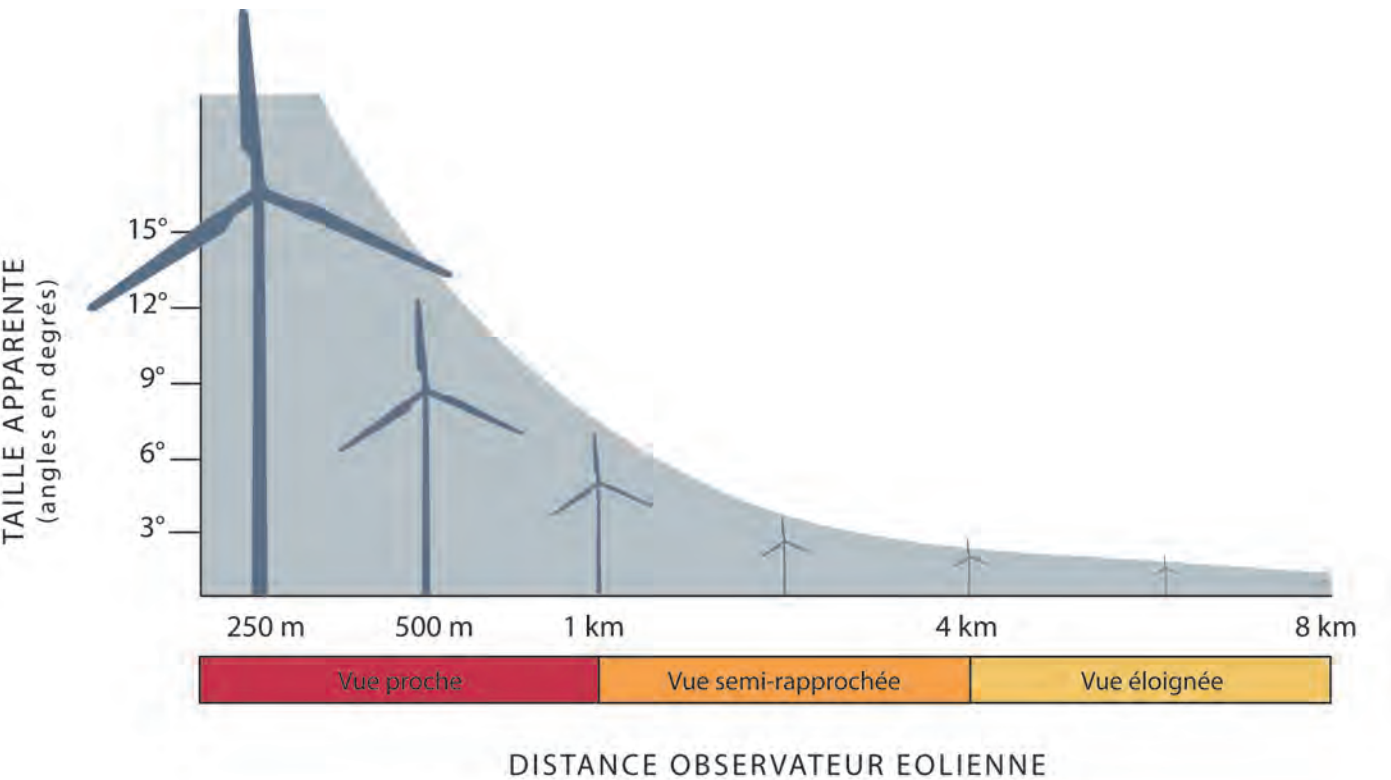


Figure 31 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

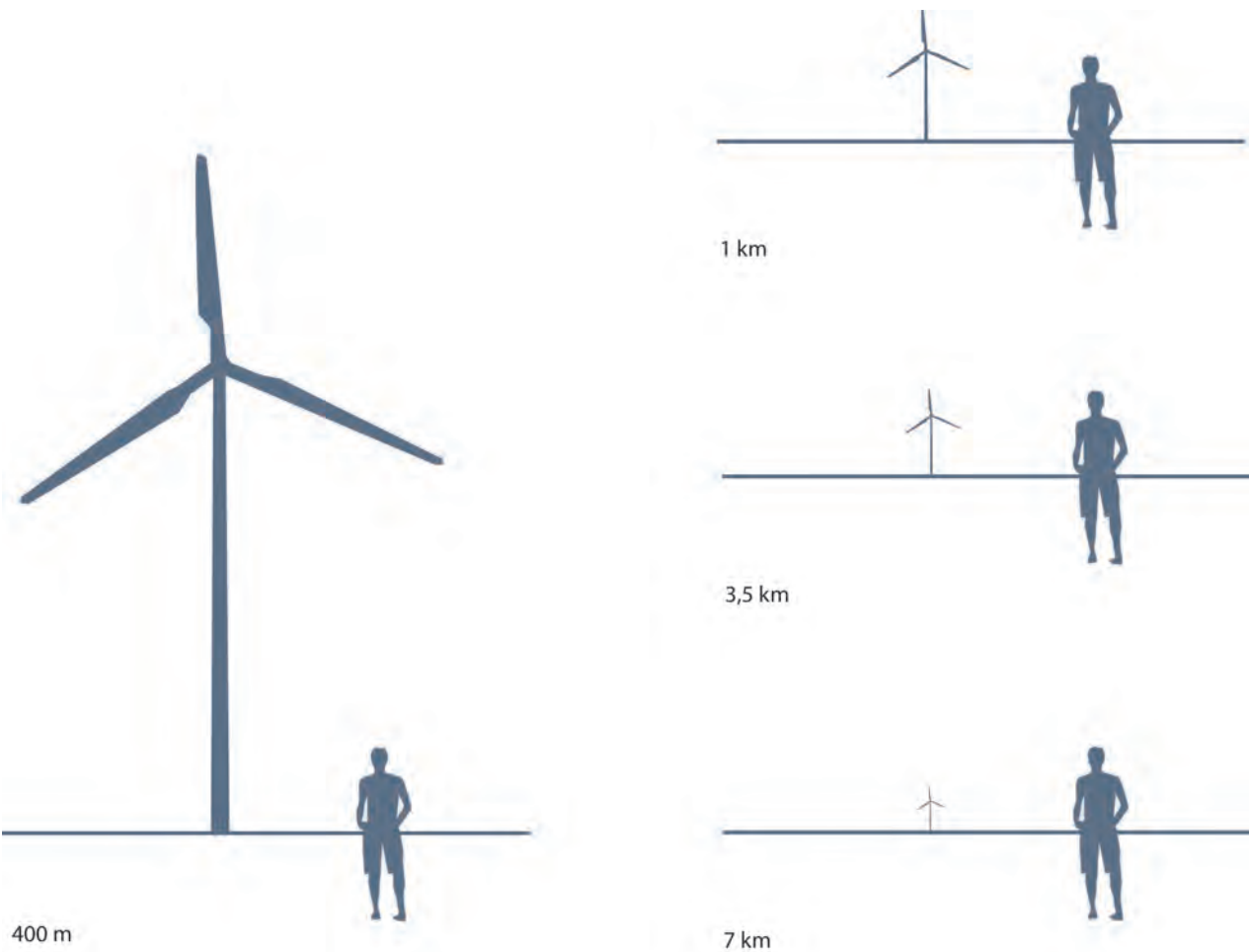


Figure 32 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

4.1.7 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 66 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance

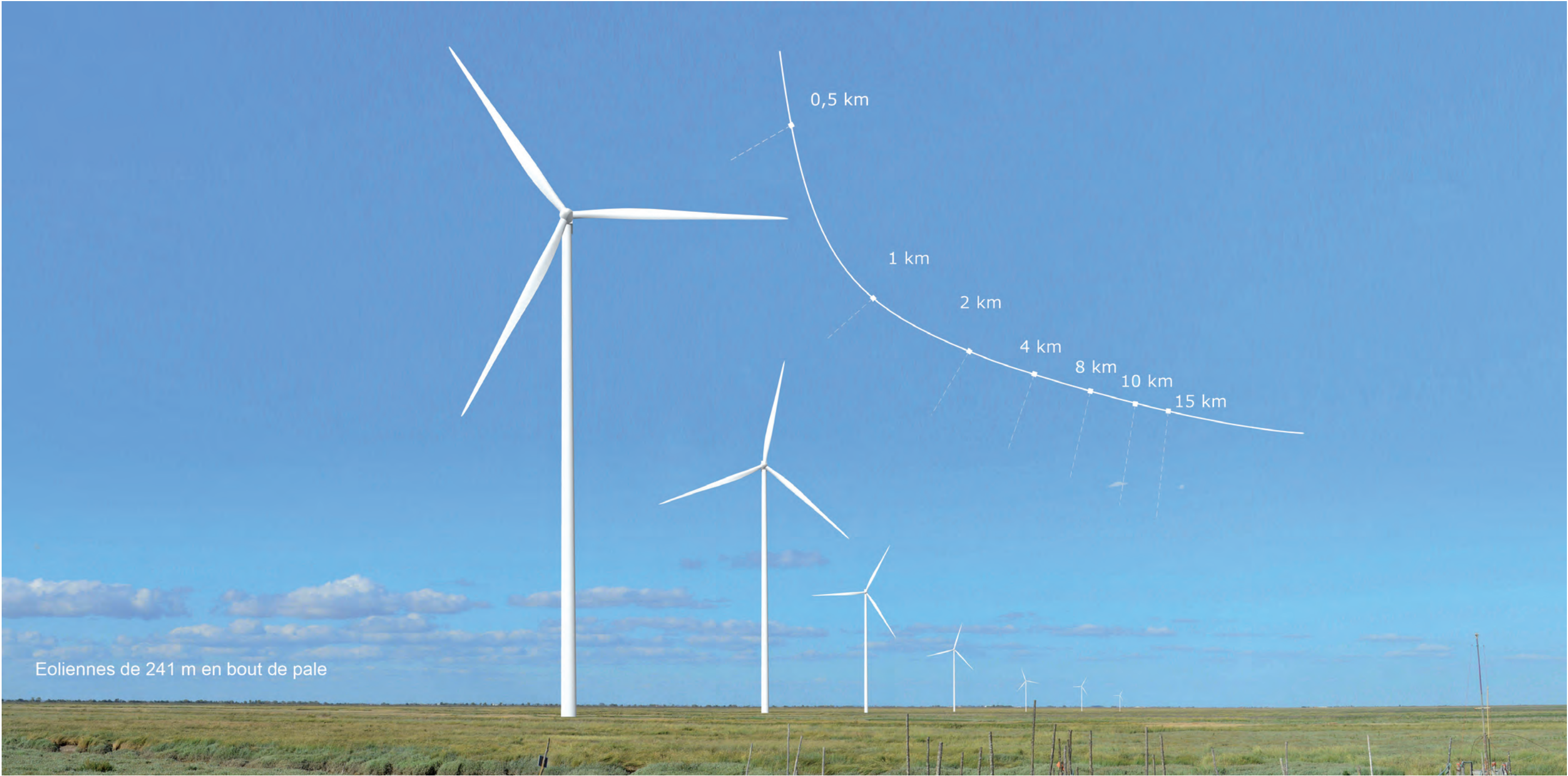
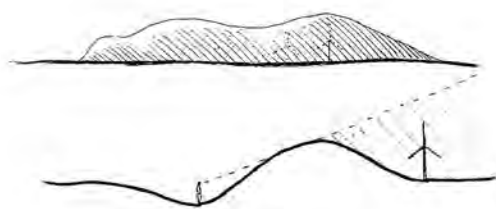


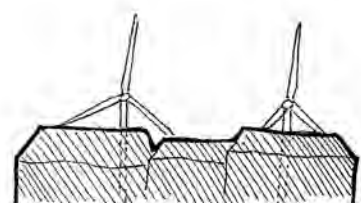
Figure 33 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

4.1.8 Typologies de perceptions statiques

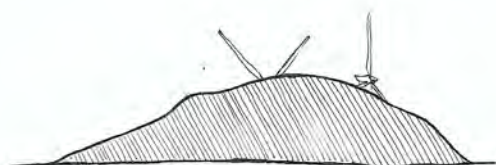
Masquée (relief, bâti, végétation dense)



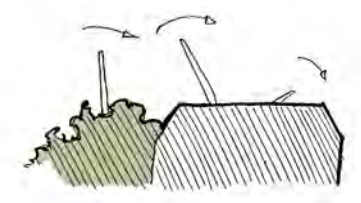
Tronquée (bâti)



Tronquée (relief)



Intermittente (perception des pales)



Filtrée (végétation)



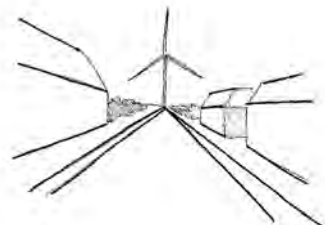
Cadrée (bâti)



Cadrée (végétation)



Axée (perspective, point de fuite)



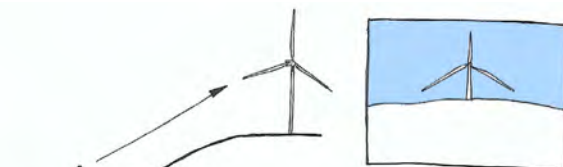
Dégagée (ouverture visuelle)



En plongée



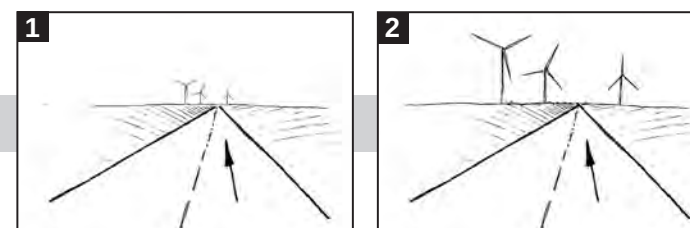
En contre plongée



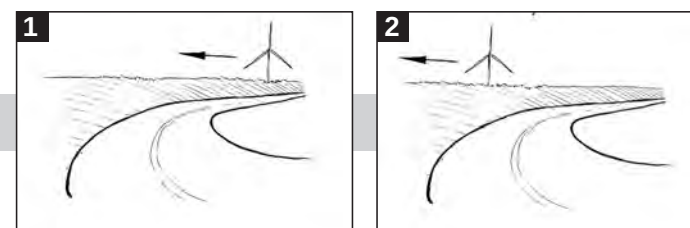
Source : ENCIS Environnement.

4.1.9 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)

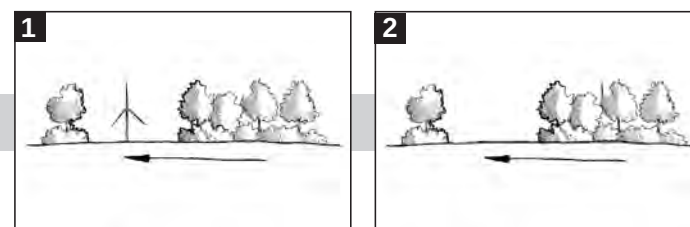
Perception dans l'axe de la voirie



Glissement latéral en sortie de virage

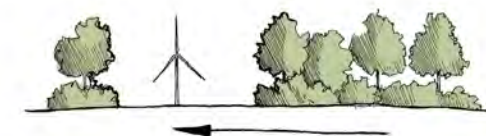


Perception latérale séquencée par la végétation (effet de surprise)



Perceptions latérales dynamiques :

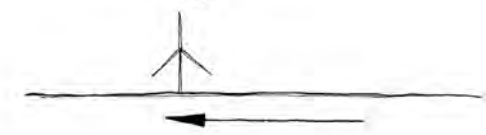
Séquencée (végétation, bâti)



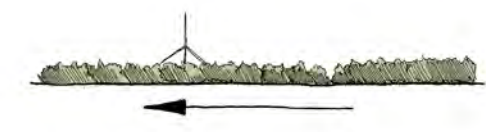
Rythmée (végétation, bâti)



Dégagée (végétation, bâti)



Masquée partiellement (haie basse)



Masquée (végétation, bâti)



Filtrée (végétation)

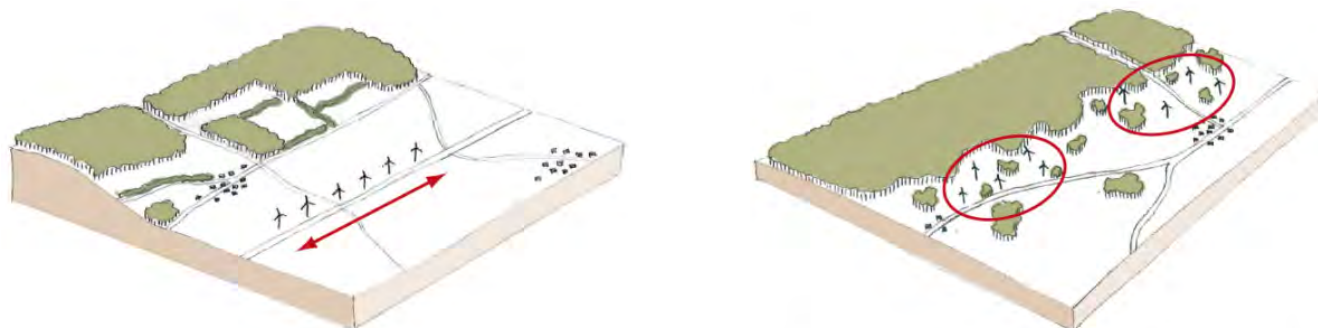


Source : ENCIS Environnement.

4.2 Principales problématiques éolien / paysage

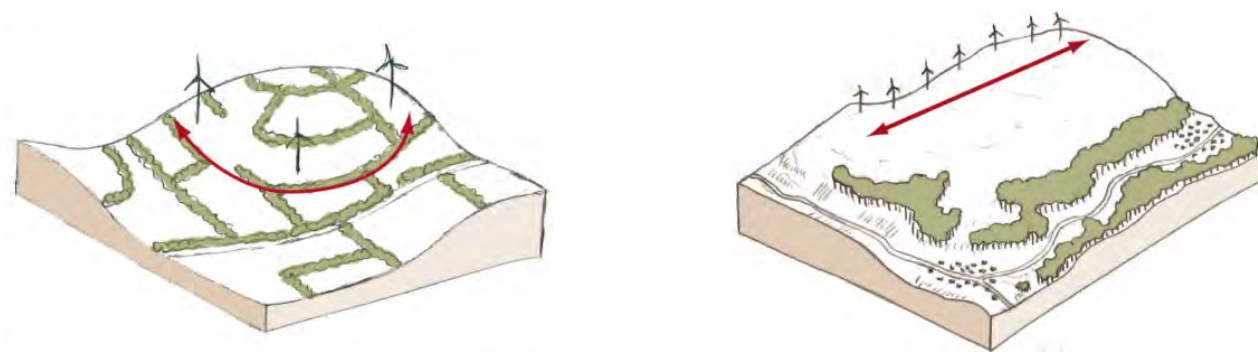
4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



Implantation en ligne le long d'un axe structurant

Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage

Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 34 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

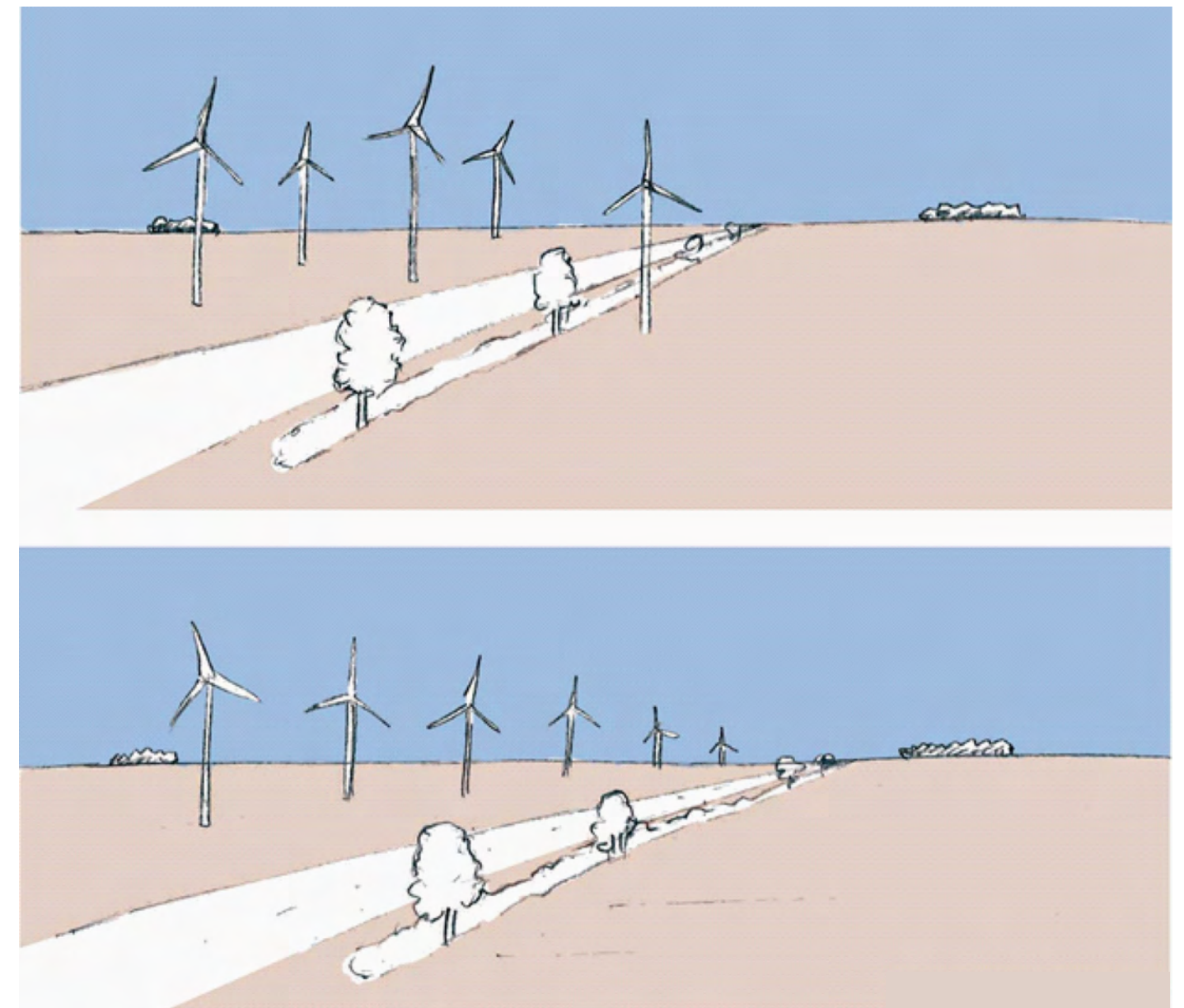


Figure 35 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

4.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie et les Schémas Régionaux Eoliens (aujourd'hui annulés) visaient à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.



Figure 36 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

Espace de respiration : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief...).

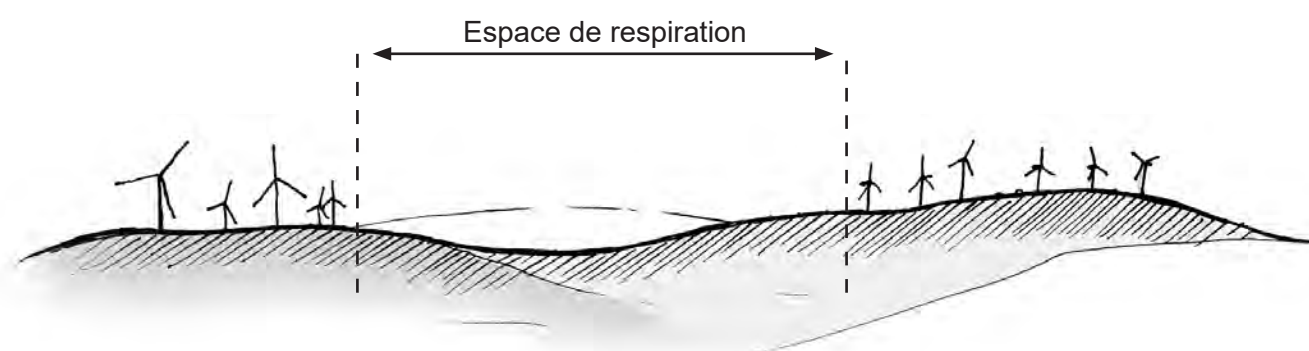


Figure 37 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).

4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités.

Visibilité : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

Covisibilité : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

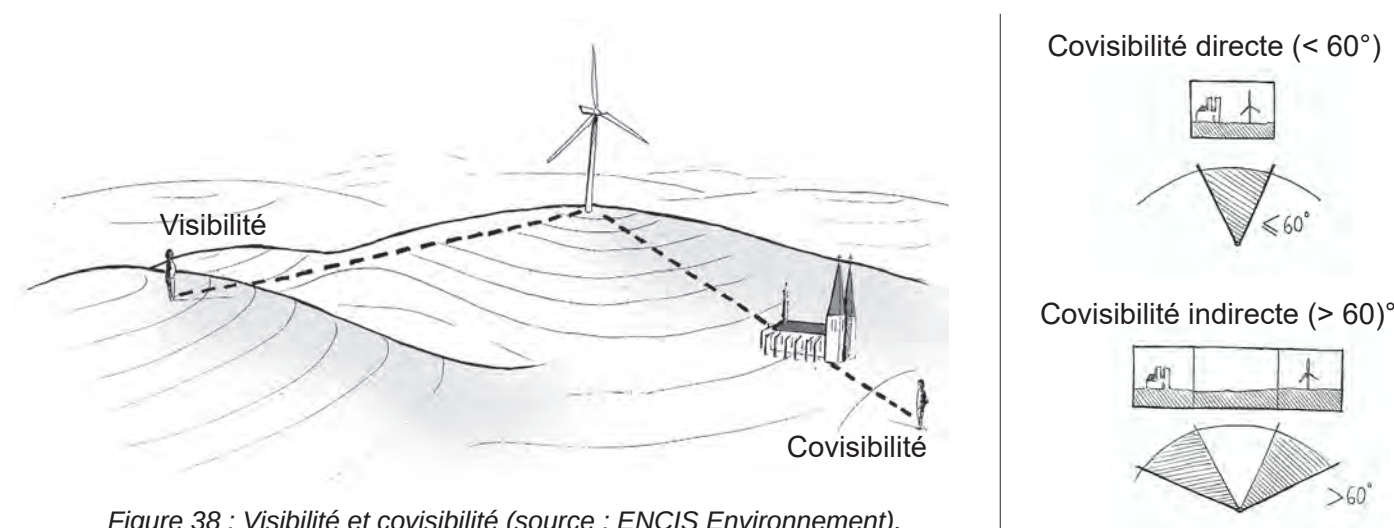


Figure 38 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).

Covisibilité directe (inférieure à 60°) : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

Covisibilité indirecte (supérieure à 60°) : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-contre montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

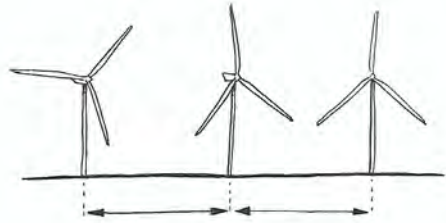


Figure 39 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).

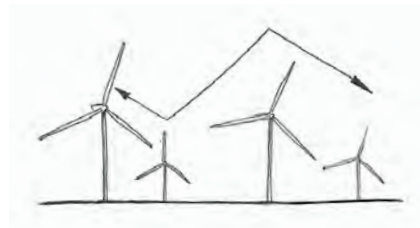
4.2.4 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

Interdistance



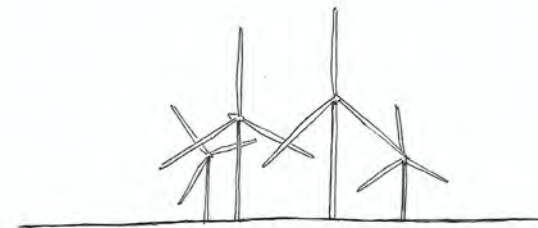
Effet de décrochement



Interdistance régulière



Superposition de pales



Interdistance irrégulière



Source : ENCIS Environnement.

5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

5.1 Préconisations du projet paysager

Dans le paysage de chacune des aires d'études, les vallées structurantes traversent le territoire selon un axe principal nord-ouest / sud-est, découpant ainsi des plateaux aux variations de relief peu marquées.

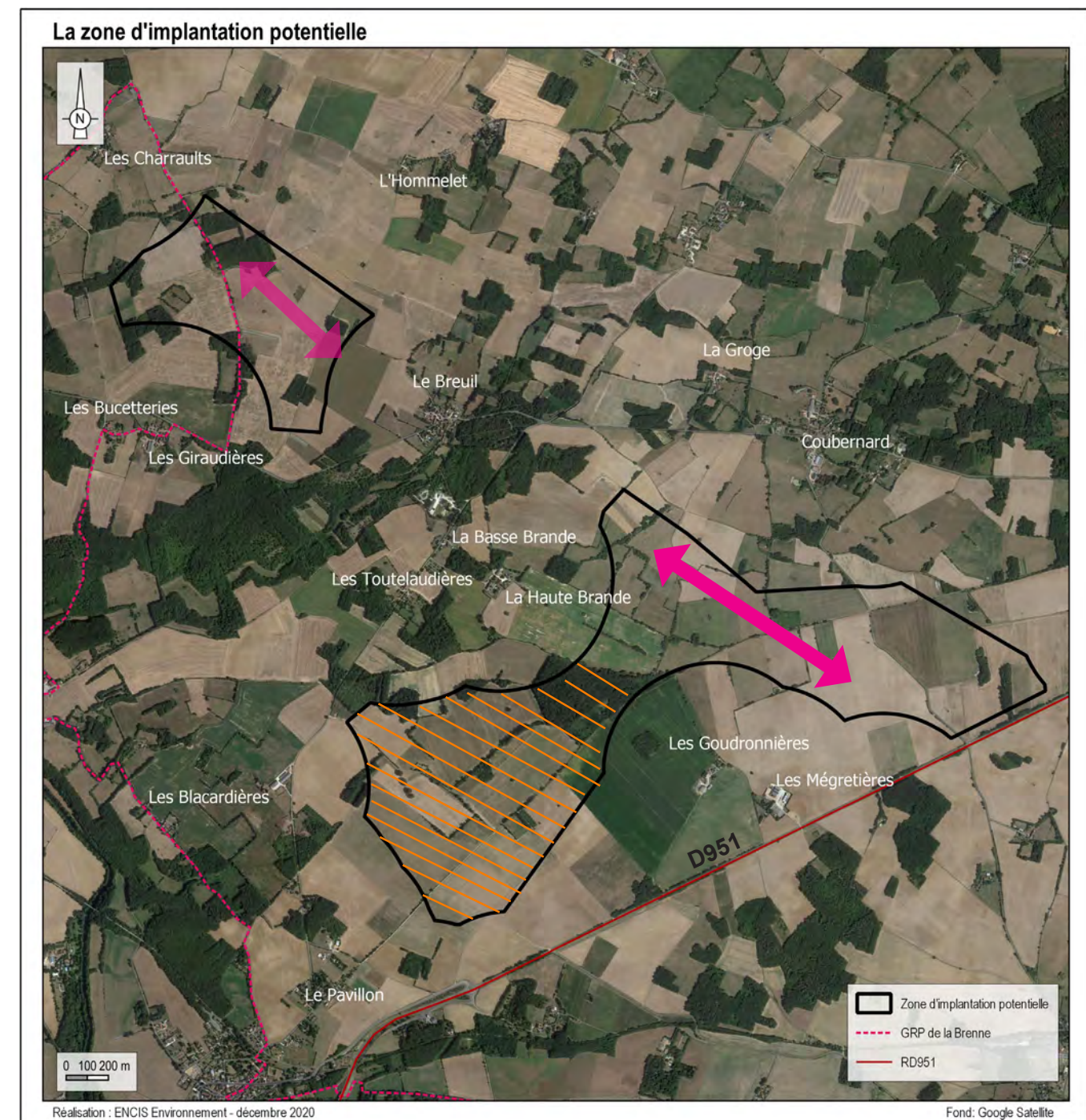
D'autre part, l'axe de découverte majeur, notamment aux échelles rapprochée et immédiate, correspond à la D951 circulant d'est en ouest. Pour garantir une clarté de lecture du parc depuis la majorité des points de vue, il est préférable de privilégier une implantation linéaire. Afin d'être en cohérence avec les éléments décrits précédemment et éviter d'avoir un effet de barrière trop important depuis les axes routiers (en particulier la D951) **une implantation suivant l'axe principal des vallées nord-ouest / sud-est sera à privilégier.**

Le respect d'une implantation **nord-ouest / sud-est permettrait également de minimiser l'emprise horizontale de la ZIP sud-est et par conséquent limiterait les risques de saturation ou d'encerclement pour les habitations. Dans la mesure du possible, il serait préférable également de ne pas implanter d'éoliennes à l'ouest du GRP de la Brenne dans la partie nord-ouest de la ZIP (limiter à 2 éoliennes dans cette partie).** La forme de la ZIP découpée en deux parties inégales engendre des sensibilités variables depuis les lieux de vie alentour. **Dans l'idéal, un unique groupe linéaire dans la partie est de la ZIP sud-est serait préférable.** On éviterait ainsi l'encerclement pour les habitations situées entre les deux parties de la ZIP.

L'implantation proposée en suivant ces préconisations se matérialise en **une ligne nord-ouest / sud-est** dans la partie sud-est de la ZIP, voire éventuellement une deuxième ligne de deux éoliennes dans la partie nord. L'ajout d'une troisième ligne dans la partie la plus au sud de la ZIP, parallèle aux deux premières, ajouterait un risque d'encerclement pour les habitations présentes entre les deux parties de la ZIP ainsi que celles présentes entre la ZIP sud-est et la D951. De plus, cette ligne se rapprocherait du village d'Ingrandes au patrimoine protégé conséquent (MH, site inscrit). **Il est donc recommandé de ne pas aménager cette zone (hachures oranges ci-contre).**

Les **structures bocagères devront être préservées**, voire confortées afin de maintenir l'ambiance paysagère de ce secteur.

Dans ce contexte rural, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teinte ocre des terres labourées en hiver, couleurs beige de la pierre et des enduits du bâti local).



Carte 35 : Proposition d'une orientation d'implantation.

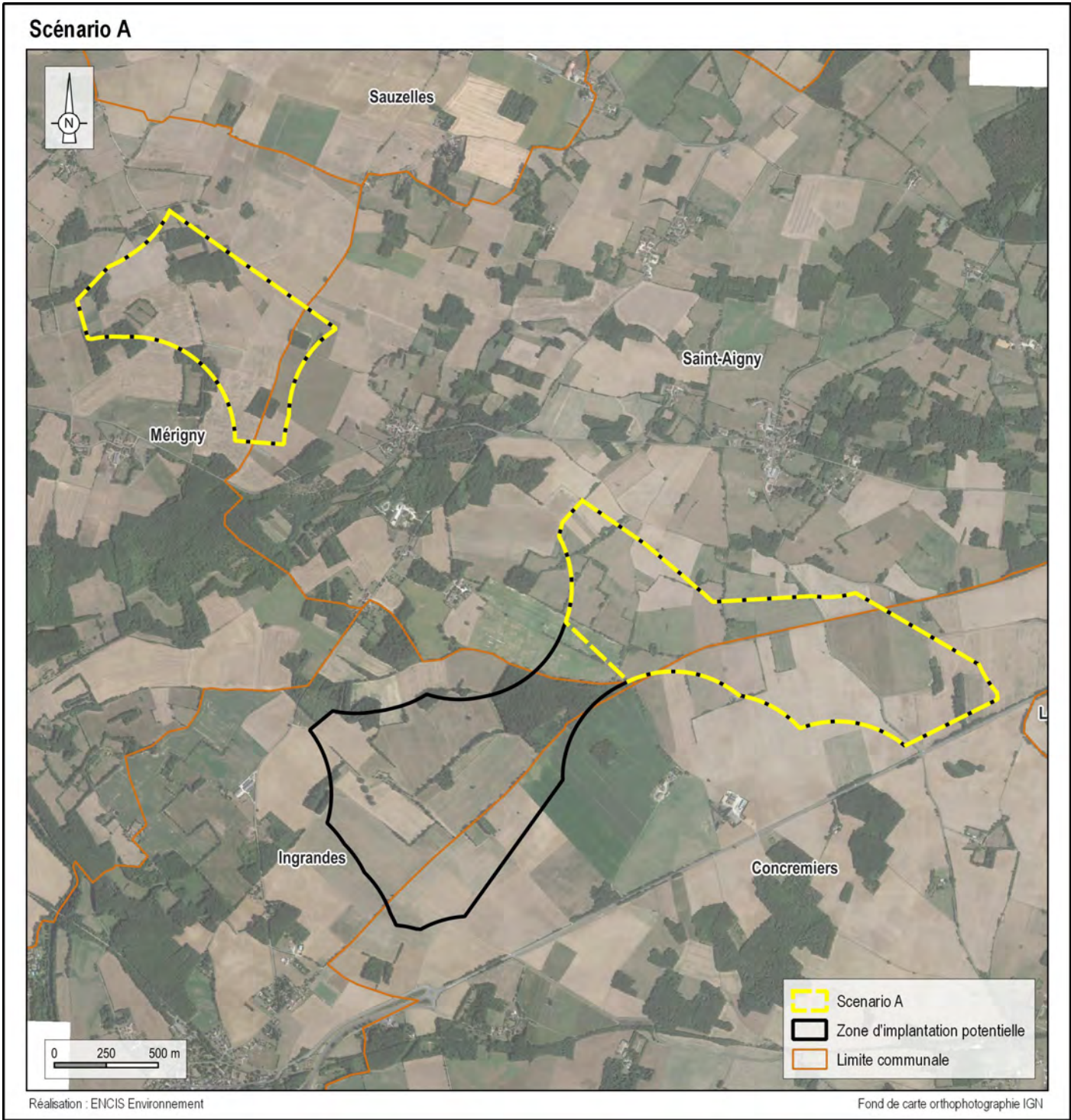
5.2 Choix d'un scénario d'implantation

La seconde étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état initial.

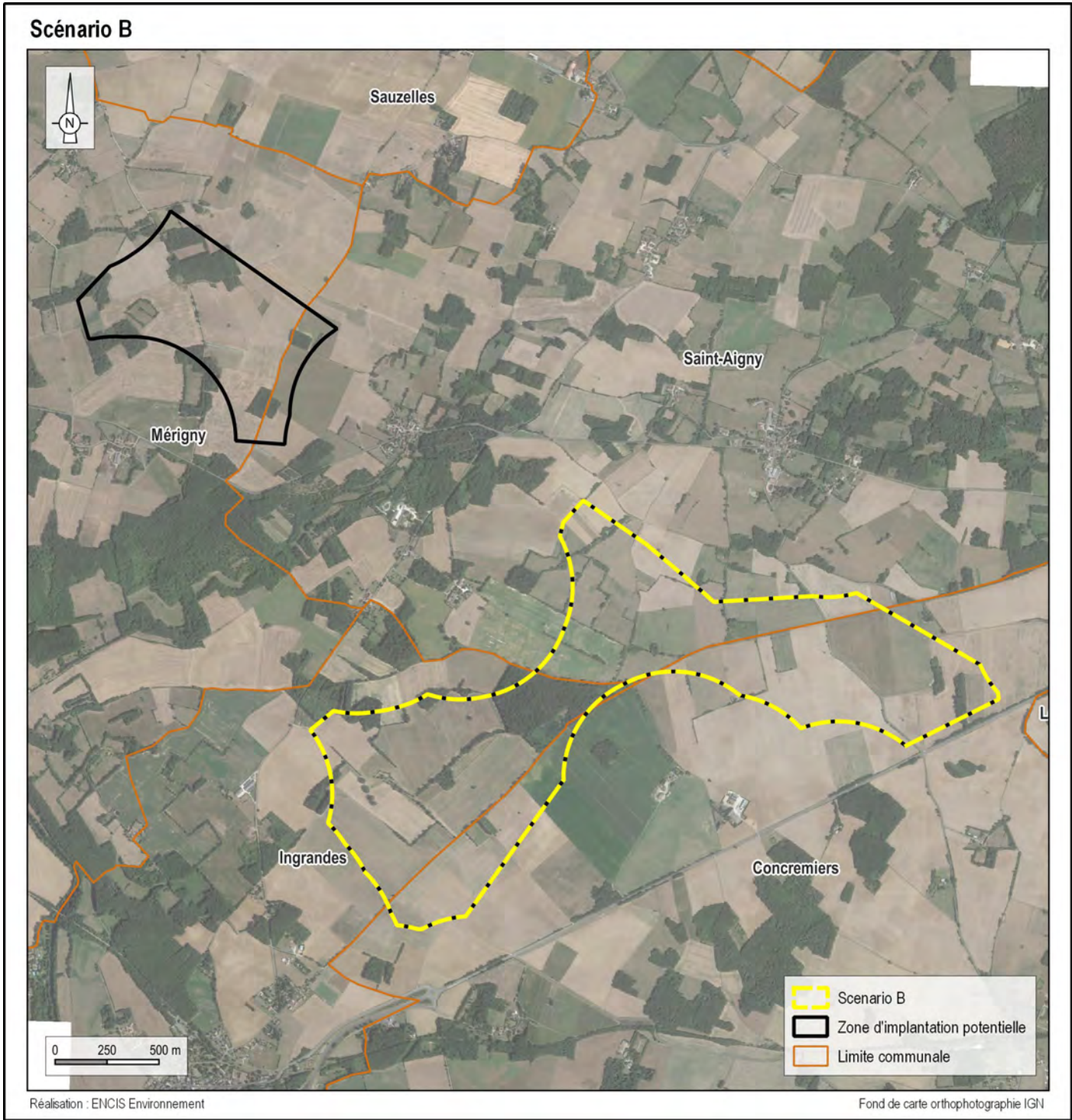
Deux scénarios d'implantation ont été envisagés :

SITES ENVISAGES				
Nom	Communes	Description	Retenu	Raison du choix : atouts et faiblesses
Scénario A	Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers	Implantation d'éoliennes dans la ZIP nord-ouest et à l'est de la ZIP sud-est 3 communes concernées : Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers	Oui	Répartition des éoliennes sur les deux secteurs d'étude permettant de diminuer la densification des implantations. L'implantation permet de respecter la distance réglementaire vis-à-vis des habitations et notamment de celles abandonnées au lieu-dit « les Rosiers »
Scénario B	Saint-Aigny, Concremiers et Ingrandes	Implantation d'éoliennes uniquement dans la ZIP sud-est 3 communes concernées : Saint-Aigny, Ingrandes et Concremiers	Non	Répartition des éoliennes sur un seul secteur d'étude permettant une meilleure équidistance entre les éoliennes. L'implantation permet de respecter la distance réglementaire vis-à-vis des habitations et notamment de celles abandonnées au lieu-dit « les Rosiers ».

Les cartes page suivante présentent ces deux scénarios, qui ont tous deux été retenus pour l'analyse des variantes.



Carte 36 : Scénario A.



Carte 37 : Scénario B.

5.3 Choix d'une variante de projet

Les deux scénarios A et B retenus ont été déclinés en plusieurs variantes d'implantation. En fonction des préconisations des différents experts environnementalistes, paysagistes et acousticiens, le porteur de projet a sélectionné les trois meilleures variantes d'implantation. Celles-ci tiennent compte des paramètres environnementaux, humains et paysagers mis à jour par les experts.

5.3.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de 6 éoliennes. Les 3 éoliennes au nord forment un bouquet aux interdistances inégales. Les trois éoliennes au sud forme une ligne courbe orientée est/ouest, avec des interdistances irrégulières.

5.3.2 Variante n°2

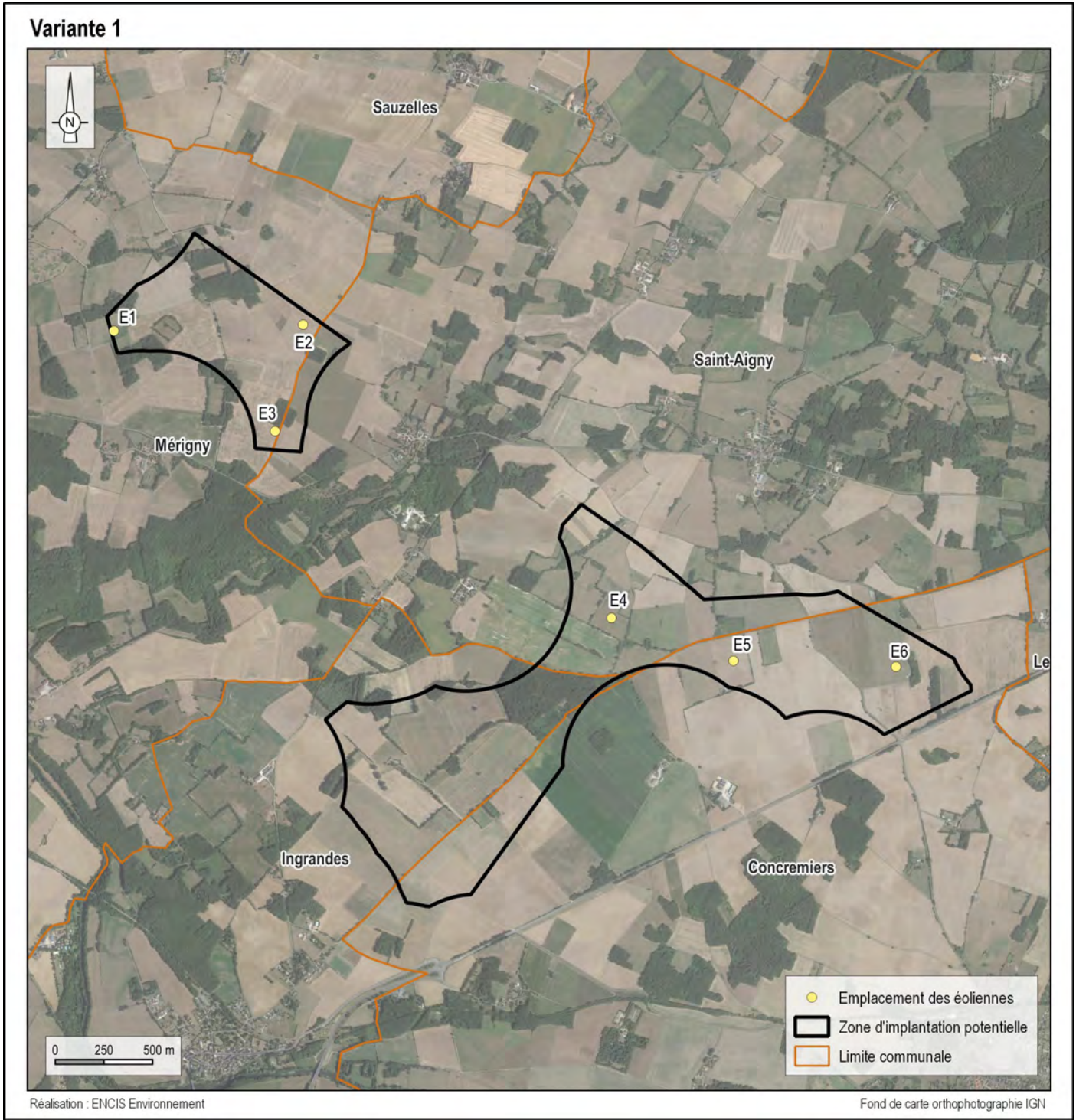
La variante 2 est composée de 5 éoliennes, toutes situées dans la zone sud. Celles-ci suivent globalement deux axes quasiment perpendiculaires.

5.3.3 Variante n°3

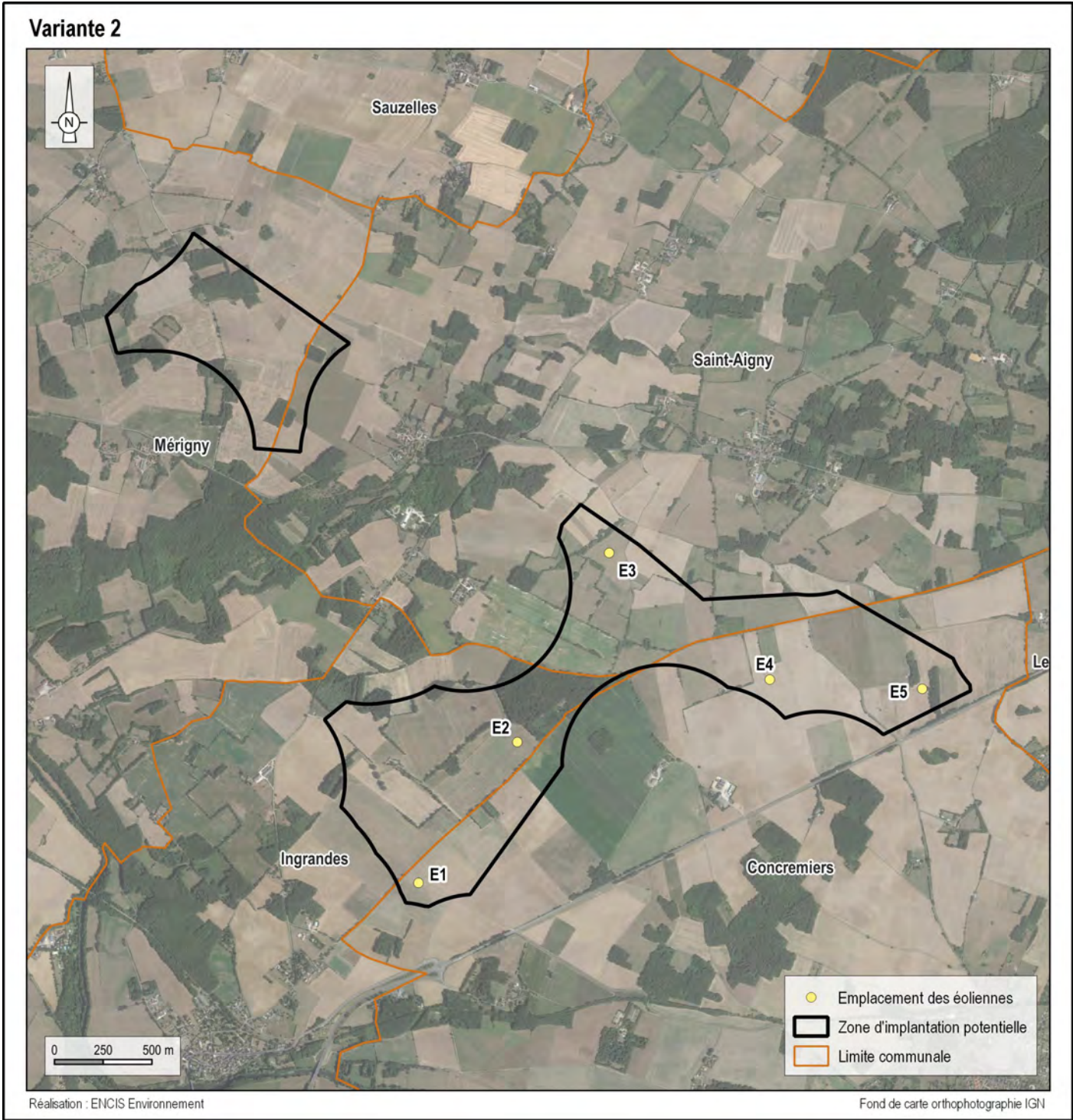
La variante 3 est composée de 5 éoliennes. Les trois éoliennes au sud forme une ligne courbe orientée nord-ouest / sud-est, avec des interdistances irrégulières. Les deux éoliennes au nord sont également implantées sur un axe orienté dans la même direction.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	6 éoliennes / 150 m de diamètre / 200 m en bout de pale
Variante n°2	5 éoliennes / 150 m de diamètre / 200 m en bout de pale
Variante n°3	5 éoliennes / 150 m de diamètre / 200 m en bout de pale

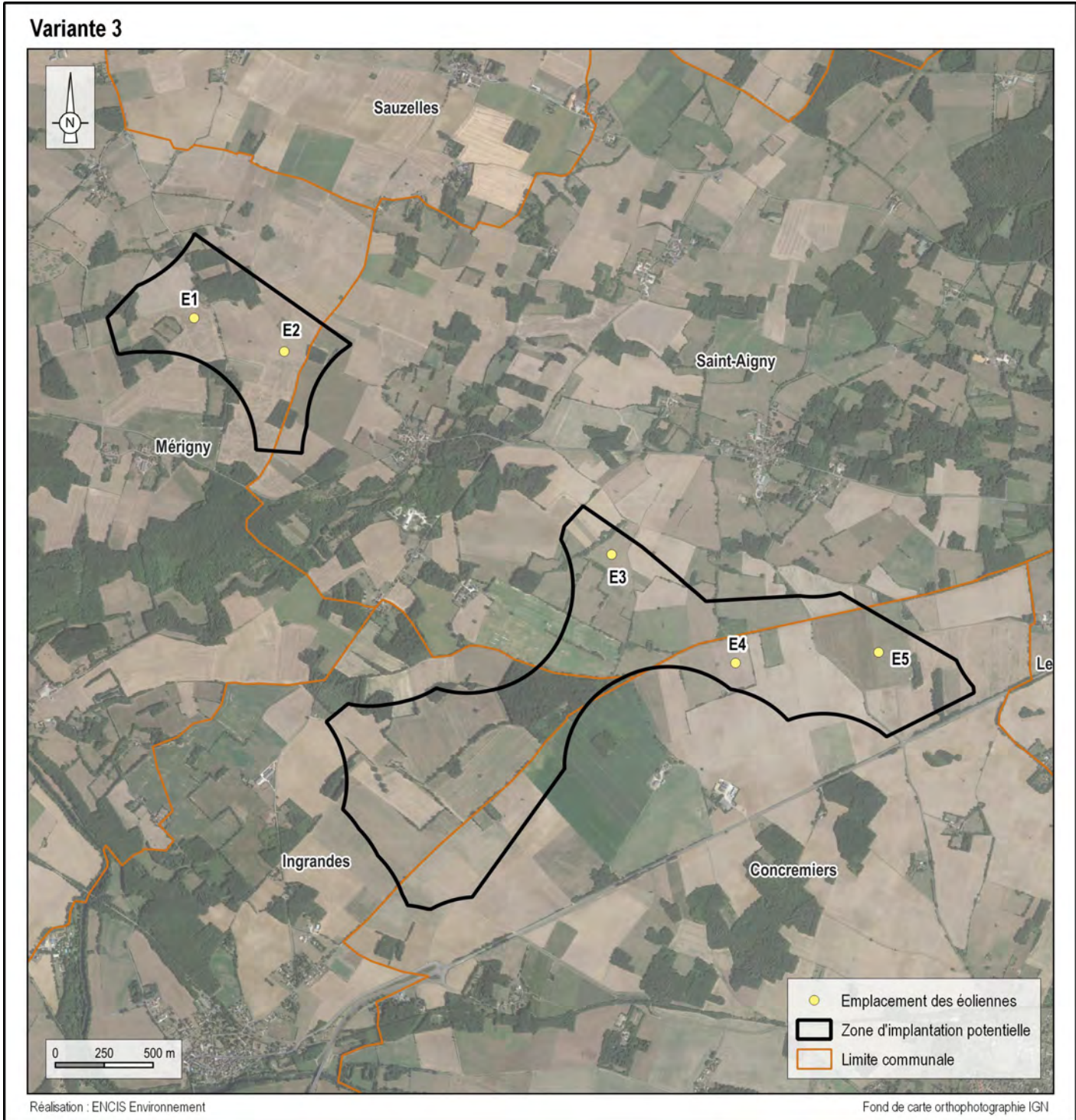
Tableau 12 : Variantes de projet envisagées.



Carte 38 : Variante 1.



Carte 39 : Variante 2.

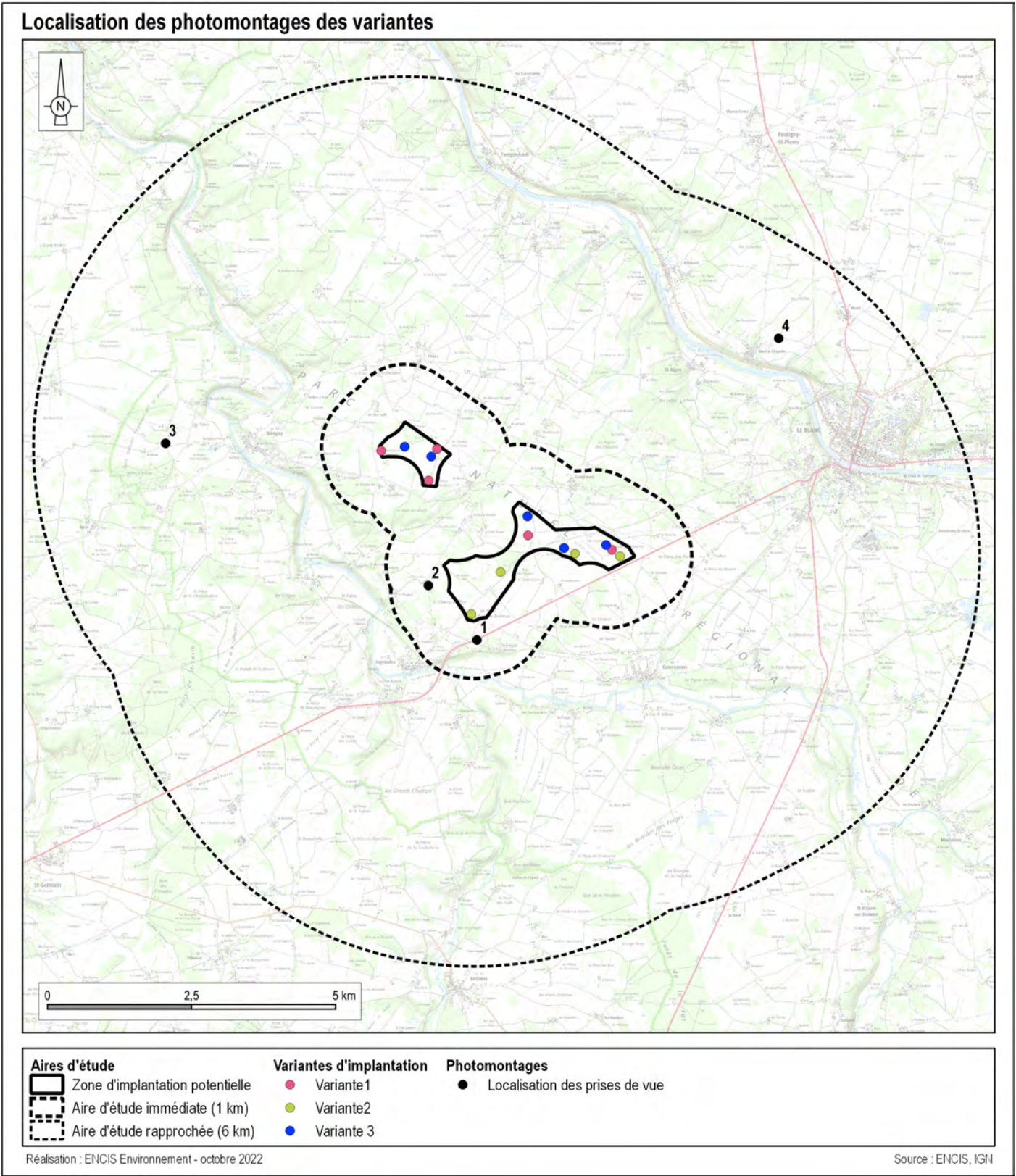


Carte 40 : Variante 3.

5.3.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Quatre points de vue ont ainsi été choisis (deux dans l'AER et deux dans l'AEI, cf. localisation carte ci-contre). Ils sont situés au niveau de lieux de vie ou de routes et permettent différents angles de vue sur le projet.

- PDV 1 : depuis la D951 en sortie est d'Ingrandes, au sud du projet.
- PDV 2 : depuis les Baclardières (ou Blacardières), au sud-ouest du projet.
- PDV 3 : depuis l'intersection entre la D27 et le GR48 à l'ouest de Mérigny, au nord-ouest du projet.
- PDV 4 : depuis Mont-la-Chapelle à l'est de Saint-Aigny, au nord-est du projet.



Carte 41 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

5.3.4.1 Photomontages depuis la D951 en sortie est d'Ingrandes (PDV 1)

La sortie nord d'Ingrandes par la D951 offre une vue relativement dégagée en direction du projet éolien.

Analyse comparative

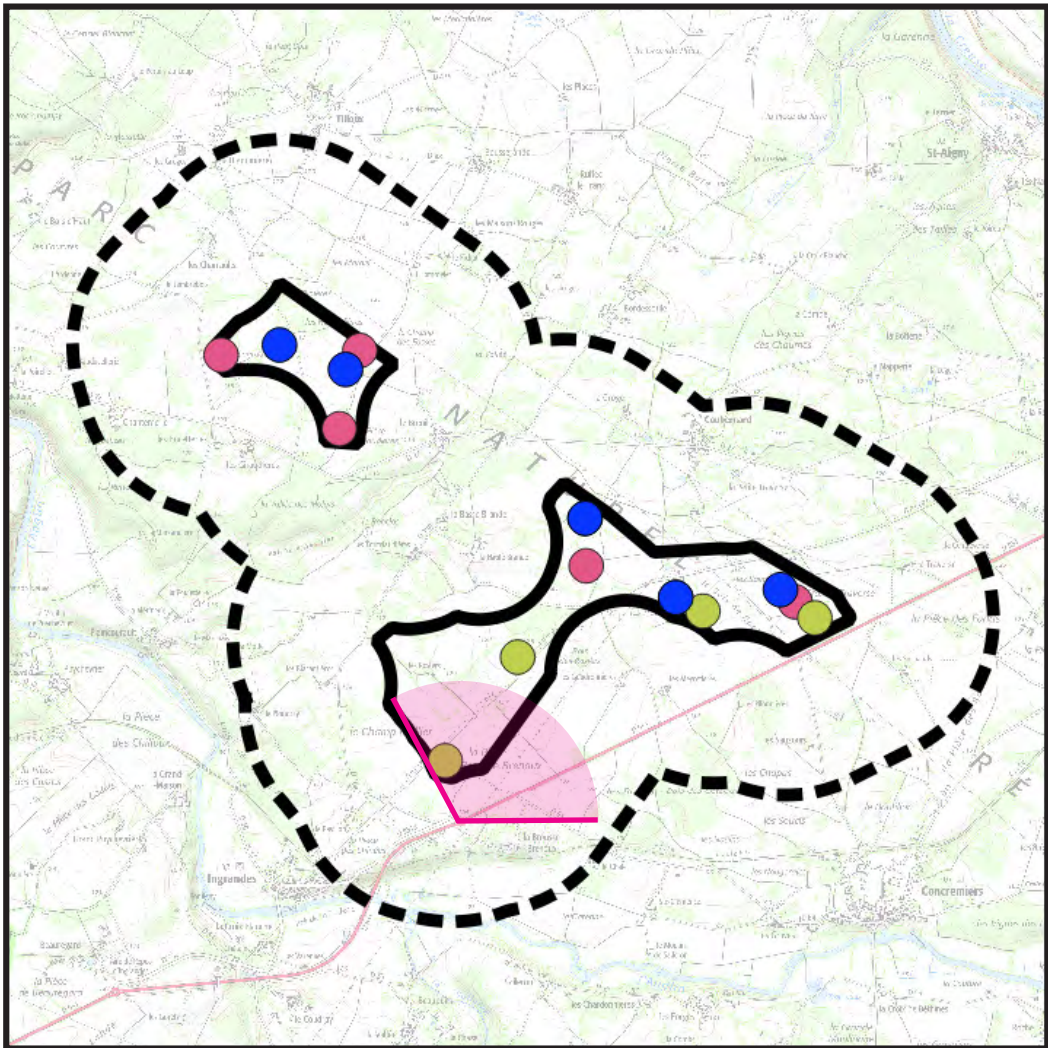
Les photomontages sont présentés sur les pages suivantes.

La variante 1 occupe une emprise horizontale importante. Trois éoliennes apparaissent cependant relativement éloignées et en partie filtrées par la végétation. Deux éoliennes sont en revanche bien visibles, se détachant nettement au-dessus de la ligne d'horizon. Les rapports d'échelle sont toutefois équilibrés car elles apparaissent visuellement à la même hauteur que la haie qui borde la route sur la droite. L'implantation est lisible et paraît équilibrée, les trois éoliennes en arrière-plan répondant aux trois situées au premier plan.

La variante 2 occupe une emprise horizontale légèrement inférieure, d'autant plus que les deux éoliennes les plus à droite sont en grande partie masquées par la végétation de la haie en bordure de route. En revanche, deux éoliennes sont beaucoup plus proches et donc plus prégnantes. L'éolienne la plus à gauche présente des contrastes d'échelle forts avec les motifs paysagers, avec un effet de dominance marqué. L'implantation est lisible mais dissymétrique, ce qui induit un certain déséquilibre.

La variante 3 occupe également une emprise importante en largeur, mais l'éolienne la plus à droite est presque totalement masquée par la haie. Les deux éoliennes à l'arrière-plan font écho aux deux situées au premier plan. Comme pour la variante 1, les rapports d'échelle sont équilibrés, la haie sur la droite constituant un élément comparable en termes d'échelle.

Localisation de la prise de vue et contexte éolien



Localisation dans l'AEI



Zoom sur le point de vue étudié

Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variantes 3
- 2 - Variante 1
- 3 - Variante 2

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 545 266 / 6 613 289
Altitude NGF : 106,5 m
Date et heure de la prise de vue : 23/02/2021 à 15:03
Angle visuel du parc : V1 83,2°, V2 71,9°, V3 74,8°
Eolienne la plus proche : V1 2 015 m, V2 462 m, V3 2 195 m
Eolienne la plus éloignée : V1 3 676 m, V2 2 873 m, V3 3 584 m



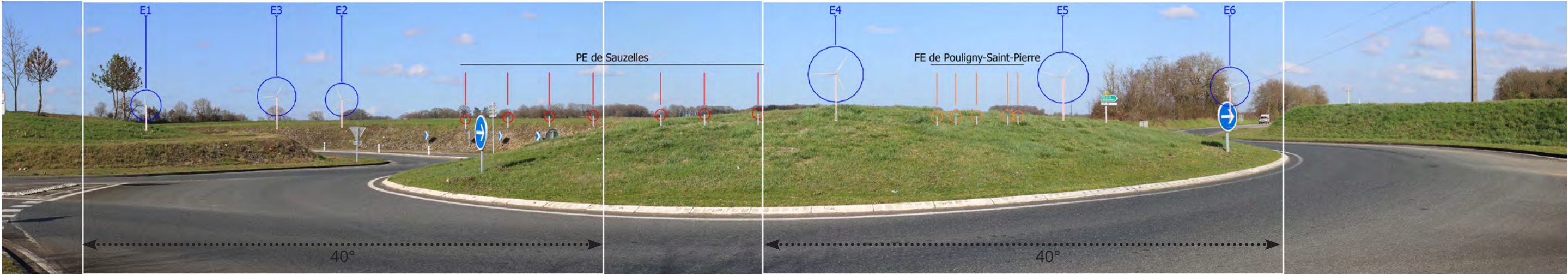
Photographie 67 : Vue de l'état initial (variante 1).



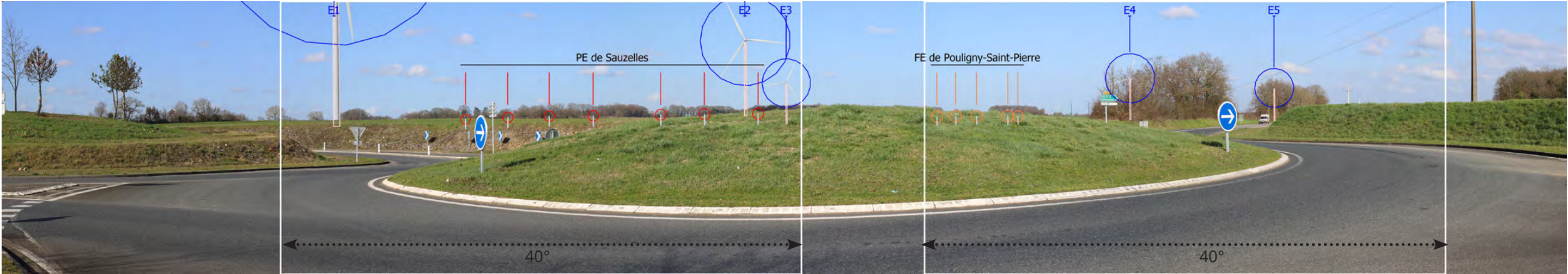
Photographie 68 : Vue de l'état initial (variante 2).



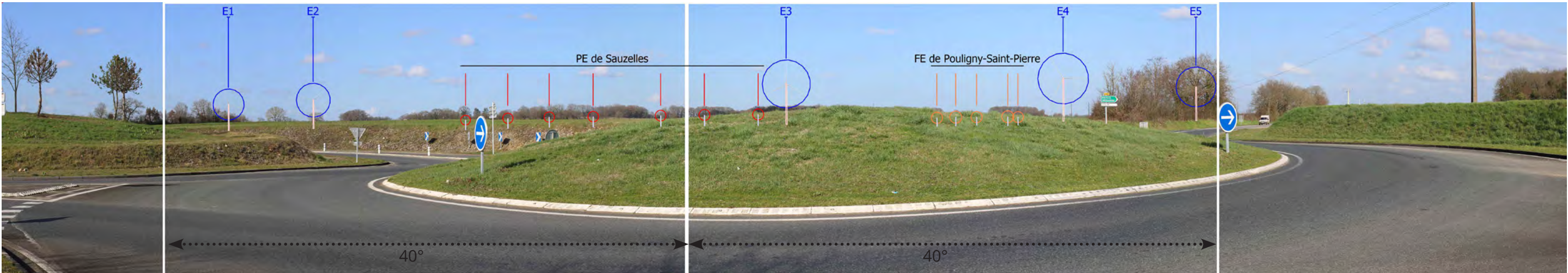
Photographie 69 : Vue de l'état initial (variante 3).



Photographie 70 : Vue en esquisse de la variante 1.



Photographie 71 : Vue en esquisse de la variante 2.



Photographie 72 : Vue en esquisse de la variante 3.



Photographie 73 : Variante 1.



Photographie 74 : Variante 2.





Photographie 75 : Variante 3.

5.3.4.2 Photomontages depuis les Baclardières (ou Blacardières) (PDV2)

Le hameau offre une vue dégagée en direction du projet, le premier plan étant constitué par une parcelle cultivée. Haies et boisements forment un arrière-plan boisé.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Concernant la variante 1, trois éoliennes apparaissent sur la droite du panorama, mais deux sont en grande partie filtrées par la végétation. Seule une se détache plus nettement au-dessus des boisements, avec un léger effet de dominance. Deux éoliennes sont visibles sur l'extrémité gauche du panorama, à gauche de la route, la troisième étant hors champ mais totalement masquée par la végétation. Le mât de l'une d'elle est à moitié masqué par la haie qui longe la route. Ces deux éoliennes sont plus prégnantes car

plus proches. Néanmoins, elles ne se situent pas dans le champ de vision principal. L'implantation manque de cohérence car un espace très important sépare les deux « groupes » d'éoliennes, qui ne semblent pas appartenir à la même entité.

La variante 2 occupe une emprise relativement réduite en largeur, deux éoliennes étant par ailleurs assez lointaines et filtrées par la végétation, ce qui les rend très peu visibles. Entre ces deux éoliennes s'élève une éolienne beaucoup plus prégnante, avec des contrastes d'échelle marqués. Sur la gauche, une quatrième éolienne se détache également nettement au-dessus de l'horizon, avec un effet de dominance plus léger, celle-ci étant plus lointaine. Cette implantation manque de cohérence et de lisibilité.

La variante 3 se compose de trois éoliennes au centre du panorama, deux étant assez peu perceptibles, filtrées par la végétation. La troisième est bien visible, avec des rapports d'échelle relativement équilibrés. Un écart relativement important la sépare des deux autres. Deux autres éoliennes se trouvent à l'extrémité gauche du panorama, mais l'une d'elle est ici totalement masquée par une haie. Les deux « groupes »

d'éoliennes forment ici aussi deux entités distinctes, mais l'ensemble reste lisible, avec des échelles cohérentes.

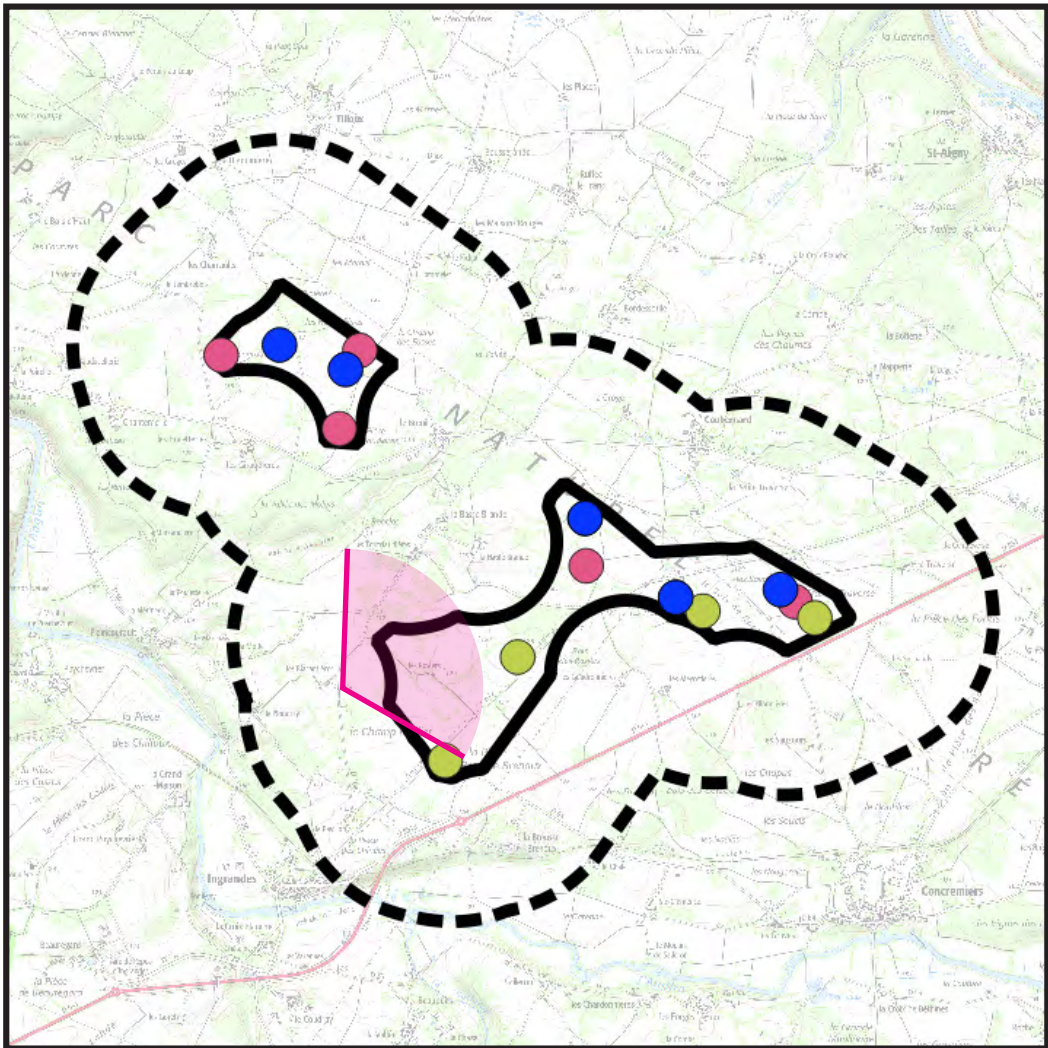
Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 1
- 2 - Variante 2

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 544 423 / 6 614 228
Altitude NGF : 115,9 m
Date et heure de la prise de vue : 02/04/2021 à 12:40
Angle visuel du parc : V1 98,2°, V2 68,1°, V3 86,3°
Eolienne la plus proche : V1 1 826 m, V2 890 m, V3 2 101 m
Eolienne la plus éloignée : V1 3 248 m, V2 3 364 m, V3 3 164 m

Localisation de la prise de vue et contexte éolien



Localisation dans l'AEI



Zoom sur le point de vue étudié



Photographie 76 : Vue de l'état initial (variante 1).



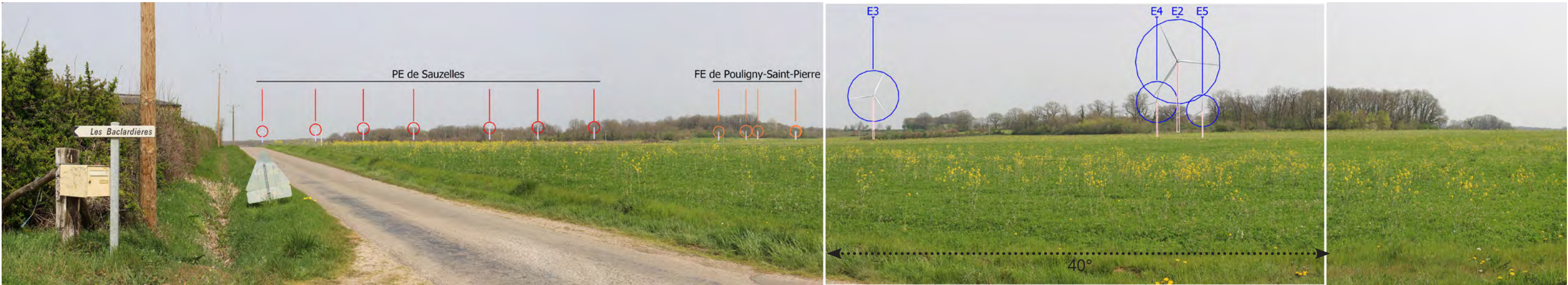
Photographie 77 : Vue de l'état initial (variante 2).



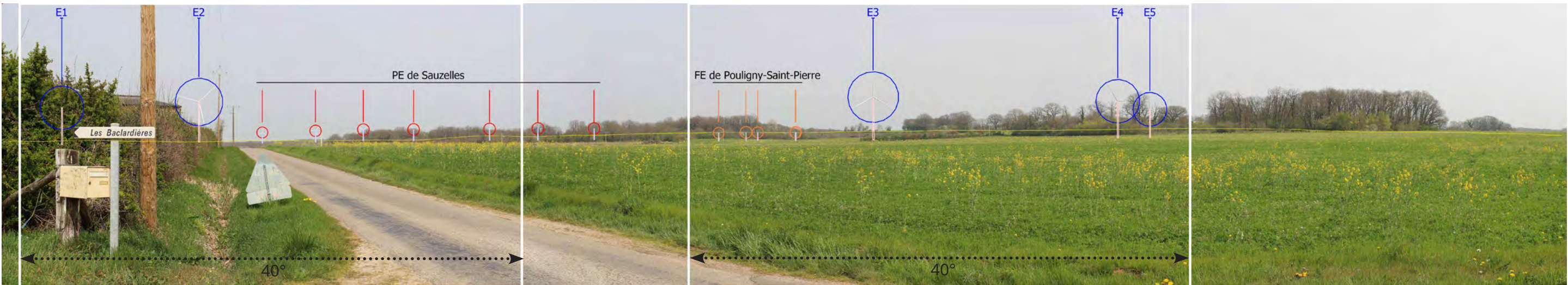
Photographie 78 : Vue de l'état initial (variante 3).



Photographie 79 : Vue en esquisse de la variante 1.



Photographie 80 : Vue en esquisse de la variante 2.



Photographie 81 : Vue en esquisse de la variante 3.



Photographie 82 : Variante 1.



Photographie 83 : Variante 2.





Photographie 84 : Variante 3.

5.3.4.3 Photomontages depuis l'intersection entre la D27 et le GR48 à l'ouest de Mérigny (PDV3)

Ce point de vue situé sur le versant ouest de la vallée de l'Anglin offre un large panorama dégagé, avec une profondeur de champ importante. Le premier plan se compose de prairies. On aperçoit à l'arrière-plan la vallée de l'Anglin et les habitations du hameau de la Jagauderie ainsi que la ferme de l'Epinay et le château des Frots sur la gauche.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

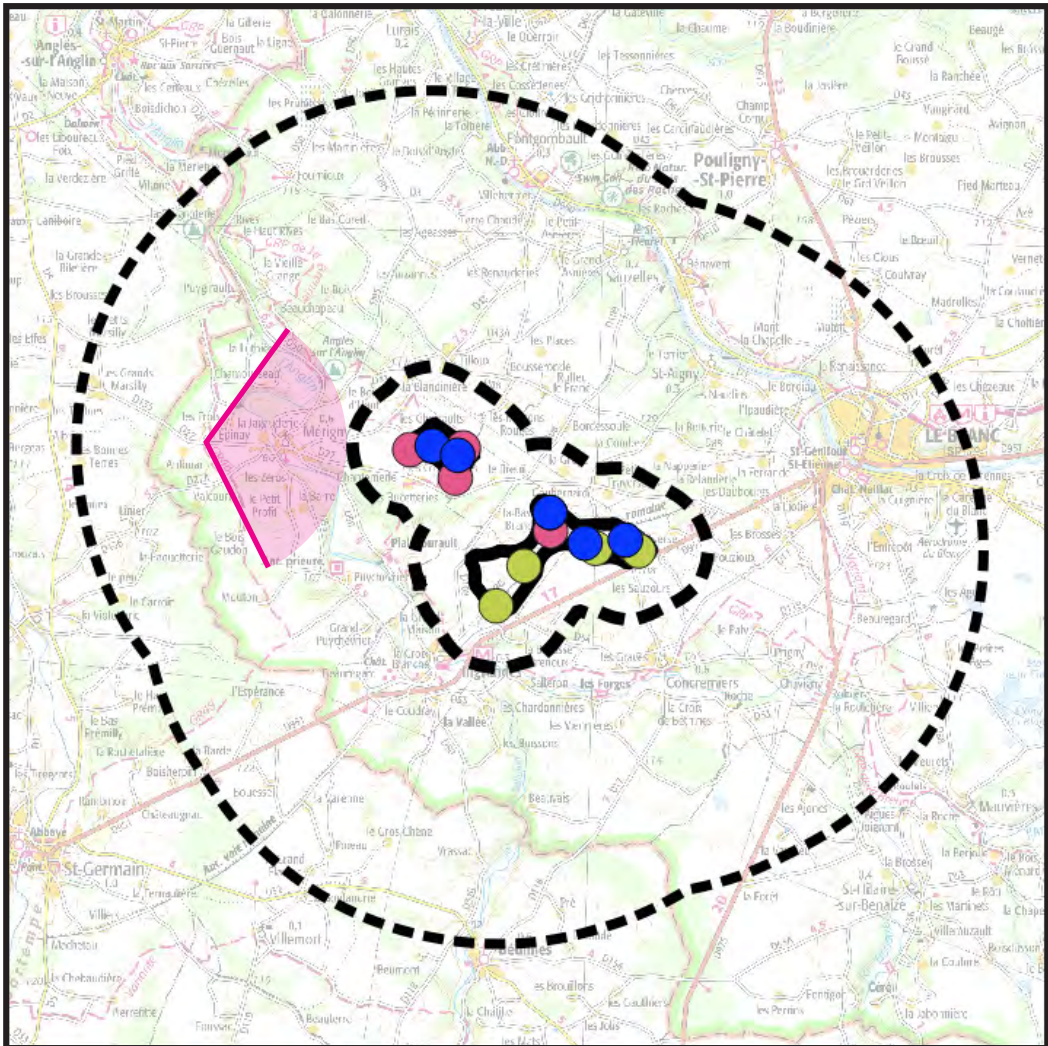
La variante 1 apparaît groupée dans l'axe de la route et sur la droite. Elle forme un bouquet composé de trois éoliennes lointaines et trois plus proches, avec un aspect dissymétrique. Ces dernières provoquent un

léger effet de dominance sur la vallée. Elles constituent un point d'appel visuel dans ce panorama, renforcé par le point de fuite de la route. L'implantation ne souligne pas la ligne de force principale de ce paysage, formée par la vallée de l'Anglin.

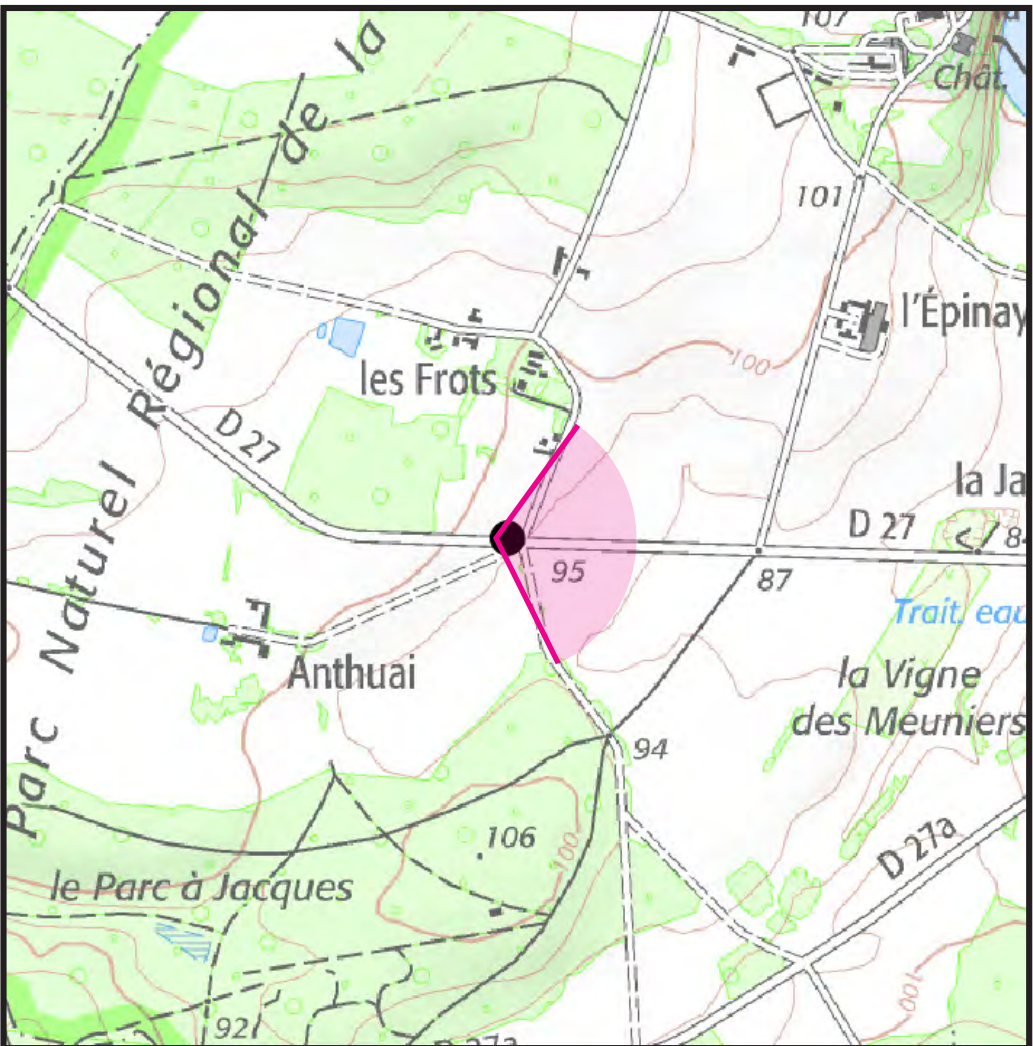
La variante 2 occupe une emprise horizontale un peu plus importante mais qui reste limitée à l'échelle du panorama. L'implantation paraît désorganisée et peu lisible bien qu'aérée et sans effets de superposition. Les rapports d'échelle avec la vallée sont équilibrés, sans effets de dominance marqués.

La variante 3 occupe une emprise horizontale quasi similaire à la variante 1. Deux éoliennes apparaissent également dans l'axe de la route, ce qui renforce l'attraction du regard. L'implantation paraît lisible et organisée, bien que dissymétrique. Les deux éoliennes à gauche provoquent un léger effet de dominance sur la vallée mais leur emprise reste limitée à l'échelle du grand paysage.

Localisation de la prise de vue et contexte éolien



Localisation dans l'AER



Zoom sur le point de vue étudié

Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 1

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 539 860 / 6 616 698
Altitude NGF : 98,3 m
Date et heure de la prise de vue : 02/04/2021 à 13:08

Angle visuel du parc : V1 13,5°, V2 17,7°, V3 13,9°
Eolienne la plus proche : V1 3 746 m, V2 6 076 m, V3 4 149 m
Eolienne la plus éloignée : V1 7 968 m, V2 8 129 m, V3 7 845 m



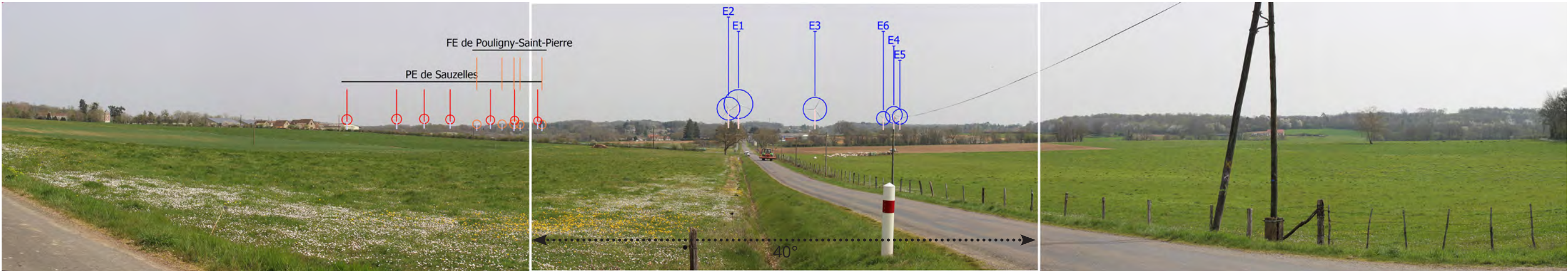
Photographie 85 : Vue de l'état initial (variante 1).



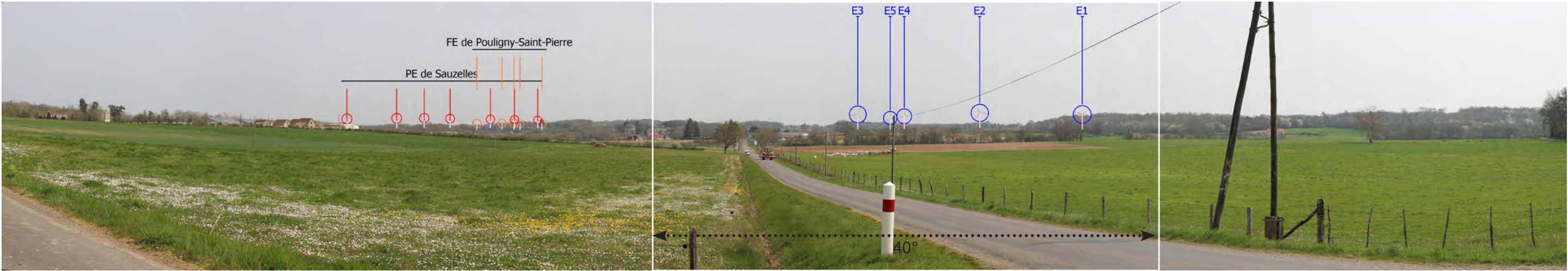
Photographie 86 : Vue de l'état initial (variante 2)



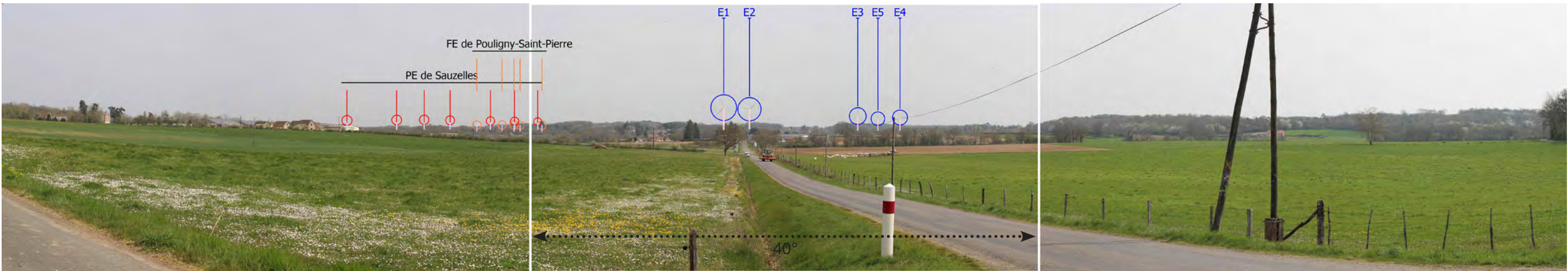
Photographie 87 : Vue de l'état initial (variante 3).



Photographie 88 : Variante 1.



Photographie 89 : Variante 2.



Photographie 90 : Variante 3.



Photographie 91 : Variante 1.



Photographie 92 : Variante 2.



Photographie 93 : Variante 3.

5.3.4.4 Photomontages depuis Mont la Chapelle à l'est de Saint-Aigny (PDV 4)

Depuis ce point de vue pris au nord-est de la vallée de la Creuse, à l'entrée du hameau de Mont la Chapelle (commune de Saint-Aigny), le projet apparaît au-dessus du relief boisé du versant sud de la rivière.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 occupe une emprise horizontale importante. Les éoliennes sont toutefois en partie masquées par le relief, ce qui les rend moins prégnantes. Les trois éoliennes à droite sont visibles à hauteur de moyeu seulement. Il n'y a par conséquent pas d'effet de dominance ou de surplomb sur la vallée et les habitations. L'implantation est lisible et équilibrée, les trois éoliennes globalement alignées sur la droite

répondant aux trois autres alignées sur la gauche, plus proches. Les interdistances de ces trois éoliennes sont régulières.

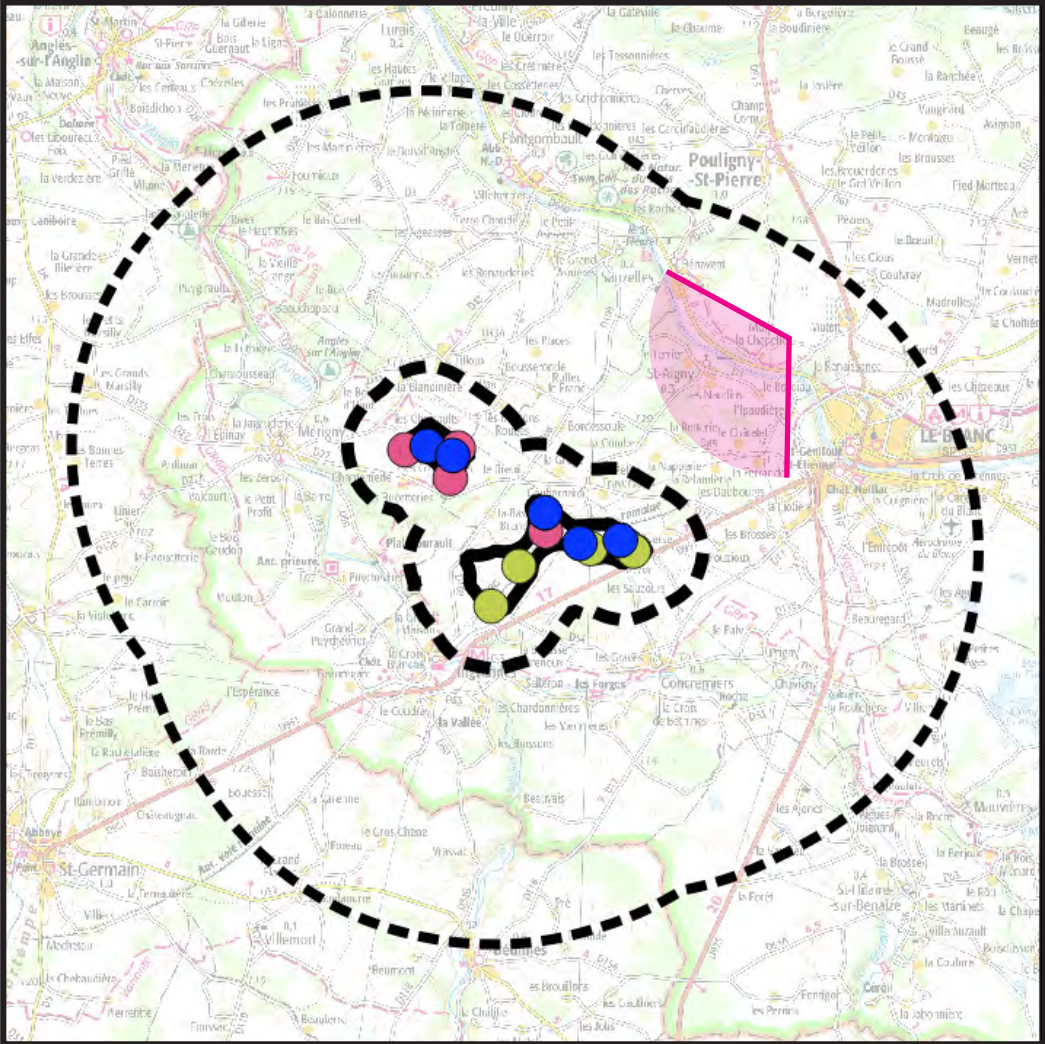
La variante 2 occupe une emprise plus resserrée mais son implantation est un peu moins lisible. Les mâts des éoliennes sont également en bonne partie masqués par le relief.

L'emprise de la variante 3 est proche de celle de la variante 1. L'implantation est lisible, avec toutefois une dissymétrie et un caractère irrégulier. Les interdistances des trois éoliennes à gauche paraissent en effet inégales en raison d'un effet de perspective.

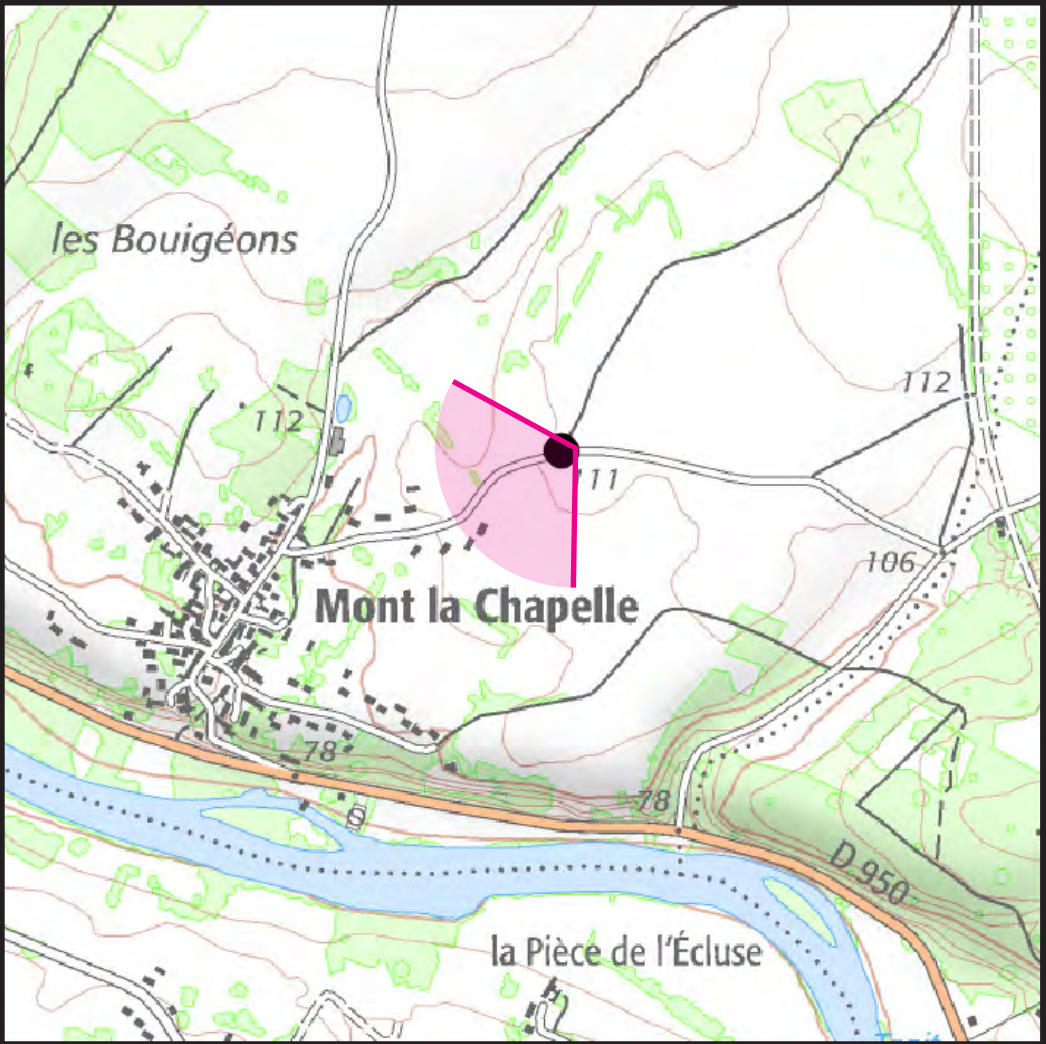
Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variante 1
- 2 - Variante 3
- 3 - Variante 2

Localisation de la prise de vue et contexte éolien



Localisation dans l'AER



Zoom sur le point de vue étudié

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 550 506 / 6 618 522

Altitude NGF : 109,3 m

Date et heure de la prise de vue : 30/03/2021 à 11:24

Angle visuel du parc : V1 35,9°, V2 18,6°, V3 34,2°

Eolienne la plus proche : V1 4 676 m, V2 4 683 m, V3 4 681 m

Eolienne la plus éloignée : V1 7 172 m, V2 7 166 m, V3 6 758 m



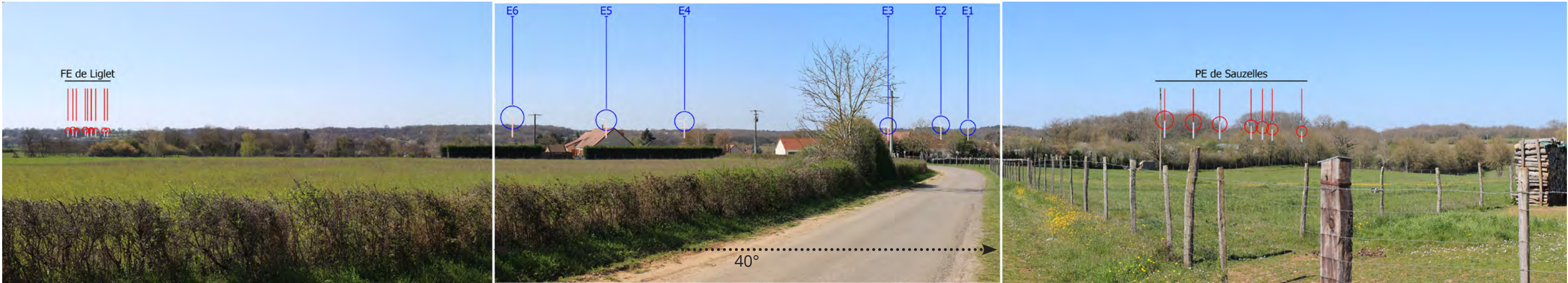
Photographie 94 : Vue de l'état initial (variante 1)



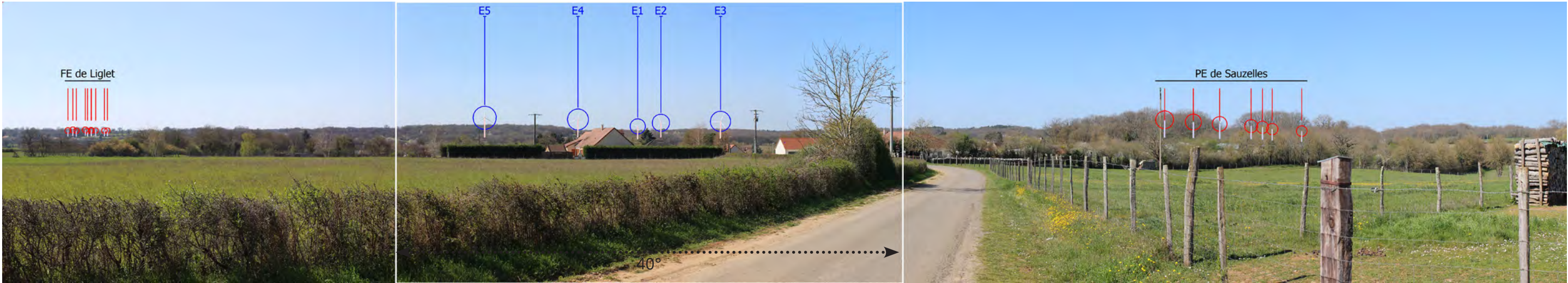
Photographie 95 : Vue de l'état initial (variante 2).



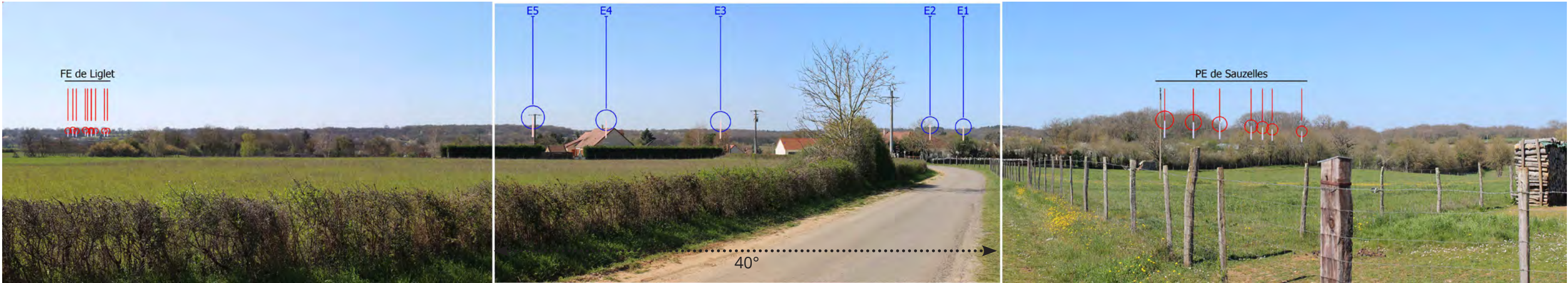
Photographie 96 : Vue de l'état initial (variante 3).



Photographie 97 : Variante 1.



Photographie 98 : Variante 2.



Photographie 99 : Variante 3.



Photographie 100 : Variante 1.



Photographie 101 : Variante 2.



Photographie 102 : Variante 3.

5.3.5 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 3. En effet, celle-ci suit l'axe principal des vallées nord-ouest / sud-est, ce qui permet une meilleure lecture du parc depuis la majorité des points de vue et minimise son emprise, permettant d'éviter des effets de saturation ou d'encerclement depuis les habitations. L'implantation sur un seul axe permet une bonne lisibilité depuis l'ensemble des points de vue.

5.4 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°3 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

5.4.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de cinq éoliennes. Les aérogénérateurs retenus pour l'évaluation des impacts sont de type V150 du fabricant Vestas, car ils correspondent aux dimensions maximales du gabarit envisagé (plus grande hauteur en bout de pale et plus grand rotor, ainsi que rapport mât/rotor le plus défavorable).

Leur puissance nominale est de 6 MW. Leur hauteur est de 200 m en bout de pale : le mât mesure 125 m et les pales font 75 m chacune.

5.4.2 Les aménagements connexes

5.4.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en majorité des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 4,5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5 m au total). Ces pistes représenteront 2 932 mètres linéaires à élargir et renforcer et 724 m à élargir.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 403 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées de concassé de granit de couleur beige / grise (ballast).

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 2 193 à 2 224 m², pour une superficie totale de 10 996 m² pour 5 éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.

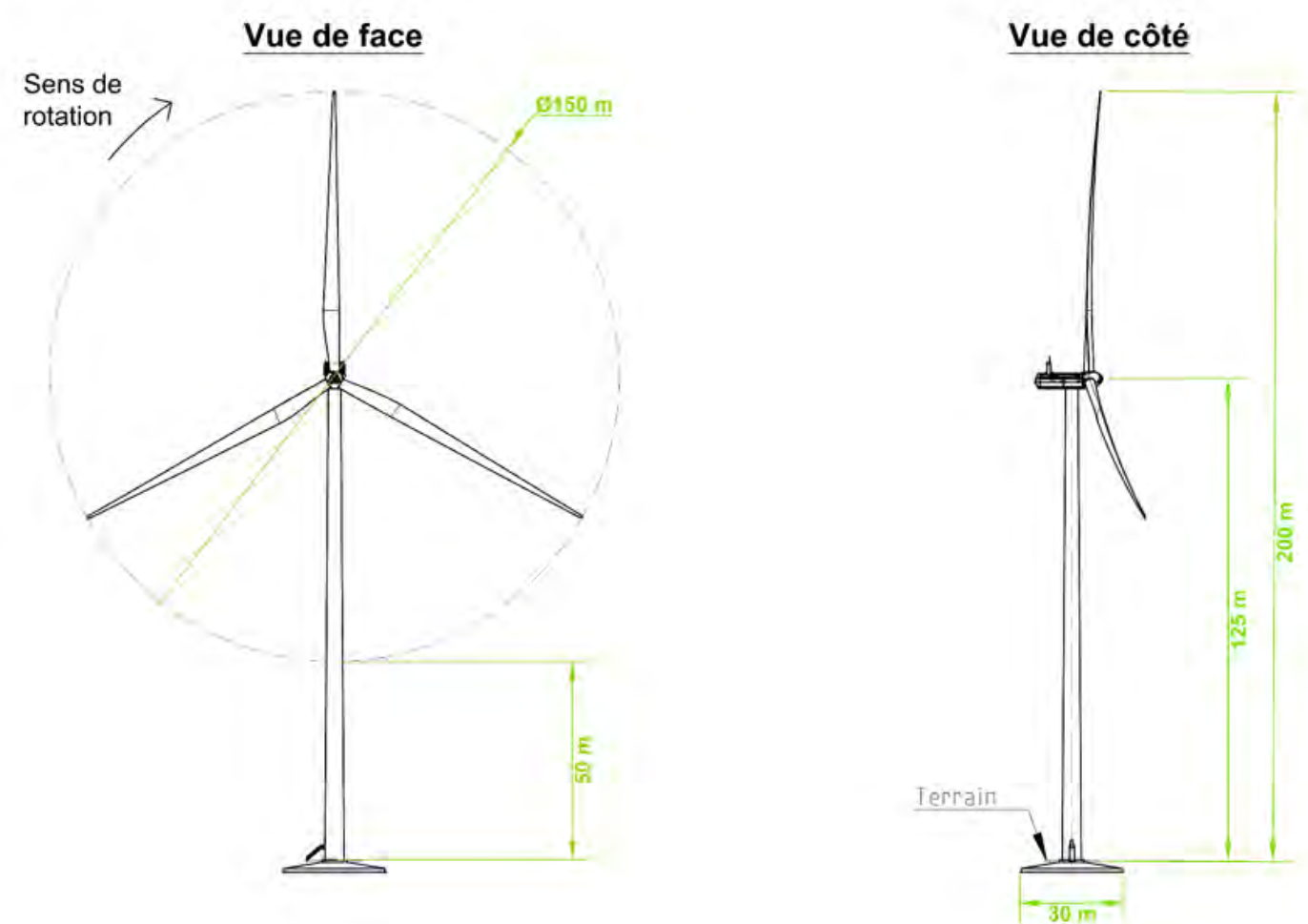


Figure 40 : Schéma d'une éolienne (source : EOLISE).



Photographie 103 : Texture des pistes en concassé de granit.

5.4.2.2 Postes de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de les habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte du bardage une fois vieilli, soit un beige grisé (RAL 7002, 7003, 7006). Leur emprise au sol est d'environ 9 x 2,7 m, pour une hauteur de 2,8 m.

5.4.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

5.4.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 707 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent 30 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 3 770 m³ par éolienne est décaissé.

5.4.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de cinq éoliennes s'étalera sur une période d'environ sept mois : un mois pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de génie électrique, un mois de montage et deux semaines de mise en service et de réglages.

5.4.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (25 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

5.4.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 42 : Plan de masse du projet.

6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.3.1.7, page 20, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

6.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmes ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Une bonne acceptation globale en France

L'énergie éolienne fait l'objet d'une bonne acceptation populaire d'après les sondages d'opinion. Les plus vastes enquêtes disponibles montrent des opinions favorables en faveur de ce mode d'énergie. En 2010, le baromètre de l'ADEME¹ sur les français et les énergies renouvelables indiquait que 74% des personnes consultées étaient favorables à l'implantation d'éoliennes en France. De même, en 2012, un sondage réalisé par l'institut IPSOS mettait en avant que 83% des Français avaient une image positive de l'éolien. L'étude du CSA² de 2015 commandée par la FEE³ conclut en indiquant que les populations locales mettent une note moyenne de 7/10 à l'énergie éolienne, où 1 signifie qu'ils en ont une très mauvaise image et 10 qu'ils en ont une très bonne.

Récemment, en novembre 2020, Harris Interactive a publié un sondage sur la perception qu'ont les français de l'éolien⁴, enquête commanditée par le syndicat professionnel France Energie Eolienne (FEE), regroupant une grande partie des sociétés œuvrant dans la filière éolienne. Les actions de la FEE sont axées sur la promotion et la défense de l'énergie éolienne, que ce soit auprès du grand public, des entreprises ou

de la sphère politique. Globalement, les résultats de ce sondage sont très favorables à l'éolien, puisque près de 76% des français ont une opinion positive de cette énergie, 68% estimant qu'une installation à proximité de leur habitation serait une bonne chose.

Pour une énergie utile, renouvelable et propre

Il ressort également du sondage Harris Interactive de 2020 que les qualificatifs les plus utilisés par les français pour évoquer l'énergie éolienne sont liés à sa propreté (88%), son caractère inépuisable (85%), sa modernité (78%), les sources de revenus pour les territoires (77%) et l'alternative que représente l'éolien au nucléaire et aux énergies fossiles (76%). En revanche, l'insertion paysagère des aérogénérateurs reste un sujet sensible, y compris pour les personnes favorables : seulement 41% des français pensent que les éoliennes ont un impact minime sur le paysage (ce taux est de 44% chez les riverains de parc éolien, ce qui indique une légère appropriation de ces nouveaux éolo-paysages).

La seconde partie de l'enquête est axée sur les riverains de parcs éoliens. Les qualificatifs de cette énergie sont également partagés, de façon plus forte pour la quasi-totalité des items soumis (par exemple, 88% jugent l'éolien comme une énergie propre, tout comme 88% des français). Seuls les aspects économiques de l'éolien sont moins partagés par les riverains, notamment la contribution à la création d'emploi où la différence est franche : seulement 60% des riverains jugent que les implantations éoliennes permettent la création d'emplois sur le territoire contre 68% pour les français. La création d'emploi, même si elle est effective, tend à être moins palpable pour les riverains dans la mesure où ce sont les villes qui concentrent ces emplois, alors que les éoliennes sont implantées en espace rural.

Un avis variable selon la proximité des projets éoliens

L'opinion favorable est globalement confirmée lorsque l'on évoque des projets sur les territoires ou dans la riveraineté de sondés, cependant l'installation d'un parc à proximité de son cadre de vie quotidien fait évoluer de manière significative l'image que l'on a de l'éolien. En décembre 2012 par un sondage IPSOS témoignant qu'un projet d'installation d'éoliennes serait accepté dans leur commune par 68% des sondés, et par 45% si cette installation était dans le champ de vision de leur domicile (à environ 500 m). On note que ces derniers chiffres sont à peu près identiques pour les sondés des zones rurales (46%) et ceux des zones urbaines (42%). L'édition 2010 du «Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat» réalisée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) confirme l'opinion : les deux tiers des enquêtés (67% exactement) seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux, s'il y avait la possibilité d'en installer.

Plus récent encore, le sondage Harris Interactive de 2020 nous apprend que 68% des français estiment que l'installation d'un parc éolien à proximité de leur territoire serait une bonne chose (contribution à l'environnement, preuve d'engagement écologique, source de revenus, etc.). Notons que 76% des sondés

¹ ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

² CSA : Consumer Science & Analytics

³ FEE : France Energie Eolienne

⁴ « L'énergie éolienne, comment les Français et les riverains de parcs éoliens la perçoivent-ils ? », octobre 2018, institut Harris Interactive, commanditée par France Energie Eolienne. Le sondage a été réalisé sur un échantillon de 1 091 personnes représentatif des français de plus de 18 ans. L'enquête est également réalisée sur un échantillon de 1 001 personnes vivant à moins de 5 kilomètres d'une éolienne (enquête par téléphone).

avaient une image positive de l'éolien en général. Cet écart de cinq points entre l'image favorable de cette énergie et sa concrétisation localement par l'implantation d'aérogénérateurs s'explique par des réticences que peuvent avoir les français sur les conséquences sur leur cadre de vie notamment (bruit, visuel, dépréciation immobilière...) et sur les impacts paysagers et environnementaux. Encore une fois, seuls 9% pensent que les éoliennes sont esthétiques et s'intègrent bien dans le paysage (sondage Harris Interactive de 2018).

Une image qui reste globalement positive après l'implantation des parcs éoliens

On parle souvent de l'effet NIMBY (Not In My Back Yard) dans l'opposition à l'éolien. La traduction littéraire de NIMBY est « Pas dans mon arrière-cour » signifiant une opposition au projet en raison de sa trop grande proximité et non une opposition de fond à un type de projet en particulier. Pourtant, il est intéressant de noter que les sondages ne démontrent donc pas une levée de bouclier des riverains contre l'installation d'un parc éolien.

En 2009, on avait déjà pu constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76% des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'elles n'étaient que 58% au moment de la construction du parc. Cette tendance avait été mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents, comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il était également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants. Cette enquête a tenté également de quantifier l'attachement des riverains au parc éolien proche de chez eux, et 95% des sondés étaient prêts à payer pour conserver le parc à proximité de chez eux.

Une « Etude d'opinion auprès des riverains de parcs éoliens, des élus et du grand public » (IFOP, 2016) compare l'image de l'éolien entre le grand public et des riverains de parcs éoliens. Les conclusions sont globalement les mêmes que le sondage précédemment analysé : 75% d'image positive pour les français, 77% pour les riverains.

Un sondage mené en 2015 par le CSA pour France Energie Eolienne auprès de français habitant une commune à proximité d'un parc éolien nous apprend les problématiques les plus citées. Il confirme la très bonne acceptation populaire de l'éolien avec seulement 10% des personnes sondées qui se sont dites énervées, agacées, stressées ou angoissées, en apprenant la construction d'un parc éolien près de chez elles. Le taux de personnes confiantes et sereines face à cette nouvelle (34% des riverains) est nettement plus élevé lorsque ces personnes avaient reçu de l'information au sujet de cette installation (48%). Une fois le parc en service, trois habitants sur quatre disent ne pas entendre les éoliennes fonctionner et les trouvent bien implantées dans le paysage (respectivement 76 et 71%). « Seuls » 7% des habitants se disent gênés par le bruit. Ce sondage a été actualisé en 2016 par l'IFOP et présente des résultats très similaires.

Enfin, seule une petite minorité de la population estime que le parc éolien implanté à proximité de chez

eux présente plus d'inconvénients que d'avantages pour leur commune (8%), l'environnement (13%), ou encore la population (12%). Plus récent encore, le sondage Harris interactive de 2018 nous apprend que 85% des riverains qui étaient favorables au moment de l'installation considèrent toujours que cela est une bonne chose et seulement 48% des riverains qui étaient opposés au moment de l'installation considèrent toujours que cela est une mauvaise chose. Si les personnes favorables à l'installation d'un parc éolien à proximité de chez elles le sont très majoritairement restées, le nombre de personnes défavorables a été divisé par deux. La confrontation à la réalité semble donc jouer en faveur de l'éolien. Ces chiffres vont à l'encontre de l'image généralement véhiculée d'une opposition liée à des conséquences supposées néfastes d'un projet.

Un engouement mesuré pour l'éolien dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la commission nationale du débat public (CDNP) a désigné une commission particulière, afin qu'elle organise le débat public autour de cette PPE afin de relever les attentes des français en matière d'énergie. Ce débat s'est déroulé entre mars et juin 2018. En complément des phases de débat, un questionnaire a été élaboré par cette commission, afin de recueillir les avis sur les enjeux identifiés dans la PPE. Même s'il ne s'agit pas d'un sondage, réalisé à partir d'un panel représentatif de la population française, on peut noter le nombre important d'avis (11 150 personnes ont répondu au questionnaire) émis par une grande diversité d'individu. Sur les 11 150 personnes ayant répondu au questionnaire (10 635 via internet, 515 sur papier), 71,4% sont des hommes, 52,1 ont entre 26 et 50 ans. La plupart sont cadres (56,3%), pour 14,8% d'employés. En termes de répartition géographique, environ 1/3 habitent dans une grande ville, 1/3 dans une ville moyenne et 1/3 en campagne. Parmi les principaux résultats de ce questionnaire, on peut noter que plus de la moitié des personnes interrogées pensent que leur région n'en fait pas assez en matière d'énergies renouvelables (55,6%). Les participants au questionnaire étaient également invités à se prononcer sur les efforts à engager pour chacune des énergies renouvelables (éolien offshore et onshore, biogaz, géothermie, bois-énergie, hydroélectricité et photovoltaïque).

Les énergies renouvelables les plus plébiscitées par les enquêtés pour l'accélération de leur développement sont la géothermie et l'éolien offshore, tandis que l'éolien onshore et le bois-énergie sont les moins plébiscitées. L'éolien terrestre apparaît donc comme une énergie à développer dans le futur mais de façon modérée selon les enquêtés par rapport à d'autres. Même 29% des répondants estiment qu'il faut stopper son développement. L'enquête réalisée dans le cadre de la PPE n'étant pas axée uniquement sur l'éolien, aucune raison n'est avancée pour justifier le choix des répondants. Par ailleurs, les objectifs de développement des renouvelables fixés dans la PPE ont été modifiés pour rentrer en conformité avec la loi énergie-climat : l'éolien terrestre voit ses objectifs diminués par rapport à la précédente version, qui prévoyait une puissance de 34,1 à 35,6 GW à atteindre d'ici 2028. Cette puissance a été abaissée de 0,9 à 1,1 GW selon les scénarios (33,2 à 34,7 GW à l'horizon 2028 dans la nouvelle version de la PPE). Cet abaissement des objectifs est lié notamment au défaut d'acceptabilité des projets éoliens, justifié par le Président de la

République, E. Macron, en janvier 2020 : « La capacité à développer massivement de l'éolien est réduite. On pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ». Par ailleurs, des groupes de travail ont été lancés par E. Borne, Ministre de l'Ecologie, pour renforcer l'acceptabilité de l'éolien via la mise en place de mesures (publication de guides de bonnes pratiques, mise en place de « pôles éoliens » au sein des services du Ministère de l'Environnement pour recenser et capitaliser sur les bonnes pratiques, appel à projets « plans de paysages » de l'ADEME orienté vers l'éolien).

6.1.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien

Dans une thèse de doctorat soutenue en 2018, R. Garcia s'est intéressé aux avis émis lors d'enquêtes publiques sur des projets en cours de développement, situés dans trois départements français (Indre, Vienne et Haute-Vienne). Une analyse statistique a été réalisée sur un échantillon de 721 personnes et 12 projets éoliens différents. En France, la réglementation impose la tenue d'une enquête publique dans le processus d'instruction des projets éoliens. Cette enquête vise à recueillir, notamment dans le territoire concerné par le projet, l'avis des citoyens, par le biais d'une information sur le projet et par la possibilité de donner un avis argumenté. Les résultats d'une enquête publique ne peuvent avoir valeur de sondage, car les participants sont ceux qui ont souhaité s'exprimer, ils ne sont par définition pas entièrement représentatifs du territoire, en raison de leur catégorie socio-professionnelle, de leur localisation, de leur appartenance à une association ou une entreprise ayant un parti pris dans l'éolien (ex : association anti-éolienne ou a contrario fabricant d'éolienne). Les observations peuvent toutefois donner des pistes sur les éléments positifs et négatifs les plus couramment repris dans l'éolien. Il ressort des traitements que 61,2% des personnes qui se sont exprimées lors de ces enquêtes publiques sont défavorables au projet développé sur leur territoire. On constate donc un décalage entre les sondages nationaux sur l'éolien et les résultats des enquêtes publiques sur des projets spécifiques. Ce résultat statistique inverse aux enquêtes d'opinion s'explique en grande partie par le fait que les personnes opposées aux projets trouvent plus de moteur à s'exprimer dans les enquêtes publiques que les personnes sans avis ou favorables.

Des rapports d'enquêtes publiques ont été choisis afin de quantifier les avis émis par la population sur des projets éoliens développés à proximité de leurs habitations. Tous les arguments apparaissant dans les différents rapports ont été retranscrits dans une grille de lecture et regroupés par grands thèmes. Cette harmonisation des différents arguments par thématiques et la création d'une grille d'analyse commune à tous les projets étudiés a permis de réaliser des comparaisons sur des éléments communs. La mobilisation des différents arguments de soutien et d'opposition à des projets éoliens a ainsi été quantifiée, ce qui permet de vérifier la fréquence d'apparition des avis émis en enquête publique.

Les avis défavorables aux projets étudiés

Il ressort de l'analyse que les observations défavorables sont principalement axées sur les impacts de l'éolien sur la santé et le cadre de vie des riverains qui devancent les autres thématiques, avec 21,6% des observations, devant les impacts paysagers et patrimoniaux (18,8% des observations) et la mauvaise conception des projets (16,7%). Les impacts sur la santé regroupent les avis sur les thématiques suivantes : le bruit des éoliennes, les dangers potentiels pour les usagers de l'espace (rupture de pâle, jet de glace...), les ondes sonores... Les avis émis sur le cadre de vie sont liés aux nuisances visuelles (ombres portées, flash lumineux la nuit), à la dénaturation du caractère rural du cadre de vie (visibilité sur des objets industrielles, perturbation du calme offert par le monde rural), l'impact sur les réceptions télévisuelles et téléphoniques. On retrouve globalement les mêmes thématiques d'opposition d'un projet à l'autre (mauvaise conception de projet et manque de vent, impacts sur la santé et le cadre de vie, impacts sur le paysage, sur l'environnement, crainte d'une dégradation de l'économie locale).

Par ailleurs, l'idée, qui revient souvent, que « le paysage est la principale thématique d'opposition à l'éolien » est fautive (R. Garcia, 2018), elle apparaît « seulement » en seconde position des thèmes d'opposition. Lorsque l'on effectue un zoom sur chaque département pris en compte, la répartition des arguments d'opposition est différente. Ainsi, pour la thématique paysagère, elle apparaît en seconde position en Haute-Vienne et en Vienne, mais en cinquième position dans l'Indre.

L'utilisation de l'argumentaire autour des impacts paysagers liés à l'éolien est intéressante et varie selon les territoires étudiés. La thématique paysagère tend à être « utilisée » par les opposants quelles que soient les caractéristiques paysagères des territoires mais avec une différence importante : les impacts paysagers sont mis en avant de manière plus importante par les opposants à l'éolien dans des espaces de bocages et avec un patrimoine dense (nord de la Haute-Vienne, sud de la Vienne), que dans les espaces d'openfield (nord de l'Indre). De plus, le développement éolien dans le nord du département de l'Indre est dense, plusieurs parcs étaient déjà en activités lors de l'étude contrairement au nord de la Haute-Vienne et au sud de la Vienne. Ainsi, dans le nord de l'Indre, on peut parler d'un véritable paysage éolien, les habitants ont une expérience de l'éolien. Pourtant, l'opposition reste élevée dans ces territoires. L'expérience d'un premier parc éolien ne tend pas à dissiper de manière importante l'opposition à cette énergie. Deux autres motifs d'opposition à l'éolien ne sont pas évoqués avec la même fréquence entre la Haute-Vienne et l'Indre (et, dans une moindre mesure, entre la Haute-Vienne et la Vienne). Il s'agit de la perception, ici négative, du développement éolien par les opposants et le potentiel insuffisant du territoire pour accueillir des aérogénérateurs (notamment la vitesse du vent). D'après les résultats, on peut lier la mise en avant de ces arguments avec la dynamique du territoire en termes d'éolien : en Haute-Vienne, lors de la réalisation de la thèse, le territoire était vierge de parc en exploitation : les opposants avaient une perception négative de cette énergie plus forte que dans les autres départements, et notamment l'Indre (11,9% des habitants de la Haute-Vienne avaient une perception négative de l'éolien, contre 4,6% des habitants de l'Indre).

Les avis favorables aux projets étudiés

Les observations émises par les personnes favorables dans l'ensemble des registres d'enquêtes publiques sont principalement axées sur deux thématiques qui concentrent près de la moitié des observations (50,2%) : d'une part, les apports, notamment économiques, de l'éolien pour assurer le développement du territoire d'implantation et des espaces proches (27,9% des observations), et, d'autre part, contribuer à la protection de l'environnement (22,3% des observations).

Il existe un décalage entre ces résultats et un sondage réalisé par CSA pour France Energie Eolienne, « Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien », d'avril 2015. Il avait pour objet de recueillir les avis des personnes habitant une commune à proximité d'un parc éolien. Les résultats du sondage mettent en avant que les apports économiques de l'éolien ne sont pas partagés de manière aussi importante que les apports environnementaux contrairement aux résultats issus des enquêtes publiques : 43% des personnes interrogées pensent que l'éolien génère des bénéfices économiques pour la commune, 61% des personnes interrogées pensent que l'éolien contribue à la protection de l'environnement. Ce décalage, outre les échelles d'enquêtes différentes (3 départements contre la France entière) peut s'expliquer par l'implication et le niveau de connaissance de l'éolien par les habitants : dans le cadre de nos analyses, on a pris en compte les personnes qui se sont déplacées lors des enquêtes publiques et qui avaient connaissance du projet et de ses apports (notamment les revenus induits par les taxes), tandis que les habitants interrogés par le CSA font partie d'un échantillon représentatif, dont seulement 38% avaient reçu l'information nécessaire avant la construction du parc éolien ». La connaissance de l'éolien et du projet par les habitants est un élément qui est déterminant dans l'acceptabilité de cette énergie. Les opposants à l'éolien sont souvent bien informés sur le projet, contrairement aux habitants « lambda ».

6.1.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien

Une dizaine d'enquêtes publiques a été étudiée par Benjamin POLLET, Responsable d'études Paysagiste chez ENCIS Environnement. Ces enquêtes se sont tenues dans des secteurs géographiques différents (Départements de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Yonne et de la Vienne) et à des époques différentes. Il est cependant intéressant de noter que les thématiques abordées par les personnes opposées aux projets éoliens sont presque systématiquement les mêmes, quel que soit le territoire concerné.

- Enquête publique du parc éolien de Bertholène, Bertholène (2016).
- Enquête publique du parc éolien de la Bouleste 2, Flavin (2015/2016).
- Enquête publique du parc éolien de la Limouzette, Lachamp (2017).
- Enquête publique du parc éolien de Thory, Thory (2018).
- Enquête publique du parc éolien des Grandes Chaumes, Brigueil-le-Chantre (2016).
- Enquête publique du parc éolien LOU PAOU II, Servères (2016).
- Enquête publique du parc éolien Plo d'Amoures (2011).

On peut distinguer deux grands principes de réactions vis-à-vis des projets éoliens : une réaction globale, portant sur l'éolien en général (immense majorité des réactions), et une réaction locale, portant sur les modifications engendrées par un projet éolien sur un territoire. Ces réactions qui peuvent être positives ou négatives seront ainsi synthétisées :

Les réactions globalisées « positives » :

- Participation à la lutte contre le changement climatique,
- Développement de l'emploi,
- Réduction de la dépendance à l'énergie nucléaire,
- Aspect temporaire des installations éoliennes.

Les réactions globalisées « négatives » :

- Profit délocalisé par un coût supporté par tous (CSPE),
- Intermittence de la production avec une compensation par des énergies carbonées,
- Impact sur la faune (oiseau et chiroptère),
- « Saccage » des paysages,
- Impacts sur la fréquentation touristique,
- Impact sur la valeur de l'immobilier.

Les réactions locales « positives » :

- Modification temporaire et partielle du cadre de vie – impact minimisé,
- Territoire vert pouvant attirer les touristes,
- Soutien financier aux communes rurales.

Les réactions locales « négatives » :

- Impact visuel direct depuis les lieux de vie (y compris flashes lumineux),
- Perte de réception de la télé,
- Crainte d'infrasons,
- Destruction de milieux naturels,
- Démantèlement en fin de vie (crainte de friches industrielles d'éoliennes).

Sans prendre parti, il est possible d'argumenter et d'informer très précisément sur l'ensemble de ces thématiques, que ce soit sur le coût réel de l'éolien, son rôle dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, l'organisation et la répartition des taxes induites par les installations éoliennes, l'impact réel sur la faune, la participation de cette énergie au mix énergétique français, etc. Le relevé de ces commentaires au stade des enquêtes publiques peut démontrer deux choses :

- Soit l'information sur ces thématiques n'a pas été suffisante et des craintes qui peuvent être infondées demeurent,
- Soit l'information a été correctement effectuée et l'opposition est créée par des impacts réels du projet ou par le fait qu'une opposition de principe demeure.

Selon Van Den Horst (VAN DER HORST, 2007), l'opposition appelée NIMBY (« Pas dans ma cour »), qui pourrait être attachée à une opposition globale qui ne peut être contredite, peut être liée à une « pression sociale », que ce soit dans le soutien ou dans l'opposition. Ce facteur permettrait d'expliquer, en partie, les modifications sensibles de résultat du sondage présenté au début (cf. 1.1.4), dans lequel la moitié des sondés confrontés à un parc éolien et s'y étant opposé était en fin de compte favorable après la confrontation à la réalité.

Dans les enquêtes publiques liées à des projets éoliens, une grande partie des avis recueillis est défavorable. Il n'est pas possible de savoir si cette majorité est issue d'une opposition majoritaire ou d'une mobilisation plus forte des opposants (les personnes favorables pourraient avoir moins tendance à se déplacer pour donner leur avis). Il est cependant intéressant de noter que dans les observations défavorables, il est très courant de retrouver des « courriers type », voire des pétitions. Ces éléments sont constitués par des associations, plus ou moins organisées, qui font de la lutte contre les projets éoliens leur priorité, aidant les opposants à s'ordonner et à déposer des avis « recevables ». Ces dépositions utilisent la plupart du temps des arguments globaux pour justifier de leur opposition.

Seul élément réglementairement obligatoire dans la prise en compte de l'avis du public, l'enquête publique pose le problème qu'elle est le réceptacle de réactions du public, dans la mesure où elle intervient après la conception du projet. C'est donc un après-coup qui ne peut bénéficier ni au porteur de projet ni aux personnes concernées localement par le projet. Des solutions de concertations doivent donc être mises en œuvre bien en amont pour participer à une construction plus harmonieuse du projet.

6.1.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques :
 - Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
 - Énergie « propre », écologique et « sans déchets »
 - Énergie « renouvelable »
 - Énergie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - Énergie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
 - Énergie « économique » et « proche des consommateurs »

- Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
- Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
- Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
- Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères :
 - Des objets qualifiés d'« industriels »
 - Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
 - Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
 - Une énergie qui dépend du vent
 - Une énergie inefficace, inutile
 - Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
 - Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - Des projets manquant de « concertation locale »

6.1.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien,

normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné le contexte bocager du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de sept mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

6.2.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

6.2.2 Phase de coupe et d'élagage

Seuls trois arbres seront potentiellement abattus. Ces derniers sont situés en bordure de la piste d'accès à E4 et E5 (cf. carte page suivante). Environ 266 m linéaires de haie nécessiteront d'être élagués (cf. carte page suivante et mesure C2). **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

6.2.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour

effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec une bande centrale enherbée sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.** La mesure de réduction C5 visant à utiliser un matériau de recouvrement adapté au contexte local limitera cet impact.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera très impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles de loin étant donné la modification des couleurs : passage de prairies ou de cultures à des formes géométriques strictes de couleur beige. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.** La mesure C5 visant à utiliser un matériau de recouvrement adapté au contexte local limitera cet impact.

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 104 : Illustration d'un chantier éolien.



Carte 43 : Localisation des zones d'élagage et de coupe d'arbres (source : EOLISE).



Carte 44 : Localisation des zones d'élagage et de coupe d'arbres (source : EOLISE).

6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

6.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 23, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance

avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 23 sur l'évaluation des impacts.

6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 40 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par EOLISE selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10, page 26.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien du Pays Blancs – Tome 4 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes pourraient être perceptibles depuis une grande partie du territoire. En réalité, les zones de visibilité sont beaucoup moins étendues, les structures bocagères étant encore nombreuses sur ce territoire.

Les visibilitées depuis les différents ensembles paysagers et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.

Les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées** (unité paysagère des terres de brandes) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures. Cependant, sur le territoire étudié, le bocage reste assez présent et limite ces ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords des vallées voisines.

Cet ensemble paysager constitue une grande partie de l'AEE, dans laquelle les vues lointaines seront conditionnées par l'état du bocage.

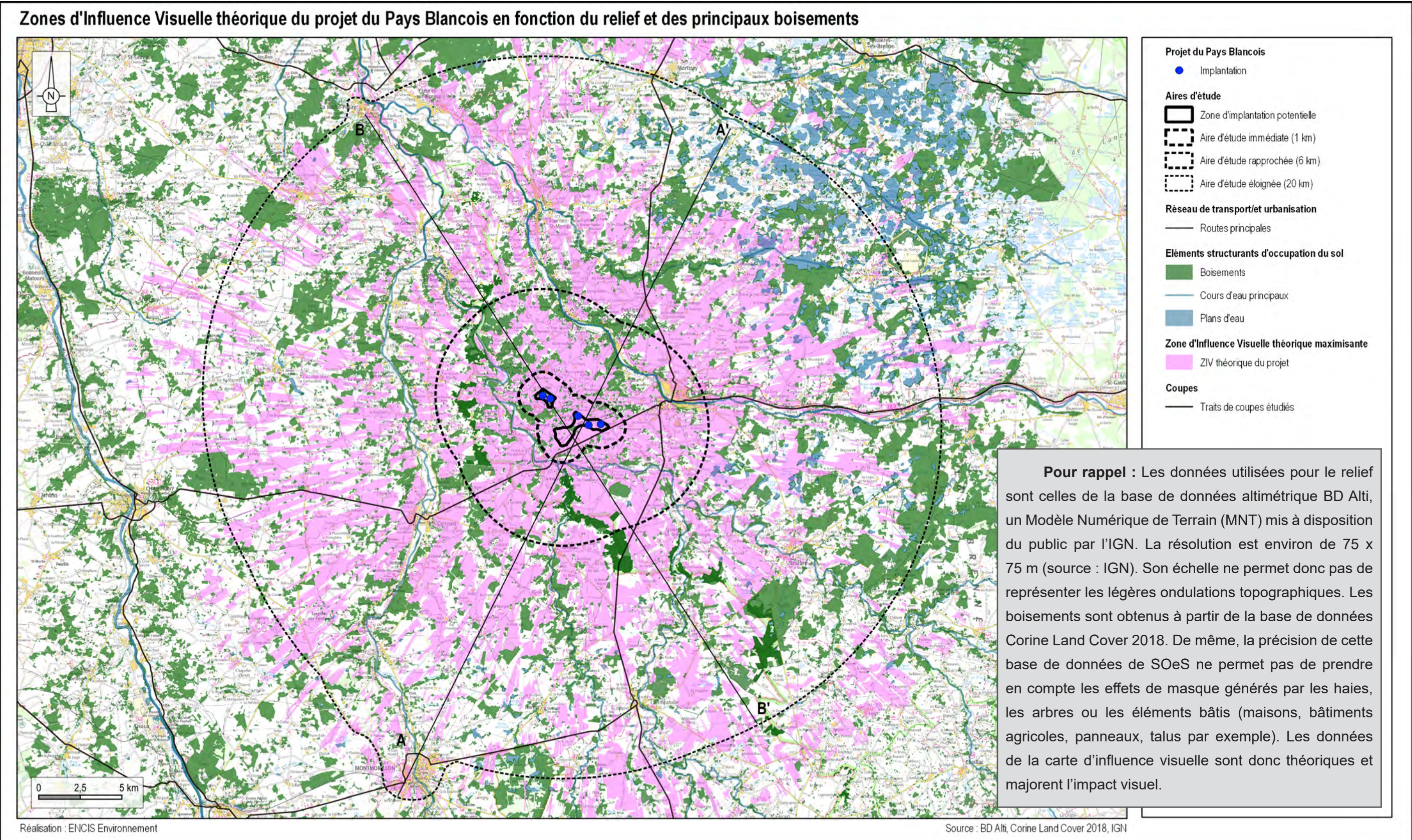
Les **paysages de bocages**, ici représentés par les unités paysagères des terres froides, du Boischaut et de la Brenne, couvrent la partie est du territoire de l'AEE. Dans ces paysages, le bocage tient une place encore très importante. Les haies sont denses et bien conservées, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée, mais elles sont ponctuelles. Les vallonnements intermédiaires masquent le plus souvent le relief accueillant le projet, et seule sa partie supérieure serait perceptible.

Les **paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par trois unités paysagères : les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents, ainsi que le Pays Blancs. Les fonds de vallées, souvent accompagnés de boisements, permettent peu d'échappées visuelles, tandis que le bocage du Pays Blancs les filtre fréquemment, lorsqu'il ne les masque pas lui aussi.

Depuis les **paysages de plateaux cultivés des Gâtines berrichonnes**, les visibilitées sont plus ponctuelles en raison de boisements plus nombreux qui font office de masques.

En ce qui concerne **la ville de Montmorillon (paysages de ville)**, le centre du bourg, traversé par la Gartempe, ainsi que le coteau est de la rivière sont de fait exclus de la ZIV en raison du relief de la vallée. Dans ce paysage urbain, les masques bâtis joueront une importance particulière en réduisant la visibilité du projet.

La portion des **Brandes du Poitou (paysages singuliers)** qui concerne l'AEE correspond au terrain militaire de Montmorillon. Les faibles dénivellations du relief de l'AEE rendent théoriquement visible le projet depuis ces espaces. Leur caractère fermé et confidentiel sera cependant à prendre en compte.



Carte 45 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

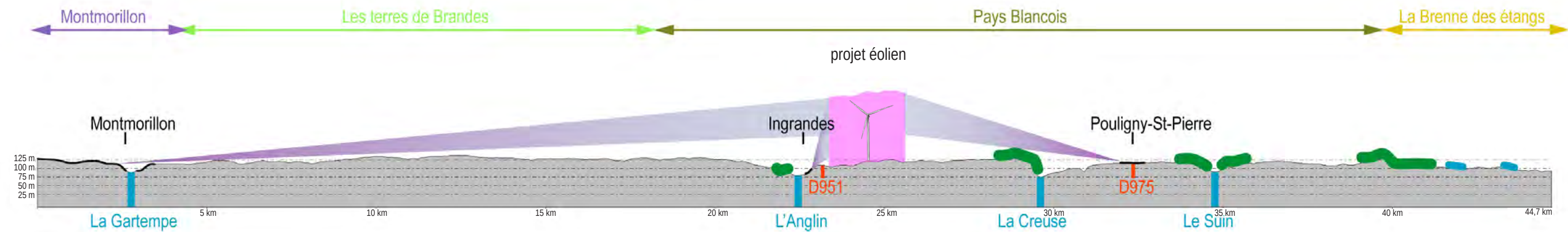


Figure 41 : Coupe de principe sud-ouest / nord-est entre Montmorillon et la Brenne (A-A').

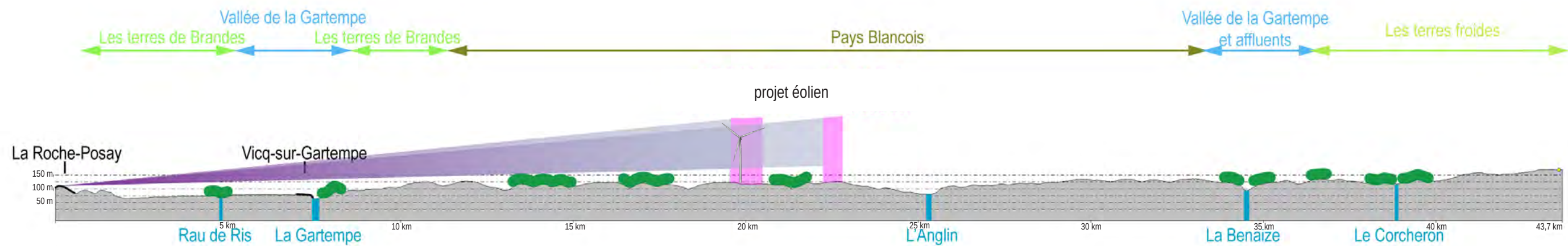


Figure 42 : Coupe de principe nord-ouest / sud-est entre La Roche-Posay et les Terres froides (B-B').

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (x 6). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

6.3.4.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

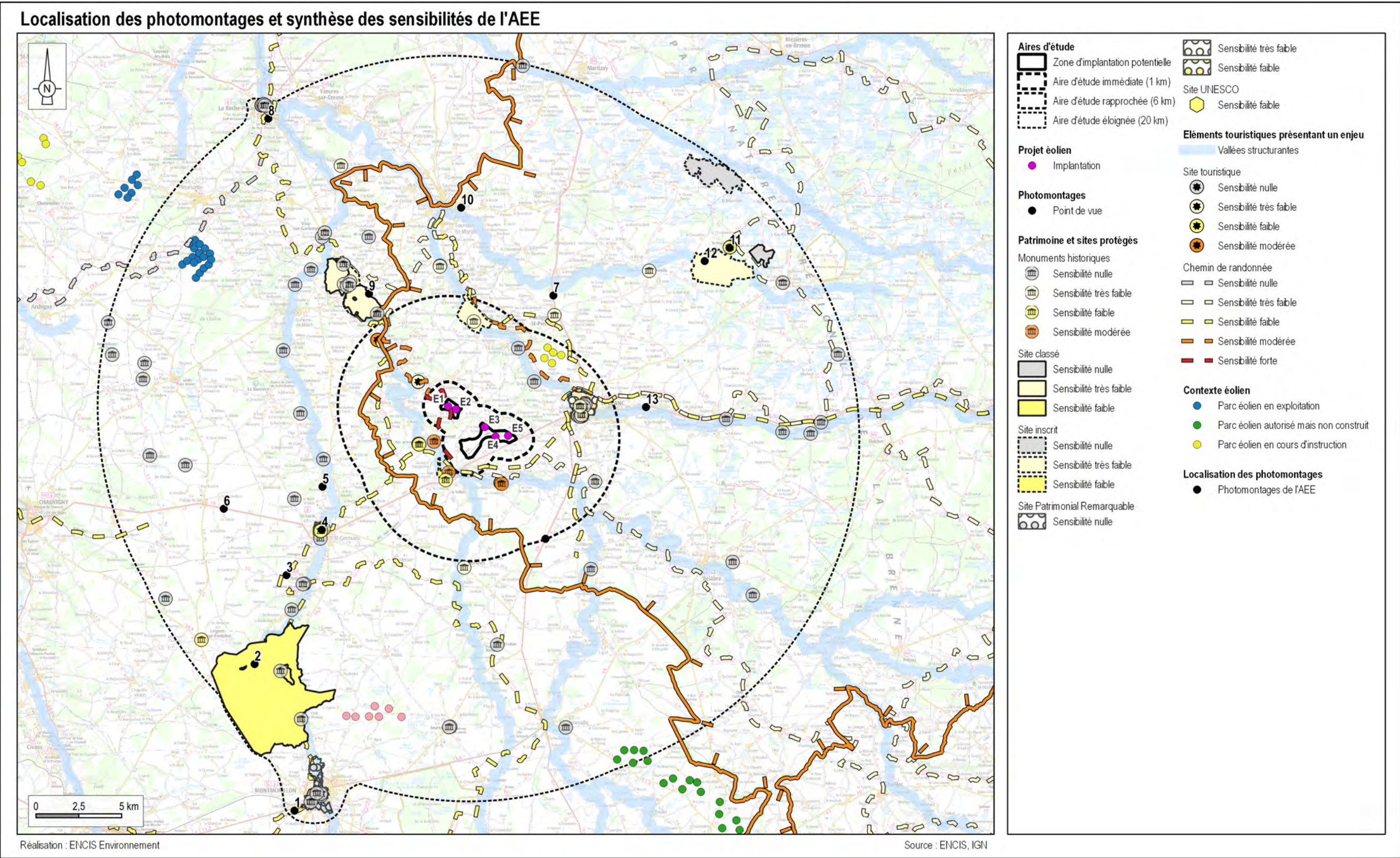
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, 13 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe. Certains sont repris dans les pages suivantes afin d'illustrer les impacts étudiés.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE				
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact	Effet cumulé
1	Lieu de vie	Aux abords du parking du centre commercial E. Leclerc, au sud-ouest de Montmorillon	Très faible	Très faible
2	Patrimoine	Depuis le périmètre du site classé de la vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray. Au bord de la D115 en sortie nord-est de Pindray.	Faible	Nul
3	Tourisme	Depuis le GR48 à l'ouest d'Attigny.	Très faible	Très faible
4	Patrimoine, tourisme et lieu de vie	Depuis le pont de St-Savin.	Nul	Nul
5	Tourisme, lieu de vie et axe de communication	Depuis la D11 au nord de St-Savin.	Nul	Nul
6	Axe de communication	Depuis la D951 à l'ouest de St-Savin	Très faible	Nul
7	Axe de communication	Depuis la D975 au nord-ouest de Pouligny-Saint-Pierre	Nul	Nul
8	Lieu de vie	Depuis le sud-est de La Roche-Posay	Faible	Faible
9	Patrimoine et lieu de vie	Depuis le sud-est d'Angles-sur-L'anglin, sur la D2b, en périphérie du site classé	Faible	Très faible
10	Lieu de vie	Depuis la D6 à l'est de Tournon-Saint-Martin	Très faible	Très faible
11	Patrimoine	Depuis les abords du château du Bouchet, au sein du SI de l'étang de la Mer Rouge	Modéré	Modéré
12	Patrimoine, tourisme, unité paysagère	Depuis la D17a, à proximité de l'étang de la Mer Rouge	Nul	Nul
13	Axe de communication et structures paysagères	Depuis la D951 en entrée est du Blanc	Nul	Nul

Tableau 13 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 46 : Localisation des photomontages et synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée.

6.3.4.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1, page 54), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (inférieure à 6 500 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

Montmorillon (6 399 habitants en 2019)

Implantée dans la vallée de la Gartempe, à environ 20 km au sud-ouest du projet, Montmorillon se trouve dans un secteur de bocage au relief peu marqué où les cours d'eau (affluents de la Gartempe) sont peu encaissés. Comme vu dans l'état initial, les perceptions du projet depuis les axes de communication et la périphérie du bourg sont limitées par le bocage qui avance jusqu'aux portes de la ville tandis que les masques bâtis agissent de la même manière au cœur du bourg. Les rares perceptions potentielles identifiées ne permettent qu'une visibilité restreinte par l'éloignement et les masques liés au relief boisé, comme au niveau du parking du supermarché E. Leclerc au sud de la ville, d'où seule l'extrémité haute du projet se devine au loin à l'horizon (cf. Photographie 105). **L'impact du projet sur Montmorillon est très faible.**

La Roche-Posay (1 591 habitants en 2019)

A environ 18 km au nord-ouest du projet, la ville présente une trame bâtie peu dense et répartie sur les douces ondulations du relief (hormis dans l'hypercentre, cœur historique du bourg). La trame arborée est ici aussi bien présente et s'ajoute aux masques bâtis. Les vues vers le projet sont rares et limitées à quelques points hauts et dégagés comme dans la rue du 19 mars 1962 (cf. Photographie 106). **L'impact du projet sur la Roche-Posay est très faible.**

Tournon-St-Martin (1 157 habitants en 2019)

Situé à environ 9,4 km au nord du projet, la ville se trouve en rive droite de la Creuse et présente une trame végétale limitant grandement les perceptions (haies de bords de route, boisements, vergers...). Les vues sont très rares et lorsqu'elles existent, la végétation en arrière-plan et/ou le relief ne laissent percevoir que partiellement l'extrémité des pales. **L'impact du projet sur Tournon-Saint-Martin est considéré comme nul.**



Photographie 105 : Perception très limitée du projet depuis Montmorillon (Photomontage 1).



Photographie 106 : Perception du projet depuis La Roche-Posay (Photomontage 8).

6.3.4.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

La D975 au nord de l'AEE

Cette route départementale relie Martizay au Blanc dans l'AER. Dans sa partie nord, les vues vers le projet sont entrecoupées par les boisements plus ou moins proches de la route et les haies qui la longent. Lorsque le projet est visible, il ne l'est que partiellement à travers les masques et filtres boisés. Après Lureuil, les espaces traversés sont plus ouverts laissant la possibilité de quelques vues partielles. Le projet n'est visible que ponctuellement lorsque des ouvertures se créent dans la trame végétale. **L'impact du projet sur la D975 est très faible.**



Photographie 107 : Ouverture ponctuelle vers le projet depuis la D975 au nord de Pouligny-Saint-Pierre.



Photographie 108 : Perception partielle depuis la D975 à Lureuil.

La D675 dans la moitié sud de l'AEE

Au sud de l'AER, la D975 se prolonge par la D675 en passant par la Trimouille. Le bocage traversé accompagne également la route, avec des haies limitant les vues vers le projet. Ainsi, les vues existantes sont rares, ponctuelles et partielles. *L'impact du projet sur la D675 est très faible.*

La D951 de l'est à l'ouest de l'AEE

Cet axe routier permet de relier Saint-Gaultier à Chauvigny au-delà des limites de l'AEE. Les perceptions potentielles du projet depuis la partie est de l'AEE, déjà peu nombreuses à avoir été identifiées dans l'état initial, se révèlent finalement quasiment inexistantes dans ce secteur de la Brenne. La végétation arborée plus ou moins proche de la route constitue de nombreux masques visuels sur le projet éloigné.

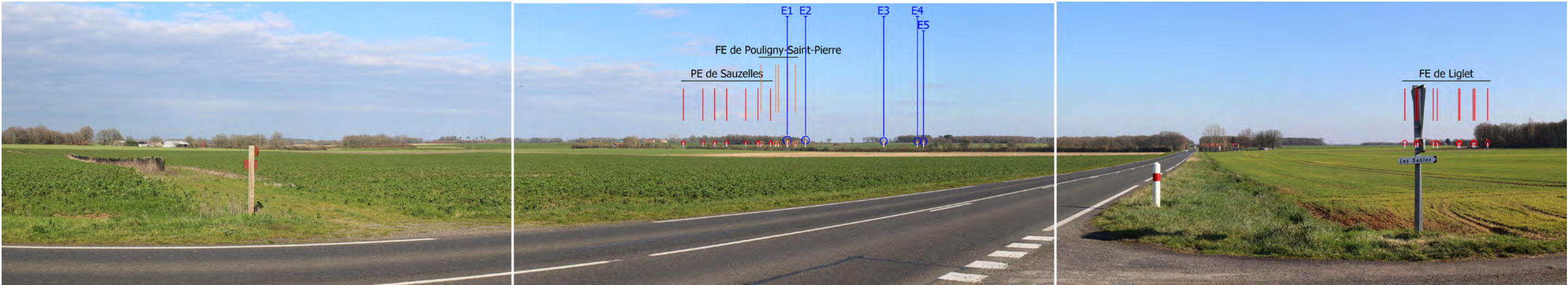
A l'ouest de l'AEE, vers Chauvigny, le paysage est beaucoup plus ouvert et le relief plus plat. Si les vues potentielles vers le projet sont plus nombreuses, elles le sont cependant moins qu'envisagé lors de l'état initial et limitées par les boisements plus ou moins proches de l'axe routier. L'éloignement et les masques qui s'intercalent entre la route et le projet limitent la prégnance d'un projet de grande hauteur dans les vues (cf. photographie ci-dessous). *L'impact du projet sur la D951 est très faible.*

La D727 au sud-ouest de l'AEE

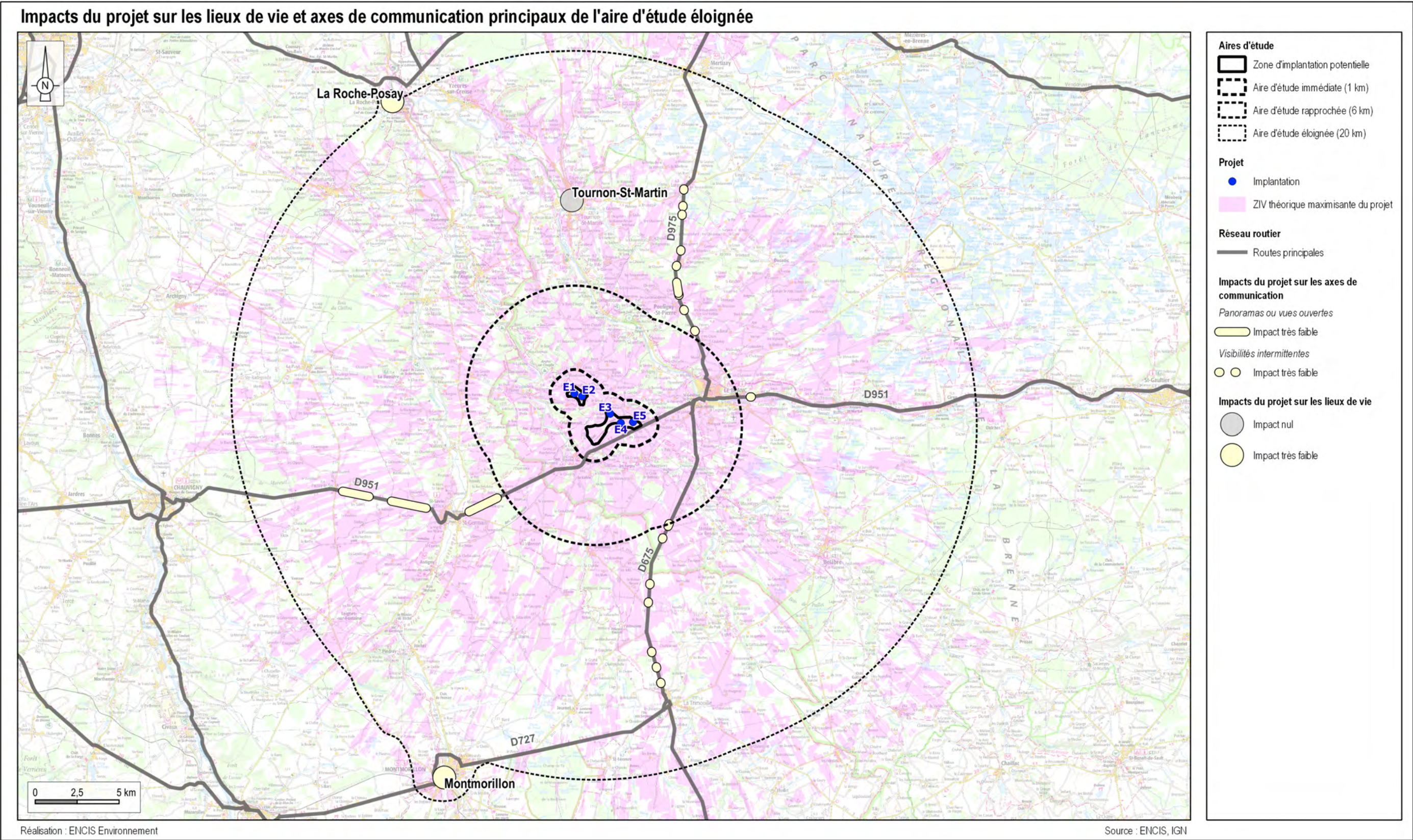
Cet axe routier relie Lussac-les-Châteaux à La Trimouille en passant par Montmorillon. La route est souvent bordée de haies arbustives ou arborées fermant les vues. Les perceptions potentielles, déjà peu nombreuses à avoir été identifiées lors de l'état initial, se trouvent encore plus limitées par la végétation. *L'impact du projet sur la D727 est considéré comme nul.*

Globalement, dans l'AEE, les axes de communication n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, du projet éolien du Pays Blancs. Les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque, d'autant plus important que le relief est peu marqué. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissés ou encadrés par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions du projet restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien du Pays Blancs sur les axes de circulation est très faible, et que le projet marque le territoire éloigné très faiblement.



Photographie 109 : Perception du projet sur le tracé linéaire de la D951 à l'ouest de St-Savin (Photomontage 6).



Carte 47 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

6.3.4.4 Perceptions du projet depuis les monuments et sites protégés

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible a minima .

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 64 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Eglise Notre-Dame à Montmorillon (MH n°3 - enjeu fort)

Située au cœur du tissu urbain, sur les rives de la Gartempe, l'église ne présente aucune relation visuelle avec le projet, y compris depuis le belvédère situé sur l'esplanade au nord-ouest du monument ou même depuis les jardins de l'Hôtel-Dieu. Les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation. *L'impact du projet sur ce monument est nul.*

Donjon de la Roche-Posay (MH n°8 - enjeu fort) et église Notre Dame de la Roche-Posay (MH n°9 - enjeu fort)

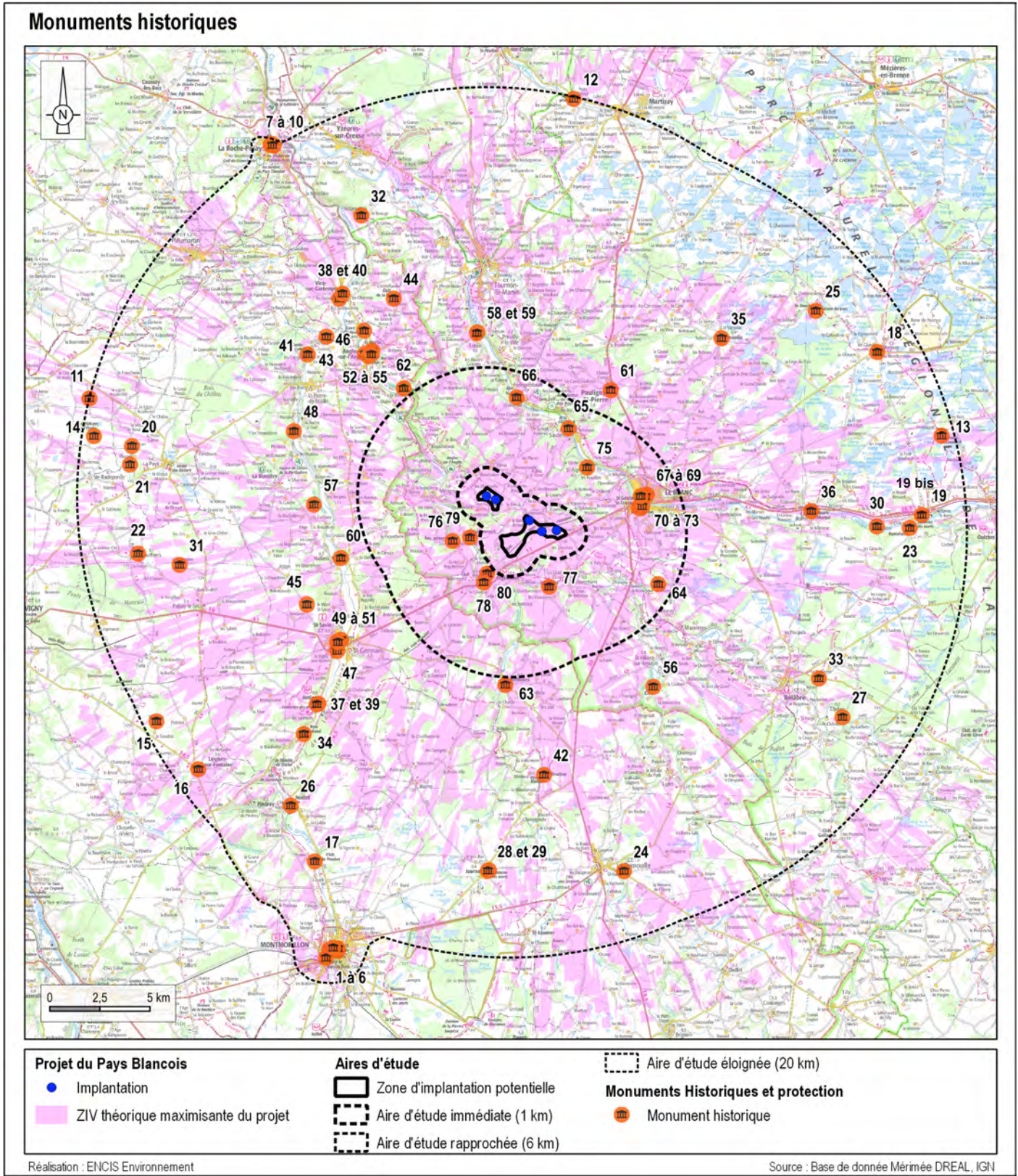
Aucune visibilité n'a pu être identifiée vis-à-vis du projet, que ce soit au pied ou au sommet du donjon en raison des masques liés au relief. *L'impact du projet sur ces monuments est nul.*

Eglise de Leignes-sur-Fontaine (MH n°16 - enjeu faible)

Insérée au cœur du tissu bâti, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec le projet. Les covisibilités identifiées en périphérie du bourg, lors de l'état initial, ne permettent finalement pas de percevoir le projet en raison des masques bâtis et végétaux. *L'impact du projet sur ces monuments est nul.*

Château du Bouchet (MH n°25 - enjeu modéré)

Positionné sur une butte au sein de la Brenne des étangs, ce château ouvert au public dispose d'une



Carte 48 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

vue lointaine depuis sa terrasse. Les cinq éoliennes, situées à 16 km, seront visibles par temps clair, leurs rotors se détachant nettement au-dessus de l'horizon (cf. Photographie 110). Leur verticalité contraste avec l'horizontalité de ce paysage caractérisé par de multiples étangs, ce qui en fait des éléments prégnants, points d'attraction pour le regard. Le projet ne sera en revanche pas perceptible depuis les abords du château. **L'impact du projet est modéré.**

Chapelle funéraire Sainte-Catherine à Jouhet (MH n°26 - enjeu fort)

Située dans la vallée de la Gartempe, cette chapelle ne dispose d'aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief et de la végétation. **L'impact du projet est nul.**

Grotte des Cottès (MH n°41 - enjeu fort)

Cette propriété privée située dans la vallée de la Gartempe ne dispose d'aucune relation visuelle avec le projet en raison du relief et de la végétation. **L'impact du projet est nul.**

Abris du Roc aux Sorciers (MH n°46 - enjeu fort)

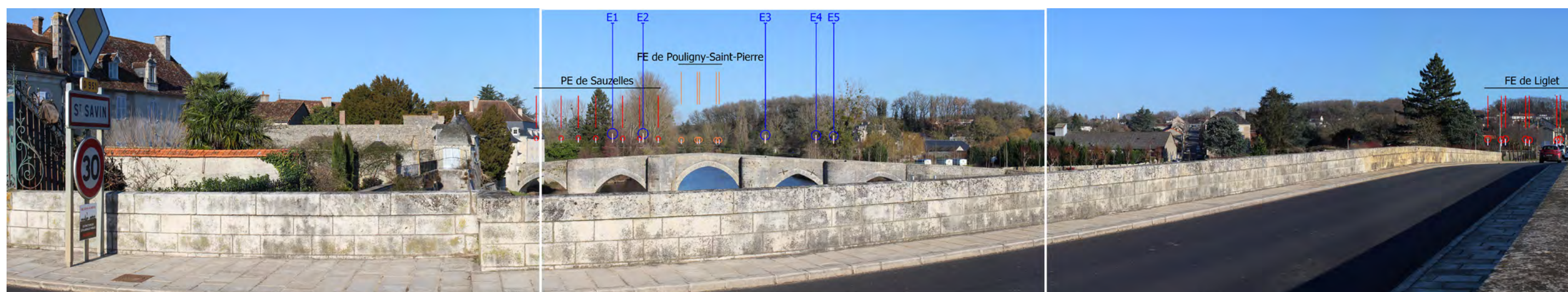
Le site ne présente aucune relation visuelle avec le projet en raison de ses caractéristiques (grotte) et son orientation (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - projet à l'est). **L'impact du projet est nul.**

Eglise et Abbaye de Saint-Savin (MH n°49 et 50 - enjeux forts)

Aucune visibilité directe vers le projet n'est identifiée depuis l'abbaye et ses abords en raison des masques bâtis qui l'entourent et du dénivelé de la vallée de la Gartempe (cf. Photographie 111). Cependant, des covisibilités partielles sont en théorie possibles depuis les points hauts de la ville et les alentours en raison de la hauteur de la flèche (71 m). Le projet est toutefois lointain et visible très partiellement à l'horizon. **L'impact du projet est très faible.**



Photographie 110 : Vue lointaine vers le projet depuis le château du Bouchet (photomontage 11).



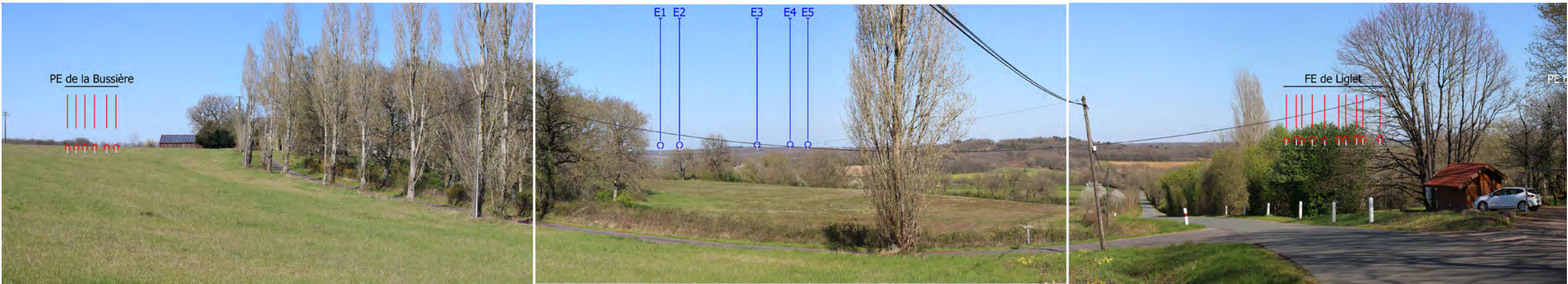
Photographie 111 : Aucune visibilité du projet depuis le pont de la D951 à Saint-Savin, qui offre une vue remarquable sur l'abbaye (Photomontage 4).

Pont de Saint-Savin (MH n°51 - enjeu fort)

Aucune relation visuelle directe ou indirecte n'est identifiée avec le projet en raison du relief et de la végétation boisée accompagnant la Gartempe. *L'impact du projet est nul.*

Château d'Angles-sur-l'Anglin (MH n°55 - enjeu fort)

Le château ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de l'Anglin. *L'impact du projet est nul.*



Photographie 112 : Visibilité partielle du projet depuis la D115, dans le périmètre du site classé de la vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray (Photomontage 2).



Photographie 113 : Visibilité partielle du projet depuis la périphérie du site classé de la vallée de l'Anglin (Photomontage 9).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	86	MONTMORILLON	Hôtel Dieu (ancien) chapelle octogonale	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Le monument (aujourd'hui utilisé en tant qu'EPHAD) est entouré d'un haut mur d'enceinte et inséré au sein du tissu urbain de Montmorillon, ce qui empêche les relations visuelles avec le projet depuis ses abords. Même les jardins qui auraient pu fournir des visibilités potentielles ne permettent finalement pas de percevoir les éoliennes.	Nul	23,9
2	86	MONTMORILLON	Maison	Inscrit	Faible	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti qui entourent ce monument.	Nul	23,4
3	86	MONTMORILLON	Eglise Notre-Dame (ancienne)	Classé	Fort	Située au cœur du tissu urbain, sur les rives de la Gartempe, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec le projet, y compris depuis le belvédère situé sur l'esplanade au nord-ouest du monument en raison du relief et de la végétation. Aucune covisibilité n'est possible y compris depuis les jardins de l'Hôtel Dieu.	Nul	23,4
4	86	MONTMORILLON	Hôtel de Moussac	Classé	Modéré	Situé au cœur du tissu urbain dense ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison des masques liés au bâti.	Nul	23,3
5	86	MONTMORILLON	Hôtel (7 rue Saint-Christophe)	Inscrit	Modéré	Cette propriété privée située au bord de la Gartempe, dispose d'un haut mur d'enceinte et se situe dans un contexte bâti dense ne permettant aucune relation visuelle avec le projet.	Nul	23,3
6	86	MONTMORILLON	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Situé au cœur du tissu urbain dense ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison des masques liés au bâti.	Nul	23,2
7	86	LA ROCHE-POSAY	Porte de ville	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti qui entourent ce monument.	Nul	20,6
8	86	LA ROCHE-POSAY	Donjon	Classé	Fort	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief, y compris depuis le haut du donjon.	Nul	20,6
9	86	LA ROCHE-POSAY	Eglise Notre-Dame	Classé	Fort	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti.	Nul	20,5
10	86	LA ROCHE-POSAY	Remparts (restes des anciens)	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et au bâti qui entourent les restes de ce monument.	Nul	20,5
11	86	ARCHIGNY	Maison de la ligne acadienne n°10	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et à la végétation qui entourent ce monument.	Nul	20,1
12	36	MARTIZAY	Prieuré de Notz-l'Abbé	Partiellement Classé	Faible	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et à la végétation qui entourent ce monument.	Nul	20,4
13	36	CIRON	Dolmen et cromlech de Sénevaut	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle pour ce monument qui n'est pas visible ni signalé.	Nul	19,8
14	86	ARCHIGNY	Abbaye de l'Etoile (ancienne)	Partiellement Classé	Modéré	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief.	Nul	19,8
15	86	LEIGNES-SUR-FONTAINE	Château de Vaucour	Partiellement Inscrit	Faible	Aucune visibilité directe ou indirecte en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nul	19,9
16	86	LEIGNES-SUR-FONTAINE	Eglise	Partiellement Classé	Faible	Insérée au cœur du tissu bâti, l'église ne présente pas de relation visuelle directe avec le projet. Les covisibilités identifiées en périphérie du bourg, lors de l'état initial ne permettent finalement pas de percevoir le projet en raison des masques bâtis et végétaux.	Nul	19,8
17	86	PINDRAY	Château de Prunier	Partiellement Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte pour ce château situé sur le tracé du GR48, sur les rives de la Gartempe, en raison du relief et de la végétation.	Nul	20
18	36	ROSNAY	Eglise paroissiale Saint-André	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle avec le projet depuis l'église et ses abords en raison du tissu bâti qui l'entoure. Aucune relation indirecte depuis les abords en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nul	18,3

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	36	CIRON	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison des masques bâtis.	Nul	18,3
19bis	36	CIRON	Monument aux aéronautes Théodore Sivel et Joseph-Eustache Crocé-Spinelli	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec la ZIP en raison des masques bâtis.	Nulle	18,3
20	86	LA PUYE	Eglise St-Hilaire de Cenau	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison des masques bâtis.	Nul	17,9
21	86	LA PUYE	Dolmen dit La Maison du Fadet	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief et de la végétation.	Nul	17,9
22	86	LAUTHIERS	Logis de la Motte	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nul	17,6
23	36	CIRON	Château de Romefort	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet pour ce monument privé en raison des masques bâtis.	Nul	17,6
24	86	LA TRIMOUILLE	Eglise Saint-Pierre (Ancienne)	Partiellement Classé	Modéré	Le contexte bocager ainsi que le relief empêchent toute relation visuelle entre ce monument et le projet.	Nul	17,4
25	36	ROSNAY	Château du Bouchet	Partiellement Classé	Modéré	En position dominante sur la plus haute butte de la Brenne, le château (ouvert au public) dispose de vues lointaines vers le projet dont les 5 éoliennes sont visibles. Les parties est et ouest du projet ne constituent pas un ensemble cohérent mais leur prégnance est limitée par l'éloignement.	Modéré	16,9
26	86	JOUHET	Chapelle funéraire Sainte-Catherine	Classé	Fort	Situé dans la vallée de la Gartempe, ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet.	Nul	18,3
27	36	CHALAIS	Eglise paroissiale Saint Léobon	Inscrit	Modéré	Bien que située sur une petite butte, l'église ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du contexte boisé dense qui l'entoure.	Nul	17
28	86	JOURNET	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief.	Nul	17,1
29	86	JOURNET	Prieuré Saint-Martin	Partiellement Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief.	Nul	17,1
30	36	CIRON	Maison forte de la Boissière	Partiellement Inscrit	Faible	Située dans le fond de vallée de la Creuse, dans un écrin boisé, cette maison forte ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet.	Nul	16
31	86	PAIZAY LA SEC	Logis de Champagne, ensemble des bâtiments	Inscrit	Faible	La végétation arborée des abords du bâtiment ainsi que les boisements et le relief le séparant du projet empêchent toute relation visuelle directe ou indirecte.	Nul	15,7
32	37	YZEURES-SUR-CREUSE	Manoir de Thou	Partiellement inscrit	Faible	Le cordon boisé entourant le manoir empêche toute visibilité directe vers le projet. La covisibilité envisagée lors de l'état initial depuis la route de desserte locale qui passe en contrebas du manoir n'est finalement pas avérée et les éoliennes sont masquées par les boisements en avant-plan.	Nul	15,4
33	36	CHALAIS	Château de la Gâtevaine	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief et de la végétation.	Nul	15
34	86	ANTIGNY	Château de Boismorand	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Implanté dans le contexte boisé de la vallée de la Gartempe, ce monument ne présente aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet.	Nul	15,5
35	36	DOUADIC	Eglise Saint-Ambroix	Classé	Modéré	Située dans une légère dépression des étangs de la Brenne, l'église ne présente pas de visibilité directe vers le projet. Une covisibilité indirecte est cependant possible depuis les abords du village. Les éoliennes peuvent être partiellement visibles au-dessus des masques végétaux ne laissant percevoir que la partie haute de E3-E4-E5.	Très faible, voire nul	12,6
36	36	RUFFEC	Prieuré Saint-Martial	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison des masques bâtis.	Nul	12,7

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
37	86	ANTIGNY	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison des masques bâtis et du contexte végétal entourant le monument.	Nul	13,9
38	86	VICQ-SUR-GARTEMPE	Villa des Iles - 6 rue du Pont	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief boisé de la vallée de la Gartempe.	Nul	12,3
39	86	ANTIGNY	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison des masques bâtis et du contexte végétal entourant le monument.	Nul	13,9
40	86	VICQ-SUR-GARTEMPE	Eglise	Inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief boisé de la vallée de la Gartempe.	Nul	12,4
41	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	Grotte des Cottès	Classé	Fort	Cette propriété privée située dans la vallée de la Gartempe ne dispose d'aucune relation visuelle avec le projet en raison du relief et de la végétation.	Nul	11,4
42	86	JOURNET	Abbaye de Villesalem	Partiellement Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte avec le projet en raison du relief.	Nul	12,1
43	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	Château de Jutreau	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nul	11,3
44	86	VICQ-SUR-GARTEMPE	Château de la Brosse	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nul	10,9
45	86	SAINT-SAVIN	Manoir du Grand Breuil	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle n'est identifiée entre le projet et les abords de ce monument privé en raison des masques liés au relief, au bâti et à la végétation.	Nul	10,5
46	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Abri du Roc aux Sorciers	Classé	Fort	La plus grande frise sculptée retrouvée, par ses caractéristiques (abris sous roche) et sa position (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - projet à l'est) ne présente aucune relation visuelle avec le projet.	Nul	10,3
47	86	SAINT-GERMAIN	Eglise	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte pour ce monument situé au bord de la Gartempe en raison des masques liés au relief et au bâti.	Nul	10,7
48	86	SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	Château de La Guitière	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte depuis les abords de ce monument privé en raison des masques liés au relief et à la végétation.	Nul	10,2
49	86	SAINT-SAVIN	Eglise	Classé	Fort	Aucune visibilité ou covisibilité depuis l'église et ses abords en raison du relief et du contexte bâti qui l'entoure. Des covisibilités partielles, limitées à la partie haute des éoliennes, sont cependant possibles depuis les alentours entre le projet et la flèche de l'église.	Très faible	10,4
50	86	SAINT-SAVIN	Abbaye	Partiellement Classé-Inscrit (fresques UNESCO)	Très fort	Absence de visibilité vers le projet depuis l'abbaye et ses abords directs. Covisibilités partielles et lointaines possibles depuis les points hauts de la ville, depuis des endroits peu fréquentés, limitées au clocher de l'église accolée à l'abbaye et à la partie haute des éoliennes.	Très faible	10,4
51	86	SAINT-SAVIN	Pont	Classé	Fort	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation boisée accompagnant la Gartempe.	Nul	10
52	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Cimetière de la Ville Basse	Partiellement Classé	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation de la vallée de l'Anglin.	Nul	9,3
53	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Eglise Saint-Martin	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et du contexte bâti.	Nul	9,2
54	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Eglise Sainte-Croix	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et du contexte bâti.	Nul	9,1
55	86	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	Château (restes)	Classé	Fort	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de l'Anglin.	Nul	9,2
56	36	SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	Château de Céré	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nul	9,2

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
57	86	BUSSIÈRE	Château de Foussac	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du contexte boisé aux alentours du château.	Nul	8,6
58	36	LURAI	Logis du prieuré Notre-Dame de Lurais	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité directe depuis le monument. La covisibilité partielle identifiée sur la D89 en amont, n'est finalement pas avérée. Le projet, au loin, est masqué par le relief et la végétation.	Nul	8,2
59	36	LURAI	Eglise prieurale Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ou covisibilité directe depuis le monument. La covisibilité partielle identifiée sur la D89 en amont, n'est finalement pas avérée. Le projet, au loin, est masqué par le relief et la végétation.	Nul	8,2
60	86	NALLIERS	Eglise	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nul	7,9
61	36	POULIGNY-SAINT-PIERRE	Eglise Saint-Pierre	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Pas de visibilité directe depuis l'église en raison des masques bâtis. Les covisibilités partielles identifiées depuis les abords du village (sur la D975 notamment), ne permettent d'apercevoir que de manière intermittente l'extrémité haute des éoliennes.	Très faible	7,5
62	36	LURAI	Château de Monteneaux	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation.	Nul	6,8
63	86	BÉTHINES	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Partiellement inscrit	Faible	Covisibilité partielle, limitée à la partie haute du projet, possible depuis le nord de l'église, aux abords du cimetière.	Très faible	7,9

Tableau 14 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
36	Linge	Etang de la Gabrière	Site inscrit	Modéré	La végétation arborée entourant le site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec le projet	Nul	19
86	Pindray	Moulin de la Roche	Site inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle entre ce monument implanté en contexte boisé en bord de Gartempe et le projet.	Nul	17,2
36	Rosnay	Site de l'Epinière	Site classé	Fort	La végétation arborée entourant le site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec le projet.	Nul	17,7
36	Rosnay	Château, hameau du Bouchet et abords	Site inscrit	Modéré	En position dominante sur la plus haute butte de la Brenne, le château (ouvert au public) dispose de vues lointaines vers le projet dont les 5 éoliennes sont visibles. Les parties est et ouest du projet ne constituent pas un ensemble cohérent mais leur prégnance est limitée par l'éloignement. Les visibilitées ne sont pas possibles depuis le reste du périmètre.	Modéré	16,9
36	Rosnay, Douadic	Site de l'étang de la Mer Rouge en Brenne	Site Inscrit	Modéré	La végétation arborée entourant le site et l'éloignement empêchent toute relation visuelle avec le projet.	Nul	14,1
86	Jouhet et Pindray	Vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray	Site classé et Site Inscrit	Fort	La topographie et la végétation du fond de vallée empêchent toute relation visuelle directe avec le projet. Des covisibilités partielles sont cependant possibles depuis le périmètre du site classé, notamment depuis les axes routiers sur les hauteurs (D11, D115) offrant des vues dégagées.	Faible	15,2
86	Angles-sur-l'Anglin	Site d'Angles-sur-l'Anglin	Site Inscrit	Modéré	Le fond de vallée de l'Anglin ne présente aucune relation visuelle avec le projet en raison du relief et de la végétation arborée. Des vues partielles sont possibles ponctuellement depuis la périphérie du site (Les Pièces du Petits Breux, les Certeaux), limitées par le bocage développé aux alentours du village.	Très faible	8,8
86	Angles-sur-l'Anglin	Vallée de l'Anglin, village et hameaux proches	Site Inscrit	Modéré		Très faible	7,2
86	Angles-sur-l'Anglin	Vallée de l'Anglin	Site classé	Fort		Faible	6,8

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
86	Montmorillon	SPR de Montmorillon	SPR	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le périmètre du SPR en raison des masque bâtis et du relief.	Nul	21,4
86	Saint-Savin	SPR de Saint-Savin	SPR	Fort	Absence de relation visuelle avec le projet depuis le cœur du périmètre (comprenant l'abbaye de St-Savin) en raison des masques bâtis. Covisibilité partielle, limitée à l'extrémité haute du projet, depuis la périphérie du périmètre.	Faible	9,8

Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.



Figure 43 : Coupe topographique entre le site classé de l'Épinière et le projet éolien.

6.3.4.5 Description des effets du projet sur les sites UNESCO

L'aire d'étude éloignée comprend un site classé au patrimoine de l'UNESCO à savoir l'Abbaye de Saint-Savin. La protection porte sur ses fresques intérieures. **L'enjeu de ce bien est très fort.**

L'élément est inséré dans le cœur urbain de la ville, entouré par une ceinture de bâtiments. Aucune vue vers le projet depuis le monument ou sa zone tampon n'est envisageable. Comme identifié lors de l'état initial, des covisibilités directes et indirectes, partielles et lointaines seraient cependant possibles entre le projet et la flèche de l'abbaye (en limite de la zone tampon ou en périphérie du bourg). Ces visibilités sont cependant limitées à la partie haute du projet, qui émerge peu au-dessus des masques végétaux au premier plan.

Pour rappel, les éléments ayant justifié l'inscription de l'abbaye au patrimoine mondial de l'UNESCO concernent les fresques intérieures qui ne rentrent donc par conséquent pas en relation visuelle avec le projet. **L'impact du projet sur ce site est très faible, voire nul.**

6.3.4.6 Perceptions du projet depuis les sites touristiques

Sur les 12 sites et circuits touristiques de l'aire d'étude éloignée, six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement. L'ensemble de ces sites et circuit est repris dans le tableau suivant, néanmoins dans ce chapitre nous décrivons ceux pour lesquels une sensibilité non nulle avait été estimée lors de l'état initial.

Abbaye de Saint-Savin

Cet élément de patrimoine dispose d'une protection au titre des monuments historiques (cf. 6.3.4.4, page 187) et du patrimoine mondial de l'UNESCO (cf. 6.3.6.5, page 231). Pour rappel **son enjeu est très fort et l'impact du projet est très faible**.

Angles-sur-l'Anglin (enjeu modéré)

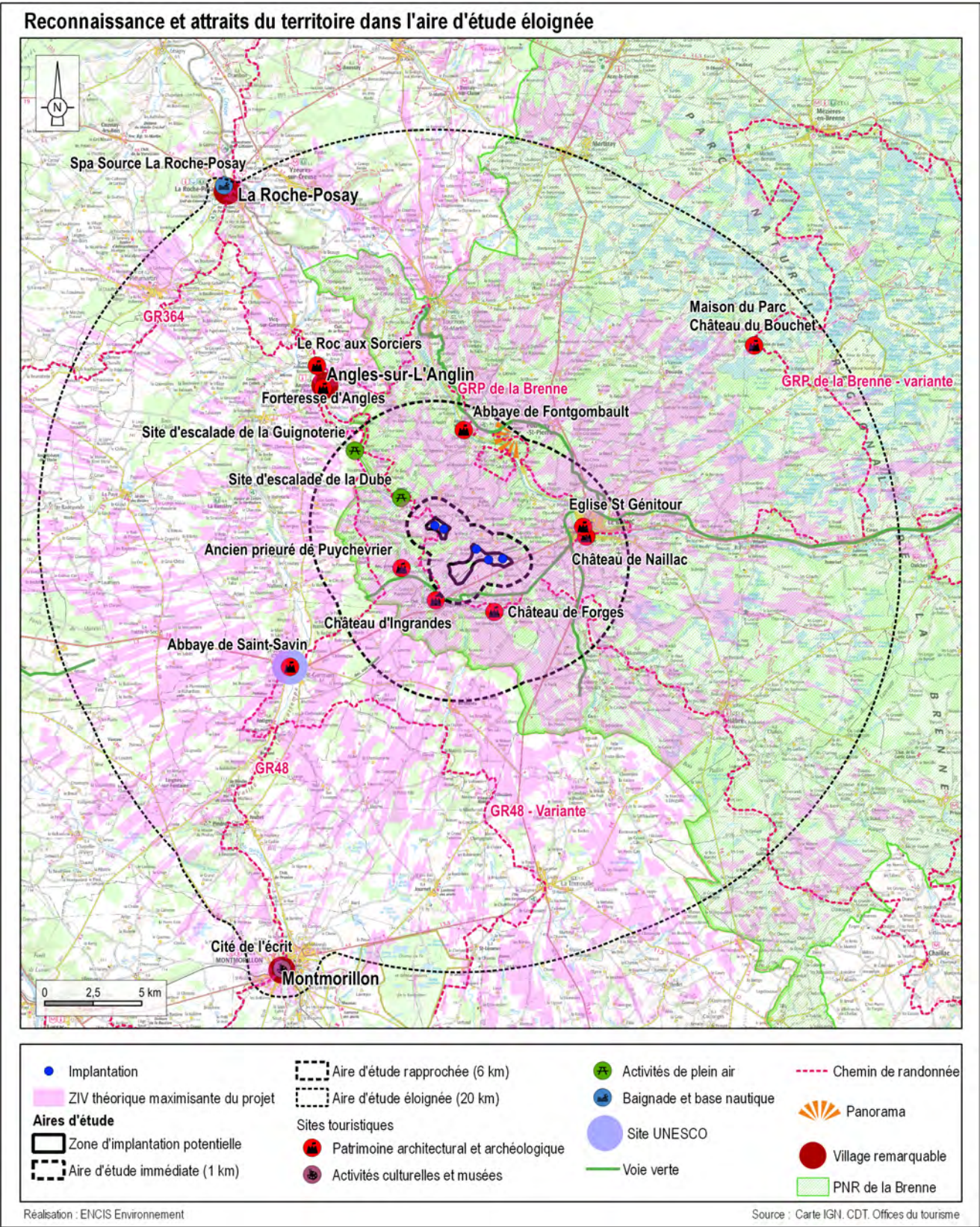
Reconnu comme parmi les plus beaux villages de France, il est également protégé au titre des sites inscrits et classés. **Son enjeu est modéré**.

Le centre-bourg descendant dans la vallée boisée de l'Anglin ne présente pas de relation visuelle avec le projet. Les visibilités partielles théoriques identifiées dans l'état initial sont quasiment inexistantes et seules quelques extrémités de toits peuvent ponctuellement se deviner au-dessus de la masse arborée. **L'impact du projet sur le village est très faible, voire nul**.

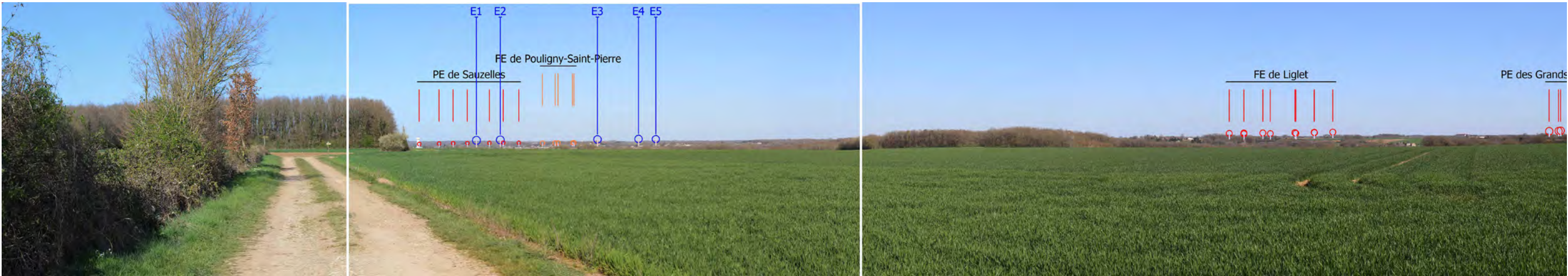
PNR de la Brenne

Pour rappel, la charte du PNR met en évidence des enjeux propres au parc et n'a pas de portée réglementaire. **Son enjeu est modéré**. A noter que les communes du projet présentent des capacités d'hébergement parmi les plus faibles des communes du PNR (cf. Carte 18).

Les relations visuelles avec la ZIP sont limitées par la végétation. Des vues ouvertes permettant de percevoir le projet sont cependant possibles au gré du vaste territoire du PNR. Les éoliennes sont en général perceptibles partiellement en raison des nombreux masques végétaux. **L'impact du projet sur le PNR à cette échelle est faible**.



Carte 49 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE.



Photographie 114 : Perception du projet depuis le GR48, à l'ouest d'Attigny (Photomontage 3).

Les itinéraires de découverte

L'AEE est traversée par deux chemins de Grande Randonnée (GR) et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le GR 48 et variante (enjeu modéré)

En grande majorité situé sur les bas-versants dans l'AEE, des vues ponctuelles et lointaines sont rares. Les éoliennes du projet sont souvent en grande partie masquées par les boisements présents en avant-plan. **L'impact du projet sur le GR48 et sa variante est très faible, voire nul.**

Le GRP de la Brenne (enjeu modéré)

Le bocage dense dans ce secteur de l'AEE ne permet que des vues très ponctuelles, et qui restent lointaines et limitées à l'extrémité des pales de éoliennes. **L'impact du projet sur le GRP de la Brenne est très faible.**

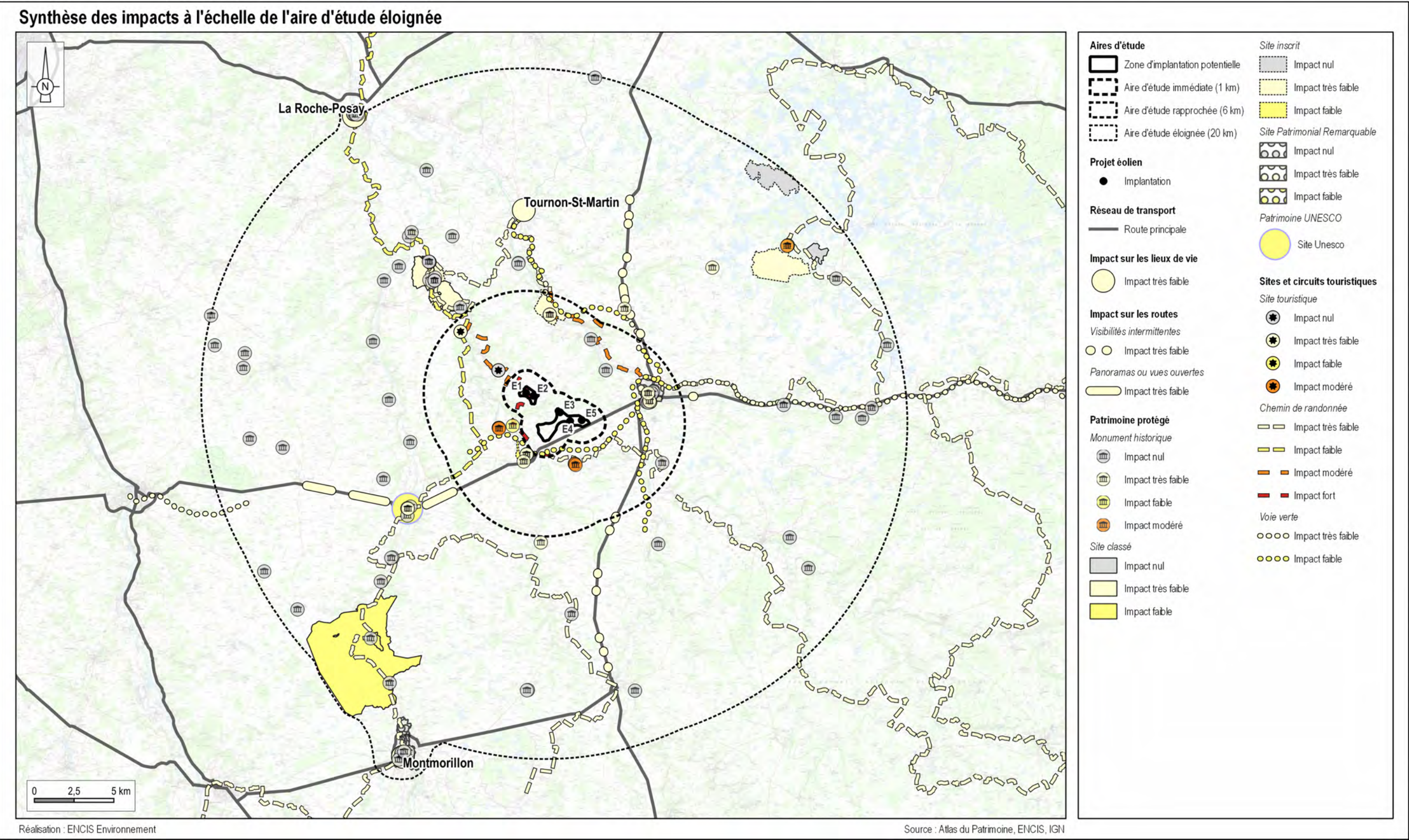
Les voies vertes (enjeu faible)

L'itinéraire Le Blanc - Thenay (à l'est de l'AEE) ne présente aucune relation visuelle avec le projet en raison de la bande arborée qui l'accompagne de part et d'autre.

Le tronçon Le Blanc - Preuilly-la-Ville (au nord de l'AEE) permet quelques rares perceptions limitées à la partie haute du projet. **L'impact du projet sur les voies vertes est très faible.**

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
86	Montmorillon	Cité de l'écrit	Patrimoine architectural et archéologique	SPR	Modéré	Située au cœur d'un quartier médiéval, la cité ne dispose d'aucune relation visuelle directe avec le projet en raison des masques bâtis.	Nul	21
86	Montmorillon	'Pays d'Art et d'Histoire'	Village remarquable	SPR	Modéré	Le centre-bourg ne présente aucune relation visuelle avec le projet en raison des masques bâtis, ainsi que du relief et de la végétation.	Nul	21
86	La Roche Posay	Spa source	Baignade	-	Faible	Aucune relation visuelle entre les abords du spa et le projet en raison du relief.	Nul	20,6
86	-	GR364	Randonnée	-	Modéré	Absence de relation visuelle en raison du relief et de la végétation.	Nul	17,5
86	Angles-sur-l'Anglin	Abri du Roc aux Sorciers	Grotte sculptée	MH Classé	Fort	La plus grande frise sculptée retrouvée, par ses caractéristiques (abris sous roche) et sa position (paroi exposée au sud, sur la rive droite et boisée de l'Anglin - projet à l'est) ne présente aucune relation visuelle avec le projet.	Nul	10,3
86	Saint-Savin	Abbaye	Patrimoine architectural et archéologique	MH Partiellement classé - Inscrit UNESCO	Très fort	Absence de visibilité vers le projet depuis l'abbaye et ses abords directs. Covisibilité partielle possible depuis les points hauts de la ville, limitée au clocher de l'église accolée à l'abbaye et à la partie haute des éoliennes.	Très faible	10,4
86	Angles-sur-l'Anglin	Forteresse d'Angles-sur-l'Anglin	Patrimoine architectural et archéologique	MH Classé	Fort	Aucune relation visuelle directe ou indirecte en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de l'Anglin.	Nul	9,2
86	Angles-sur-l'Anglin	Village	Plus Beaux Villages de France	Site inscrit Site Classé	Fort	Le centre-bourg descendant dans la vallée boisée de l'Anglin ne présente pas de relation visuelle avec le projet. Les visibilités partielles théoriques identifiées dans l'état initial sont quasiment inexistantes et seules quelques extrémités de pales peuvent ponctuellement se deviner au-dessus de la masse arborée.	Très faible, voire nul	8,5
36	-	GRP de la Brenne	Randonnée	-	Modéré	Boisements et bocage importants dans les paysages traversés laissant peu de visibilités possibles. Lorsqu'elles existent, elles sont partielles et limitées à l'extrémité haute des éoliennes.	Très faible, voire nul	0
86	-	GR48 et variante	Randonnée	-	Modéré	Aucune relation visuelle avec le projet sur le tronçon suivant la vallée de la Gartempe en raison du relief et de la végétation. La ZIV du projet ne met en évidence que très peu de zones de perception théorique et parmi celles-ci, peu sont avérées.	Très faible, voire nul	3,6
36-86	-	Voies vertes : Le Blanc - Thenay (à l'est), Le Blanc - Preuilly-la-Ville (au nord)	Voie verte	-	Faible	Pas de visibilité depuis l'itinéraire à l'est de l'AEE (ancienne voie ferrée longeant la Creuse). Quelques rares vues dégagées, limitées à la partie haute du projet sur l'itinéraire au nord.	Très faible	1,8
36	-	PNR de la Brenne	Parc Naturel Régional	-	Modéré	Le PNR présente un paysage mêlant étangs et nombreux boisements limitant les relations visuelles avec le projet. Des vues ouvertes sont cependant fréquentes au gré du vaste territoire du PNR. Les éoliennes sont en général perceptibles partiellement en raison des nombreux masques végétaux.	Faible	0

Tableau 16 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.



Carte 50 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en accord avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

6.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

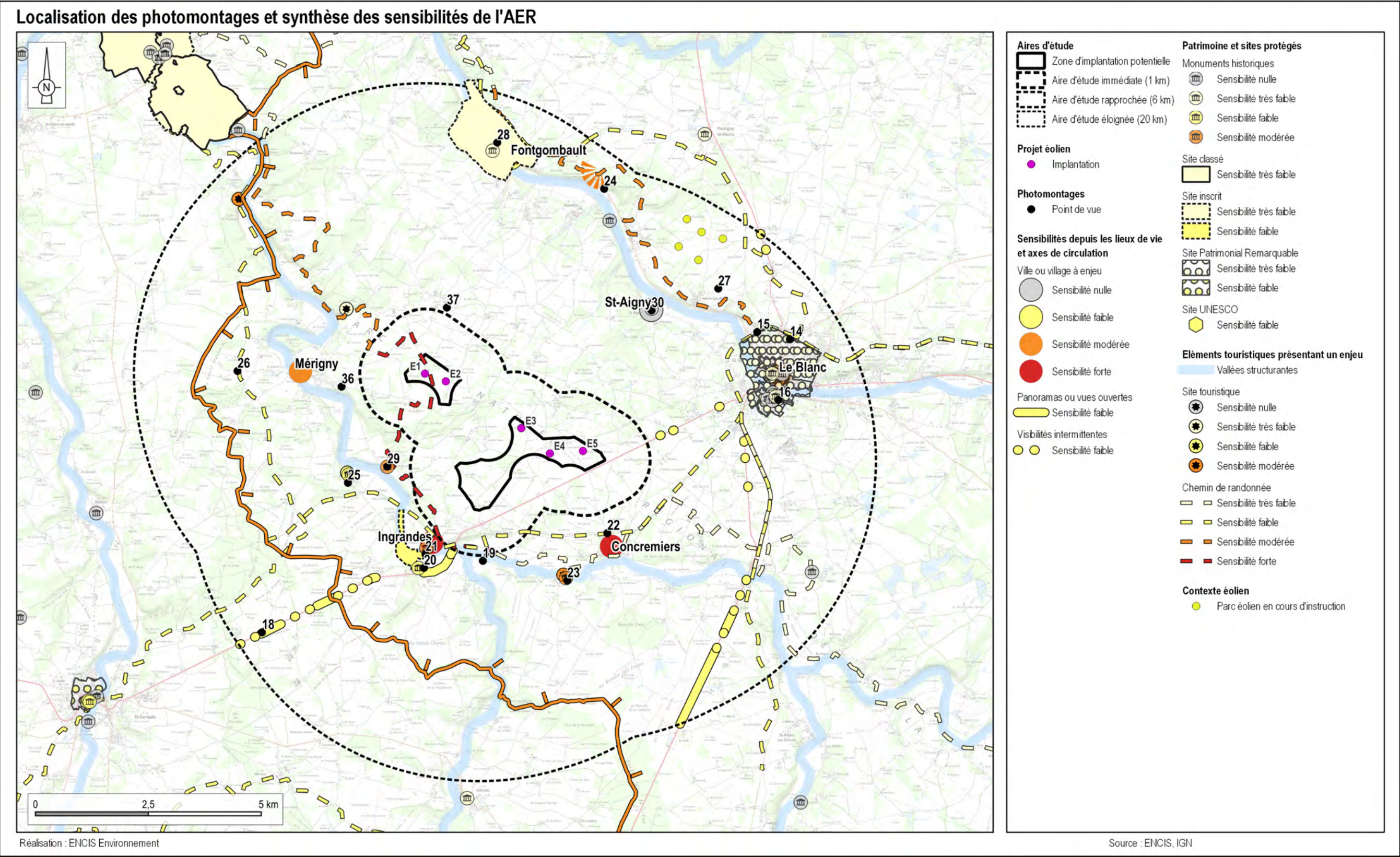
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 17 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact	Effet cumulé
14	Lieu de vie	Depuis l'ancienne gare du Blanc	Nul	Nul
15	Lieu de vie, tourisme et structures paysagères	Depuis le viaduc du Blanc	Faible	Faible
16	Patrimoine et lieu de vie	Depuis les abords du château de Naillac au sud du Blanc	Nul	Nul
17	Axes de communication	Depuis la D975 au sud de l'AER	Modéré	Modéré
18	Axes de communication	Depuis la D951 au sud-ouest de l'AER	Faible	Faible
19	Tourisme et structures paysagères	Depuis un point de vue emblématique du PNR de la Brenne, au sud de la vallée de l'Anglin	Faible	Nul
20	Patrimoine	Depuis les abords du site inscrit de la Croix, au sud d'Ingrandes	Faible	Faible
21	Patrimoine et lieu de vie	Depuis le pont sur l'Anglin en entrée sud-ouest d'Ingrandes	Très faible	Nul
22	Lieu de vie et tourisme	Depuis la voie verte au nord de Concremiers	Modéré	Nul
23	Patrimoine et tourisme	Depuis les abords du château des Forges au sud de l'Anglin	Modéré	Nul
24	Tourisme et structures paysagères	Depuis le point de vue des Roches, sur le tracé du GRP de la Brenne, en belvédère sur la vallée de la Creuse	Faible	Très faible
25	Patrimoine	Depuis la D53 aux abords du prieuré de Puychevrier	Modéré	Nul
26	Tourisme, axes de communication, lieu de vie	Depuis l'intersection entre la D27 et le GR48 à l'ouest de Mérigny	Modéré	Modéré
27	Lieu de vie	Depuis Mont la Chapelle à l'est de St-Aigny	Modéré	Faible
28	Patrimoine	Depuis les abords de l'abbaye de Fontgombault	Nul	Nul
29	Patrimoine	Depuis les abords de la chapelle du château de Plaincourault	Faible	Nul
30	Lieu de vie	Depuis la traversée du bourg de Saint-Aigny	Nul	Nul

Tableau 17 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 51 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.5.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet, positionné à l'interfluve entre les vallées principales de la Creuse et de l'Anglin, suit les lignes de force définies par ces cours d'eau orientés **nord-ouest / sud-est**. Le territoire est principalement agricole, composé de prairies de pâture et de cultures, séparées par un bocage encore structurant malgré sa régression. Les boisements suivent principalement les vallées. On en retrouve de différentes tailles sur les plateaux.

Le pôle urbain le plus important à cette échelle est le bourg du Blanc, à l'est de l'AER et de la vallée de la Creuse. Son versant ouest, plus abrupt et boisé, limite les relations visuelles avec le projet depuis la ville.

Les deux parties du projet, séparées par un petit vallon boisé (Vallée d'Auphine), apparaissent dissociées.

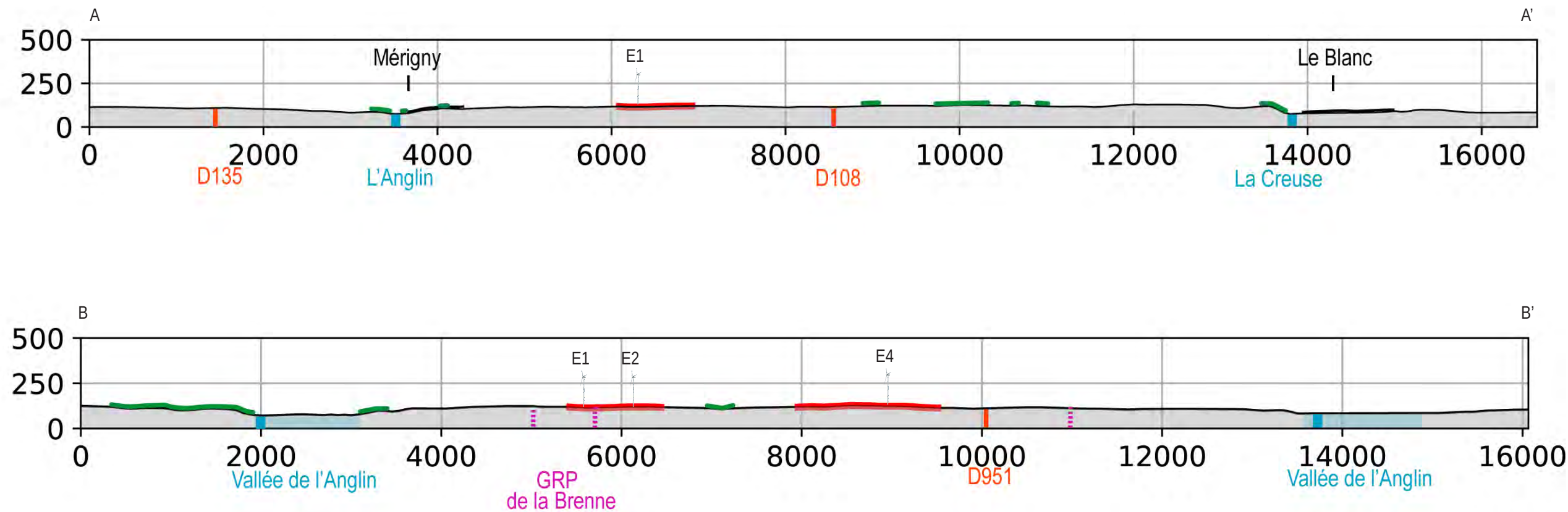
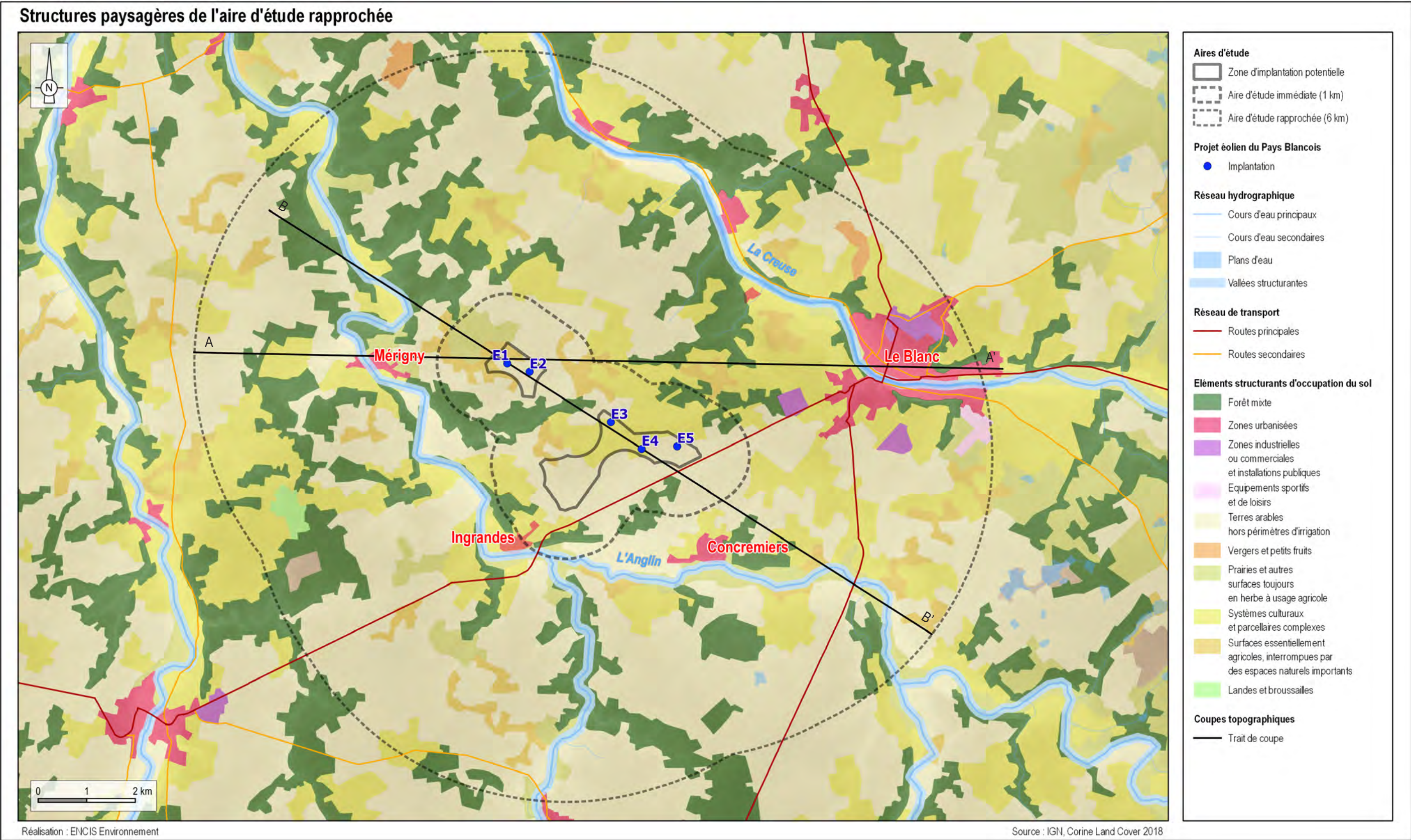


Figure 44 : Coupes de principe des relations entre le projet et les composantes paysagères de l'AER. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2. Les traits de coupes sont localisés sur la carte page suivante.



Carte 52 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.

6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte une ville (plus de 2 000 habitants) ainsi que six bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

Le Blanc (6 472 habitants en 2019)

Située à environ 3,5 km à l'est du projet, la ville du Blanc est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale. La ville est implantée au bord de la Creuse, qui la partage en deux. Aucune relation visuelle avec le projet n'est identifiée depuis la partie basse, dans la vallée. Quelques échappées visuelles lointaines sont en revanche possibles depuis les parties hautes de la ville, comme depuis le parking du centre commercial E. Leclerc ou le Lycée Pasteur, mais le bâti et la végétation arborée contraignent souvent les perceptions.

En périphérie de la ville et depuis les axes routiers principaux, le contexte bocager et boisé relativement dense limite également les vues de manière importante, ne permettant de percevoir que des bouts de pales

ponctuellement.

L'impact du projet sur la ville du Blanc est très faible.

Les autres bourgs de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 1 000 habitants.

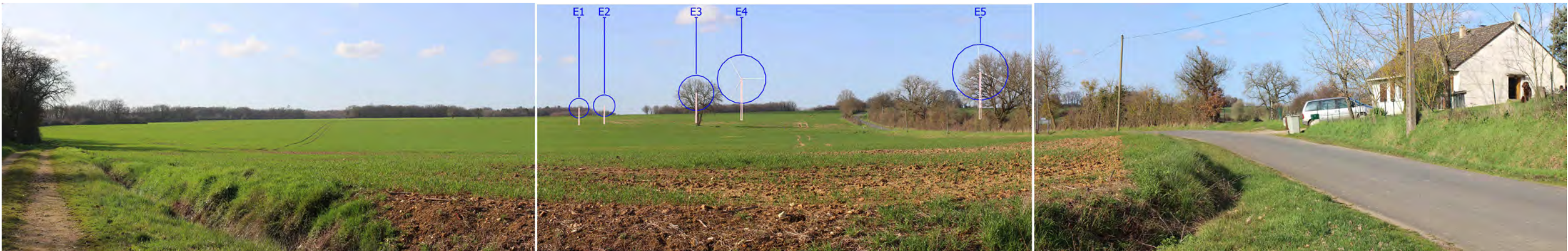
Concremiers (662 habitants)

Situé à 1,6 km au sud-est du projet, ce village est implanté sur la rive gauche de la vallée de l'Anglin.

Dans le village, les perceptions sont limitées par les masques bâtis et végétaux qui ne permettent de percevoir que ponctuellement la partie haute du projet, y compris depuis les vues dégagées, comme au niveau des parcelles non construites (rue du Chapelain) ou des accès au village (sortie ouest par la D54). La végétation boisée associée à la voie verte au nord du bourg constitue également une barrière visuelle au-delà de laquelle le projet éolien est visible sur quasiment toute sa hauteur (quelques boisements masquent partiellement sa partie basse, cf. Photographie 116). **L'impact du projet sur Concremiers est globalement faible, ponctuellement modéré.**



Photographie 115 : Projet masqué par le bâti et la végétation depuis l'ancienne gare du Blanc (Photomontage 14).



Photographie 116 : Vue sur le projet depuis le nord de Concremiers (Photomontage 22).

Sauzelles (260 habitants)

Situé à 4,4 km au nord-est du projet, ce village est implanté sur le bord du ruisseau de Baberoche, affluent de la Creuse. Le relief de la Bourgeonnière, au sud, le sépare du projet.

Aucune vue du projet n'est identifiée dans le village ou ses abords en raison des masques du relief boisé et du bâti. **L'impact du projet sur Sauzelles est nul.**

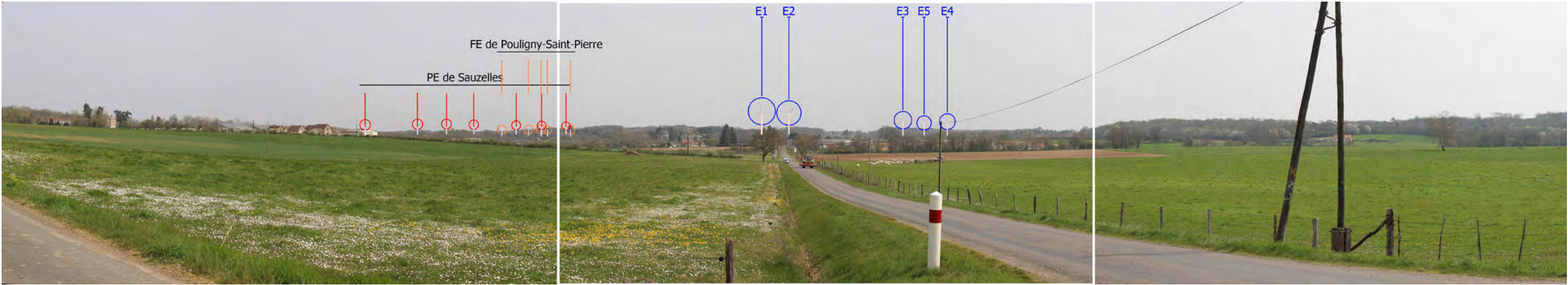
Mérigny (553 habitants)

Situé à 1,6 km à l'ouest du projet, ce village est implanté en longueur sur la rive gauche de l'Anglin, le long de la D27.

Malgré la proximité, les perceptions du projet sont limitées par les masques bâtis, le relief et la végétation. Seuls des bouts de pales pourront être perçus ponctuellement. En sortie est du village, la D27 offre une vue dégagée vers le projet, dont la partie basse reste toutefois masquée par le relief boisé en avant-plan (cf. Photographie 117). **L'impact du projet sur Mérigny est très faible, ponctuellement modéré.**

Saint-Aigny (289 habitants)

Situé à 3,2 km au nord-est du projet ce village est localisé sur la rive droite de la Creuse. Le relief boisé séparant le village du projet ainsi que les masques bâtis du bourg empêchent toute perception des éoliennes. **L'impact du projet sur Saint-Aigny est nul.**



Photographie 117 : Vue dégagée sur le projet depuis la D27, à l'ouest de Mérigny (Photomontage 26).



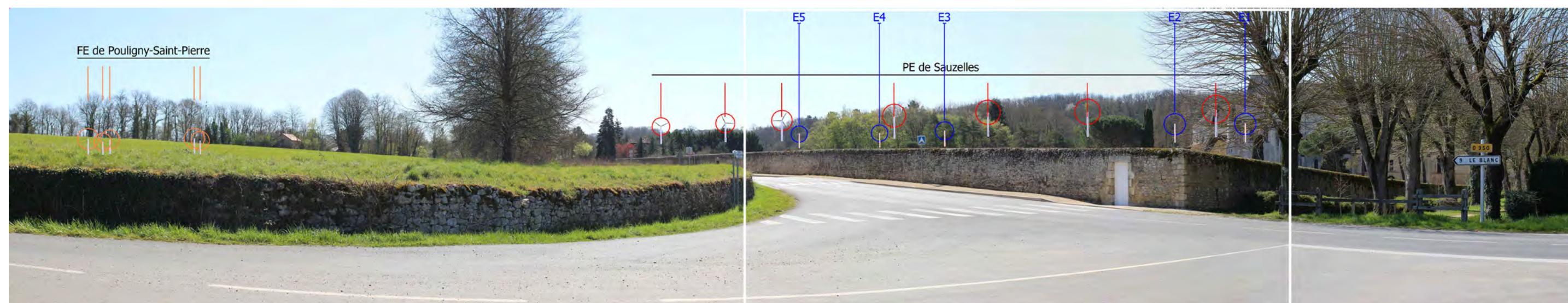
Photographie 118 : Projet masqué par le bâti et le relief depuis le bourg de Saint-Aigny (Photomontage 30).

Fontgombault (252 habitants)

Situé à 4,6 km au nord-est du projet, ce village est implanté sur la rive gauche de la vallée de la Creuse, dont les versants boisés masquent les éoliennes (cf. Photographie 120). Seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles depuis la périphérie nord du bourg, sur le plateau cultivé, notamment depuis la D43. **L'impact du projet sur Fontgombault est très faible.**

Ingrandes (317 habitants)

Situé à 1 km au sud-ouest du projet, ce village est implanté sur la rive gauche de l'Anglin. Depuis l'intérieur du bourg, les vues sont rares et partielles en raison des nombreux masques bâtis, mais également du relief et de la végétation. Aux abords du village, au nord de la vallée, des perceptions très fragmentées sont possibles depuis la route de Sauzelles au nord (D108). Au sud de la vallée, la D951 offre un champ de vision plus dégagé mais les éoliennes sont en partie masquées par la végétation de la ripisylve de l'Anglin (cf. Photographie 121 depuis une route communale à proximité de la D951). **L'impact du projet sur Ingrandes est très faible, ponctuellement faible.**



Photographie 119 : Projet masqué par le relief boisé de la vallée de la Creuse depuis les abords de l'Abbaye de Fontgombault (Photomontage 28).



Photographie 120 : Perception très partielle du projet depuis la D50, en entrée sud d'Ingrandes (Photomontage 21).



Photographie 121 : Perception très partielle du projet depuis les abords de la Croix Blanche, à proximité de la D951 au sud d'Ingrandes (Photomontage 21).

6.3.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.4.3, page 184, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte ci-après. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La D951 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Cet axe routier permet de relier Saint-Savin au Blanc et traverse l'AER du sud-ouest au nord-est. Au sud-ouest de l'AER, la vue s'ouvre, dévoilant le projet dont la partie basse reste masquée par les boisements en avant-plan (cf. Photographie 122). Les perceptions sont souvent intermittentes et partielles, limitées par la végétation mais également par les ondulations du relief. Au niveau du hameau de Beauregard et de l'intersection avec la D53C (aire de repos d'Ingrandes), la vue est dégagée vers le projet, en partie masqué par les boisements en avant-plan selon le point de vue. Ensuite, la D951 est encaissée entre deux talus limitant les perceptions. La partie haute des éoliennes est à nouveau perceptible de manière large et dégagée au niveau des hameaux du Coudray et de La Croix Blanche.

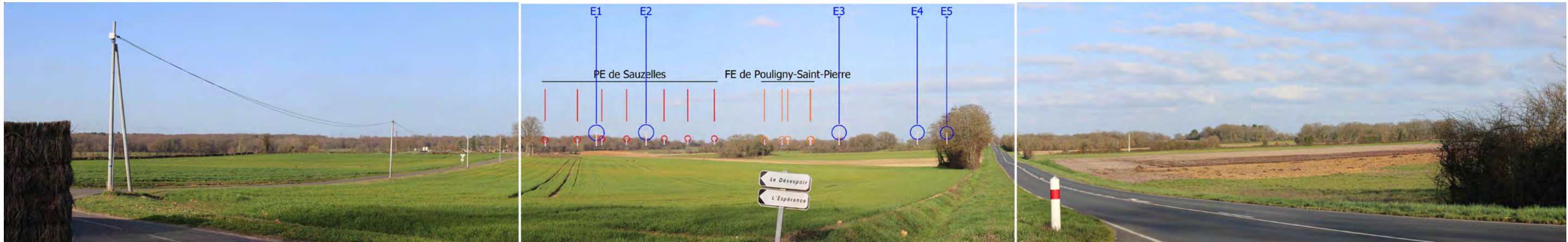
En provenance du Blanc, la route est longée de part et d'autre par un épais cordon végétal multistratifié masquant presque entièrement les éoliennes jusqu'à l'intersection avec la D27, où elles pourraient être partiellement perceptibles au-dessus des boisements (perception très faible limitée à l'extrémité haute). Quelques ouvertures laissent percevoir ponctuellement et partiellement le projet. **L'impact du projet sur la D951 est faible.**

La D975 au sud-est de l'AER

Cet axe relie La Trimouille, au sud dans l'AEE, au Blanc à l'est de l'AER. Jusqu'à la vallée de l'Anglin, la route traverse un paysage de cultures ouvert donnant la possibilité de vues dégagées vers le projet, dont les cinq éoliennes sont visibles à l'horizon (cf. Photographie 123, page 208). L'implantation donne un effet de perspective par rapport à la route en réduisant l'emprise horizontale, et l'éloignement limite la prégnance du projet dans les perceptions. Les quelques boisements présents entre les cultures constituent des masques intermittents, comme au niveau du hameau des Ajoncs. En descendant dans la vallée de l'Anglin, les masques sont plus importants (relief et végétation) et seule la partie haute des éoliennes pourrait être perceptible depuis la route. Les vues sur le projet sont ensuite masquées par les talus bordant la route et la végétation arborée, qui est plus présente en remontant vers la Brenne. **L'impact du projet sur la D975 est faible.**

La D950 au nord-est de l'AER

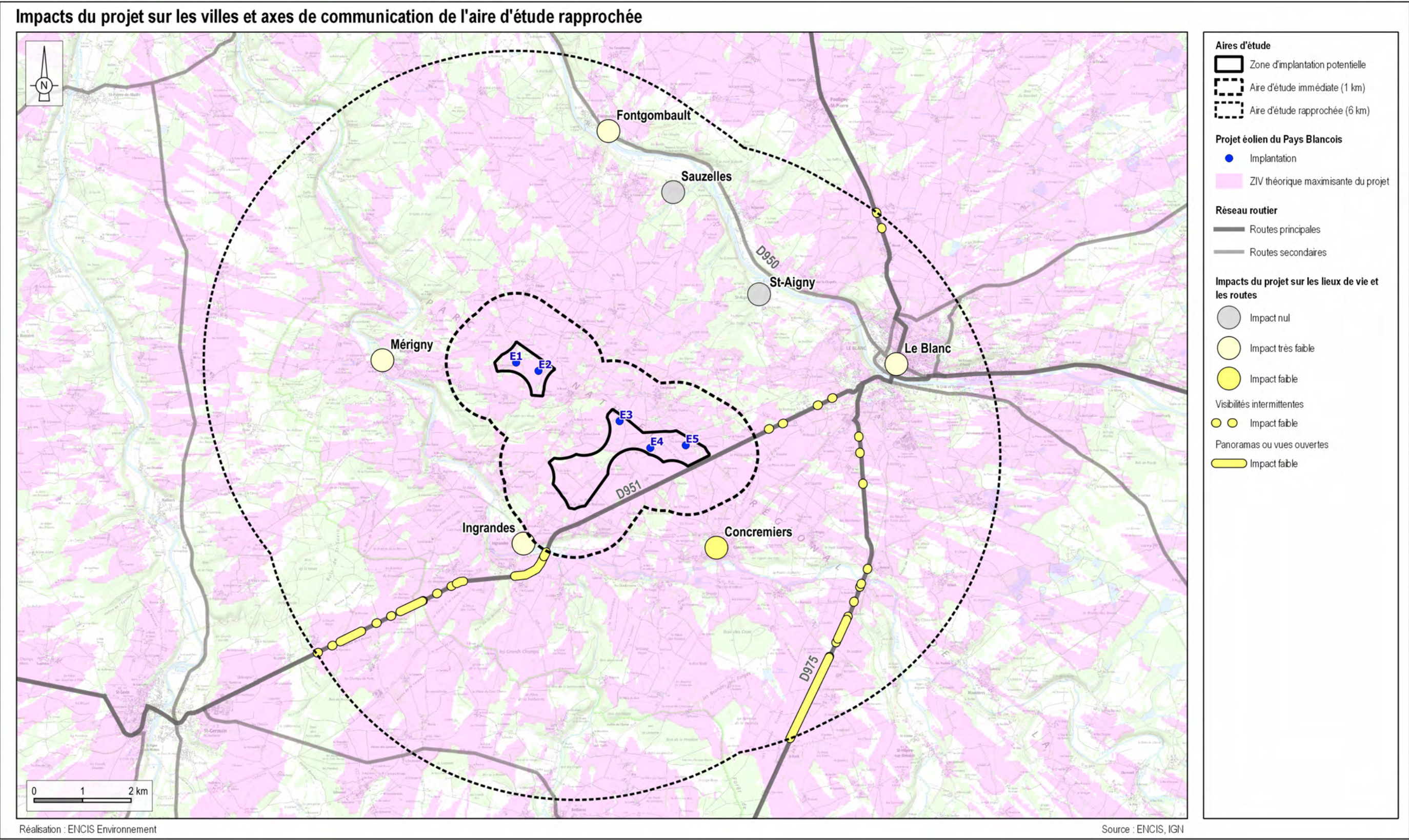
Circulant dans la vallée de la Creuse, cette route reliant Tournon-St-Martin au Blanc dispose de peu d'ouvertures visuelles vers le projet éolien. Le relief et la végétation de la vallée empêchent toute perception du projet. **L'impact du projet sur la D950 est nul.**



Photographie 122 : Vue partielle du projet depuis la D951 au sud-ouest de l'AER (Photomontage 18).



Photographie 123 : Vue ouverte vers le projet depuis la D975 au sud-est de l'AER (Photomontage 17).



Carte 53 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.

6.3.5.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le Tableau 18, page 215 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans les tableaux suivants. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 17 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Abbaye Notre-Dame de Saint-Julien à Fontgombault (MH n°66 - enjeu fort)

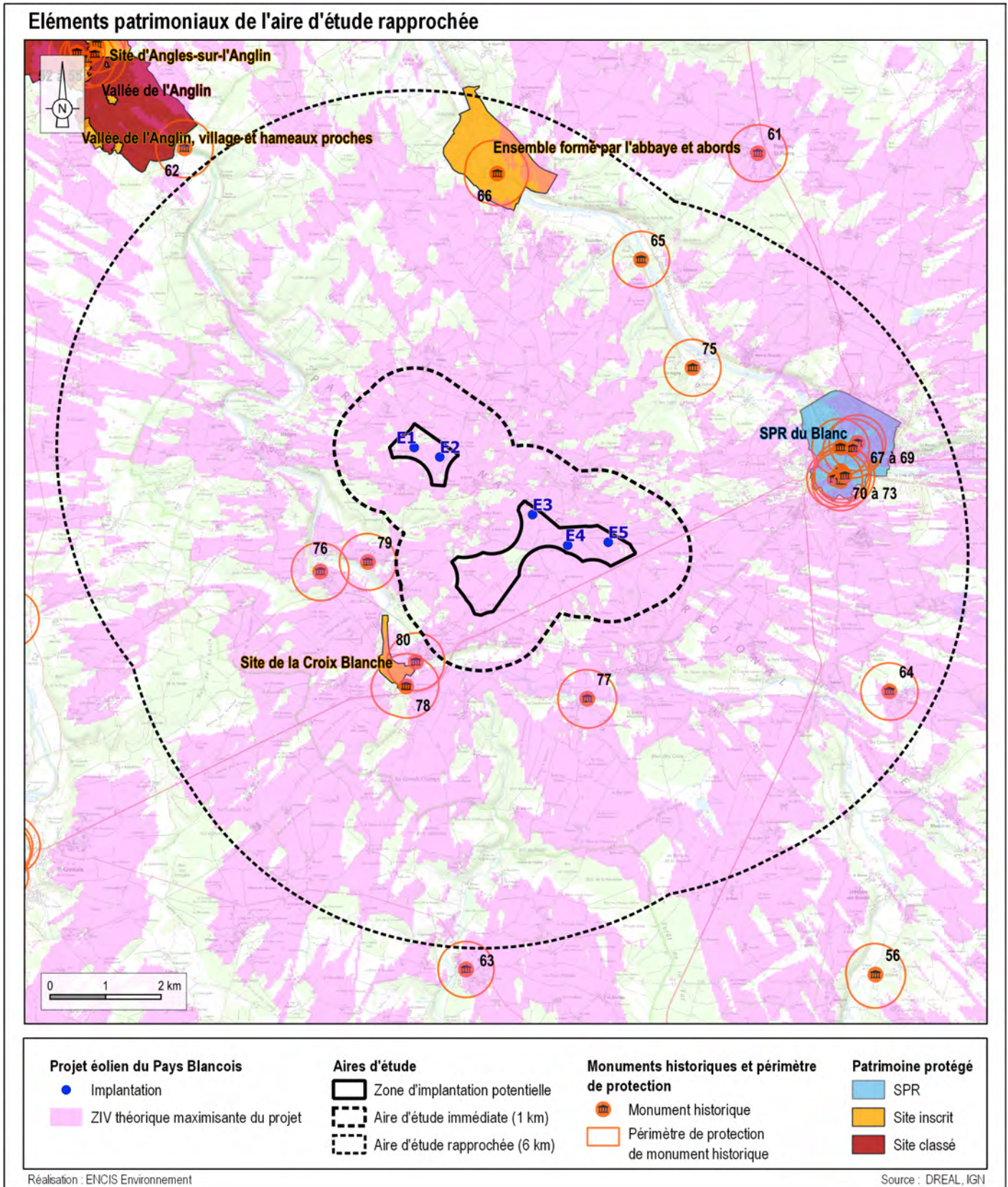
Aucune relation visuelle directe n'est identifiée avec le projet en raison du relief et la végétation dense qui enserre le monument ainsi que le versant boisé et abrupt de la vallée de la Creuse qui le sépare du projet (cf. Photomontage 29 du carnet de photomontages). Celui-ci peut être visible de manière partielle au sud-ouest du périmètre de protection mais sans visibilité conjointe avec le monument. **L'impact du projet sur ce monument est très faible, voire nulle.**

Eglise Saint-Génitour au Blanc (MH n°69 - enjeu fort)

Aucune relation visuelle directe n'a été identifiée entre le projet et le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc. Seule la partie haute des éoliennes émerge au-dessus du relief boisé de la vallée de la Creuse. **L'impact du projet sur ce monument est très faible.**

Prieuré grandmontain de Puychevrier à Mérigny (MH n°76 - enjeu fort)

Une covisibilité est identifiée entre le prieuré et le projet depuis la D53 au sud du monument. Ce dernier occupe une emprise horizontale importante et E1 et E2 sont prégnantes (cf. Photographie 126). **L'impact du projet sur ce monument est modéré.**



Carte 54 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.

Château de Forges à Concremiers (MH n°77 - enjeu fort)

Une covisibilité très limitée est identifiée depuis la D53 au sud du monument (cf. Photographie 124). Le projet peut également être perçu depuis les fenêtres du bâtiment tournées au nord. Même si leurs mâts sont en partie masqués par des boisements, E3, E4 et E5 sont prégnantes. **L'impact du projet sur ce monument est modéré.**

Château de Plaincourault à Mérigny (MH n°79 - enjeu modéré)

La chapelle se situe dans un contexte plus ouvert que le château mais la visibilité du projet n'y est pourtant pas très importante. Les éoliennes sont en grande partie masquées par le relief et la végétation en avant-plan (cf. Photographie 125). Une covisibilité partielle est également identifiée entre le château et le projet depuis la D53 à l'ouest de Puychevrier (cf. Photographie 126, page 212). **L'impact du projet sur ce monument est faible.**

Maison dite « de La Croix Blanche » à Ingrandes (MH n°78 - enjeu modéré)

La protection concerne divers éléments du monument mais également le parc et les dépendances. Les masques végétaux sont importants mais des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords où depuis le périmètre de protection, notamment depuis la D53 au sud-est, mais sans relation visuelle conjointe avec le monument. **L'impact du projet sur ce monument est très faible.**

Château d'Ingrandes (MH n°80 - enjeu modéré)

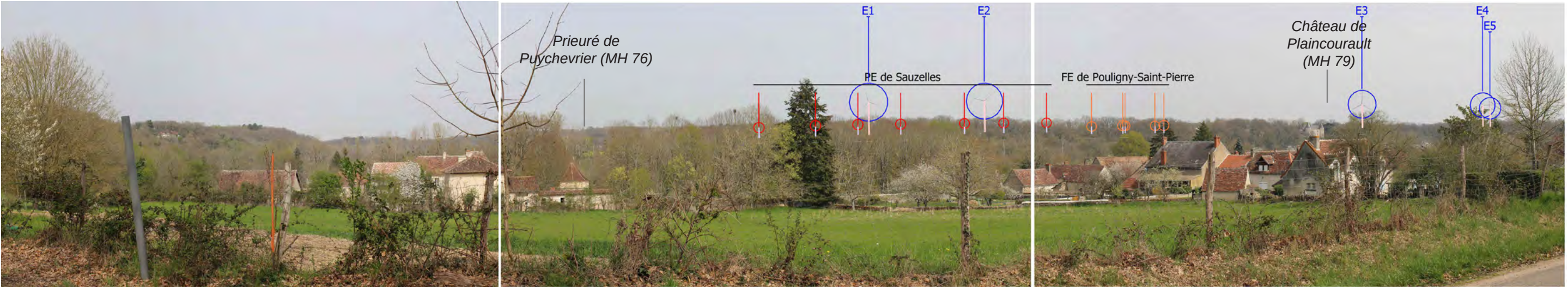
La covisibilité identifiée depuis le pont en entrée sud du bourg est finalement très limitée par les masques bâtis du bourg et seule l'extrémité haute de E4 (voire éventuellement E3-E5) peut se deviner au-dessus des toits (cf. Photographie 127, page 212). Depuis le périmètre de protection, les vues sont également limitées par le relief, le bâti et la végétation et les vues ouvertes ne permettent pas de covisibilité entre le projet et le château. **L'impact du projet sur ce monument est très faible.**



Photographie 124 : Perception partielle du projet depuis les abords du château de Forges (MH77) (Photomontage 23).



Photographie 125 : Visibilité partielle du projet depuis les abords du château de Plaincourault de la chapelle du (MH79) (Photomontage 29).



Photographie 126 : Relation visuelle entre le projet et les MH 76 (prieuré de Puychevrier) et 79 (château de Plaincourault) depuis la D53 (Photomontage 25).



Photographie 127 : Covisibilité limitée entre le château d'Ingrandes (MH80) et le projet (Photomontage 21).

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés et sites patrimoniaux remarquables

Sur les trois éléments protégés recensés dans l'aire d'étude intermédiaire, tous présentent des relations visuelles limitées avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Le site inscrit de Croix Blanche à Ingrandes (enjeu modéré)

L'importante végétation arborée, associée à l'Anglin et faisant partie du site, empêche les perceptions visuelles directes du projet. Des visibilitées partielles du projet sont possibles depuis la périphérie du site (comme depuis la D53 au nord-ouest). *L'impact du projet sur ce site est faible.*

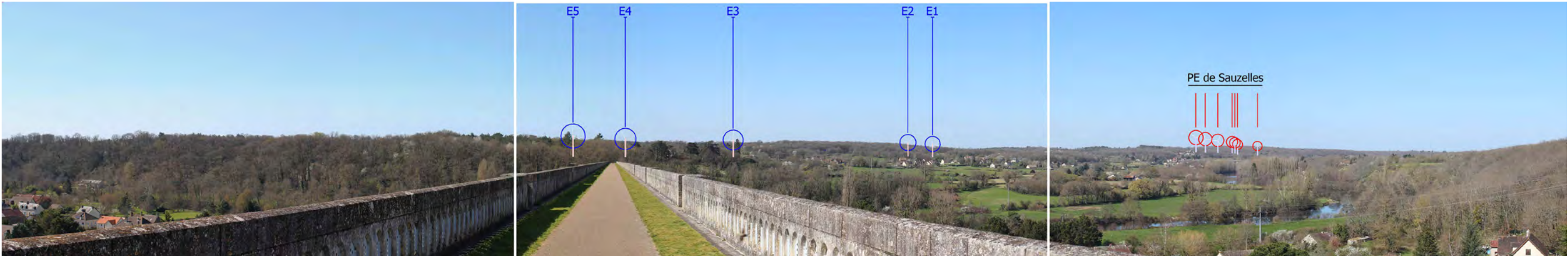
Le site inscrit de l'ensemble formé par l'abbaye et ses abords à Fontgombault (enjeu modéré)

L'abbaye et ses abords ne présentent aucune relation directe avec le projet en raison du relief et de la végétation boisée de la vallée de la Creuse. L'accès depuis la D950, partie intégrante du périmètre du site

inscrit, ne permet pas non plus de percevoir le projet pour les mêmes raisons (la route est bordée par de grands conifères empêchant toute échappée visuelle sur la quasi-totalité du périmètre protégé). Quelques vues très partielles (limitées à la partie haute des éoliennes) sont envisageables depuis le nord ou le sud du site inscrit, sans covisibilité avec l'abbaye. *L'impact du projet sur ce site est très faible.*

Le site patrimonial remarquable du Blanc (enjeu modéré)

Quelques perceptions ponctuelles sont identifiées dans le périmètre de la ZPPAUP : depuis le parking du centre commercial E. Leclerc, surplombant la ville et donnant une vue dégagée vers le projet, depuis le lycée Pasteur et notamment ses fenêtres donnant sur la rue Georges Sand (vers le projet), depuis la voie verte (cf. Photographie 128), en limite nord du périmètre du SPR. Les vues sont partiellement masquées par le bâti et la végétation urbaine ainsi que par le relief boisé de la vallée de la Creuse, ne laissant percevoir que la partie haute des éoliennes. *La sensibilité est donc jugée globalement très faible, ponctuellement faible.*



Photographie 128 : Vue dégagée sur la ville du Blanc et le projet depuis le viaduc (voie verte) en limite nord du périmètre du SPR (photomontage 15).



Photographie 129 : Vue dégagée sur la ville du Blanc mais perception limitée du projet depuis le parking du centre commercial E.Leclerc.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
64	36	MAUVIÈRES	Maison-forte de Villiers	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Cette propriété privée figure parmi les gîtes de France. La végétation du parc ainsi que les haies et boisements alentour empêchent toute relation visuelle avec le projet depuis les abords.	Nul	5,7
65	36	SAUZELLES	Monument funéraire romain sculpté dans un rocher	Classé	Modéré	Aucune relation visuelle pour ce monument situé dans la vallée boisée de la Creuse.	Nul	4,9
66	36	FONTGOMBAULT	Abbaye Notre-Dame-et-Saint-Julien	Partiellement Classé-Inscrit	Fort	Aucune visibilité du projet depuis l'Abbaye en raison du relief et de la végétation de la vallée de la Creuse. Le contexte boisé empêche également toute relation visuelle depuis les abords du monument. Le projet peut être partiellement visible depuis le sud-ouest du périmètre de protection, de l'autre côté de la Creuse, mais sans relation visuelle conjointe avec l'abbaye.	Très faible, voire nul	5,2
67	36	LE BLANC	Chapelle dite des Piliers	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis.	Nul	4,8
68	36	LE BLANC	Couvent des Augustins	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis.	Nul	4,7
69	36	LE BLANC	Eglise Saint-Génitour	Classé	Fort	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc. Seule l'extrémité haute des éoliennes est perceptible à l'arrière de la vallée boisée de la Creuse.	Très faible	4,5
70	36	LE BLANC	Eglise Saint-Cyran	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc. Seule l'extrémité haute des éoliennes est perceptible à l'arrière de la vallée boisée de la Creuse.	Très faible	4,4
71	36	LE BLANC	Maison Hénault	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis pour ce bâtiment proche de l'Anglin.	Nul	4,4
72	36	LE BLANC	Château-Naillac	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc. Seule l'extrémité haute des éoliennes est perceptible à l'arrière de la vallée boisée de la Creuse.	Très faible	4,4
73	36	LE BLANC	Hôtel de Châtillon de Villemorand	Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle avec le projet depuis les abords de cette propriété privée.	Nul	4,3
74	36	LE BLANC	Maison des Charassons	Partiellement Classé	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis et de la végétation.	Nul	4,2
75	36	SAINT-AIGNY	Eglise Saint-Aignan	Inscrit	Modéré	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison du relief et de la végétation.	Nul	3,3
76	36	MÉRIGNY	Prieuré grandmontain de Puychevrier	Classé	Fort	Des vues très partielles sont possibles depuis le monument, à travers le filtre de la végétation du parc et des abords immédiats, et une covisibilité partielle est identifiée depuis la D53 au sud du monument (cf. PM 25).	Modéré	2,8
77	36	CONCREMIERS	Château de Forges	Classé	Fort	Une covisibilité très limitée est identifiée depuis la D53 au sud du monument. Cette propriété privée accueillant du public (gîte, chambre d'hôtes, événementiel) dispose également d'une visibilité sur le projet depuis les ouvertures du bâtiment au nord (cf. PM 23).	Modéré	2,8
78	36	INGRANDES	Maison dite "de La Croix Blanche"	Inscrit	Modéré	La protection concerne divers éléments du monument mais également le parc et les dépendances. Les masques végétaux sont importants mais des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords où depuis le périmètre de protection, notamment depuis la D53 au sud-est mais sans relation visuelle conjointe avec le monument.	Très faible	3,8

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
79	36	MÉRIGNY	Château de Plaincourault	Partiellement Classé	Modéré	La protection porte sur la chapelle seigneuriale indépendante du château. Depuis les abords directs de la chapelle, la visibilité du projet est limitée par les masques du relief et de la végétation. Le projet est plus perceptible depuis la D53 où une covisibilité est observée entre le projet et le château mais sans relation visuelle conjointe avec la chapelle (cf. PM 29).	Faible	2,2
80	36	INGRANDES	Château d'Ingrandes	Inscrit	Modéré	La covisibilité identifiée depuis le pont en entrée sud du bourg est finalement très limitée par les masques bâtis du bourg et seule l'extrémité haute de E4 (voire éventuellement E3-E5) peut se deviner au-dessus des toits. Depuis le périmètre de protection, les vues sont également limitées par le relief, le bâti et la végétation et les vues ouvertes ne permettent pas de visibilité conjointe entre le projet et le château.	Très faible	3,4

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)	
36	Fontgombault	Ensemble formé par l'abbaye et ses abords	Inscrit	Modéré	Le contexte boisé de la vallée de la Creuse constitue un masque important ne laissant apparaître que l'extrémité haute des éoliennes depuis la périphérie du périmètre.	Très faible	4,6	
36	Le Blanc	SPR du Blanc	SPR	Modéré	Quelques rares vues dégagées depuis la partie haute de la ville ou la périphérie du périmètre. Vues partielles en raison des masques bâtis et végétaux, limitées à l'extrémité des pales.	Très faible	3,9	
36	Ingrandes	Site de la Croix Blanche	Inscrit	Modéré	La protection concerne divers éléments du monument mais également le parc et les dépendances. Les masques végétaux sont importants mais des covisibilités partielles sont possibles depuis les abords.	Faible	3	

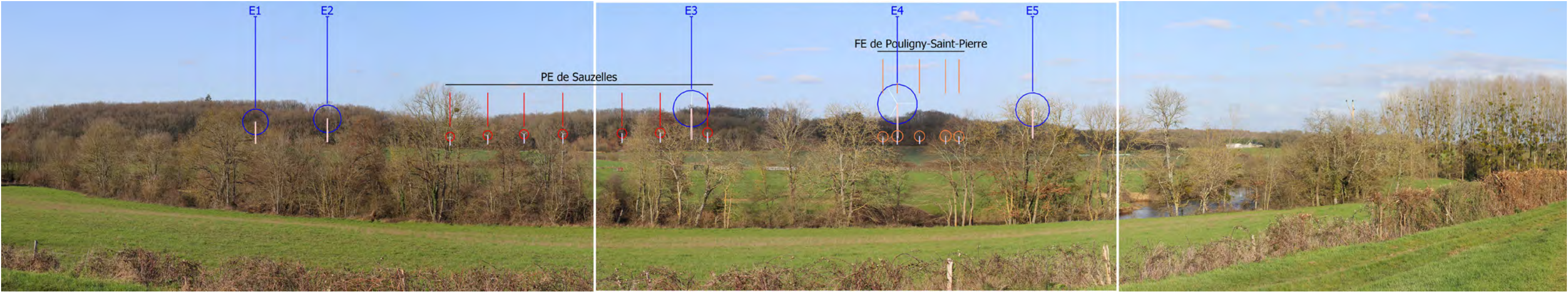
Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.

Description des effets du projet sur le patrimoine inventorié non protégé

Le PNR de la Brenne (enjeu faible à modéré)

La quasi-totalité de l'AER est partie intégrante du PNR de la Brenne. Les relations visuelles avec le projet sont limitées par le contexte boisé et le relief, ne laissant percevoir ponctuellement que la partie haute des éoliennes. Parmi les points de vue identifiés comme à protéger par le PNR, on recense une vue depuis la vallée de l'Anglin, au niveau de la D53, à proximité d'Ingrandes (cf. Photographie 130). E1 et E2 sont complètement masquées par la végétation. E3 est également en grande partie masquée, mais E4 et E5 sont

plus visibles, à hauteur de rotor, bien qu'E5 soit ici filtrée par la ripisylve en avant-plan. *L'impact du projet sur le PNR de la Brenne est globalement faible.*



Photographie 130 : Perception du projet depuis la vallée de l'Anglin, au premier-plan, point de vue remarquable identifié par le PNR (Photomontage 19).



Photographie 131 : Perception limitée du projet depuis l'une des vues majeures identifiées par le PNR le long de la D50, au sud d'Ingrandes.

Description des effets du projet sur les sites touristiques et remarquables

Sur les 12 sites et circuits touristiques de l'aire rapprochée, un seul ne présente aucune relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Les monuments historiques recensés comme sites touristiques (cf. tableau page suivante) ont été décrits précédemment.

Les itinéraires de découverte

L'AER est traversée par deux chemins de Grande Randonnée (GR) et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le GR 48 (enjeu modéré)

Dans l'ouest de l'AER, ce sentier reste sur le plateau, à distance de la vallée, permettant des vues dégagées vers le projet éolien, plus ou moins masqué par le relief et la végétation en avant-plan. Même depuis les vues les plus ouvertes, la partie basse du projet est masquée par les boisements (cf. Photographie 132). *L'impact du projet sur le GR48 est faible.*

Le GRP de la Brenne (enjeu modéré)

Ce sentier traverse l'AER (et l'AEI) en plusieurs endroits.

A l'est du Blanc, le GRP suit le tracé de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée encadrée de boisements. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis ce tronçon. En traversée du Blanc, les bâtiments s'ajoutent à la végétation arborée pour masquer le projet. A l'ouest du Blanc, le GRP alterne des passages en forêt ou dans la vallée de la Creuse, empêchant toute relation avec le projet, et des contextes plus dégagés

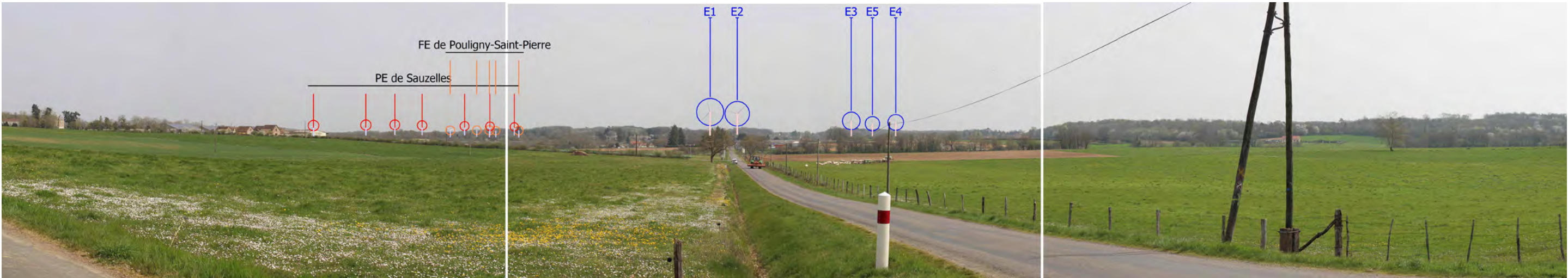
permettant quelques perceptions partielles. Le projet, lorsqu'il est perceptible, n'apparaît que partiellement au-dessus de la masse boisée. La portion du tracé qui suit le cours de l'Anglin se rapproche du projet mais les boisements traversés sont nombreux et limitent les perceptions. *L'impact du projet sur le GRP de la Brenne est faible.*

Les voies vertes (enjeu faible)

Comme vu précédemment, les perceptions du projet sont limitées par les boisements de la vallée de la Creuse notamment. Les rares ouvertures offrent une vue très partielle vers le projet, en grande partie masqué par le relief et /ou la végétation. Le tracé reliant Le Blanc à St-Hilaire-sur-Benaize est également encadré par la végétation arborée empêchant les relations visuelles avec le projet, de même qu'entre Le Blanc et Ingrandes. Malgré la proximité, les masques liés à la végétation, et dans une moindre mesure au relief, sont importants et limitent les perceptions des éoliennes depuis la voie verte. Le viaduc traversant la Creuse à l'ouest du Blanc permet en revanche d'avoir une vue dégagée, bien que ponctuelle et confidentielle, sur la partie haute des éoliennes. *L'impact du projet sur cet itinéraire est faible.*

Le site d'escalade de la Guignoterie (enjeu modéré)

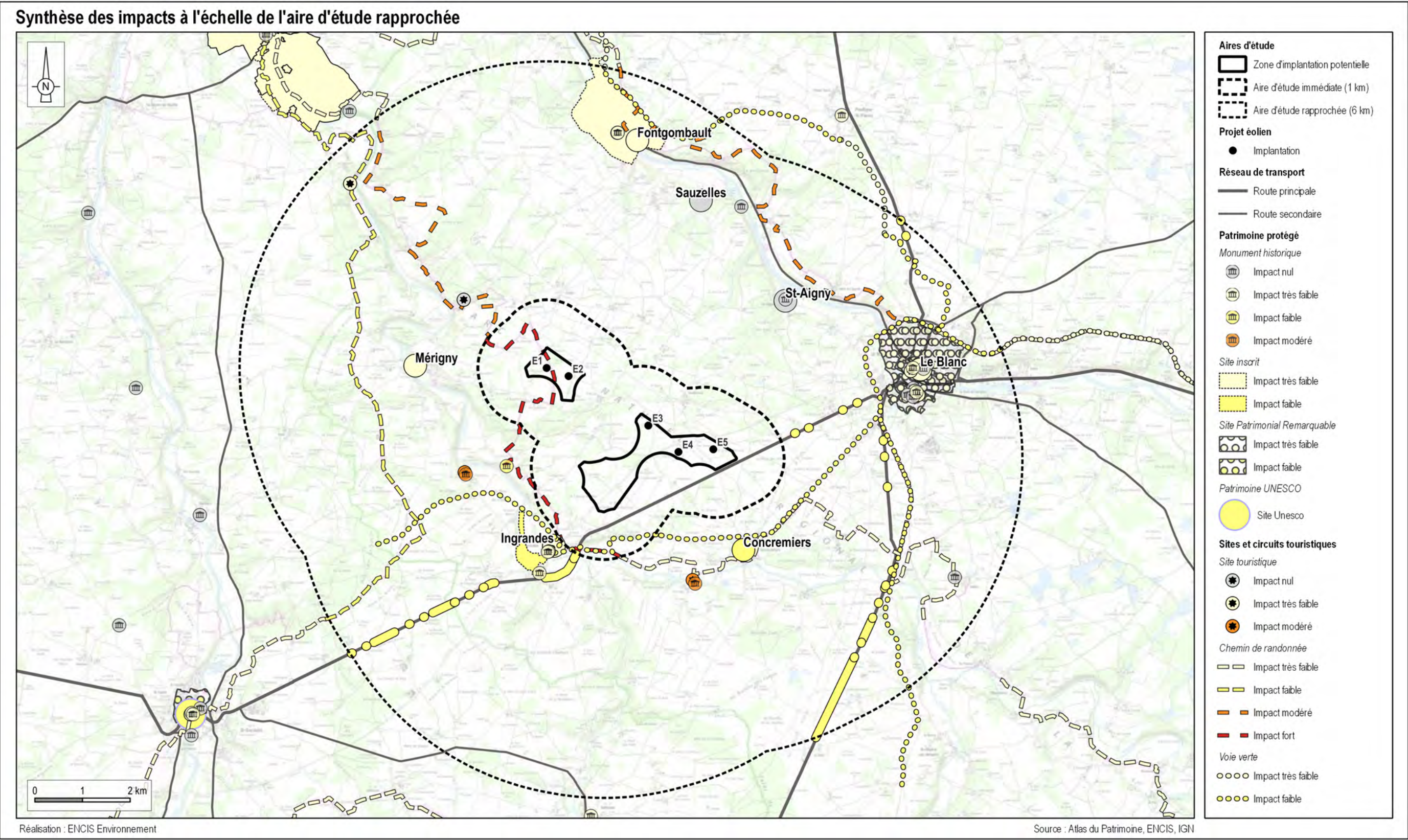
Surplombant l'Anglin, la falaise est orientée au sud-est, vers le projet. Le haut des voies offre la possibilité de vues dégagées au-dessus des arbres en direction des éoliennes qui sont en grande partie masquées par le relief boisé qui les sépare du site d'escalade. *L'impact du projet sur ce site est très faible.*



Photographie 132 : Perception du projet depuis l'intersection entre le GR48 et la D27 à l'ouest de Mérigny (Photomontage 26).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
36	Fontgombault	Abbaye Notre-Dame-et-Saint-Julien	Patrimoine architectural et archéologique	MH Partiellement Classé-Inscrit	Fort	Aucune visibilité du projet depuis l'abbaye en raison du relief et de la végétation de la vallée de la Creuse. Le contexte boisé empêche également toute relation visuelle depuis les abords du monument. Le projet peut être partiellement visible depuis le sud-ouest du périmètre de protection, de l'autre côté de la Creuse, mais sans relation visuelle conjointe avec l'abbaye.	Très faible, voire nul	5,2
36	Le Blanc	Eglise Saint-Génitour		MH Classé	Fort	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc. Seule l'extrémité haute des éoliennes est perceptible à l'arrière de la vallée boisée de la Creuse.	Très faible	4,5
36	Le Blanc	Château-Naillac		MH Partiellement inscrit	Faible	Aucune relation visuelle depuis le monument ou ses abords en raison des masques bâtis. Une covisibilité est cependant possible depuis l'amont, au niveau du parking du E. Leclerc. Seule l'extrémité haute des éoliennes est perceptible à l'arrière de la vallée boisée de la Creuse.	Très faible	4,4
36	Mérigny	Prieuré grandmontain de Puychevrier		MH Classé	Fort	Une covisibilité est identifiée entre le prieuré et le projet depuis la D53 au sud du monument. Le projet occupe une emprise importante.	Modéré	2,8
36	Ingrandes	Château d'Ingrandes		MH Inscrit	Modéré	La covisibilité identifiée depuis le pont en entrée sud du bourg est finalement très limitée par les masques bâtis du bourg et seule l'extrémité haute de E4 (voire éventuellement E3-E5) peut se deviner au-dessus des toits. Depuis le périmètre de protection, les vues sont également limitées par le relief, le bâti et la végétation et les vues ouvertes ne permettent pas de visibilité conjointe entre le projet et le château.	Très faible	3,4
36	Concremiers	Château de Forges		MH Classé	Fort	Une covisibilité très limitée est identifiée depuis la D53 au sud du monument. Cette propriété privée accueillant du public (gîte, chambre d'hôtes, événementiel) dispose également d'une visibilité sur le projet depuis les ouvertures du bâtiment au nord.	Modéré	2,8
36 - 86	-	GR48	Randonnée	-	Modéré	Tracé à l'ouest de l'AER. Partie basse du projet souvent masquée par les boisements.	Faible	3,6
36	-	GRP de la Brenne		-	Modéré	Tracé alternant contexte boisé (sans relation visuelle avec le projet) et contexte ouvert permettant des vues partielles sur les éoliennes. Les boisements constituent des masques partiels.	Faible	0
36	-	Voie verte	Voie verte	-	Faible	Tracé majoritairement encadré d'une végétation arborée limitant de manière importante les relations visuelles avec le projet. Vue dégagée depuis le viaduc sur la Creuse au Blanc, limitée à la partie haute du projet.	Faible	2
36	Saint-Pierre-de-Maillé	Site d'escalade de la Guignoterie	Activité de plein air	-	Modéré	Paroi surplombant l'Anglin et orientée vers le projet. Vues dégagées possibles depuis le haut des voies d'escalades (environ 35 m de hauteur). Les éoliennes sont en grande partie masquées par le relief boisé en avant-plan.	Très faible	5,5
36	Mérigny	Site d'escalade de la Dube		-	Faible	Paroi située dans un boisement avec falaises émergeant nettement au-dessus mais orientées à l'opposé du projet. Le site est identifié comme paysage emblématique par le PNR.	Nul	1,3
36	-	PNR de la Brenne	Parc Naturel Régional	-	Faible	Le PNR présente un paysage mêlant étangs et nombreux boisements limitant les relations visuelles avec le projet. Des vues ouvertes sont cependant fréquentes au gré du vaste territoire du PNR. Les perceptions des éoliennes, lorsqu'elles existent, sont en général partielles en raison des nombreux masques végétaux.	Faible	2

Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.



Carte 55 : Synthèse des impacts du projet sur le contexte patrimonial et paysager de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.3.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

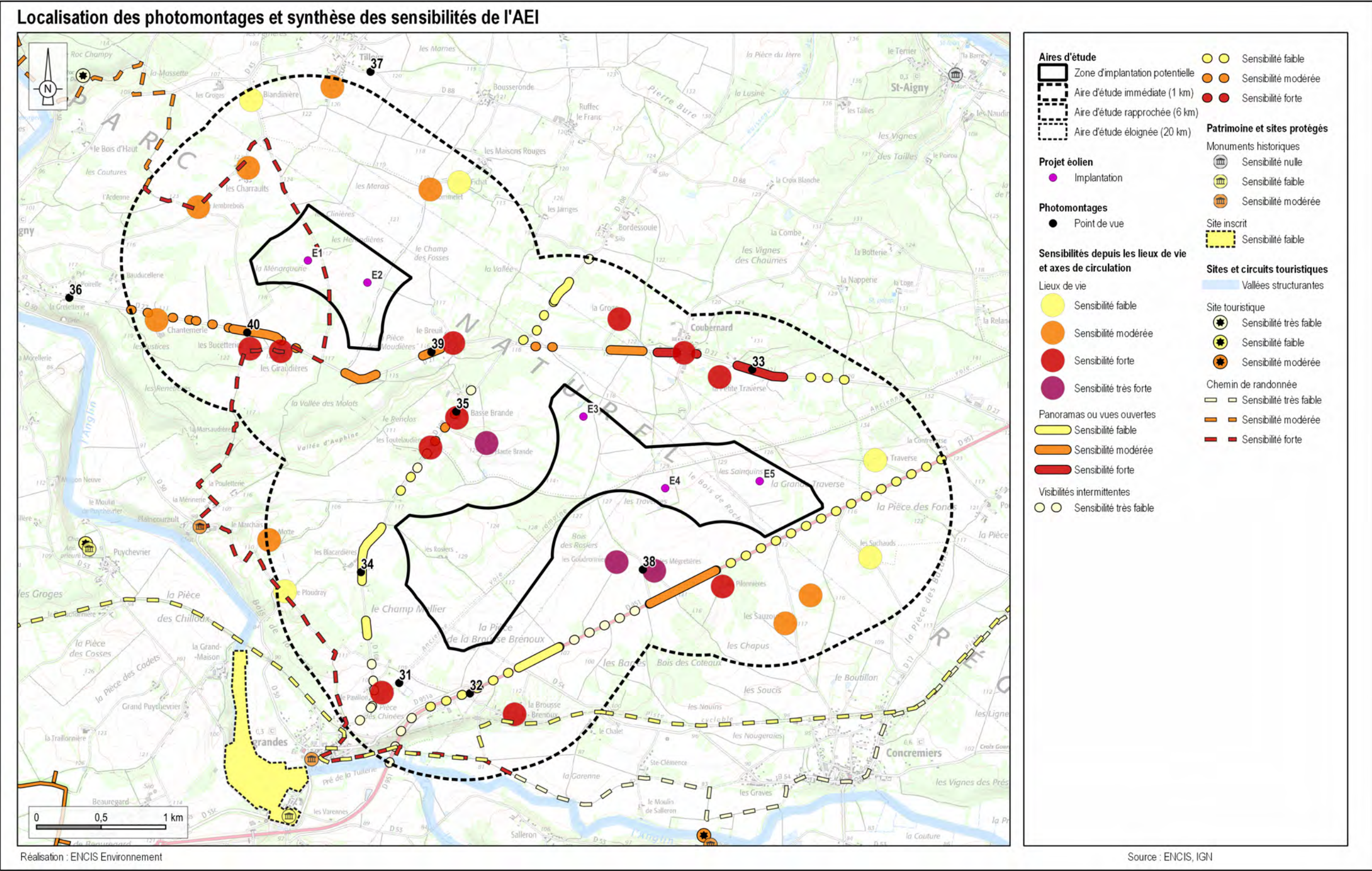
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 12 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 4 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact	Effet cumulé
31	Lieu de vie	Depuis les abords du stade d'Ingrandes	Modéré	Nul
32	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D951 en sortie est d'Ingrandes	Modéré	Nul
33	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D27 à l'est de la Petite Traverse	Fort	Très faible
34	Lieu de vie	Depuis le lieu dit les Blacardières	Modéré	Faible
35	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers le nord-ouest)	Modéré	Nul
35 bis	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers l'est)	Fort	Nul
36	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D27 au lieu-dit Greletterie	Modéré	Nul
37	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D88 à Tilloux	Fort	Très faible
38	Lieu de vie	Depuis le lieu-dit les Mégretières	Fort	Très faible
39	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers l'est)	Modéré	Nul
39 bis	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers l'ouest)	Fort	Nul
40	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D27 aux abords des Bucetteries	Fort	Faible

Tableau 20 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 56 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.

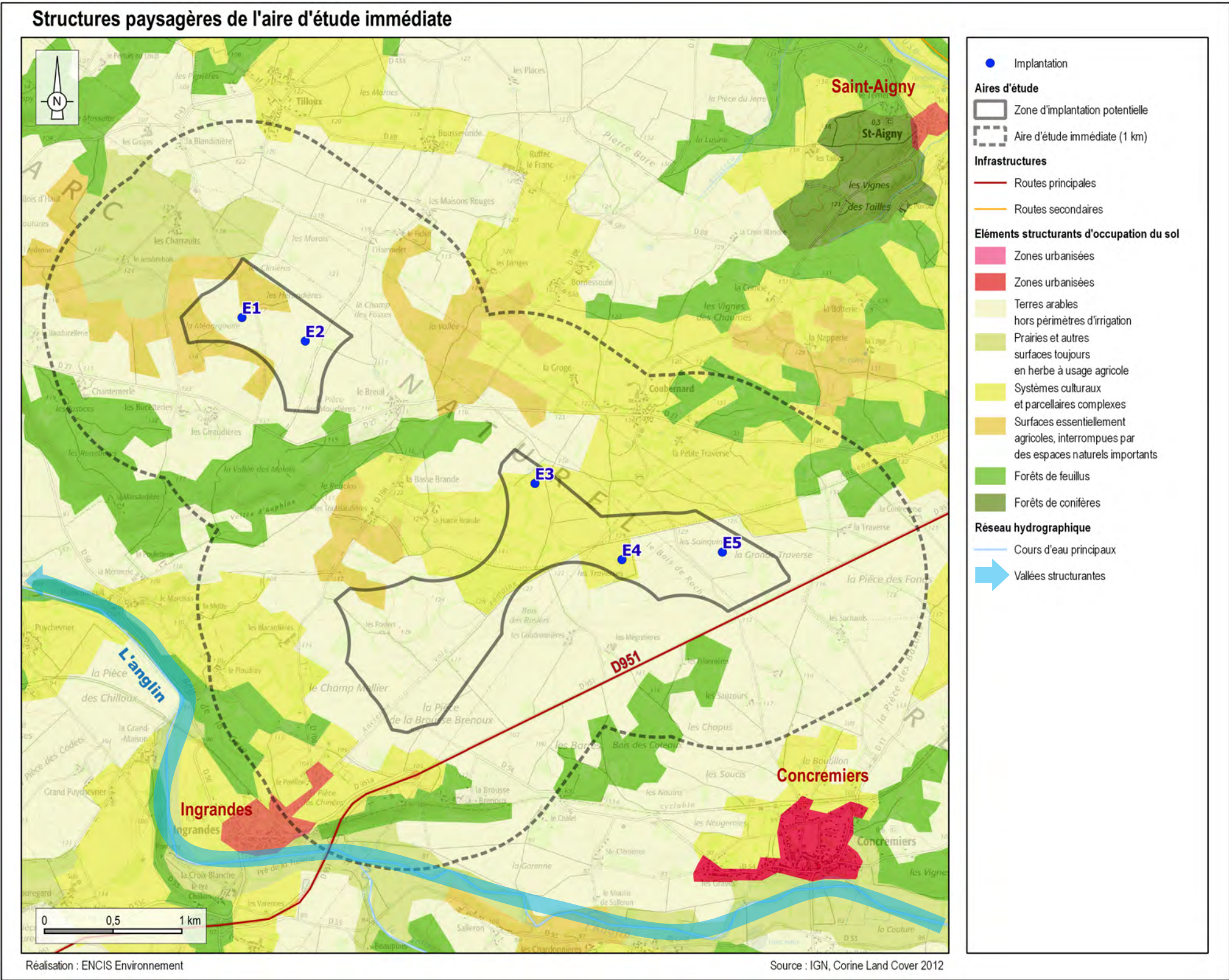
6.3.6.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les éoliennes s'inscrivent à l'interfluve entre les vallées de la Creuse et de l'Anglin, dont elles reprennent l'orientation nord-ouest / sud-est.

Le projet éolien est implanté à l'écart des vallées. Les éoliennes ne se trouvent pas en rebord et ne provoquent par d'effet de surplomb ou de dominance par rapport à ces dernières.

L'espace séparant les deux parties du projet, correspondant à la vallée d'Auphine donne souvent l'impression de deux parcs distincts.

Les nombreux boisements s'associent au relief pour limiter les perceptions et ne laissent souvent percevoir que la partie haute du projet.



Carte 57 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

6.3.6.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie

L'AEI ne comprend aucun bourg mais près d'une trentaine de hameaux localisés sur la carte ci-contre.

Les lieux de vie dans l'AEI sont dispersés tout autour du projet. Ils sont le plus souvent composés de quelques constructions et comprennent une à cinq maisons d'habitation, accompagnées ou non de bâtiments agricoles. Seuls quelques groupes forment de réels hameaux d'une quinzaine d'habitations, jusqu'à près de quarante habitations pour Tilloux.

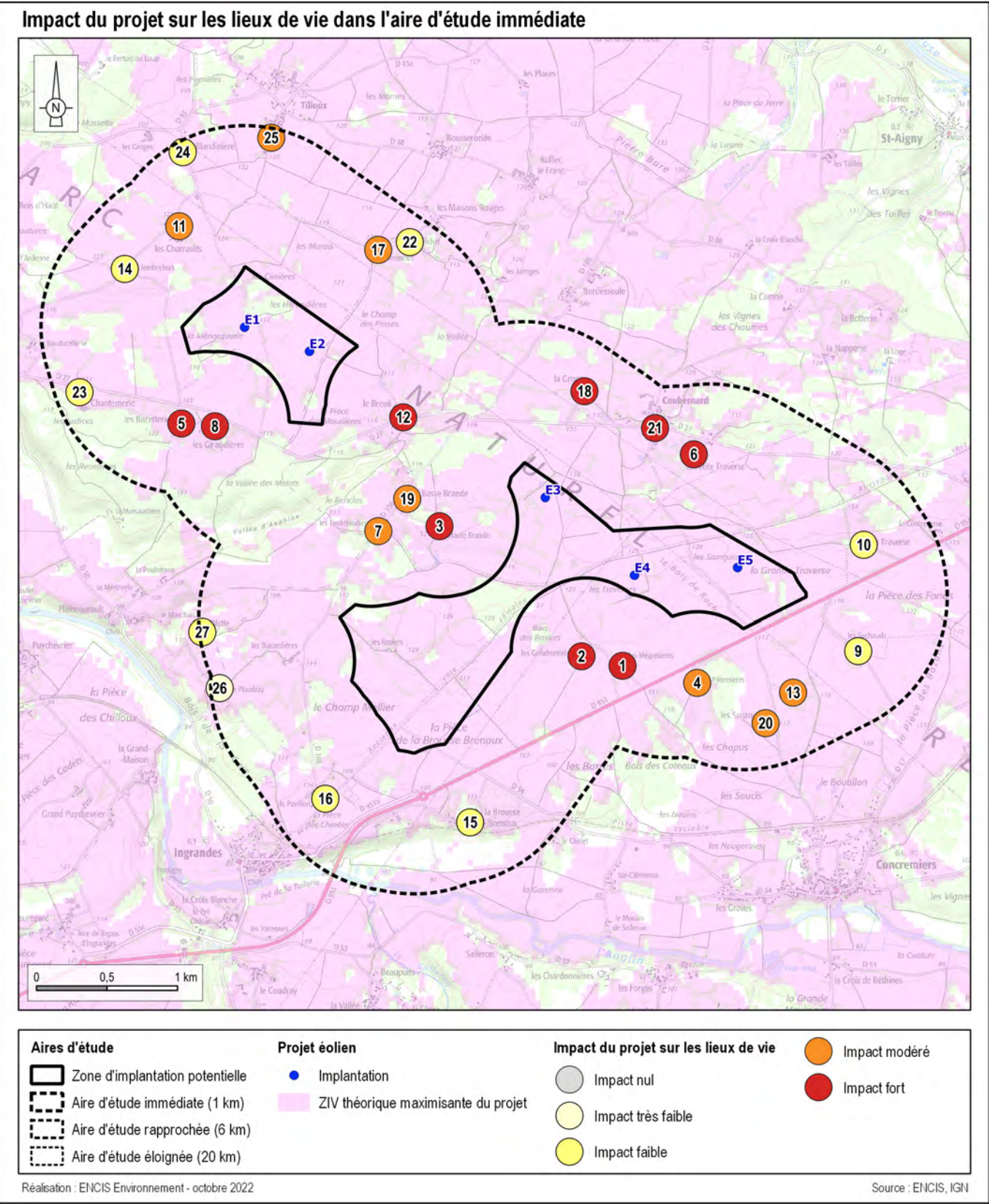
Neuf hameaux présentent des impacts forts, principalement du fait de leur proximité au projet (distance inférieure à 850 m). Il s'agit des hameaux Les Mégretières (n°1), Les Goudronnières (n°2), La Haute Brande (n°3), Les Bucetteries (n°5), La Petite Traverse (n°6), Les Giraudières (n°8), Le Breuil (n°12), La Groge (n°18) et Coubenard (n°21). Depuis ces lieux de vie, même si les éoliennes ne sont pas toutes visibles simultanément, elles sont prégnantes, avec des contrastes d'échelle avec les autres motifs paysagers.

Huit hameaux présentent des impacts modérés. Il s'agit également pour certains de hameaux très proches, mais l'emprise visuelle des éoliennes est moindre, avec des filtres végétaux. Ce sont les hameaux de Les Pilonnières (n°4), Les Toutelaudières (n°7), Les Charraults (n°11), Les Sauzours nord (n°13), L'Hommelet (n°17), La Basse Brande (n°19), Les Sauzours sud (n°20) et Tilloux (n°25).

Neuf hameaux présentent des impacts faibles. Il s'agit des hameaux des Suchauds (n°9), La Traverse (n°10), Le Jembrebois (n°14), La Brosse Brenoux (n°15), Le Pavillon (n°16), Le Fichat (n°22), Chantemerle (n°23), La Blandinière (n°24) et La Motte (n°27). Certains de ces lieux de vie sont proches mais la végétation dense autour des habitations ne permet pas de vues directes sur le projet. D'autres plus lointains offrent des vues partielles sur les éoliennes et ces dernières occupent une emprise réduite en raison de l'éloignement.

Enfin, un hameau présente des impacts très faibles, Le Ploudray (n°26), les éoliennes étant très peu perceptibles en raison de la densité des haies et boisements en périphérie.

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et les impacts du projet.

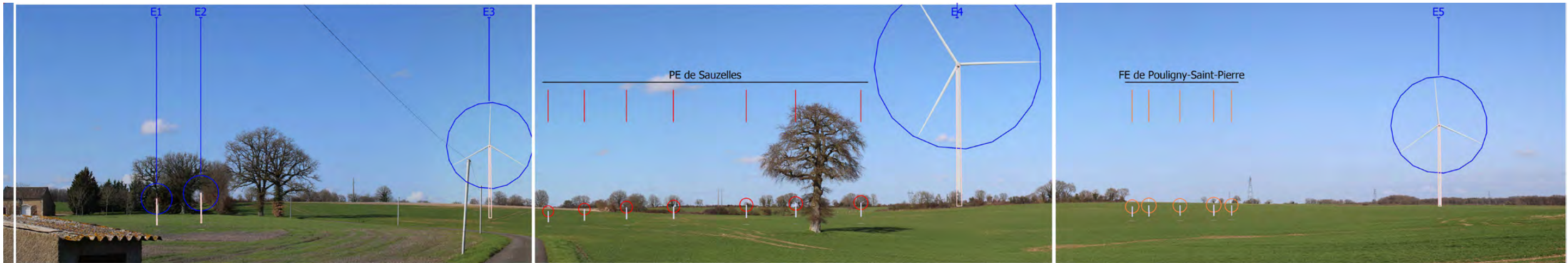


Carte 58 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
1	Les Mégretières	1	Au sud-est du projet. Le nord de cette ferme isolée est très dégagé. Les trois éoliennes est occupent une emprise horizontale importante. Les rapports d'échelle sont contrastés, notamment avec E4 (cf. PM 38).	Fort	613
2	Les Goudronnières	1 - 2	Au sud-est du projet. La périphérie nord de cette ferme isolée est végétalisée mais la vue est très dégagée depuis la route d'accès. Les trois éoliennes est occupent une emprise horizontale importante. Les rapports d'échelle sont contrastés, notamment avec E4.	Fort	616
3	La Haute Brande	1	A l'ouest d'E3. Les boisements présents au nord-ouest des habitations masquent entièrement E1 et E2. En revanche, E3, E4 et E5 occupent une emprise visuelle importante (angle horizontal d'environ 29,5°), notamment E3 (emprise verticale, avec des contrastes d'échelle). Seule sa partie basse est masquée par un boisement et des haies en avant-plan.	Fort	709
4	Les Pilonnières	1 - 2	Au sud-est du projet. L'habitation est insérée dans un écrin boisé qui ne permet pas de relations visuelles directes avec le projet. La D951 au nord permet en revanche une vue très dégagée sur les éoliennes est, qui occupent une emprise importante (plus 60°, 80° avec les éoliennes nord). E1 et E2 sont également visibles en arrière-plan.	Modéré	856
5	Les Bucetteries	1 à 3	Au sud-ouest d'E1 et E2, le long de la D27. Les bâtiments d'habitation sont entourés d'une ceinture arborée. Depuis les abords, la vue est dégagée vers les deux éoliennes, dont l'emprise visuelle est importante, avec des effets des contrastes d'échelle marqués (cf. PM 40). Les trois autres éoliennes sont beaucoup moins visibles car plus lointaines. De plus, elles n'apparaissent pas dans le même champ de vision.	Fort	785
6	La Petite Traverse	6 à 8	Au nord des éoliennes sud. Depuis le hameau, les vues sont filtrées par les haies périphériques mais la vue est dégagée en direction des éoliennes est depuis la route d'accès (D27). Celles-ci occupent une large emprise verticale et horizontale, avec néanmoins des espaces importants entre chaque éolienne (cf. PM 33). E1 et E2 sont masquées par la végétation qui borde la route.	Fort	842
7	Les Toutelaudières	3 à 5	Au sud-ouest du projet. Les boisements morcelés et les haies qui entourent ce hameau limitent fortement les vues. Toutefois, le nord du lieu de vie est beaucoup plus dégagé et permet de percevoir l'ensemble des éoliennes, mais pas dans le même champ de vision. L'emprise des éoliennes reste relativement limitée (angle horizontal d'environ 21° pour E2, E3 et E4).	Modéré	1 159
8	Les Giraudières	1 à 5	Au sud-ouest d'E2 et E1, le long de la D27. Les bâtiments d'habitation sont entourés d'une ceinture arborée. Depuis les abords, la vue est dégagée vers les deux éoliennes ouest, qui occupent une emprise horizontale et verticale importante. Les trois autres éoliennes sont beaucoup moins visibles car plus lointaines. De plus, elles n'apparaissent pas dans le même champ de vision.	Fort	690
9	Les Suchauds	4	Au sud-est du projet. Le hameau est ceinturé par une végétation limitant fortement les visibilités directes du projet. La route d'accès au nord permet des vues partielles à travers les filtres végétaux sur les éoliennes, qui occupent une emprise limitée en largeur et en hauteur.	Faible	1 010
10	La Traverse	3 à 5	A l'est du projet. Les haies et le bosquet à l'ouest du hameau ne permettent que des vues très partielles sur le projet. Seule la route d'accès à l'ouest permet une vue dégagée à environ 250 m du lieu de vie. L'emprise du projet reste limitée (angle total horizontal d'environ 30°).	Faible	850
11	Les Charraults	5 à 7	Au nord-ouest du projet. La végétation qui accompagne les habitations filtre les vues. Tandis qu'E1 et E2 restent toutefois relativement bien perceptibles, les trois autres éoliennes ne sont visibles que très partiellement et lointaines (plus de 3 km).	Modéré	754
12	Le Breuil	15 à 20	Entre les deux parties du projet. Malgré la présence de boisements accolés aux habitations au sud et à l'est, les éoliennes est sont visibles au-dessus de la cime des arbres, notamment E3, dont seule la moitié du mât est masquée (cf. PM 39 bis). A l'opposé, la vue est bien dégagée vers E1 et E2, les quelques haies bocagères masquant seulement la base des mâts. E2 est très prégnante, avec des rapports d'échelle contrastés (cf. PM 39). Dans les deux directions, l'angle occupé par les éoliennes est limité (10,8° environ pour E1 et E2, et 9,1° pour E3, E4 et E5).	Fort	716
13	Les Sauzours (nord)	1	Au sud-est du projet. Les bâtiments sont entourés de haies bocagères empêchant toute visibilité directe du projet. La route d'accès permet en revanche une vue très dégagée sur les éoliennes. E4 et E5 sont prégnantes, avec des contrastes d'échelle avec les motifs paysagers, tandis que les trois autres sont plus discrètes.	Modéré	943
14	Le Jembrebois	1 - 2	Au nord-ouest du projet. Les abords immédiats de l'habitation sont arborés. Le projet est néanmoins visible depuis la route d'accès, face à la maison. Il occupe toutefois une emprise limitée, en hauteur et en largeur (7,2° environ).	Faible	575
15	La Brosse Brenoux	3	Au sud du projet. Le hameau est entouré de boisements et de vergers qui limitent les vues directes sur le projet. La route d'accès au nord permet une vue plus dégagée. L'emprise horizontale totale du projet est importante (environ 74°) mais les espacements entre éoliennes sont larges, notamment entre E2 et E3. De plus, l'éloignement limite l'emprise en hauteur.	Faible	1 993
16	Le Pavillon (hameaux d'habitations récentes d'Ingrandes)	15 à 18	Au sud du projet. Les abords immédiats d'une partie des habitations sont très végétalisés, et on note la présence de boisements et de haies en périphérie. E1 et E2 sont perceptibles seulement depuis les chemins au nord-est du hameau, dans le lointain. Les trois éoliennes est sont quant à elles perceptibles de manière partielle en raison des structures végétales (cf. PM 31).	Faible	530

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
17	L'Hommelet	1 à 3	Au nord du projet. Quelques haies et arbres isolés ponctuent les abords immédiats de la ferme, mais la vue en direction d'E1 et E2 est très dégagée depuis le chemin au sud. Les deux éoliennes occupent une emprise importante, avec des contrastes d'échelle marqués. Les éoliennes est sont presque entièrement masquées par un boisement proche.	Modéré	853
18	La Groge	2 à 5	Au nord-est du projet. Les habitations sont enserrées dans un écrin arboré qui masque une grande partie des mâts des trois éoliennes, mais ces dernières sont bien visibles au-dessus de la cime des arbres. Bien qu'espacées, elles occupent un angle supérieur à 60°. Les deux éoliennes ouest sont quant à elles complètement masquées par la végétation.	Fort	785
19	La Basse Brande	2	Au milieu du projet. Des boisements ferment les vues au nord. Les vues sont en revanche plus dégagées au sud. Toutes les éoliennes sont visibles, de manière partielle. L'emprise horizontale est peu importante (17,8° pour les éoliennes est et 9,9° pour les éoliennes ouest). E2 et E3, les deux éoliennes les plus proches, sont néanmoins prégnantes (cf. PM 35 et 35bis).	Modéré	951
20	Les Sauzours (sud)	1	Au sud-est du projet. La végétation arborée associée aux bâtiments ainsi que les alignements d'arbres bordants les accès limitent les relations visuelles avec le projet. Au nord et depuis la route d'accès, la vue est néanmoins dégagée sur le projet. Les éoliennes est sont bien visibles, tandis qu'on ne perçoit que les pales des deux éoliennes ouest, partiellement masquées par la végétation. Les éoliennes est occupent un angle de 33,6° (41,6° avec les éoliennes ouest).	Modéré	1 099
21	Coubernard	15 à 20	Au nord-est du projet. Des petits boisements et alignements d'arbres constituent ponctuellement des masques partiels. Des vues ouvertes vers le projet sont identifiées depuis les abords des habitations sur la D27 (notamment à l'ouest du hameau) ou le sud de la route de desserte locale qui traverse le hameau. Les éoliennes ouest sont quasiment imperceptibles en raison des filtres végétaux. Les éoliennes est occupent une emprise verticale et horizontale importante (environ 87°). Deux lignes THT traversent l'espace en avant-plan du projet.	Fort	776
22	Le Fichat	4	Au nord-ouest du projet. Le sud de ce lieu de vie est très végétalisé, ce qui ferme les vues. Les éoliennes sont en grande partie masquées par la végétation. La route d'accès à l'est permet un recul plus important et donc une perception plus importante du projet, notamment E2.	Faible	775
23	Chantemerle	.3	A l'ouest du projet, le long de la D27. Les abords directs des habitations sont arborés (en plus du boisement de l'autre côté de la D27), ce qui empêche toute perception du projet depuis les habitations. Des visibilité partielles sont possibles aux abords, depuis la D27 à l'est du boisement. Les éoliennes ouest sont partiellement masquées par des boisements proches. Les éoliennes est sont imperceptibles, totalement masquées par la végétation.	Faible	1 188
24	La Blandinière	4 - 5	Au nord-ouest du projet, sous la ligne très haute tension qui traverse l'AEI. Le boisement, situé à 160 m au sud du hameau, constitue un masque partiel pour le projet, de même que les haies qui longent la route d'accès. E1 et E2 sont visibles partiellement depuis la route à l'est du hameau. Les éoliennes est sont lointaines et peu prégnantes.	Faible	1 274
25	Tilloux	30 à 40	Au nord-ouest du projet. Au sein du hameau, les constructions et la végétation constituent des masques partiels limitant les perceptions. Des vues très ouvertes sont identifiées depuis les accès, comme sur le chemin des Chenevières au sud ou la D88 à l'est. Toutes les éoliennes sont visibles. E1 et E2 occupent un angle horizontal d'environ 19,8°, et E3, E4 et E5 un angle de 9,5°.	Modéré	1 237
26	Le Ploudray	1 à 3	Au sud-ouest du projet. L'éloignement et les boisements en avant-plan limitent les perceptions du projet. Les éoliennes sont en grande partie filtrées par la végétation des haies et boisements et sont très peu perceptibles.	Très faible	2 468
27	La Motte	1 à 3	Au sud-ouest du projet. Le hameau est entouré de boisements. Les éoliennes est sont complètement masquées, tandis qu'on aperçoit la partie supérieure des éoliennes ouest.	Faible	2 136

Tableau 21 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.



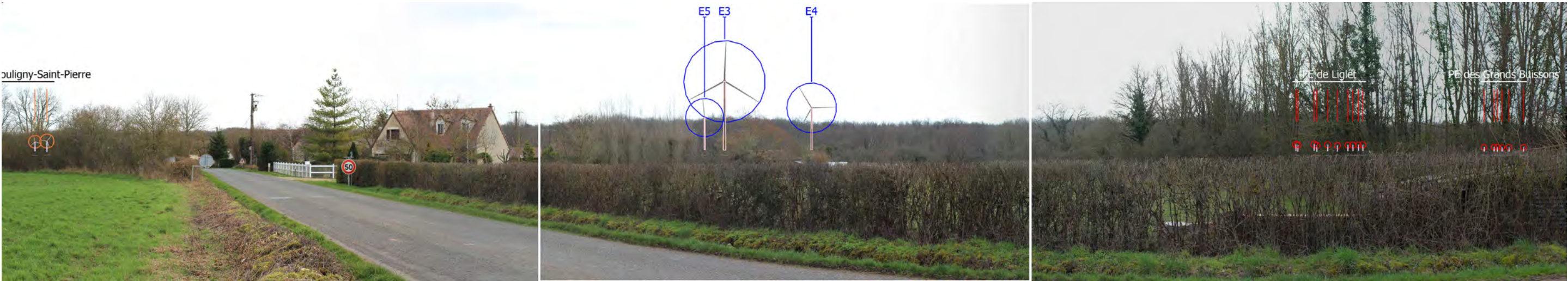
Photographie 133 : Vue depuis les Mègretières (PM 38).



Photographie 134 : Vue depuis la D27 aux abords des Bucetteries (PM 40).



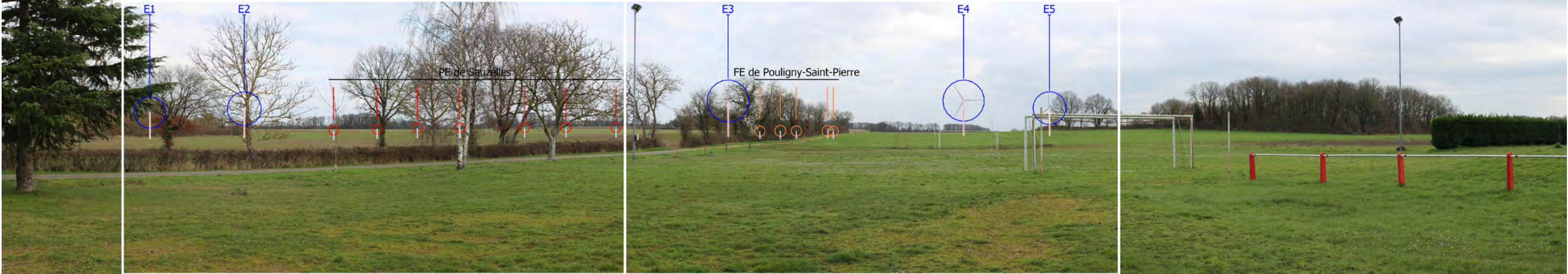
Photographie 135 : Vue depuis la D27 à l'est de la Petite Traverse (PM 33).



Photographie 136 : Vue depuis le Breuil vers les éoliennes est (PM 39).



Photographie 137 : Vue depuis le Breuil vers les éoliennes ouest (PM 39 bis).



Photographie 138 : Vue depuis le Pavillon, au niveau du stade (PM 31).



Photographie 139 : Vue depuis la Basse Brande vers les éoliennes ouest (PM 35).



Photographie 140 : Vue depuis la Basse Brande vers les éoliennes est (PM 35 bis).

6.3.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.4.3, page 184, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Trois routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte ci-contre.

La D951 au sud-ouest de l'AEI

Cette route secondaire permet de relier Ingrandes et Le Blanc à l'est de l'AEI.

Elle passe au sud du projet, à 460 m d'E5. Malgré cette proximité, les vues restent limitées par la végétation des haies et des bosquets. Les haies filtrent les vues, tandis que les petits boisements créent des masques opaques. Les vues sur les éoliennes sont fragmentées et intermittentes (cf. PM32). Un tronçon permet toutefois une vue dégagée sur les trois éoliennes est qui occupent une emprise visuelle importante. Les contrastes d'échelle avec les autres motifs paysagers sont importants. E1 et E2 se distinguent à l'horizon, à l'arrière de haies et boisements, mais elles sont très discrètes dans le paysage. **L'impact du projet sur cette route est très faible à faible, ponctuellement modéré.**

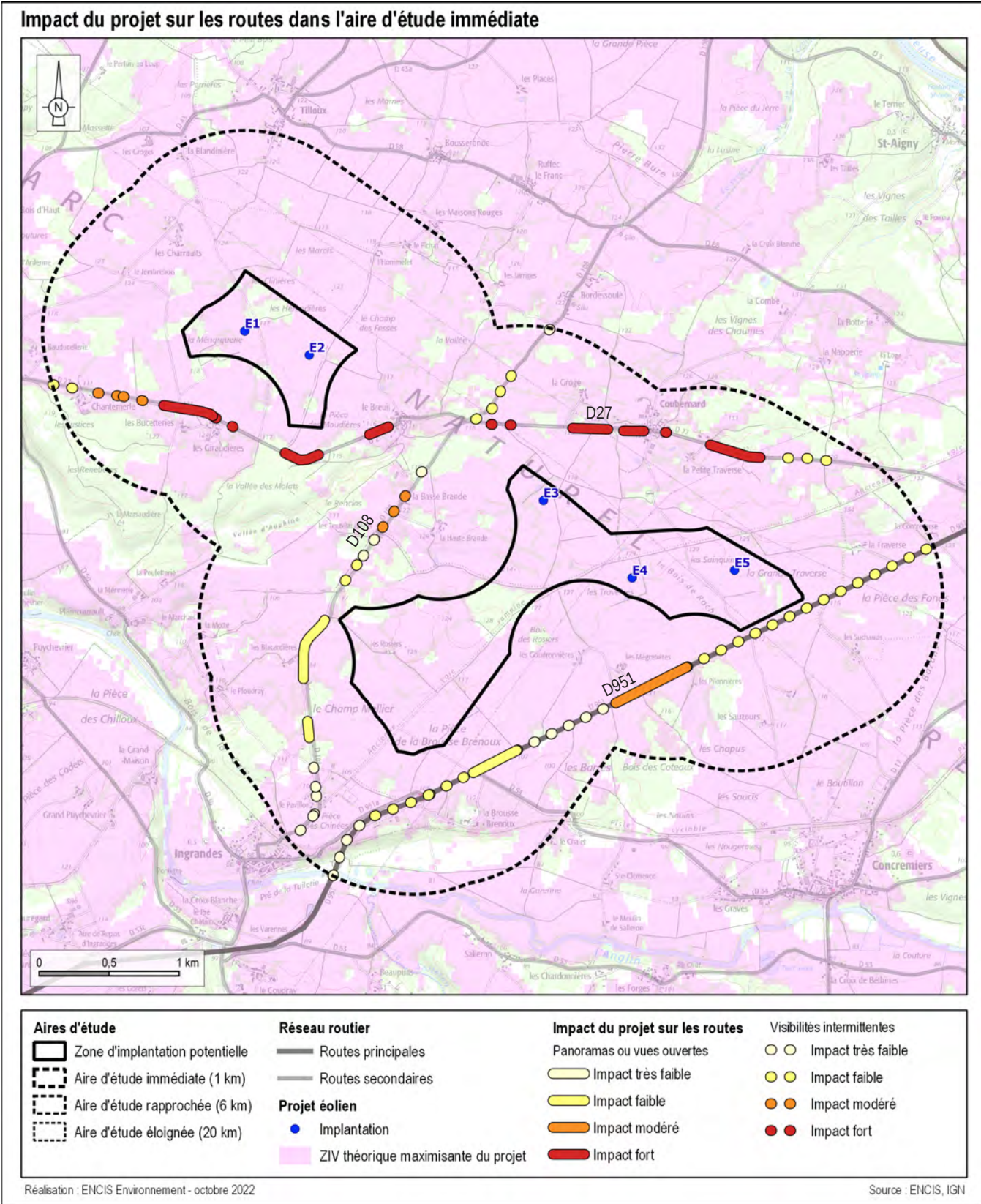
La D27 au centre de l'AEI

Cette départementale relie Mérigny, au nord-ouest de l'AEI, au Blanc, à l'est de l'AEI. Elle passe à 680 m d'E2 et à 522 m d'E3. Les boisements sont plus importants sur le tracé de cette route et aux alentours, rendant les perceptions du projet intermittentes. A l'ouest, la vue est ponctuellement très dégagée en direction d'E1 et E2, tandis que les éoliennes est sont peu ou pas perceptibles, filtrées ou masquées par les boisements au sud de la route (cf. PM 39bis et PM 40). A l'est, des ouvertures se dégagent sur les éoliennes est, dont l'emprise horizontale et verticale est importante, tandis qu'à l'inverse, E1 et E2 sont quasiment imperceptibles (cf. PM 33). **L'impact du projet sur cette route est globalement fort, de manière intermittente.**

La D108 au centre de l'AEI

Cette route traverse l'AEI depuis son sud-ouest, à Ingrandes, jusqu'à son centre. Elle passe à 1,1 km d'E2 et à 750 m d'E3. Les boisements denses accolés à la route limitent les vues sur le projet (cf. PM 34).

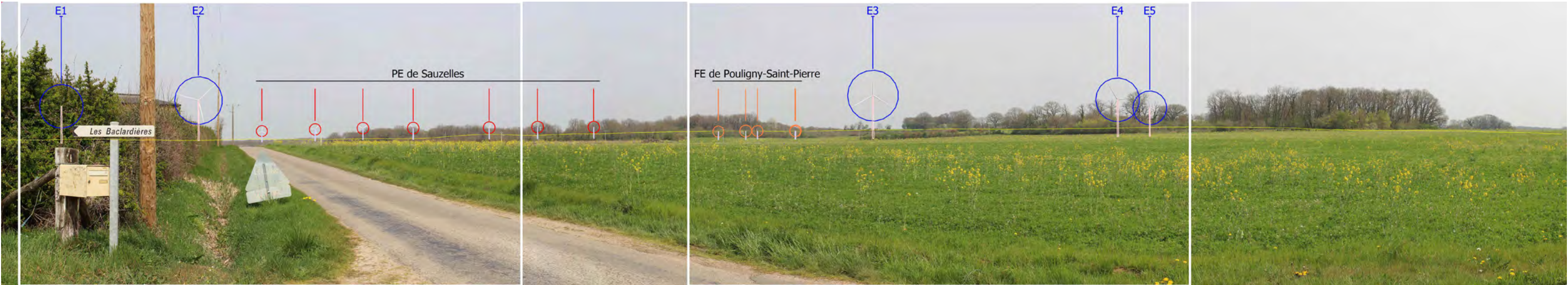
Au niveau des Blacardières, la vue est plus dégagée et donne à voir l'ensemble des éoliennes. Les visibilitées sont toutefois atténuées par les masques arborés partiels qui limitent la prégnance des éoliennes (cf. PM 35 et 35bis). **L'impact du projet sur cette route est très faible à faible, ponctuellement modéré.**



Carte 59 : Impact du projet sur les routes principales de l'AEI.



Photographie 141 : Vue depuis la D951 en sortie est d'Ingrandes (PM 32).



Photographie 142 : Vue depuis la D108 au niveau des Blacardières (PM 34).

6.3.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Aucun site ou monument protégé réglementairement n'a été recensé dans l'AEI.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les deux sites touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

La voie verte Le Blanc - Ingrandes (enjeu faible)

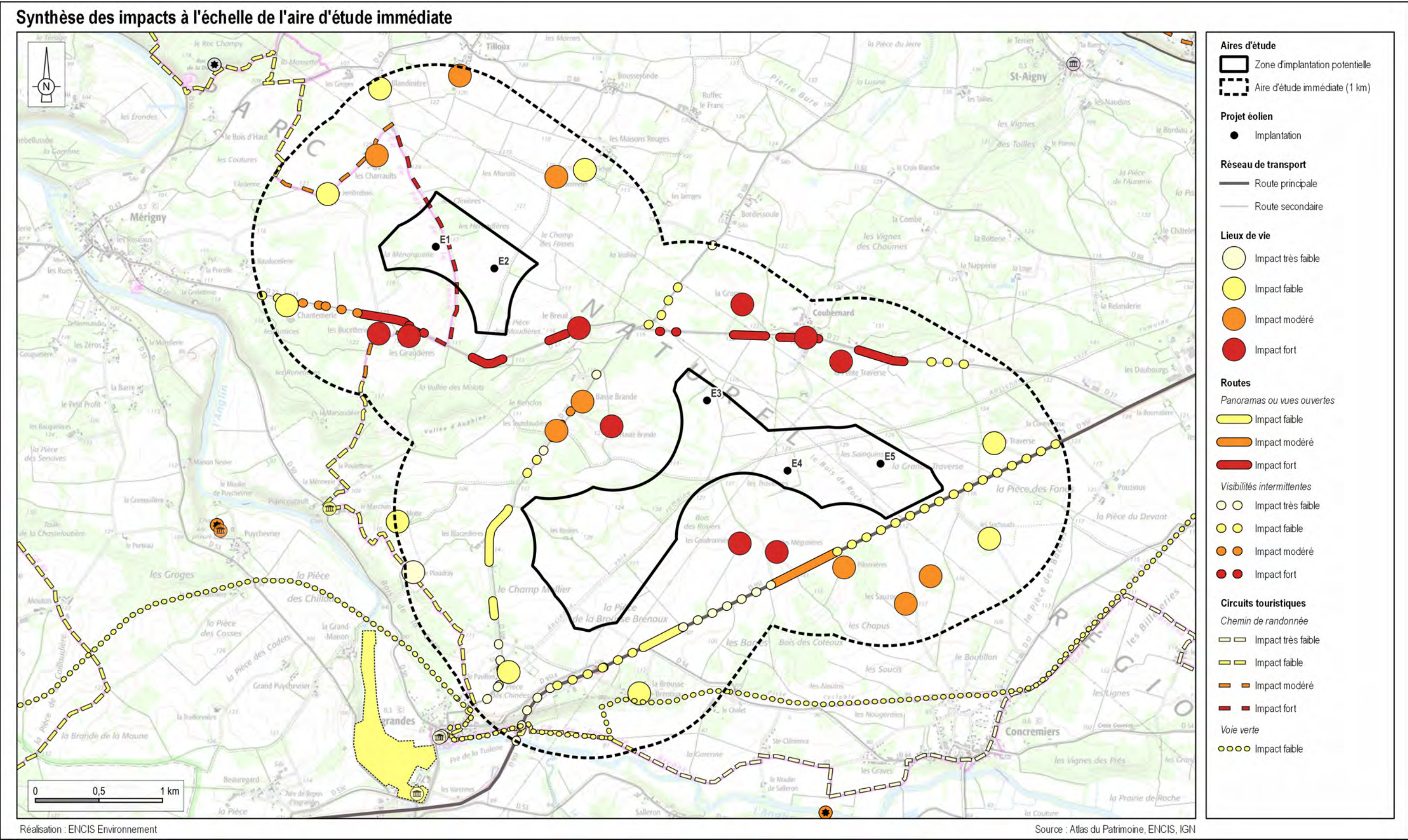
Cet itinéraire est encadré d'une bande arborée laissant peu filtrer les vues vers le projet. Des vues partielles sont possibles depuis le sud de La Brousse Brenoux où le tracé sort de son écrin boisé. *L'impact du projet sur cet itinéraire est faible.*

Le GRP Tour de la Brenne (enjeu modéré)

Au sud de l'AEI, seuls des bouts de pales d'E3, E4 et E5 sont visibles au-dessus des boisements, E1 et E2 étant complètement masquées. Au nord d'Ingrandes, le GRP sort du village et passe dans un secteur plus ouvert où l'ensemble des éoliennes sont visibles, la base des mâts toutefois masquée par les boisements en avant-plan. Le sentier alterne ensuite les passages en forêt et les vues dégagées, d'où le projet n'est jamais perceptible dans sa totalité. Au nord de l'AEI, le sentier se rapproche de la partie ouest du projet, jusqu'à passer à proximité immédiate d'E1 et E2, tandis que le projet est est majoritairement masqué par les boisements plus ou moins proches. Dans ce secteur, les boisements sont moins présents qu'au sud et les perceptions d'E1 et E2 sont plus importantes. *L'impact du projet sur cet itinéraire est modéré à fort (sur une section d'environ 2,1 km, ce qui représente 0,7% du parcours total).*

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet
36	Ingrandes - Concremiers	Voie verte Le Blanc - Ingrandes	Activité de plein air	-	Faible	Itinéraire encadré de boisements qui restreignent les perceptions possibles du projet.	Faible	500 m
36	Ingrandes - Mérigny	GRP Tour de la Brenne	Activité de plein air	-	Modéré	Boisements masquant partiellement le projet, quelques vues dégagées et proches. Circuit passant à proximité immédiate d'E1 et E2.	Fort	0

Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.



Carte 60 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.4, page 164.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter sur des parcelles à vocation agricole associées à quelques boisements de petite taille et des haies bocagères résiduelles. Ces dernières sont des éléments intéressants à préserver.

La ZIP sud-est est longée au sud par la D951, reliant Ingrandes au Blanc et occasionnant des vues dynamiques rapprochées. La ZIP nord-ouest est traversée par le GRP de la Brenne, pouvant engendrer des perceptions au plus près d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole. Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante, 5 m de largeur minimum dégagée), représentant 724 m linéaires pour 3 645 m² et les chemins élargis et renforcés 2 932 m linéaires pour 14 412 m². Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 2 126 m² sur 403 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Sur certains tronçons d'accès, EOLISE a choisi d'utiliser des « plaques haute résistance » qui, posées et assemblées au sol, permettent le passage des engins tout en limitant l'impact du chantier. Ces plaques seront appliquées sur une surface de 7 303 m² et seront retirées après la phase de chantier.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements ont été effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

Les pistes d'accès à E1, E2 et E3 sont perceptibles depuis la D27 à laquelle elles viennent se connecter, et les pistes d'accès à E4 et E5 depuis la D951. Il s'agit toutefois de voies déjà existantes, les voies créées constituant seulement les derniers mètres reliant les éoliennes aux chemins ruraux.

La quasi totalité de la piste d'accès à E1 emprunte le tracé du GRP Tour de la Brenne, permettant à ce dernier une vue particulièrement rapprochée (100 m) sur cette éolienne, ainsi que sur E2 (300 m).

La piste d'accès à E4 et E5 emprunte le tracé d'une ancienne voie romaine reliant Le Blanc à Ingrandes.

Les chemins existants sont actuellement larges d'environ 3,5 m et comportent une bande enherbée centrale. Leur élargissement et leur renforcement constitue un changement important dans le paysage immédiat, modifiant l'ambiance champêtre du lieu. La mesure de réduction C5 permet une bonne intégration paysagère par le choix d'un matériau de recouvrement adapté au contexte.

L'impact est globalement modéré.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront visibles principalement depuis les pistes d'accès, qui sont actuellement des chemins agricoles, la piste d'accès à E1 étant également un tronçon du GRP Tour de la Brenne.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible.

L'impact est nul.

Postes de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Leur emprise au sol est d'environ 9 x 2,7 m, pour une hauteur de 2,8 m.

Les postes de livraison n°1 et n°2 sont voisins et se situent à l'est de l'éolienne E4, à 364 m de E5. Ils sont positionnés au coin d'une parcelle agricole, à proximité de l'intersection entre un chemin et une route locale. Le contexte ouvert permettra des vues directes sur les postes de livraison. Il s'agit toutefois d'un secteur peu fréquenté.

Il a été choisi de les habiller d'un bardage en bois afin de favoriser leur intégration paysagère (cf. mesure E1).

L'impact est faible.



Photographie 143 : Photomontage des postes de livraison.

6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs en fonctionnement et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

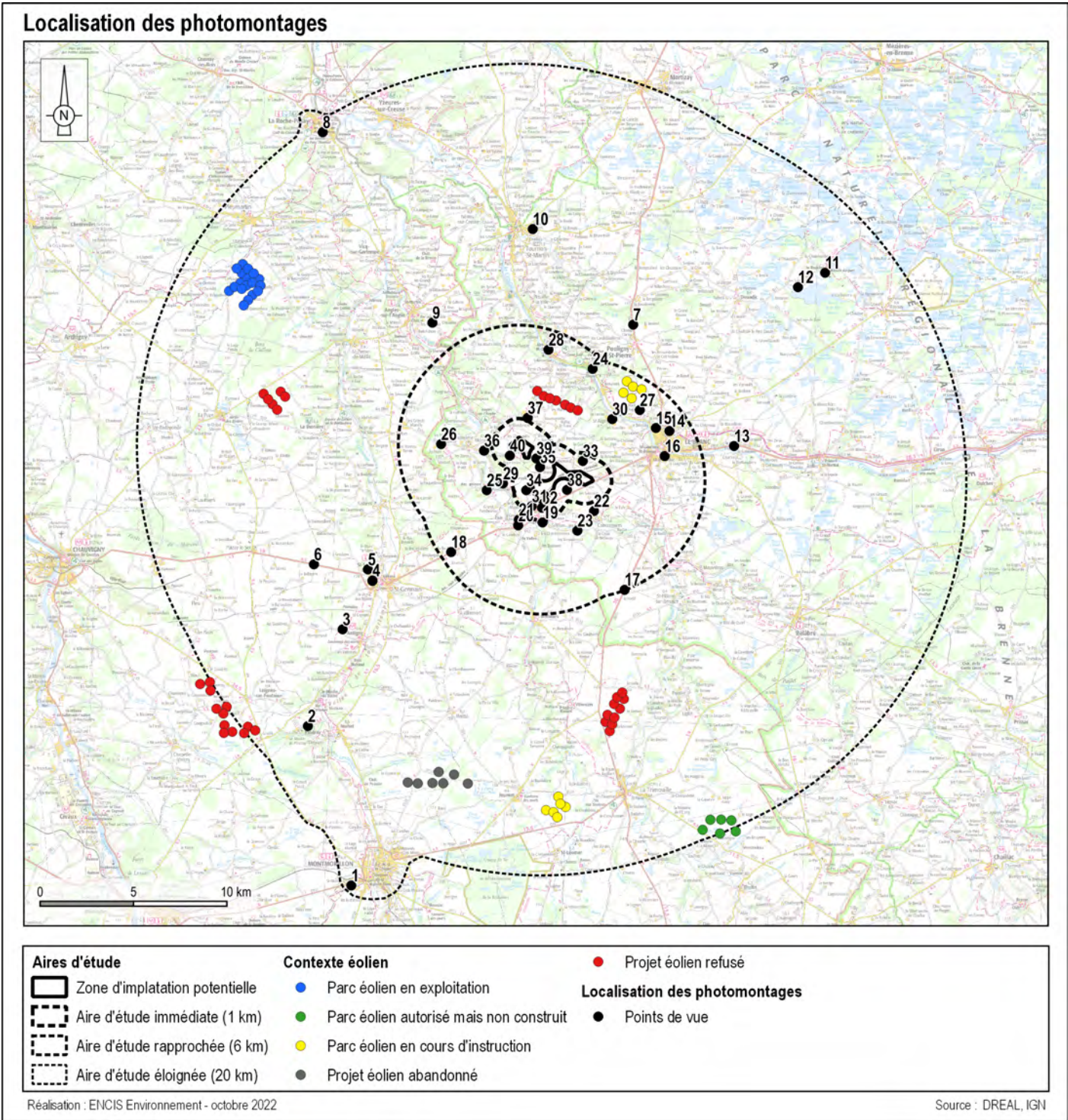
Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus modéré, ou fort.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distance au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

6.3.8.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

Les effets cumulés ont été analysés grâce aux 42 photomontages réalisés pour l'analyse des impacts du projet. Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés dans le carnet de photomontages en annexe.



Carte 61 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Effet cumulé
1	Lieu de vie	Aux abords du parking du centre commercial E. Leclerc, au sud-ouest de Montmorillon	Très faible
2	Patrimoine	Depuis le périmètre du site classé de la vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray. Au bord de la D115 en sortie nord-est de Pindray.	Nul
3	Tourisme	Depuis le GR48 à l'ouest d'Attigny.	Très faible
4	Patrimoine, tourisme et lieu de vie	Depuis la partie ouest du bourg de St-Savin.	Nul
5	Patrimoine, tourisme et lieu de vie	Depuis le nord-ouest de St-Savin.	Très faible, voire nul
6	Patrimoine, le tourisme, les lieux de vie et les axes de communication	Depuis la D951 à l'ouest de St-Savin	Très faible
7	Axes de communication	Depuis la D975 au nord-ouest de Pouligny-Saint-Pierre	Nul
8	Lieu de vie	Depuis le sud-est de La Roche-Posay	Faible
9	Patrimoine et lieu de vie	Depuis le sud-est d'Angles-sur-L'anglin, sur la D2b, en périphérie du site classé	Très faible
10	Lieu de vie	Depuis la D6 à l'est de Tournon-Saint-Martin	Très faible
11	Patrimoine	Depuis les abords du château du Bouchet, au sein du site inscrit de l'étang de la Mer Rouge	Modéré
12	Patrimoine, tourisme, unité paysagère	Depuis la D17a, à proximité de l'étang de la Mer Rouge	Nul
13	Axe de communication et structures paysagères	Depuis la D951 en entrée est du Blanc	Nul
PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Effet cumulé
14	Lieu de vie	Depuis l'ancienne gare du Blanc	Nul
15	Lieu de vie, tourisme et structures paysagères	Depuis le viaduc du Blanc	Faible
16	Patrimoine et lieu de vie	Depuis les abords du château de Naillac au sud du Blanc	Nul
17	Axes de communication	Depuis la D975 au sud de l'AER	Modéré
18	Axes de communication	Depuis la D951 au sud-ouest de l'AER	Faible
19	Tourisme et structures paysagères	Depuis un point de vue emblématique du PNR de la Brenne, au sud de la vallée de l'Anglin	Nul
20	Patrimoine	Depuis les abords du site inscrit de la Croix Blanche, au sud d'Ingrandes	Faible

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Effet cumulé
21	Patrimoine et lieu de vie	Depuis le pont sur l'Anglin en entrée sud-ouest d'Ingrandes	Nul
22	Lieu de vie et tourisme	Depuis la voie verte au nord de Concremiers	Nul
23	Patrimoine et tourisme	Depuis les abords du château des Forges au sud de l'Anglin	Nul
24	Tourisme et structures paysagères	Depuis le point de vue des Roches, sur le tracé du GRP de la Brenne, en belvédère sur la vallée de l'Anglin	
25	Patrimoine	Depuis la D53 aux abords du prieuré de Puychevrier	Nul
26	Tourisme, axes de communication, lieu de vie	Depuis l'intersection entre la D27 et le GR48 à l'ouest de Mérigny	Modéré
27	Lieu de vie	Depuis Mont la Chapelle à l'est de St-Aigny	Faible
28	Patrimoine	Depuis les abords de l'abbaye de Fontgombault	Nul
29	Patrimoine	Depuis les abords de la chapelle du château de Plaincourault	Nul
30	Lieu de vie	Depuis la traversée du bourg de Saint-Aigny	Nul
PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Effet cumulé
31	Lieu de vie	Depuis les abords du stade d'Ingrandes	Nul
32	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D951 en sortie est d'Ingrandes	Nul
33	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D27 à l'est de la Petite Traverse	Très faible
34	Lieu de vie	Depuis le lieu dit les Blacardières	Faible
35	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers le nord-ouest)	Nul
35 bis	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers l'est)	Nul
36	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D27 au lieu-dit Greletterie	Nul
37	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D88 à Tilloux	Très faible
38	Lieu de vie	Depuis le lieu-dit les Mégretières	Très faible
39	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers l'est)	Nul
39 bis	Lieu de vie	Depuis la Basse Brande (vers l'ouest)	Nul
40	Axe de communication et lieu de vie	Depuis la D27 aux abords des Bucetteries	Faible

Tableau 23 : Liste des photomontages pour les effets cumulés.

6.3.8.2 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

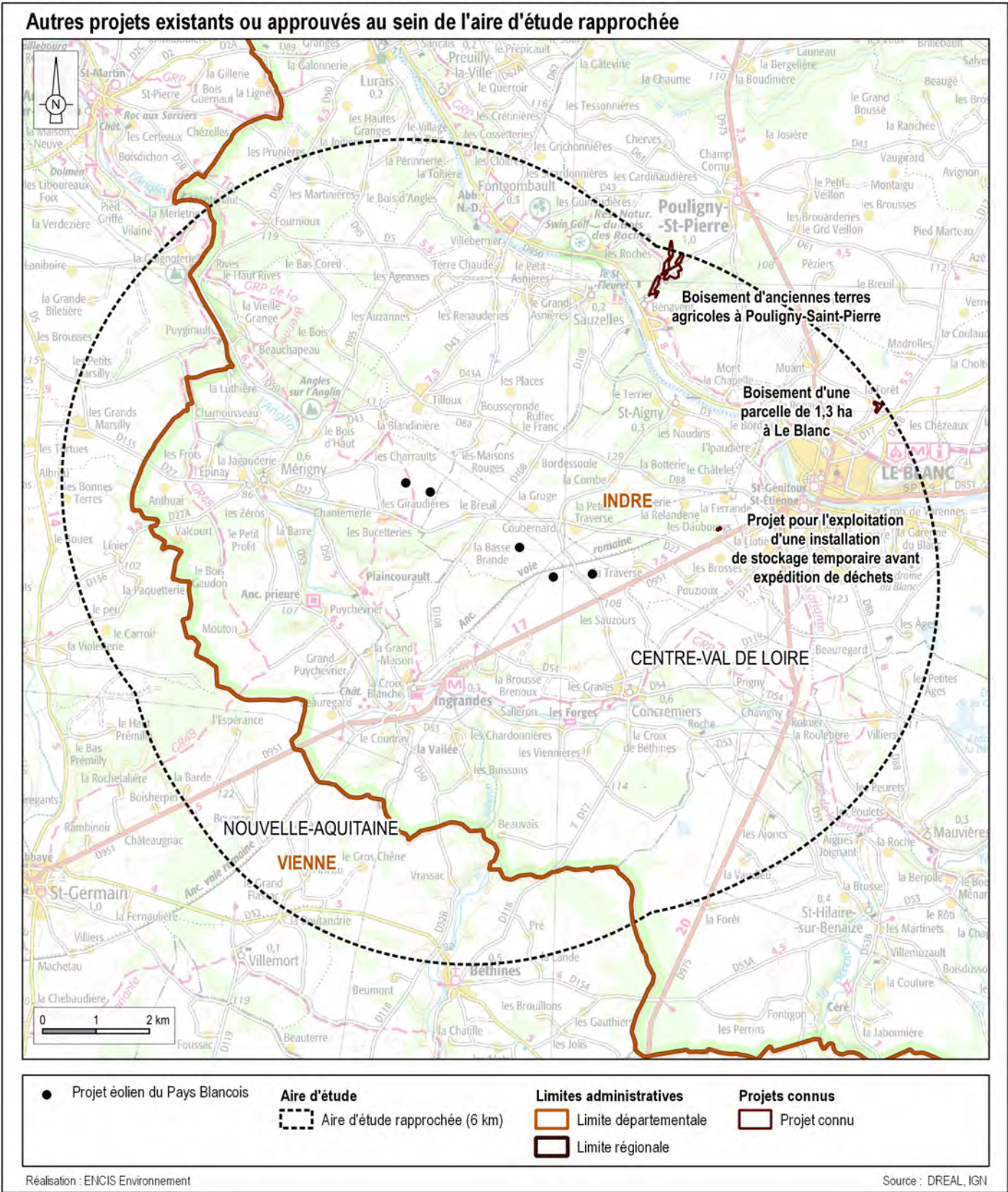
Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En novembre 2022, trois projets connus sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée par la DREAL Centre-Val de Loire : deux concernent une demande de plantation de boisements et un autre est un projet d'installation de stockage temporaire de déchets.

Aucun projet connu n'est recensé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE FAIBLE HAUTEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Installation de stockage	Projet pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées.	Aucune covisibilité possible en raison des boisements qui s'intercalent entre les deux projets.	Nul	2,5 km
Boisement de parcelle	Plantation d'un premier boisement de 14,4 ha sur d'anciennes terres agricoles.	Covisibilités lointaines possibles mais effet cumulatif considéré comme nul en raison de la nature de ces projets.	Nul	5,3 km
Boisement de parcelle	Boisement (chênes sessiles et pubescents) d'une parcelle de 1,3 ha.		Nul	6,1 km

Tableau 24 : Effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés de faible hauteur.



Carte 62 : Autres projets existants ou approuvés au sein de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.8.3 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles, voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

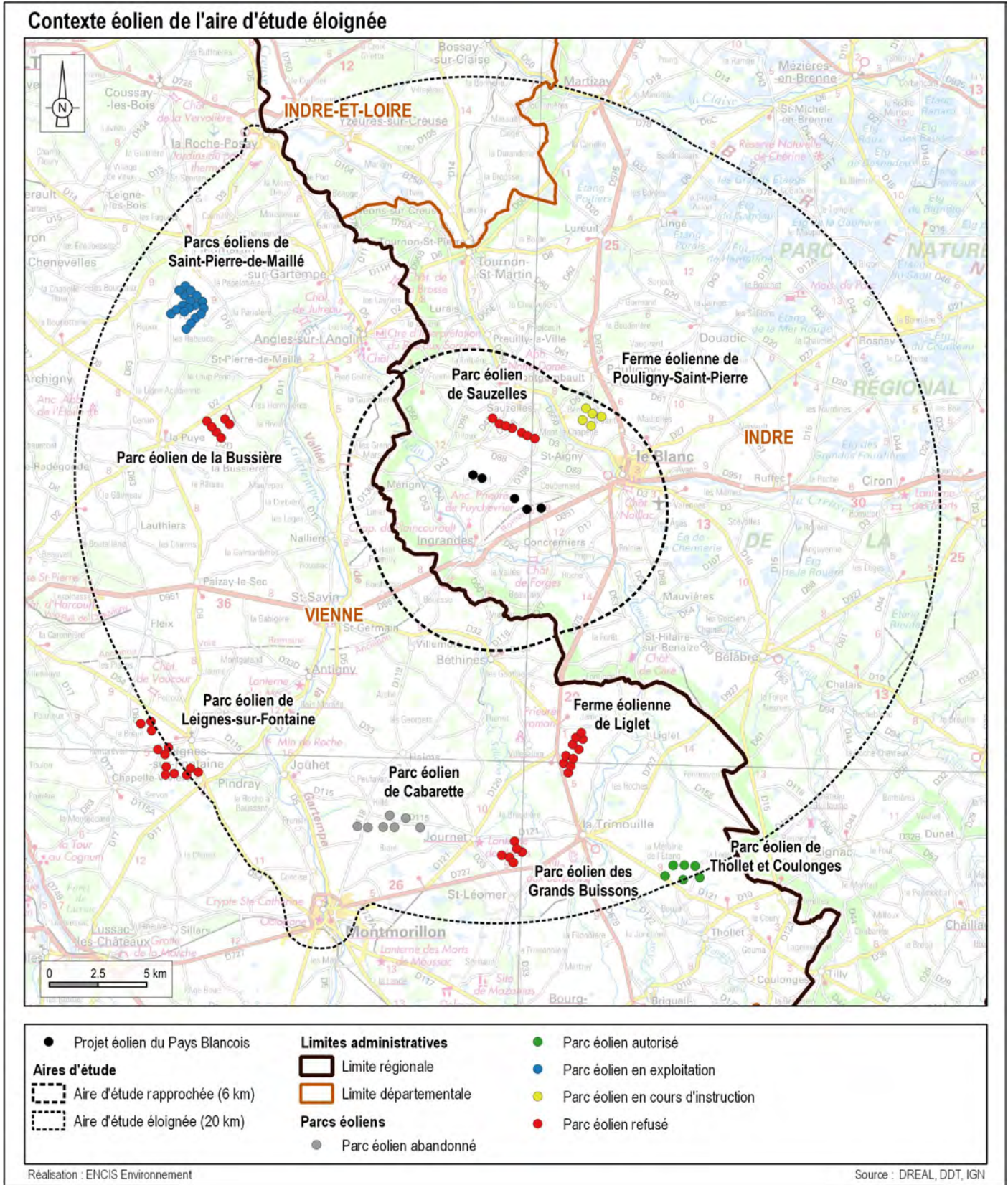
En novembre 2022, dans le périmètre de 20 km, un seul parc éolien en exploitation est recensé. Il s'agit du Parc éolien de Saint-Pierre-de-Maillé, situé à 16,2 km du projet éolien du Pays Blancois, qui a fait l'objet de deux extensions. Au total, il se compose de 18 éoliennes pour une puissance de 49 MW.

Dans ce même rayon de 20 km, un parc est autorisé mais non construit : le parc éolien de Thollet et Coulonges, à 19,5 km du projet du Pays Blancois. Le parc éolien de Pouligny-Saint-Pierre est, quant à lui, le seul en cours d'instruction. Il est situé à 4,9 km du projet du Pays Blancois.

Enfin, cinq parcs ont été refusés dans un rayon de 20 km autour du projet et un a été abandonné.

La carte ci-contre, réalisée à partir de l'inventaire de la DREAL Nouvelle-Aquitaine de la DREAL Centre-Val de Loire, permet de synthétiser l'état d'avancement des autorisations de parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau page suivante.



Carte 63 : Contexte éolien et autres projets de grande hauteur de l'aire d'étude éloignée.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE					
Nom	Etat	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Parc éolien de Sauzelles	Projet refusé	-7 éoliennes -Puissance totale : 14 MW -Hauteur totale : 121 m	Malgré sa proximité, ce projet est fréquemment masqué, partiellement ou totalement, par les nombreuses structures végétales. Des covisibilités proches ou lointaines sont néanmoins possibles. Les deux projets apparaissent alors bien dissociés grâce à un espace de respiration et à leur différence de gabarit, qui accentue l'effet d'éloignement.	Faible	2,9 km
Ferme éolienne de Pouligny-Saint-Pierre	En cours d'instruction	-5 éoliennes -Puissance totale : 17 MW -Hauteur totale : 150 m	Malgré une relative proximité, ce projet est souvent masqué par la végétation ou le bâti, notamment en vue proche. Lorsqu'il est visible simultanément avec le projet du Pays Blancois, il est bien dissocié de ce dernier, soit par un angle de respiration, soit par une différence de taille visible liée à la perspective.	Faible	4,9 km
Parc éolien - Liglet	Projet refusé	-10 éoliennes -Puissance totale : 34,5 MW -Hauteur totale : 180 m	Etant donné leur éloignement du projet du Pays Blancois et le contexte bocager et boisé, les covisibilités sont très limitées et possibles principalement en vue lointaine. Leur emprise respective à l'horizon est alors réduite.	Très faible	10,7 km
Parc éolien - La Bussière	Projet refusé	-6 éoliennes -Puissance totale : 16 MW -Hauteur totale : 182 m		Très faible	12,8 km
Parc éolien de Saint-Pierre-de-Maillé 3	En exploitation	-8 éoliennes -Puissance totale : 25 MW -Hauteur totale : 156 m		Très faible	16,2 km
Parc éolien de Saint-Pierre-de-Maillé 2	En exploitation	-5 éoliennes -Puissance totale : 12 MW -Hauteur totale : 150 m		Très faible	16,5 km
Parc éolien de Saint-Pierre-de-Maillé 1	En exploitation	-5 éoliennes -Puissance totale : 12 MW -Hauteur totale : 150 m		Très faible	16,9 km
Parc éolien de Cabarette	Projet abandonné	-7 éoliennes -Puissance totale : 23 MW -Hauteur totale : 180 m		Très faible	17,0 km
Parc éolien des Grands Buissons	Projet refusé	-6 éoliennes -Puissance totale : 27 MW -Hauteur totale : 180 m		Très faible	17,1 km
Parc éolien de Thollet et Coulonges	Autorisé	-20 éoliennes -Puissance totale : 63 MW -Hauteur totale : 180 m		Très faible	19,5 km
Parc éolien de Leignes-sur-Fontaine	Projet refusé	-12 éoliennes -Puissance totale : 24 MW -Hauteur totale : 126 m		Très faible	20,8 km

Tableau 25 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.

6.3.8.4 Analyse des angles de respirations autour depuis les lieux de vies principaux

Etude des angles de respiration autour du Blanc

Choix du point d'analyse

Le Blanc est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale. Comme indiqué précédemment, des vues dégagées sont possibles depuis les parties hautes de la ville, ainsi que depuis la sortie ouest où le tissu urbain se desserre, laissant plus d'ouvertures visuelles vers le projet.

Le point d'analyse choisi se trouve au niveau du viaduc, qui permet une vue dégagée sur la vallée de la Creuse. L'ancienne voie ferrée qui l'empruntait a été transformée en voie verte (ici également tronçon du GRP de la Brenne). Ce point de vue est illustré par le photomontage 15.

Etat projeté sans le projet

Le viaduc offre une vue à 360° sur la vallée de la Creuse et sur la ville du Blanc.

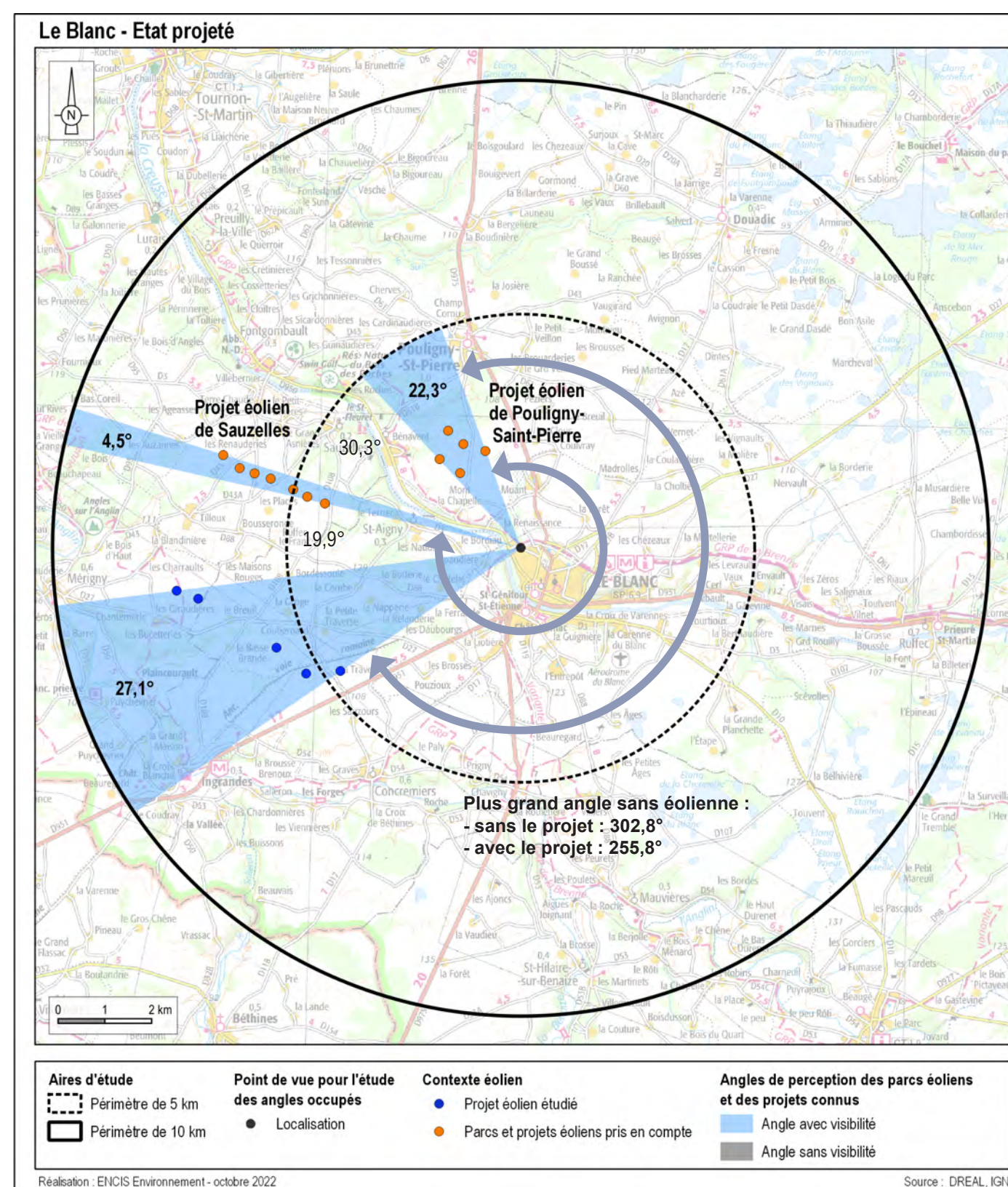
Comme le montre le photomontage 15, le PE de Sauzelles s'élève en arrière-plan de la vallée de la Creuse. Il n'occupe qu'une emprise limitée à l'horizon (4,5°) et son emprise verticale est également limitée par le relief boisé en avant-plan. Le PE de Poulligny-Saint-Pierre (hors champs sur le photomontage) est également visible très partiellement sur la droite de la vallée de la Creuse, au-dessus du versant boisé.

Etat projeté avec le projet

Le projet du Pays Blancois se distingue légèrement au-dessus de la masse boisée, de l'autre côté de la vallée de la Creuse, ne laissant apparaître que la partie haute des éoliennes. E1-E2 et E4-E5 constituent deux groupes distincts séparés par un angle de 21°, entre lesquels se positionne E3. Bien que ne présentant pas de régularité d'implantation apparente depuis ce point de vue, le projet a une prégnance limitée dans la perception du fait des masques du relief et de la végétation. L'angle le séparant du projet du Pays Blancois est d'environ 20°.

L'éolien est ainsi perceptible sur un angle total théorique d'environ 104,2° mais avec une prégnance verticale limitée et des espaces de respiration importants (20 à 30° environ). L'ensemble des éoliennes apparaissent ainsi dans le même champ de vision, laissant libre le reste de la vue. Le plus grand angle sans éolienne est ainsi diminué de 302,8° à 255,8°.

Le projet du Pays Blancois a un impact faible en termes d'effets cumulés.



Carte 64 : Analyse depuis Le Blanc - Etat projeté.

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet de Sauzelles	1,6	1,8	7	oui
Projet de Pouligny-Saint-Pierre	22,3	0	5	oui
Projet du Pays Blancois	0	27,1	5	oui

Etat initial		Etat projeté	
Situation cartographique		Situation cartographique	
Indice d'occupation des horizons A+A'	25,7°	Indice d'occupation des horizons A+A'	52,8°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,5	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,3
Plus grand angle de respiration à 10 km	302,8°	Plus grand angle de respiration à 10 km	255,8°
Plus grand angle de respiration à 5 km	302,8°	Plus grand angle de respiration à 5 km	302,8°
Situation réelle		Situation réelle	
Indice d'occupation des horizons A+A'	25,7°	Indice d'occupation des horizons A+A'	52,8°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,5	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,3
Plus grand angle de respiration à 10 km	302,8°	Plus grand angle de respiration à 10 km	255,8°
Plus grand angle de respiration à 5 km	302,8°	Plus grand angle de respiration à 5 km	302,8°

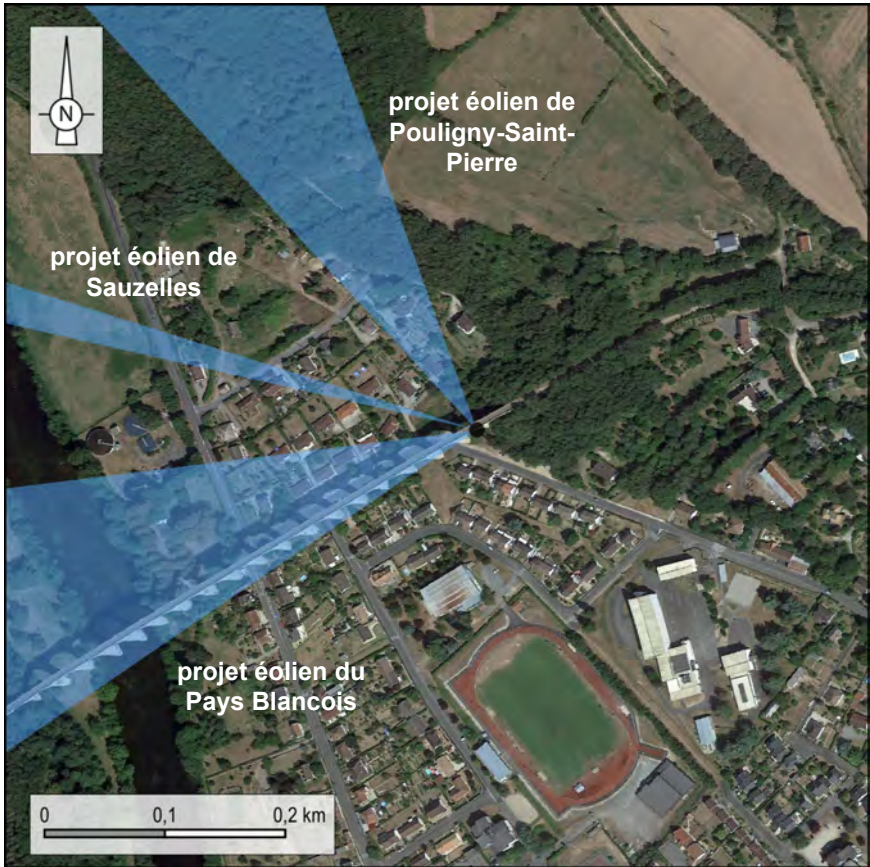
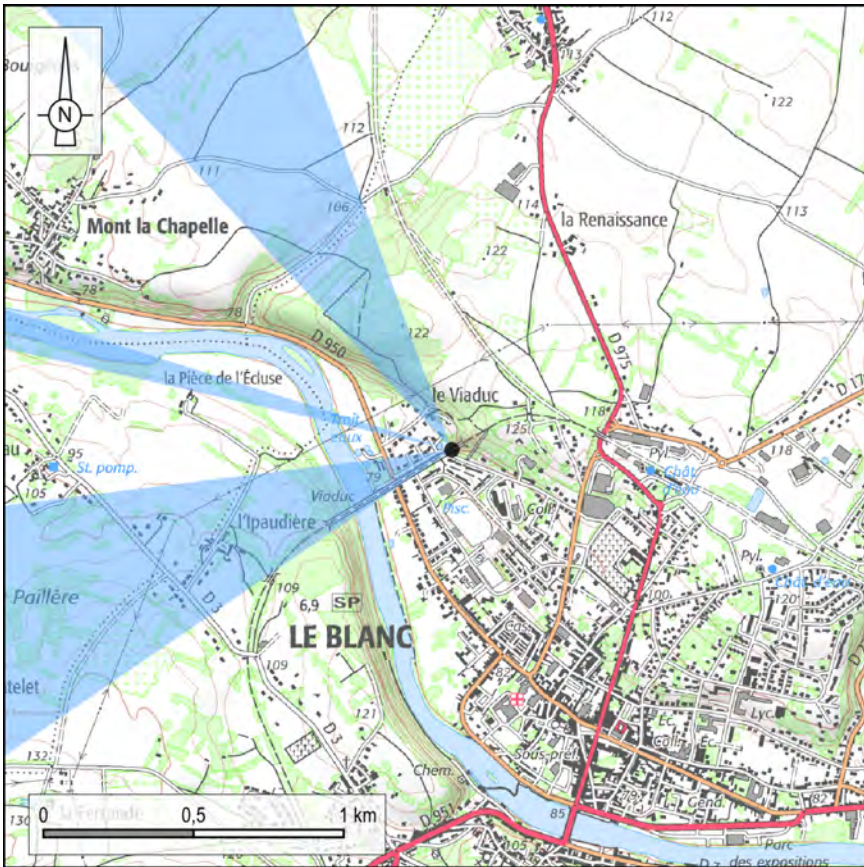
Tableau 26 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Seuils d'alerte (méthodologie ancienne région Centre)

- Indice d'occupation des horizons au-dessus de 120°
- Indice de densité sur les horizons occupés au-dessus de 0,10
- Plus grand espace de respiration souhaitable entre 160 et 180°

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte **pour au moins deux indices** sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d'indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

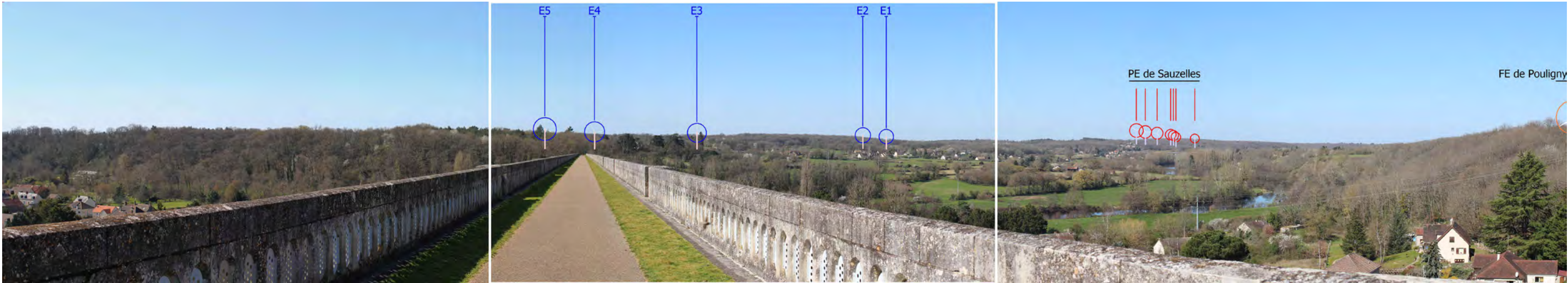
Seul l'indice de densité sur les horizons occupés dépasse le seuil, en raison notamment de l'angle de vue sur le projet de Sauzelles, qui concentre sept éoliennes sur un angle réduit de 4,5°. La prégnance de ce projet est toutefois relativement limitée car les éoliennes sont situées entre 4,3 km et 6,6 km et partiellement masquées par le relief boisé.



Coordonnées Lambert 93 : 551 370 / 6 617 562
Altitude NGF : 99 m
Date et heure de la prise de vue : 30/03/2021 à 11:07

Azimut photo centrale : 253,4°
Angle visuel du parc : 27,1°
Eolienne la plus proche : E5, à 4 672 m
Eolienne la plus éloignée : E1, à 7 410 m

Carte 65 : Localisation du point d'analyse à l'ouest du bourg du Blanc (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)



Photographie 144 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés.

Etude des angles de respiration autour de Mérigny

Choix du point d'analyse

Ce village étant implanté en longueur sur la rive gauche de l'Anglin, les perceptions du projet sont limitées par les masques bâtis, le relief et la végétation. Seule la sortie est du village, au niveau de la D27, offre une vue dégagée vers le projet. Le point d'analyse choisi est positionné à hauteur de la Greletterie (photomontage 36).

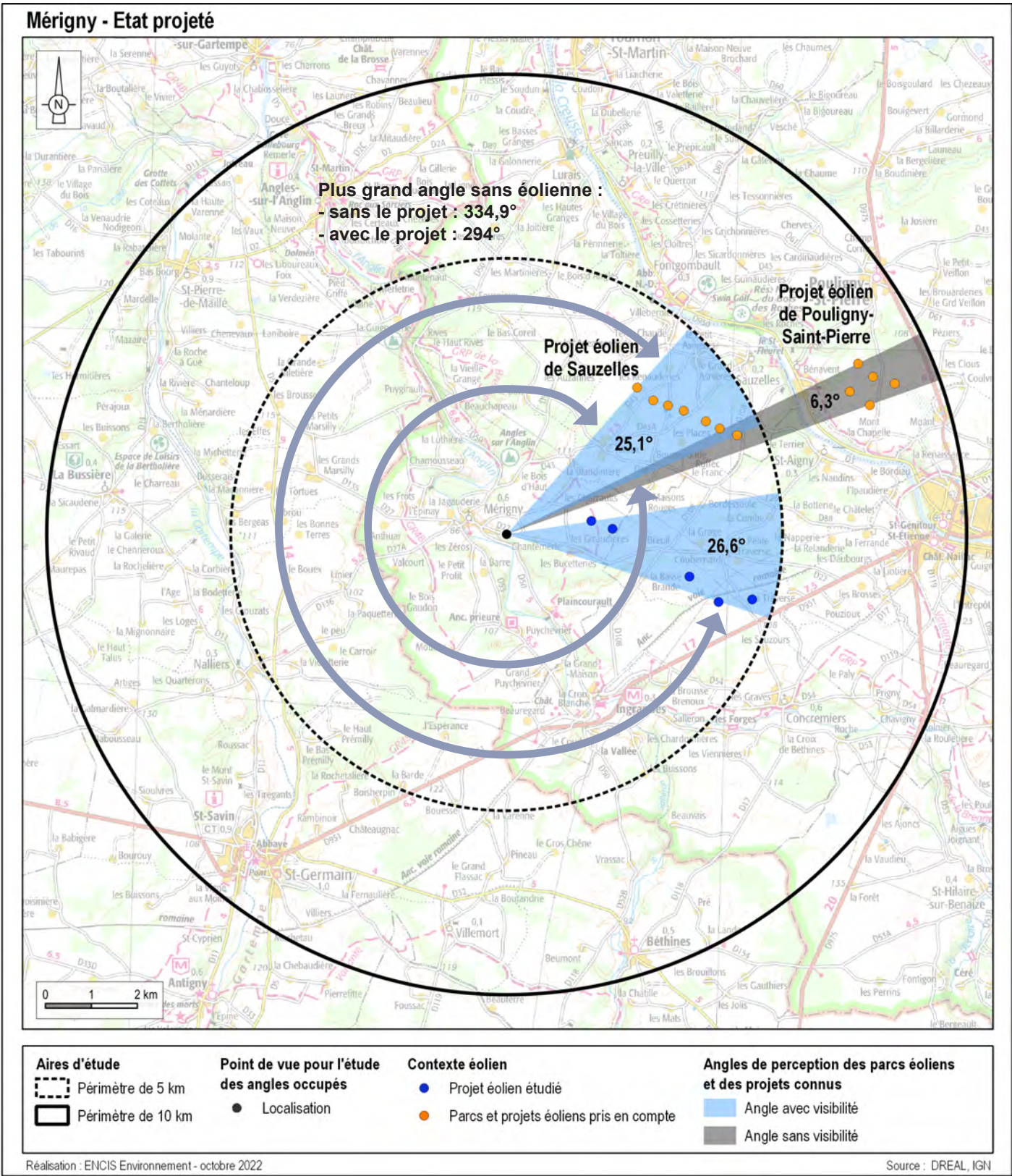
Etat projeté sans le projet

Les parcs de Sauzelles et de Pouligny-Saint-Pierre se trouvent sur la gauche de la route, en arrière-plan du hameau de la Bauducellerie. Le PE de Pouligny-Saint-Pierre est complètement masqué par la végétation boisée et les bâtiments, tandis qu'on distingue à peine des pales ou bouts de pales du PE de Sauzelles.

Etat projeté avec le projet

Le projet du Pays Blancois est visible de part et d'autre de la route. La partie ouest, plus proche, est plus prégnante. L'effet d'encadrement sur la route est évité par le recul de E1-E2 vis-à-vis de l'axe routier et les masques boisés sur E3-E4-E5. E1-E2 sont également concernées par des masques boisés mais uniquement sur leur partie basse.

Le projet du Pays Blancois a un impact très faible en termes d'effets cumulés.



Carte 66 : Analyse depuis Mérigny - Etat projeté.

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet de Sauzelles	25,1	0	7	oui
Projet de Pouligny-Saint-Pierre	0	6,3	5	non
Projet du Pays Blancois	26,6	0	5	oui

Etat initial		Etat projeté	
Situation cartographique		Situation cartographique	
Indice d'occupation des horizons A+A'	31,4°	Indice d'occupation des horizons A+A'	58,0
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,4	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,3
Plus grand angle de respiration à 10 km	334,9°	Plus grand angle de respiration à 10 km	294°
Plus grand angle de respiration à 5 km	331,2°	Plus grand angle de respiration à 5 km	294°
Situation réelle		Situation réelle	
Indice d'occupation des horizons A+A'	25,1°	Indice d'occupation des horizons A+A'	51,7°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,3	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,2
Plus grand angle de respiration à 10 km	334,9°	Plus grand angle de respiration à 10 km	294°
Plus grand angle de respiration à 5 km	334,9°	Plus grand angle de respiration à 5 km	294°

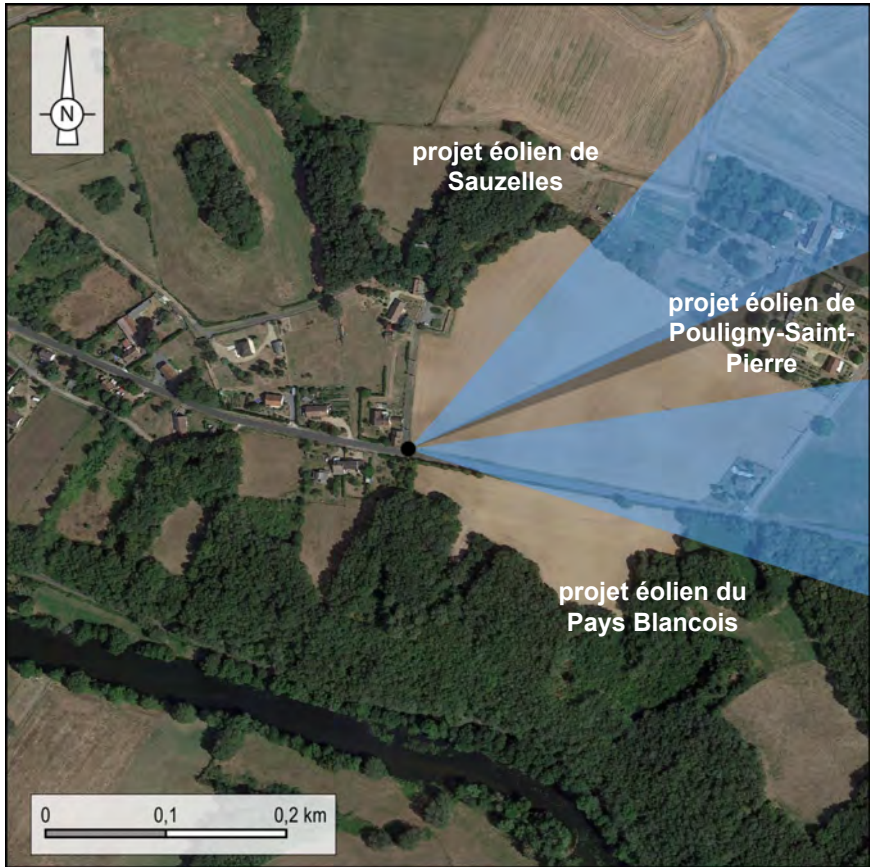
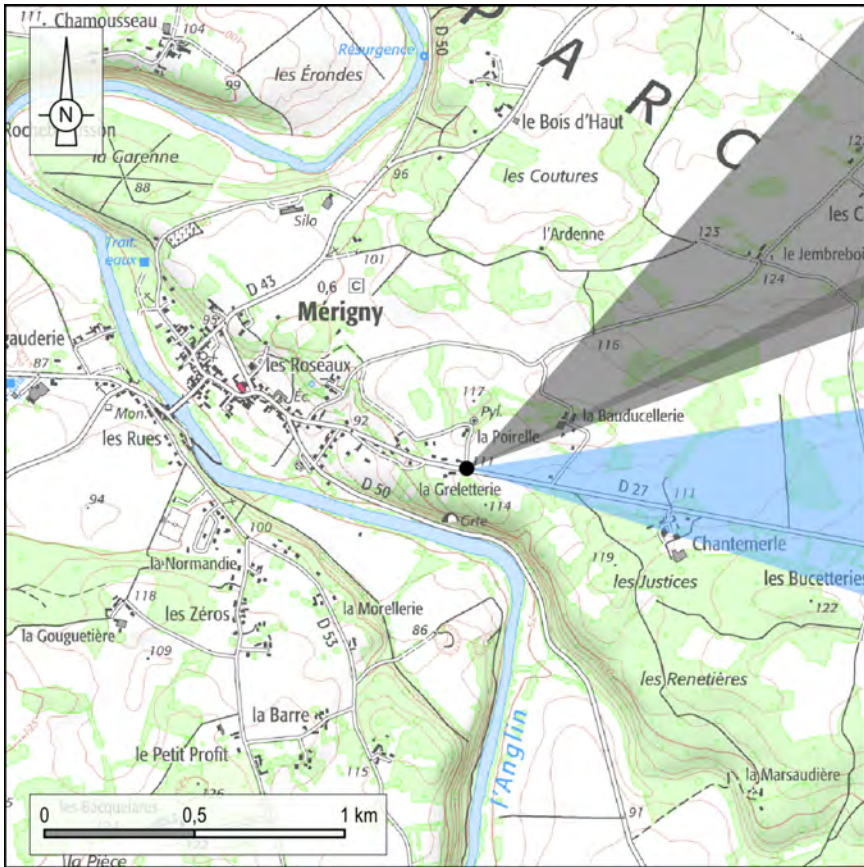
Tableau 27 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Seuils d'alerte (méthodologie ancienne région Centre)

- Indice d'occupation des horizons au-dessus de 120°
- Indice de densité sur les horizons occupés au-dessus de 0,10
- Plus grand espace de respiration souhaitable entre 160 et 180°

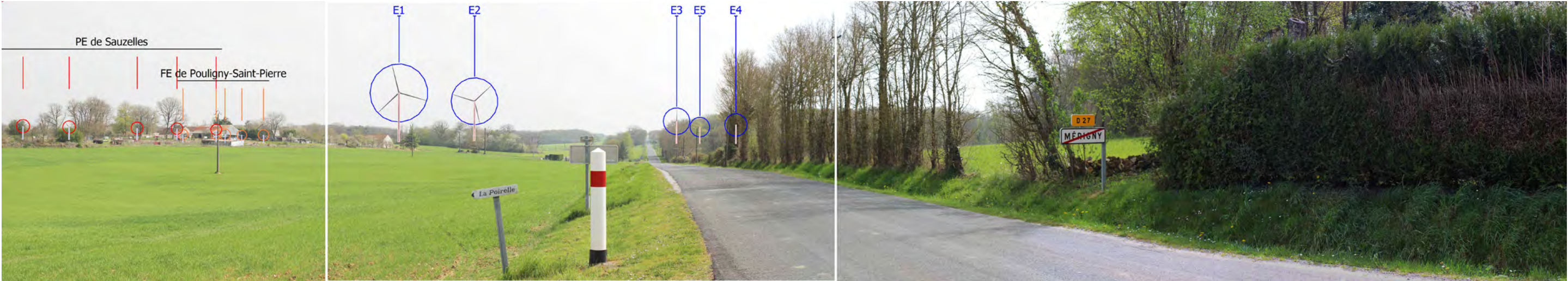
La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte **pour au moins deux indices** sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d'indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Seul l'indice de densité sur les horizons occupés dépasse le seuil d'alerte. Toutefois, le parc éolien de Sauzelles est en réalité à peine perceptible (bouts de pale à l'arrière de la végétation, dans le lointain), le risque de saturation n'est donc pas avéré.



Informations sur la vue
Coordonnées Lambert 93 : 542 165 / 6 616 351
Altitude NGF : 110,2 m
Date et heure de la prise de vue : 02/04/2021 à 12:04
Azimut photo centrale : 100°
Angle visuel du parc : 26,6°
Eolienne la plus proche : E1, à 1 868 m
Eolienne la plus éloignée : E5, à 5 526 m

Carte 67 : Localisation du point d'analyse à l'ouest du bourg de Mérigny (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)



Photographie 145 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés.

Etude des angles de respiration autour d'Ingrandes

Choix du point d'analyse

Ce village est implanté sur la rive gauche de l'Anglin. Depuis l'intérieur du bourg les vues sont rares et partielles en raison des nombreux masques bâtis, mais également du relief et de la végétation. Depuis les abords du village, de part et d'autre de la vallée, les perceptions sont plus ouvertes, notamment depuis la route de Sauzelles au nord (D108) et la D951 au sud. Le point d'analyse choisi est donc positionné au niveau de la D951, au sud du village (cf. photomontage 20 depuis une petite route à proximité).

Etat projeté sans le projet

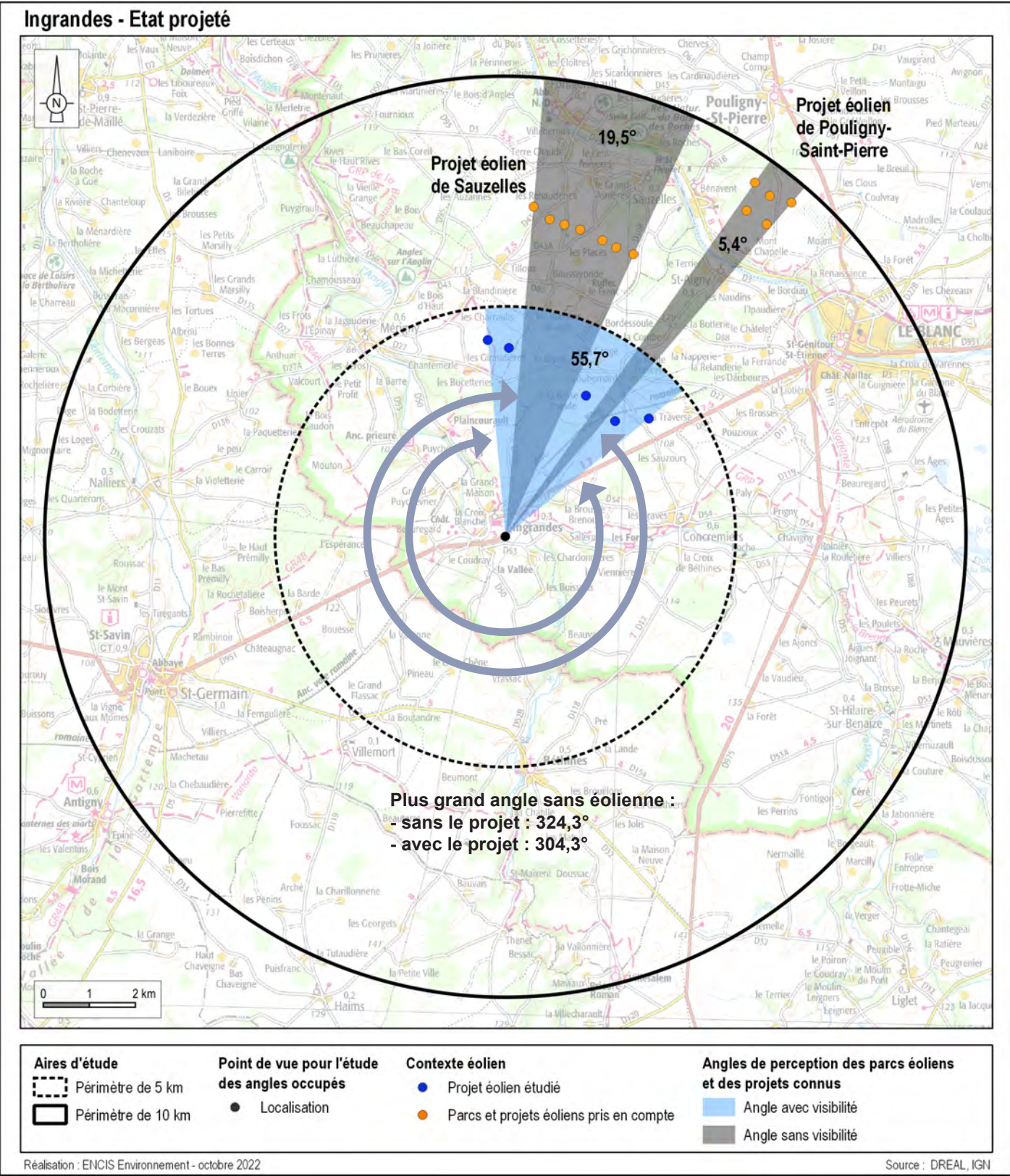
Les prairies qui bordent la route permettent une vue dégagée sur la vallée de l'Anglin. On distingue le village d'Ingrandes sur le versant de la vallée, mais ce dernier est filtré, voire masqué selon la saison, par le rideau formé par la ripisylve de peupliers bordant le cours d'eau.

Aucun autre parc n'est perceptible depuis ce point de vue, les projets de Sauzelles et Pouligny-Saint-Pierre étant complètement masqués par le relief et les boisements.

Etat projeté avec le projet

Le projet éolien est visible partiellement au-dessus du versant boisé de la vallée de l'Anglin et de sa ripisylve. E1 et E2 sont quasiment imperceptibles, tandis qu'E3, E4 et E5 se détachent plus nettement au-dessus de la ligne d'horizon boisée. L'angle théorique occupé est de 55,7° mais les éoliennes sont assez peu prégnantes et pas toutes visibles.

Le projet du Pays Blancois a un impact nul en termes d'effets cumulés.



Carte 68 : Analyse depuis Le Blanc - Etat projeté.

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet de Sauzelles	0	19,5	7	non
Projet de Pouligny-Saint-Pierre	0	5,4	5	non
Projet du Pays Blancois	55,7	0	5	oui

Etat initial		Etat projeté	
Situation cartographique		Situation cartographique	
Indice d'occupation des horizons A+A'	24,9	Indice d'occupation des horizons A+A'	80,6
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,5	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,2
Plus grand angle de respiration à 10 km	324,3°	Plus grand angle de respiration à 10 km	304,3°
Plus grand angle de respiration à 5 km	360°	Plus grand angle de respiration à 5 km	304,3°
Situation réelle		Situation réelle	
Indice d'occupation des horizons A+A'	0	Indice d'occupation des horizons A+A'	55,7°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,1
Plus grand angle de respiration à 10 km	360°	Plus grand angle de respiration à 10 km	304,3°
Plus grand angle de respiration à 5 km	360°	Plus grand angle de respiration à 5 km	304,3°

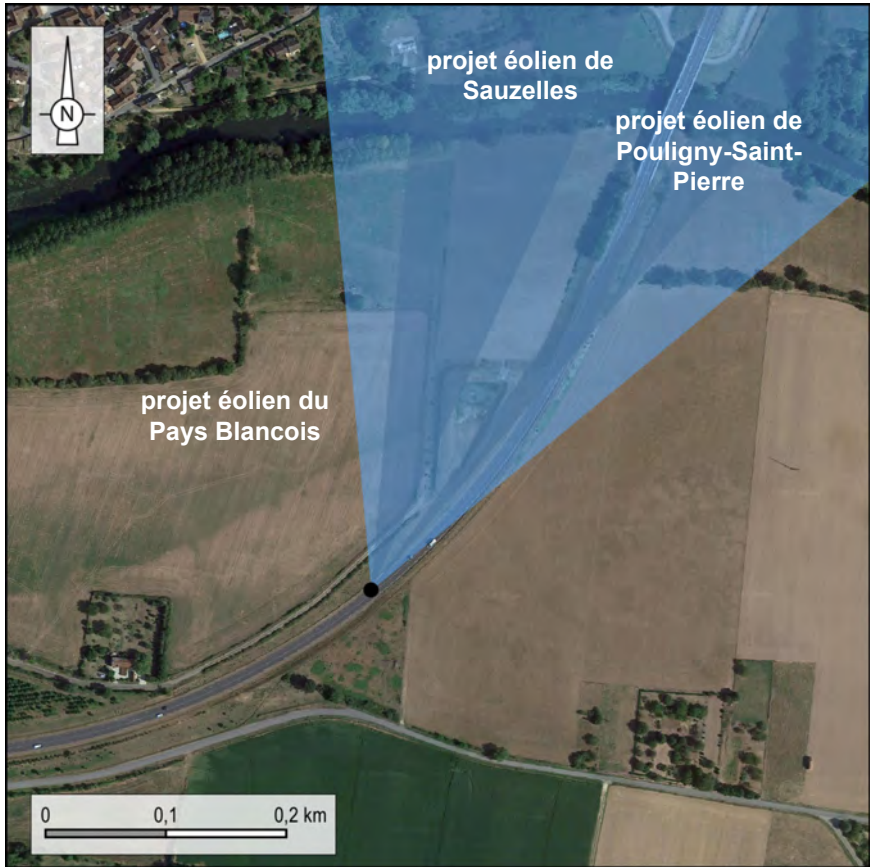
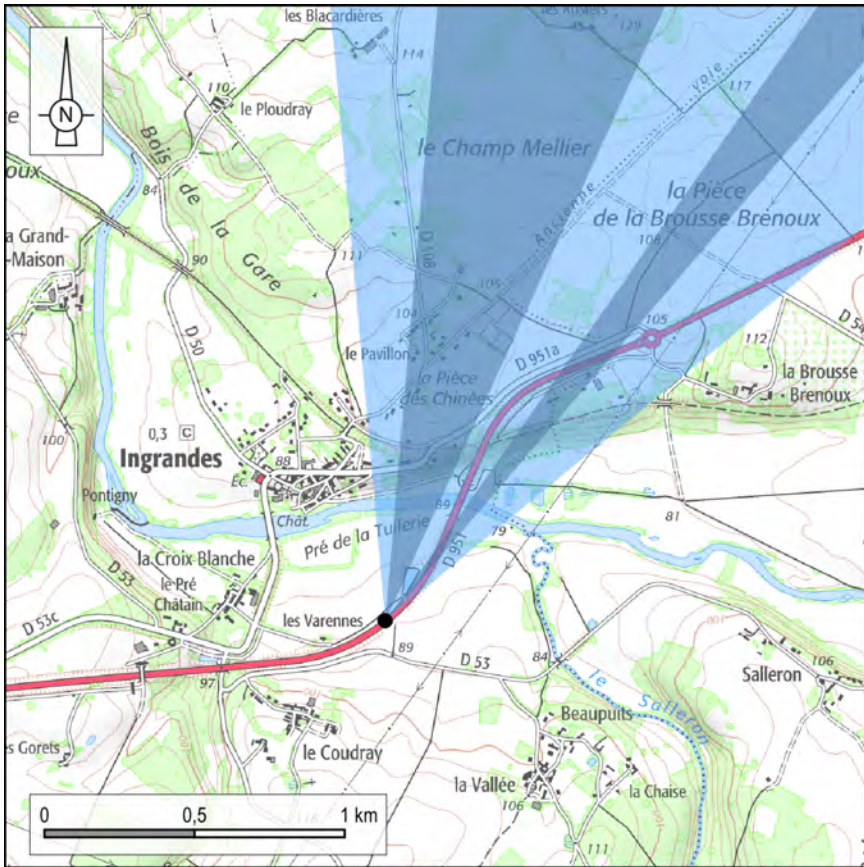
Tableau 28 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Seuils d’alerte (méthodologie ancienne région Centre)

- Indice d’occupation des horizons au-dessus de 120°
- Indice de densité sur les horizons occupés au-dessus de 0,10
- Plus grand espace de respiration souhaitable entre 160 et 180°

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d’alerte **pour au moins deux indices** sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d’indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Aucun des indices d’alerte n’est dépassé. Il n’y a donc pas de saturation visuelle avérée ou de risque de saturation visuelle.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 543 989 / 6 612 344
Altitude NGF : 87,3 m
Date et heure de la prise de vue : 04/03/2021 à 16:16

Azimut photo centrale : 36°
Angle visuel du parc : 53,4°
Eolienne la plus proche : E4, à 3 770 m
Eolienne la plus éloignée : E5, à 4 372 m

Carte 69 : Localisation du point d'analyse au sud du bourg d'Ingrandes (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)



Photographie 146 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés.

Etude des angles de respiration autour de Concremiers

Choix du point d'analyse

Dans le village, les perceptions sont limitées par les masques bâtis et végétaux qui ne permettent de percevoir, ponctuellement, que la partie haute du projet. La végétation boisée associée à la voie verte au nord du bourg constitue également une barrière visuelle au-delà de laquelle le projet éolien est visible sur quasiment toute sa hauteur.

Le point d'analyse choisi est donc positionné au niveau du photomontage 30, aux abords de la voie verte, au lieu-dit le Boutillon.

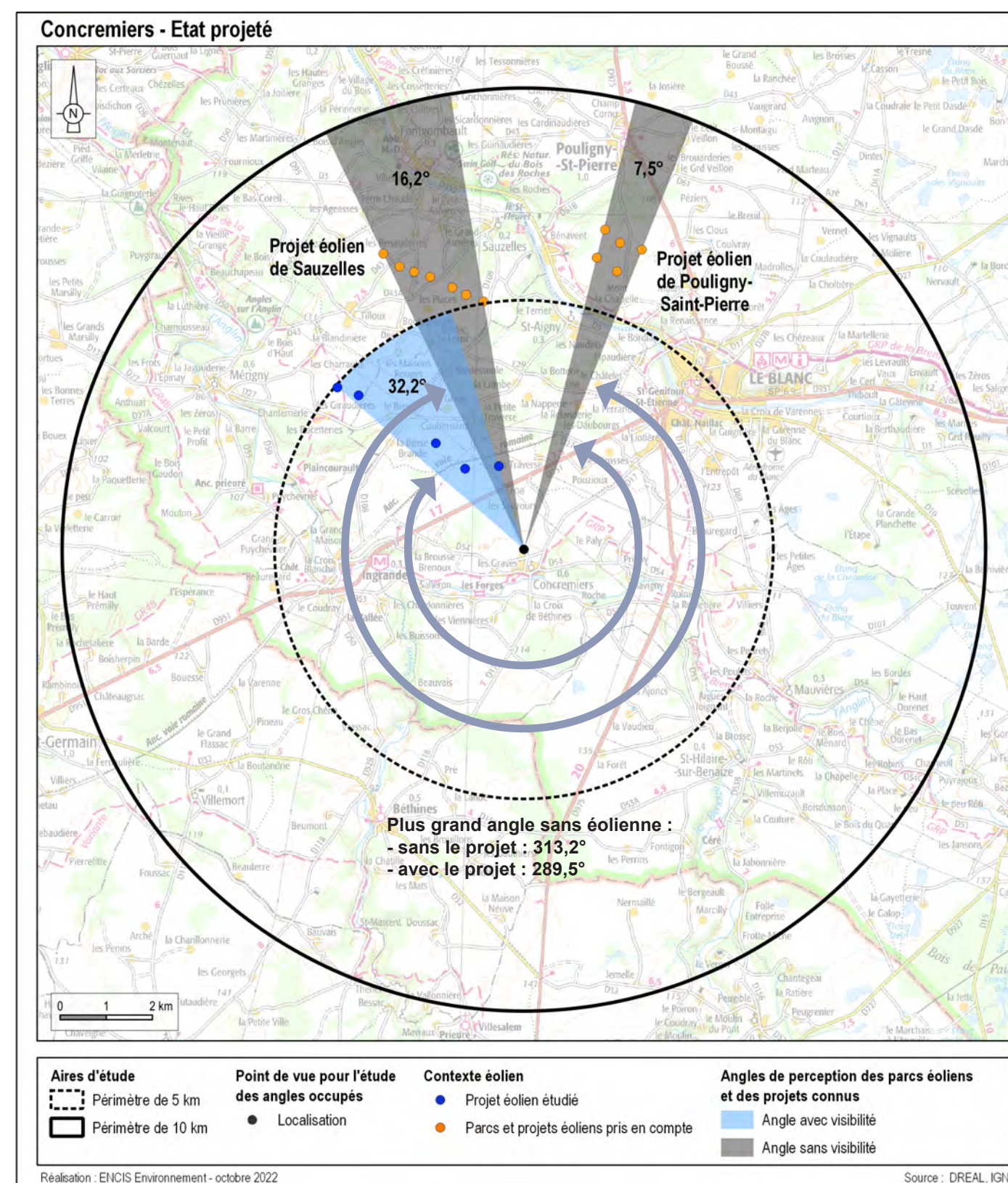
Etat projeté sans le projet

La parcelle cultivée au premier plan permet une vue relativement étendue mais l'horizon est toutefois fermé par des structures végétales (haies et boisements). Des haies bocagères multistrates accompagnent la route. Les deux projets éoliens en théorie présents dans le champ de vision sont en réalité imperceptibles, masqués par le relief.

Etat projeté avec le projet

Le contexte agricole ouvert permet de percevoir l'ensemble des éoliennes du projet du Pays Blanc. E4 et E5, les plus proches, sont plus prégnantes malgré la présence de quelques masques (partie basse de E4) et filtres végétaux. Les contrastes d'échelle avec les autres motifs paysagers sont relativement marqués. La prégnance des autres éoliennes décroît avec leur éloignement, les masques boisés du premier-plan occultant alors une part plus importante.

Le projet du Pays Blancois a un impact nul en termes d'effets cumulés.



Carte 70 : Analyse depuis Le Blanc - Etat projeté.

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet de Sauzelles	0	16,2	7	non
Projet de Pouligny-Saint-Pierre	0	7,5	5	non
Projet du Pays Blancois	32,2	0	5	oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice d'occupation des horizons A+A'	23,7°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,5
Plus grand angle de respiration à 10 km	313,2°
Plus grand angle de respiration à 5 km	360°
Situation réelle	
Indice d'occupation des horizons A+A'	0
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0
Plus grand angle de respiration à 10 km	360°
Plus grand angle de respiration à 5 km	360°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice d'occupation des horizons A+A'	55,9°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,3
Plus grand angle de respiration à 10 km	289,5°
Plus grand angle de respiration à 5 km	327,8°
Situation réelle	
Indice d'occupation des horizons A+A'	43,9°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,1
Plus grand angle de respiration à 10 km	327,8°
Plus grand angle de respiration à 5 km	327,8°

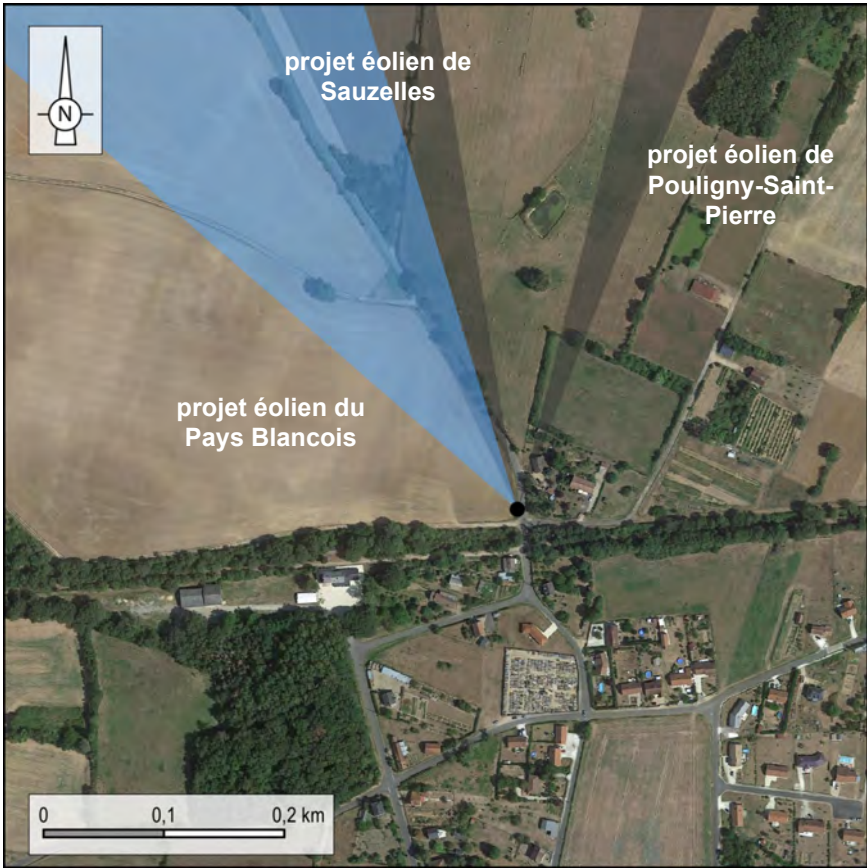
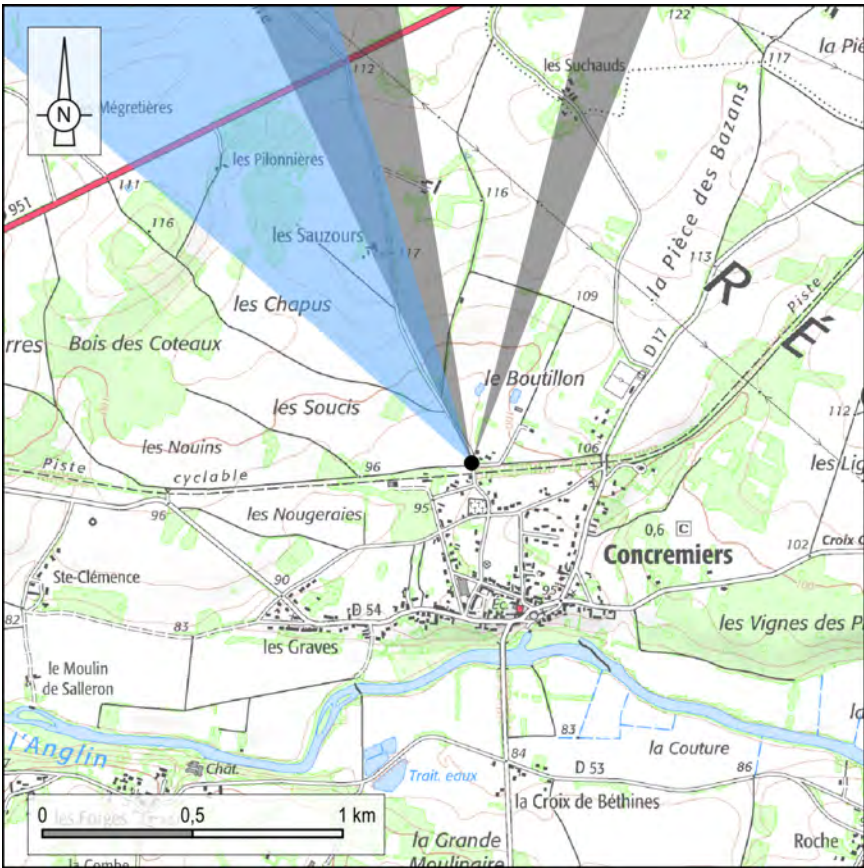
Tableau 29 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Seuils d'alerte (méthodologie ancienne région Centre)

- Indice d'occupation des horizons au-dessus de 120°
- Indice de densité sur les horizons occupés au-dessus de 0,10
- Plus grand espace de respiration souhaitable entre 160 et 180°

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte **pour au moins deux indices** sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d'indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Aucun des indices d'alerte n'est dépassé. Il n'y a donc pas de saturation visuelle avérée ou de risque de saturation visuelle.

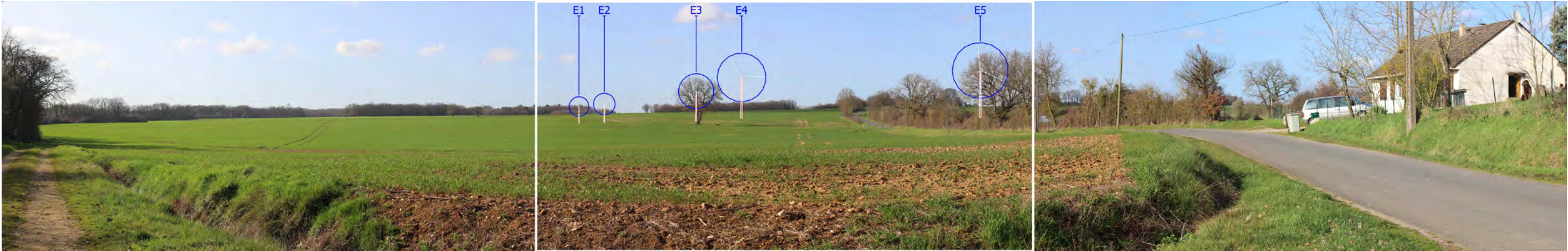


Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 548 049 / 6 613 114
Altitude NGF : 96 m
Date et heure de la prise de vue : 23/02/2021 à 16:00

Azimut photo centrale : 33,8°
Angle visuel du parc : 32°
Eolienne la plus proche : E5, à 1 901 m
Eolienne la plus éloignée : E1, à 5 363 m

Carte 71 : Localisation du point d'analyse au nord du bourg de Concremiers (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)



Photographie 147 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés.

Etude des angles de respiration autour de Fontgombault

Choix du point d'analyse

Ce village est implanté sur la rive gauche de la vallée de la Creuse. Comme indiqué précédemment, les vues en direction du projet sont fermées par les versants boisés de la vallée. Seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles depuis la périphérie nord du bourg, sur le plateau cultivé, notamment depuis la D43.

Le point d'analyse choisi est donc positionné au niveau de la D43, à proximité du cimetière.

Etat projeté sans le projet

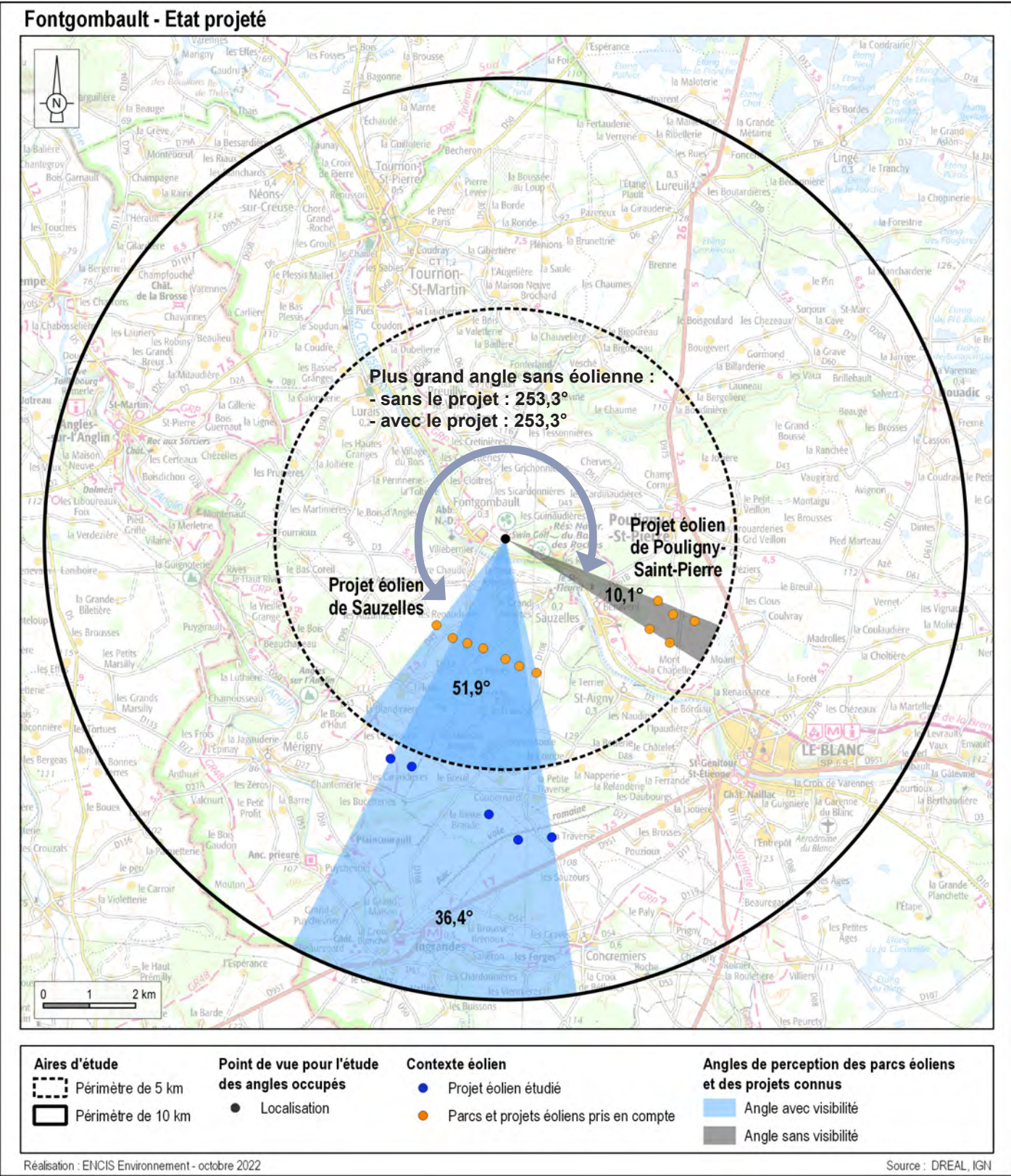
Le versant boisé de la vallée de la Creuse ferme l'horizon. D'autres structures végétales arborées se superposent à cette dernière, ce qui limite l'étendue du champ visuel. Le projet de Poulligny-Saint-Pierre est ici masqué par les légers reliefs boisés au nord de la vallée.

Le projet de Sauzelles s'élève quant-à lui au-dessus du versant boisé de la vallée, avec une emprise horizontale de 51,9°. Il est en partie filtré par la végétation.

Etat projeté avec le projet

Le projet du Pays Blancois s'inscrit dans le même champ de vision que le projet de Sauzelles, en arrière-plan et beaucoup plus discret car plus lointain et moins visible, en partie masqué par le relief et la végétation.

Le projet du Pays Blancois a un impact faible en termes d'effets cumulés.



Carte 72 : Analyse depuis Fontgombault - Etat projeté.

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet de Sauzelles	51,9	0	7	oui
Projet de Pouligny-Saint-Pierre	10,1	0	5	non
Projet du Pays Blancois	0	36,4	5	oui

Etat initial		Etat projeté	
Situation cartographique		Situation cartographique	
Indice d'occupation des horizons A+A'	62,0°	Indice d'occupation des horizons A+A'	98,4°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,2	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,2
Plus grand angle de respiration à 10 km	253,3°	Plus grand angle de respiration à 10 km	253,3°
Plus grand angle de respiration à 5 km	253,3°	Plus grand angle de respiration à 5 km	253,3°
Situation réelle		Situation réelle	
Indice d'occupation des horizons A+A'	51,9°	Indice d'occupation des horizons A+A'	88,3°
Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,1	Indice de densité sur les horizons occupés B/(A+A')	0,1
Plus grand angle de respiration à 10 km	308,1°	Plus grand angle de respiration à 10 km	308,1°
Plus grand angle de respiration à 5 km	308,1°	Plus grand angle de respiration à 5 km	308,1°

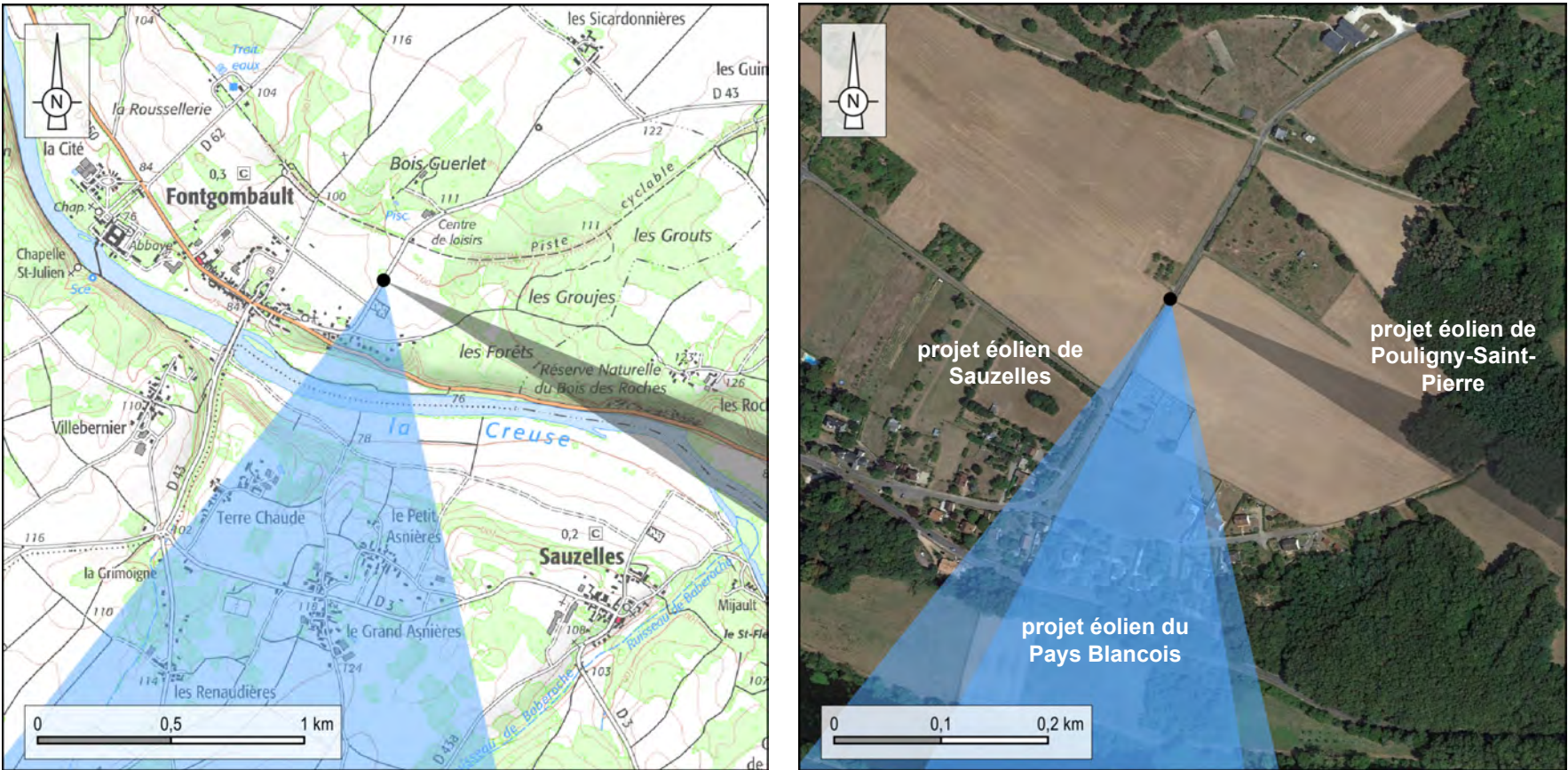
Tableau 30 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Seuils d’alerte (méthodologie ancienne région Centre)

- Indice d’occupation des horizons au-dessus de 120°
- Indice de densité sur les horizons occupés au-dessus de 0,10
- Plus grand espace de respiration souhaitable entre 160 et 180°

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d’alerte **pour au moins deux indices** sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d’indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Aucun des indices d’alerte n’est dépassé. Il n’y a donc pas de saturation visuelle avérée ou de risque de saturation visuelle.



Carte 73 : Localisation du point d'analyse au nord-est du bourg de Fontgombault (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)



Photographie 148 : Vue depuis la D43 (source : Google Earth).

6.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet, positionné à l'interfluve entre les vallées principales de la Creuse et de l'Anglin, suit les lignes de force définies par ces cours d'eau orientés **nord-ouest / sud-est**. Le projet éolien est implanté à l'écart des vallées. Les éoliennes ne se trouvent pas en rebord et ne provoquent par d'effet de surplomb ou de dominance par rapport à ces dernières.

Le territoire est principalement agricole, composé de prairies de pâture et de cultures séparées par un bocage encore structurant malgré sa régression. Les boisements suivent principalement les vallées. On en retrouve de différentes tailles sur les plateaux.

Le pôle urbain le plus important à cette échelle est le bourg du Blanc, à l'est de l'AER et de la vallée de la Creuse. Son versant ouest, plus abrupt et boisé, limite les relations visuelles avec le projet depuis la ville.

Les deux parties du projet, séparées par un petit vallon boisé (Vallée d'Auphine), apparaissent dissociées, donnant souvent l'impression de deux parcs distincts.

Les nombreux boisements s'associent au relief pour limiter les perceptions et ne laissent souvent percevoir que la partie haute du projet.

Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Dans l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible en raison du contexte bocager et boisé. Quelques échappées visuelles sont ponctuellement possibles depuis l'ensemble des unités paysagères, excepté depuis les fonds de vallées. Les trois lieux de vie principaux, La Roche-Posay, Tournon-Saint-Martin et Montmorillon, n'offrent que des vues très brèves et ponctuelles en direction du projet. L'impact du projet est donc très faible.

Globalement, dans l'AEE, les axes de communication (notamment la D951, la D675, la D975 et la D727) n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, du projet éolien du Pays Blancs. Les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque, d'autant plus important que le relief est peu marqué. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissés ou encadrés par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions du projet restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

Dans l'AER, les bourgs sont localisés au niveau des vallées de l'Anglin et de la Creuse. Depuis le village de Concremiers, implanté en rebord de la vallée de l'Anglin, des échappées visuelles partielles sont possibles depuis les dents creuses et les accès. L'impact du projet sur ce dernier reste faible. Depuis les bourgs d'Ingrandes et de Mérigny, implantés dans cette même vallée, les vues du projet sont très limitées en raison du relief encaissé et de la végétation (boisements et ripisylve). L'impact du projet sur ces lieux de

vie est par conséquent très faible. Au niveau de la vallée de la Creuse, les villages de Sauzelles et de Saint-Aigny ne permettent aucune relation visuelle avec le projet en raison du dénivelé et des boisements associés. Le village de Fontgombault et la ville du Blanc ne permettent que des vues très partielles et ponctuelles en périphérie. L'impact du projet est donc très faible.

Depuis les routes principales de l'AER, les vues sont fragmentées par les haies qui les accompagnent, ainsi que les boisements proches. Il s'agit donc de vues discontinues et partielles sur le projet. L'impact de ce dernier est globalement faible sur la D951 et la D975. La D950 ne permet en revanche aucune relation visuelle avec le projet car elle emprunte le fond de la vallée de la Creuse.

Les lieux de vie dans l'AEI sont dispersés tout autour du projet. Ils sont le plus souvent composés de quelques constructions et comprennent une à cinq maisons d'habitation, accompagnées ou non de bâtiments agricoles. Seuls quelques groupes forment de réels hameaux d'une quinzaine, voire près de quarante habitations pour Tilloux.

Neuf hameaux présentent des impacts forts, principalement du fait de leur proximité au projet (distance inférieure à 850 m). Il s'agit des hameaux Les Mégretières, Les Goudronnières, La Haute Brande, Les Bucetteries, La Petite Traverse, Les Giraudières, Le Breuil, La Groge et Coubenard. Depuis ces lieux de vie, même si les éoliennes ne sont pas toutes visibles simultanément, elles sont prégnantes, avec des contrastes d'échelle avec les autres motifs paysagers.

Huit hameaux présentent des impacts modérés. Il s'agit également pour certains de hameaux proches, mais l'emprise visuelle des éoliennes est moindre, avec des filtres végétaux. Ce sont les hameaux de Les Pilonnières, Les Toutelaudières, Les Charraults, Les Sauzours nord, L'Hommelet, La Basse Brande, Les Sauzours sud et Tilloux.

Neuf hameaux présentent des impacts faibles. Il s'agit des hameaux des Suchauds, La Traverse, Le Jembrebois, La Brosse Brenoux, Le Pavillon, Le Fichat, Chantemerle, La Blandinière et La Motte. Certains de ces lieux de vie sont proches mais la végétation dense autour des habitations ne permet pas de vues directes sur le projet. D'autres plus lointains offrent des vues partielles sur les éoliennes et ces dernières occupent une emprise réduite en raison de l'éloignement.

Enfin, un hameau présente des impacts très faibles, Le Ploudray, les éoliennes étant très peu perceptibles en raison de la densité des haies et boisements en périphérie.

Les vues depuis les routes sont fragmentées par la végétation. L'impact du projet sur la D27 est globalement fort en raison de sa proximité et de vues ponctuellement dégagées. Il oscille entre très faible et ponctuellement modéré pour la D951 et la D108, aux abords plus fermés.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, l'enjeu le plus fort pour les éléments patrimoniaux concernait l'abbaye Saint-Savin (monument historique et site UNESCO). Le projet n'est pas visible depuis le monument et ses abords directs,

en revanche une covisibilité partielle est possible depuis les points hauts de la ville, limitée au clocher de l'église accolée à l'abbaye et à la partie supérieure des éoliennes.

Le monument le plus impacté par le projet est le château du Bouchet. En position dominante sur la plus haute butte de la Brenne, ce dernier dispose de vues lointaines vers le projet. Les parties est et ouest ne constituent pas un ensemble cohérent mais leur prégnance est limitée par l'éloignement. L'impact est modéré.

Quatre autres monuments présentent une relation visuelle avec le projet, mais il s'agit de vues partielles et limitées par l'éloignement. L'impact du projet est très faible.

Sur les onze sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'AEE, seuls six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien. L'impact du projet sur le site inscrit du château du Bouchet est modéré. Les visibilités sont en revanche plus limitées depuis les autres sites, l'impact du projet est par conséquent faible ou très faible.

Dans l'AER, sur les 17 monuments historiques recensés, neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien. Le projet éolien a un impact modéré sur deux monuments, le prieuré grandmontain de Puychevrier et le château de Forges, des visibilités et covisibilités étant possibles, avec une prégnance relativement importante des éoliennes. Les autres monuments sont moins impactés, les visibilités étant plus limitées, partielles et/ou en périphérie (impact très faible ou faible). L'impact sur les trois sites protégés inventoriés est également très faible ou faible.

Aucun site ou monument protégé réglementairement n'a été recensé dans l'AEI.

En ce qui concerne les sites touristiques, le projet éolien a un impact très faible ou faible sur ceux recensés dans l'AEE. Dans l'AER, les sites autres que les éléments patrimoniaux protégés sont faiblement ou très faiblement impactés. Dans l'AEI, le GRP Tour de la Brenne est fortement impacté car il passe à proximité immédiate de E1 et E2. L'impact du projet sur la voie verte est faible.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été réduite au minimum, les principaux accès étant déjà existants. La création de quelques petites portions de pistes et le renforcement de certains chemins est relativement impactant pour le paysage de l'AEI car les chemins existants sont des chemins d'environ 3 m de large avec bande centrale enherbée. Le revêtement utilisé sera d'une teinte proche de l'existant afin rester au plus proche de l'aspect des pistes actuelles (cf. mesure C5).

Sur certains tronçons d'accès, EOLISE a choisi d'utiliser des « plaques haute résistance » qui, posées et assemblées au sol, permettent le passage des engins tout en limitant l'impact du chantier. Celles-ci seront retirées après la phase de chantier.

La quasi totalité de la piste d'accès à E1 emprunte le tracé du GRP Tour de la Brenne, permettant à ce dernier une vue particulièrement rapprochée sur cette éolienne, ainsi que sur E2. La piste d'accès à E4 et E5

emprunte le tracé d'une ancienne voie romaine reliant Le Blanc à Ingrandes. La mesure E3 permettra une mise en valeur de ce chemin (sous réserve d'accord des communes riveraines).

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Leur revêtement sera identique aux chemins. Elles seront visibles principalement depuis les pistes d'accès, qui sont actuellement des chemins agricoles, la piste d'accès à E1 étant également un tronçon du GRP Tour de la Brenne.

Seuls trois arbres seront potentiellement abattus et environ 266 m linéaires de haie nécessiteront d'être élagués. La mesure C2 permettra un élagage raisonné.

Les postes de livraison se situent à proximité des éoliennes E4 et E5, en bordure d'une route de desserte locale. Le contexte ouvert permettra des vues directes sur ces derniers. Il s'agit toutefois d'un secteur peu fréquenté. Leur habillage en bardage en bois permettra une bonne intégration paysagère (cf. mesure E1).

L'impact des aménagements connexes est faible à modéré.

Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

On recense deux projets dans l'AER, le projet éolien refusé de Sauzelles et le projet en cours d'instruction de Pouligny-Saint-Pierre. Malgré cette relative proximité, ces projets sont toutefois fréquemment masqués, partiellement ou totalement, par les nombreuses structures végétales. Des covisibilités proches ou lointaines sont néanmoins possibles. Ces deux projets apparaissent alors bien dissociés du projet du Pays Blancs grâce à un espace de respiration et à leur différence de gabarit, qui accentue l'effet d'éloignement.

Les autres projets recensés sont situés dans l'AEE. Etant donné leur éloignement du projet du Pays Blancs et le contexte bocager et boisé, les covisibilités sont très limitées et possibles principalement en vue lointaine. Leur emprise respective à l'horizon est alors réduite.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Forte	Faible création de pistes, utilisation d'un revêtement adapté au contexte, structures végétales préservées, postes de livraison en bardage-bois. Pistes d'accès empruntant un GRP et une ancienne voie romaine.	Long terme / réversible	Fort	Mesures C1 à C5 et E1	Modéré
Paysage immédiat	Forte	Impact fort pour neuf hameaux, modéré pour huit. Impact faible pour la voie verte et fort pour le GRP Tour de la Brenne	Long terme / réversible	Fort	-	Fort
Paysage rapproché	Faible	Principaux bourgs et routes peu ou pas impactés en raison notamment du relief et de la végétation des vallées. Éléments patrimoniaux et touristiques peu ou pas impactés par le projet éolien, excepté le prieuré grandmontain de Puychevrier et le château de Forges (impact modéré).	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Très faible	Très peu de vues lointaines en raison du contexte bocager et boisé, principaux lieux de vie et routes très peu impactés. Globalement peu d'impacts sur les éléments patrimoniaux et touristiques recensés, vue panoramique depuis le château du Bouchet (impact modéré).	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 31 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien.

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort
Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

- « 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :
 - éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
 - compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...]*

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation** des impacts. Il peut également être choisi de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.

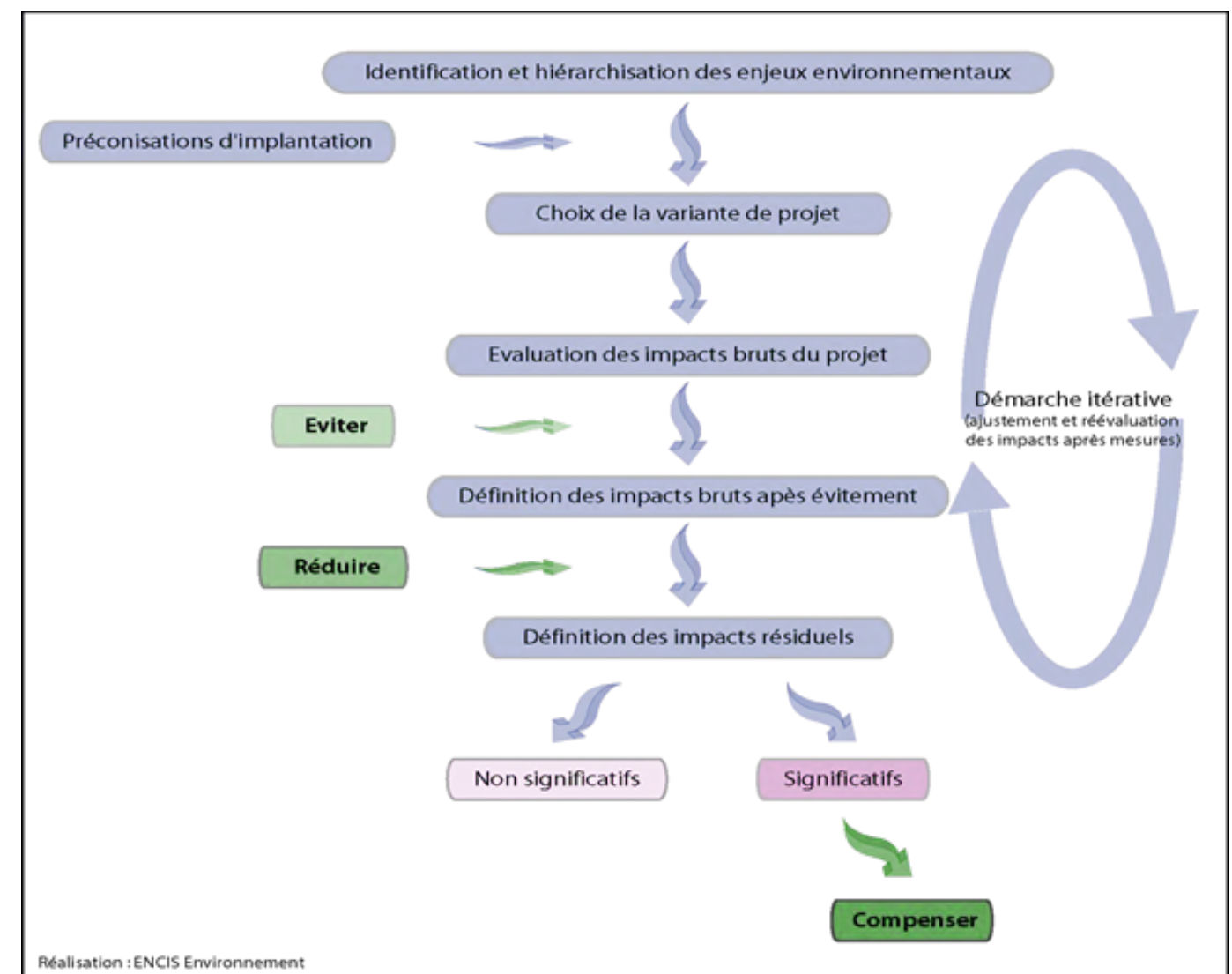


Figure 45 : Démarche de définition des mesures.

7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des paysagistes. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
Mesure 1	Effet possible d'encerclement pour les habitations présentes entre les deux parties de la ZIP ainsi que celles présentes entre la ZIP sud-est et la D951, effet de barrière depuis les axes routiers, en particulier la D951.	Réduction	Evitement de la partie sud-ouest et implantation selon un axe nord-ouest / sud-est.	L'impact reste fort depuis les lieux de vie les plus proches mais il n'y a pas d'effet d'encerclement ou de barrière visuelle.

Tableau 32 : Mesures d'évitement et de réduction en phase conception.

7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC)

Mesure C1 : Préservation de la végétation arborée en place

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Des boisements de feuillus sont présents aux abords du site d'implantation et de futures pistes d'exploitation. Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire s'ils ne sont pas réfléchis.

Objectif de la mesure : Respecter un espacement des pistes et des tranchées de raccordement vis-à-vis des arbres en place.

Description de la mesure : Les pistes ainsi que les tranchées destinées au passage des câbles ne devront pas être implantées à moins d'un mètre du droit du houppier (voir schéma suivant).

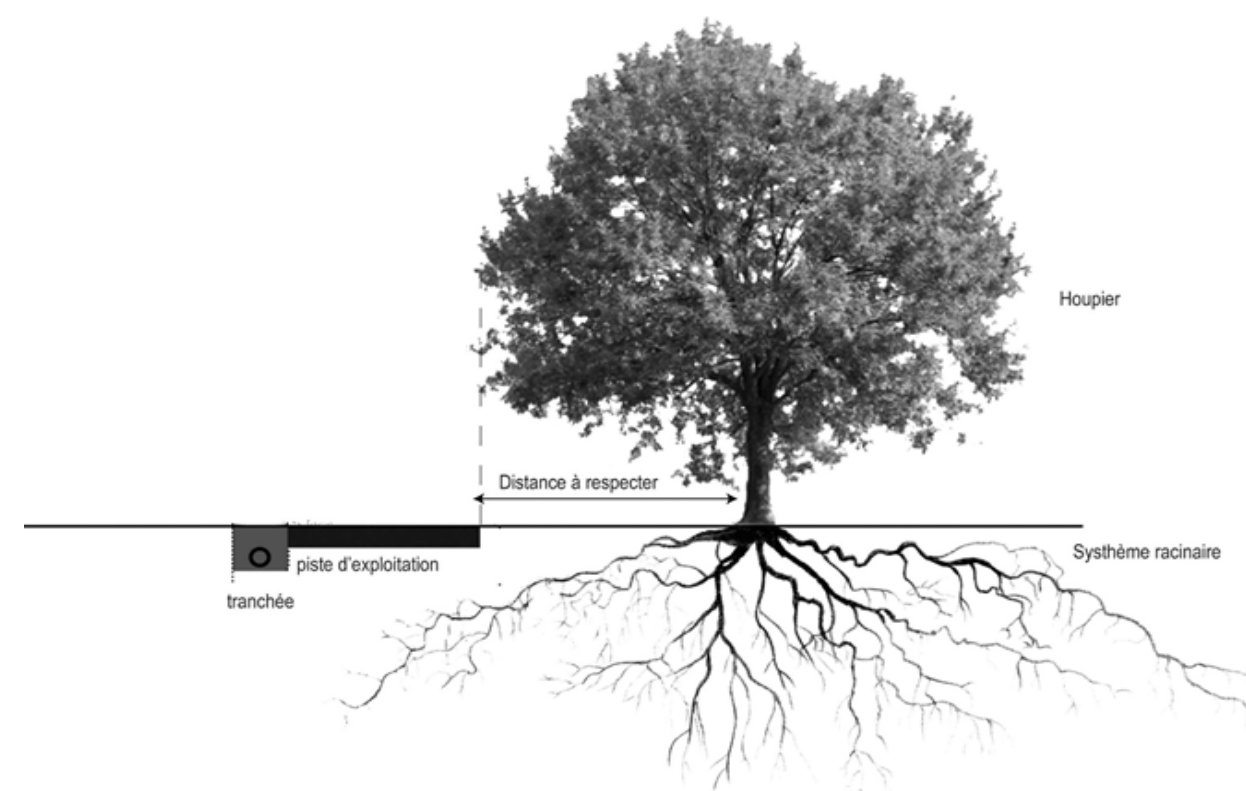
Impact résiduel : Nul.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Modalité de suivi : Rapport du coordinateur de travaux ou du management environnemental du chantier.



Mesure C2 : Elagage raisonné

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.

Objectif de la mesure : Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.

Description de la mesure : Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence. Les tailles de grosses sections sont à éviter le plus possible, afin de ne pas fragiliser l'arbre face aux attaques parasitaires (champignons...) qui condamneraient l'arbre à moyen terme.

Impact résiduel : Modéré durant la phase de chantier, faible à long terme.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Modalité de suivi : Rapport du coordinateur de travaux ou du management environnemental du chantier.

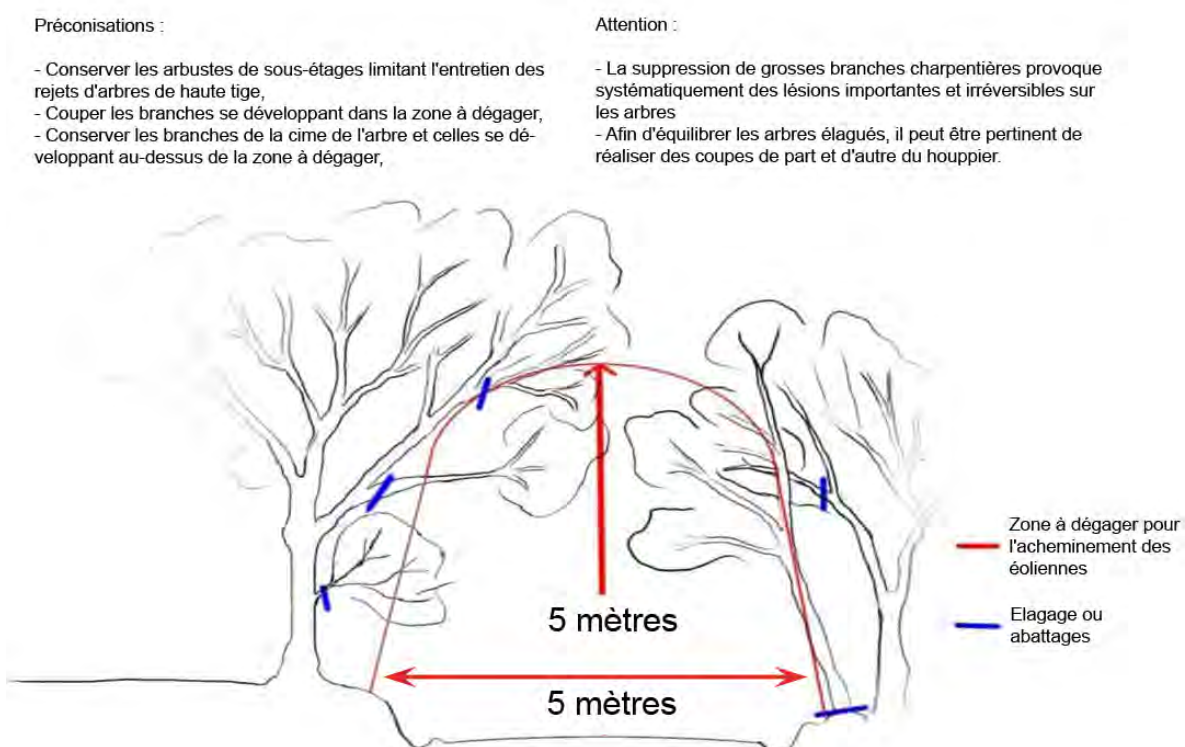


Figure 46 : Schéma d'élagage.

Mesure C3 : Effacement des virages

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : L'accès des engins de chantier aux pistes depuis les axes routiers principaux nécessite la création de larges virages modifiant l'aspect des abords du projet.

Objectif de la mesure : Limiter l'impact visuel des voies d'accès et se rapprocher de l'aspect initial.

Description de la mesure : Les larges virages au départ des pistes depuis la route D27 et les chemins existants seront gommés par la remise en place de terre végétale, suivie d'une revégétalisation spontanée.

Impact résiduel : Modéré durant la phase de chantier, nul à moyen terme (après reprise de la végétation).

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

Calendrier : Mesure mise en œuvre en fin de la phase chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Mesure C4 : Restauration des zones de travaux périphériques en terrain agricole

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que les plateformes utiles lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utile lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées visibles.

Objectif de la mesure : Redimensionner les plateformes et les limiter à la stricte superficie utile pour diminuer leur impact visuel.

Description de la mesure : Les zones de travaux ne nécessitent pas d'aménagement particulier lorsqu'elles sont relativement planes. Sinon, elles nécessitent un compactage et un nivellement du sol. Après le départ des engins de chantier, seules les plateformes utiles en phase d'exploitation seront maintenues tandis que le reste de la surface de la zone de travaux sera recouvert de terre végétale afin que le couvert végétal se reconstitue de lui-même.

Impact résiduel : Faible dès la repousse de la végétation.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier. Surcoût d'environ 5 € par m².

Calendrier : Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Mesure C5 : Choix du matériau de recouvrement pour les pistes d'accès et les plateformes

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Les pistes d'accès aux éoliennes et les plateformes, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural du lieu.

Objectif de la mesure : Se rapprocher de l'aspect des chemins existants.

Description de la mesure : Utiliser des matériaux de recouvrement d'origine locale et privilégier une teinte approchant de la teinte naturelle du sol en place, par exemple un gravillon calcaire de teinte beige.

Impact résiduel : Faible et à long terme.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)

Mesure E1 : Intégration des postes de livraison

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

Objectif de la mesure : Favoriser l'intégration des postes de livraison dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural.

Description : Les postes de livraison seront recouverts d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-beige ou gris-vert (RAL 7002, 7003 ou 7006), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte forestier.

Les lames du bardage seront vertical et à claire voie afin d'éviter l'installation de colonies de chiroptères attirées par le confinement.

Impact résiduel : Faible

Coût prévisionnel : 6 000 € par poste.

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

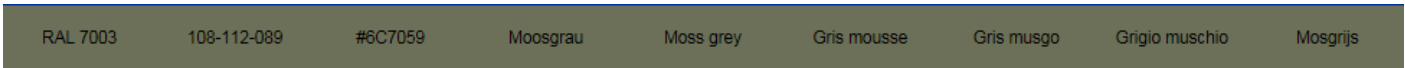


Figure 47 : Teinte RAL 7003.



Photographie 149 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement. (source : Loire EcoBois).

Mesure E2 : Mise en place d'un panneau de présentation du projet

Mesure d'accompagnement

Objectif de la mesure : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, encourager une meilleure acceptation du projet par les habitants du secteur.

Description de la mesure : Le panneau sera implanté à proximité d'E1, au niveau du GRP de la Brenne. Il présentera le parc éolien du Pays Blancs (historique, puissance, contexte environnemental, etc.).

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Coût estimatif : 2 000 €

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure E3 : Mise en valeur de l'ancienne voie romaine et mise en place d'un panneau de signalisation du site archéologique de la Chaussée de César

Mesure d'accompagnement

Objectif de la mesure : Informer le public sur la présence d'un site archéologique.

Description de la mesure : Une réflexion sera menée sur un projet de valorisation de l'ancienne voie romaine, en concertation avec les communes riveraines concernées (reconstitution d'un accompagnement végétal, exploitation de points de vue sur la plaine, connections à la voie ferrée...).

Un panneau sera implanté à proximité d'E4 et E5, au niveau de la piste d'accès qui emprunte l'ancienne voie romaine. Celui-ci pourra présenter les éventuels résultats des campagnes de fouilles.

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Coût estimatif : 2 000 € pour un panneau.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure E4 : Organisation d'une campagne de plantation pour les riverains du projet

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Modification notable du cadre de vie pour les riverains des hameaux à proximité du projet.

Objectif de la mesure : Permettre aux riverains de disposer de végétaux qualitatifs afin d'améliorer leur cadre de vie au regard de l'installation du projet.

Description de la mesure : Afin de permettre aux habitants d'améliorer leur cadre de vie selon leurs envies, tout en respectant le contexte paysager et environnemental local, une campagne de plantation de végétaux sera organisée. Le maître d'ouvrage se chargera de contacter l'ensemble des riverains impactés par le projet de cette opération et de son fonctionnement par le biais d'une campagne de communication ciblée (tractage dans les boîtes aux lettres et affiche en mairie) : les lieux de vie concernés sont ceux situés dans un rayon de 1 km et en priorité ceux pour lesquels l'impact du projet a été identifié comme fort ou modéré (cf. Carte 58, page 223).

Afin d'assurer la réussite de ces aménagements (réponse aux attentes des habitants, atténuation de la prégnance visuelle du projet, bonne reprise des végétaux), un accompagnement sera assuré par un ingénieur écologue ou un paysagiste concepteur pour chaque riverain en ayant fait la demande.

Une visite de terrain groupée, en présence du maître d'ouvrage et des riverains, permettra d'identifier les sensibilités en termes de perception des éoliennes, ainsi que les secteurs susceptibles de faire l'objet de plantations. Par des échanges sur site avec les habitants, les attentes de ces derniers pourront être mieux prises en compte dans les propositions d'aménagements. Le maître d'ouvrage s'occupera de l'organisation des visites de terrain (prise de contact et rendez-vous avec les riverains et le professionnel en charge du suivi).

Une palette végétale sera proposée avec des essences locales, permettant de réaliser différents types de plantations (haies champêtres libres, arbres de haute tige, isolés ou en alignement, haies multi-strates associant arbres et arbustes...). Selon les situations, des effets d'écrans, de filtres ou de points d'appel visuels seront recherchés. A l'issue des visites chez les particuliers, des plans de plantation seront réalisés sur photo aérienne, en fonction des cônes de vue impactés par le projet et selon le souhait des riverains. Les hauteurs des sujets plantés seront prévues en fonction du recul et de la distance au projet pour avoir un effet significatif sur les vues problématiques.

Coût prévisionnel : 15 000 €

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure C1	Des boisements de feuillus sont présents aux abords du site d'implantation et de futures pistes d'exploitation. Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire s'ils ne sont pas réfléchis.	Réduction	Nul.	Préservation de la végétation arborée en place	Compris dans le projet.	Pendant le chantier.	Maître d'ouvrage Coordinateur de travaux.
Mesure C2	L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.	Réduction	Modéré durant la phase de chantier, faible à long terme.	Elagage raisonné.	Compris dans le projet.	Pendant le chantier.	Maître d'ouvrage Coordinateur de travaux.
Mesure C3	L'accès des engins de chantier aux pistes depuis les axes routiers principaux nécessite la création de larges virages modifiant l'aspect des abords du projet.	Réduction	Modéré durant la phase de chantier, nul à moyen terme (après reprise de la végétation).	Effacement des virages.	Intégré aux coûts conventionnels du chantier.	Mesure mise en œuvre en fin de la phase chantier.	Maître d'ouvrage Coordinateur de travaux.
Mesure C4	Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que les plateformes utiles lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utile lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées visibles.	Réduction	Faible dès la repousse de la végétation.	Restauration des zones de travaux périphériques en terrain agricole.	Intégré aux coûts conventionnels du chantier. Surcoût d'environ 5€ par m².	Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.	Maître d'ouvrage Coordinateur de travaux.
Mesure C5	Les pistes d'accès aux éoliennes et les plateformes, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural du lieu.	Réduction	Faible et à long terme.	Choix du matériau de recouvrement pour les pistes d'accès et les plateformes.	Intégré aux coûts conventionnels du chantier.	Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.	Maître d'ouvrage.
Mesure E1	Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.	Réduction	Faible à long terme.	Intégration des postes de livraison.	2 000 € par poste.	Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.	Maître d'ouvrage.
Mesure E2	-	Accompagnement	-	Mise en place d'un panneau de présentation du projet.	2 000 € par panneau.	Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.	Maître d'ouvrage.
Mesure E3	-	Accompagnement	-	Mise en valeur de l'ancienne voie romaine et mise en place d'un panneau de signalisation du site archéologique de la Chaussée de César	2 000 € par panneau.	Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.	Maître d'ouvrage.
Mesure E4	-	Accompagnement	-	Organisation d'une campagne de plantation pour les riverains du projet	15 000 €.	Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.	Maître d'ouvrage.

Tableau 33 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).	16
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	22
Figure 3 : Coupe de principe sud-ouest / nord-est entre Montmorillon et la Brenne (A-A').	48
Figure 4 : Coupe de principe nord-ouest / sud-est entre La Roche-Posay et les Terres froides (B-B').	48
Figure 5 : Creuse, soleil couchant, Claude Monet	50
Figure 6 : Sur les bords de la Creuse, Francis Picabia	50
Figure 7 : Abbaye de Massay, Ben Wasser	50
Figure 8 : Vallée de la Creuse, Raoul Adam	50
Figure 9 : Vieux pont du Berry, Fernand Maillaud	50
Figure 10 : Paysage de Creuse, Armand Guillaumin	50
Figure 11 : Carte touristique du Berry (source : Office du tourisme du Berry).	51
Figure 12 : Marketing territorial de la région Poitou-Charentes. Source : SRDT Poitou-charentes 2011-2015.	52
Figure 13 : Images extraites du dossier de presse 2016 du Comité Départemental du Tourisme de la Vienne.	52
Figure 14 : Occupation du sol à l'échelle de l'aire rapprochée. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2.	81
Figure 16 : Coupes de principe des relations entre la ZIP et les composantes paysagères de l'AER. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2.	81
Figure 15 : Vue satellite de l'AER. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2.	81
Figure 17 : Coupe A de principe du relief de l'interfluve entre les vallées de l'Anglin et de la Creuse dans l'AEI. Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport longueur / hauteur a été modifié (l=hx15).	101
Figure 18 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).	125
Figure 19 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).	125
Figure 20 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).	125
Figure 21 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).	126
Figure 23 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).	126
Figure 22 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).	126
Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	127
Figure 24 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.	127
Figure 26 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).	128
Figure 27 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	129
Figure 28 : Simulation d'éclairement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	129
Figure 29 : Simulation d'éclairement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	129
Figure 30 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).	129
Figure 31 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	130
Figure 32 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	130
Figure 33 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.	131
Figure 34 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement,	

d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).	133
Figure 35 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).	133
Figure 36 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.	134
Figure 37 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).	134
Figure 38 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).	134
Figure 39 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).	134
Figure 40 : Schéma d'une éolienne (source : EOLISE).	164
Figure 41 : Coupe de principe sud-ouest / nord-est entre Montmorillon et la Brenne (A-A').	180
Figure 42 : Coupe de principe nord-ouest / sud-est entre La Roche-Posay et les Terres froides (B-B').	180
Figure 43 : Coupes de principe des relations entre le projet et les composantes paysagères de l'AER. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur/largeur a été multiplié par 2. Les traits de coupes sont localisés sur la carte page suivante.	202
Figure 44 : Démarche de définition des mesures.	255
Figure 45 : Schéma d'élagage.	257
Figure 46 : Teinte RAL 7003.	258

Photographies

Photographie 1 : La vallée de la Creuse depuis le viaduc du Blanc.	36
Photographie 2 : Linéarité de la D951 à l'ouest de Saint-Savin.	37
Photographie 3 : Parcelles de cultures plus ouvertes dans le secteur ouest de l'AEE.	38
Photographie 4 : Boisements accompagnant les cultures dans l'est de l'AEE.	38
Photographie 5 : Plateau cultivé du Pays Blancois depuis la D975.	41
Photographie 6 : Grandes parcelles de cultures et bocage appauvri dans les terres de brandes.	42
Photographie 7 : Vallée de la Gartempe et ses boisements associés.	42
Photographie 8 : Etang de Mer Rouge masqué par les haies. Source : Google Earth	43
Photographie 9 : Les terres froides, terres d'élevage marquées par le bocage.	44
Photographie 10 : Grandes surfaces cultivées laissant voir les ondulations du reliefs. Source : Google Earth	44
Photographie 11 : Espaces cloisonnés par les boisements et le bocage.	45
Photographie 12 : Vue d'ensemble sur le bourg de Montmorillon depuis le parvis de l'église Notre Dame, la ZIP est imperceptible, masquée par la végétation et le relief à gauche de la vue.	54
Photographie 13 : Vue très lointaine depuis le sud-est de La Roche-Posay.	55
Photographie 14 : Perception ponctuelle depuis la D975 au nord de Pouiligny-Saint-Pierre.	55
Photographie 15 : Perception partielle depuis la D975 à Lureuil.	55
Photographie 16 : Tracé linéaire de la D951 et paysage plat et relativement ouvert.	56
Photographie 17 : L'église Notre-Dame à Montmorillon (MH 8).	59
Photographie 18 : Ruines d'Angles-sur-l'Anglin (MH 55) et signalétique du Roc aux sorciers (MH 46).	60
Photographie 19 : Eglise d'Angles-sur-l'Anglin (MH 54).	60
Photographie 20 : Abbaye de Saint-Savin.	61
Photographie 21 : Ruines du château d'Angles-sur-l'Anglin (MH 55).	61
Photographie 23 : Covisibilité indirecte avec l'église de Douadic (MH 35), le village est dans le dos de l'observateur.	61
Photographie 22 : Eglise de Béthine (MH 63).	61
Photographie 24 : Covisibilité limitée entre la ZIP et le périmètre du site inscrit et classé de la vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray.	68
Photographie 25 : L'abbaye de Saint-Savin depuis la rive opposée de la Gartempe.	70
Photographie 26 : Ruines du château dominant l'Anglin.	75
Photographie 27 : Ruines du château et silhouette de la vieille ville d'Angles-sur-l'Anglin.	75
Photographie 29 : Silhouette de la vieille ville de La Roche-Posay.	77
Photographie 28 : Voie verte au Blanc.	77
Photographie 30 : Perception partielle de la ZIP depuis l'ancienne gare du Blanc.	82
Photographie 31 : Vue ouverte depuis Mont la Chapelle, hameau à l'ouest du Blanc.	82
Photographie 32 : Vue ouverte vers la ZIP depuis le nord de Concremiers.	83
Photographie 33 : Vue ouverte depuis le panorama des Roches, au nord-ouest de Sauzelles.	83

Photographie 34 : Vue dégagée sur la ZIP nord et partielle de la ZIP sud depuis la Greletterie (Mérigny).	83	Photographie 88 : Variante 1.	157
Photographie 35 : Vue vers la ZIP, quasi-imperceptible, à l'arrière-plan de la vallée de la Creuse depuis le nord de Fontgombault.	84	Photographie 89 : Variante 2.	157
Photographie 37 : Perception de la ZIP sud-est depuis la D50 en entrée sud du bourg d'Ingrandes, sur l'Anglin. La ZIP nord-ouest est masquée par la silhouette du village.	84	Photographie 90 : Variante 3.	157
Photographie 36 : Ouverture vers la ZIP depuis la route de Sauzelles au nord du bourg d'Ingrandes.	84	Photographie 91 : Variante 1.	158
Photographie 38 : Panorama ouvert depuis la D53 surplombant la D951 au sud-ouest de la ZIP.	85	Photographie 93 : Variante 3.	158
Photographie 39 : Vue dégagée sur la ville du Blanc et la ZIP depuis le parking du centre commercial E.Leclerc.	88	Photographie 92 : Variante 2.	158
Photographie 40 : L'abbaye Notre-Dame de Saint-Julien à Fontgombault (MH n°66).	88	Photographie 94 : Vue de l'état initial (variante 1).	160
Photographie 41 : Covisibilité avec l'ancien prieuré de Puychevrier (MH 76) et le château de Plaincourault (MH 79).	89	Photographie 95 : Vue de l'état initial (variante 2).	160
Photographie 42 : Le château des Forges à Concremiers (MH 77).	89	Photographie 96 : Vue de l'état initial (variante 3).	160
Photographie 45 : Vue ouverte depuis la chapelle du château de Plaincourault (MH 79).	90	Photographie 97 : Variante 1.	161
Photographie 43 : Le château de Plaincourault (MH 79).	90	Photographie 98 : Variante 2.	161
Photographie 44 : Le château d'Ingrandes et la silhouette du bourg (MH 80).	90	Photographie 99 : Variante 3.	161
Photographie 46 : Vue d'ensemble du SPR du Blanc depuis le viaduc au nord du bourg.	93	Photographie 100 : Variante 1.	162
Photographie 47 : Vue sur le site inscrit de Croix Blanche.	94	Photographie 102 : Variante 3.	162
Photographie 48 : Relation visuelle entre la ZIP et la vallée de l'Anglin, au premier-plan, point de vue remarquable identifié par le PNR.	96	Photographie 101 : Variante 2.	162
Photographie 49 : Perception de la ZIP depuis l'une des vues majeures identifiées par le PNR le long de la D50, au sud d'Ingrandes.	96	Photographie 103 : Texture des pistes en concassé de granit.	164
Photographie 50 : Vue dégagée depuis la voie verte empruntant le viaduc de l'ancienne voie ferrée au Blanc.	99	Photographie 104 : Illustration d'un chantier éolien.	175
Photographie 51 : Vue partielle depuis le GR48 à l'intersection avec la D27 à l'ouest de Mérigny.	99	Photographie 105 : Perception très limitée du projet depuis Montmorillon (Photomontage 1).	183
Photographie 52 : Vue rapprochée depuis Coubernard.	107	Photographie 106 : Perception du projet depuis La Roche-Posay (Photomontage 8).	183
Photographie 53 : Encerclement dû à la ZIP sud-est au niveau du lieu-dit Les Goudronnières.	107	Photographie 107 : Ouverture ponctuelle vers le projet depuis la D975 au nord de Poulligny-Saint-Pierre.	184
Photographie 54 : Vue ouverte depuis les Bucetteries.	108	Photographie 108 : Perception partielle depuis la D975 à Lureuil.	184
Photographie 55 : Vue dégagée depuis Tilloux.	108	Photographie 109 : Perception du projet sur le tracé linéaire de la D951 à l'ouest de St-Savin (Photomontage 6).	185
Photographie 56 : Encerclement au niveau de la sortie du lieu-dit du Breuil : ZIP nord-ouest.	109	Photographie 110 : Vue lointaine vers le projet depuis le château du Bouchet (photomontage 11).	188
Photographie 57 : Encerclement au niveau de la sortie du lieu-dit du Breuil : ZIP sud-est.	109	Photographie 111 : Aucune visibilité du projet depuis le pont de la D951 à Saint-Savin, qui offre une vue remarquable sur l'abbaye (Photomontage 4).	188
Photographie 58 : Depuis la D951 au sud, la ZIP sud occupe entièrement le champ de vision.	111	Photographie 112 : Visibilité partielle du projet depuis la D115, dans le périmètre du site classé de la vallée de la Gartempe à Jouhet et Pindray (Photomontage 2).	189
Photographie 59 : Large angle visuel depuis les Blacadières.	112	Photographie 113 : Visibilité partielle du projet depuis la périphérie du site classé de la vallée de l'Anglin (Photomontage 9).	189
Photographie 60 : Beaux chênes aux Rosiers dans la ZIP sud-est.	115	Photographie 114 : Perception du projet depuis le GR48, à l'ouest d'Attigny (Photomontage 3).	197
Photographie 63 : Ondulations douces, boisements et chemin agricoles (GRP de la Brenne) dans la ZIP nord-ouest.	115	Photographie 115 : Projet masqué par le bâti et la végétation depuis l'ancienne gare du Blanc (Photomontage 14).	204
Photographie 61 : Contexte boisé de l'ancienne voie romaine traversant la ZIP sud-est.	115	Photographie 116 : Vue sur le projet depuis le nord de Concremiers (Photomontage 22).	204
Photographie 62 : Ligne THT traversant la ZIP.	115	Photographie 117 : Vue dégagée sur le projet depuis la D27, à l'ouest de Mérigny (Photomontage 26).	205
Photographie 64 : Patrimoine vernaculaire sur l'ancienne voie romaine.	115	Photographie 118 : Projet masqué par le bâti et le relief depuis le bourg de Saint-Aigny (Photomontage 30).	205
Photographie 65 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	129	Photographie 119 : Projet masqué par le relief boisé de la vallée de la Creuse depuis les abords de l'Abbaye de Fontgombault (Photomontage 28).	206
Photographie 66 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	130	Photographie 120 : Perception très partielle du projet depuis la D50, en entrée sud d'Ingrandes (Photomontage 21).	206
Photographie 68 : Vue de l'état initial (variante 2).	146	Photographie 121 : Perception très partielle du projet depuis les abords de la Croix Blanche, à proximité de la D951 au sud d'Ingrandes (Photomontage 21).	207
Photographie 69 : Vue de l'état initial (variante 3).	146	Photographie 122 : Vue partielle du projet depuis la D951 au sud-ouest de l'AER (Photomontage 18).	208
Photographie 67 : Vue de l'état initial (variante 1).	146	Photographie 123 : Vue ouverte vers le projet depuis la D975 au sud-est de l'AER (Photomontage 17).	208
Photographie 71 : Vue en esquisse de la variante 2.	147	Photographie 124 : Perception partielle du projet depuis les abords du château de Forges (MH77) (Photomontage 23).	211
Photographie 72 : Vue en esquisse de la variante 3.	147	Photographie 125 : Visibilité partielle du projet depuis les abords du château de Plaincourault de la chapelle du (MH79) (Photomontage 29).	211
Photographie 70 : Vue en esquisse de la variante 1.	147	Photographie 126 : Relation visuelle entre le projet et les MH 76 (prieuré de Puychevrier) et 79 (château de Plaincourault) depuis la D53 (Photomontage 25).	212
Photographie 73 : Variante 1.	148	Photographie 127 : Covisibilité limitée entre le château d'Ingrandes (MH80) et le projet (Photomontage 21).	212
Photographie 74 : Variante 2.	148	Photographie 128 : Vue dégagée sur la ville du Blanc et le projet depuis le viaduc (voie verte) en limite nord du périmètre du SPR (photomontage 15).	213
Photographie 75 : Variante 3.	149	Photographie 129 : Vue dégagée sur la ville du Blanc mais perception limitée du projet depuis le parking du centre commercial E.Leclerc.	213
Photographie 76 : Vue de l'état initial (variante 1).	151	Photographie 130 : Perception du projet depuis la vallée de l'Anglin, au premier-plan, point de vue remarquable identifié par le PNR (Photomontage 19).	216
Photographie 77 : Vue de l'état initial (variante 2).	151	Photographie 131 : Perception limitée du projet depuis l'une des vues majeures identifiées par le PNR le long de la D50, au sud d'Ingrandes.	216
Photographie 78 : Vue de l'état initial (variante 3).	151		
Photographie 79 : Vue en esquisse de la variante 1.	152		
Photographie 80 : Vue en esquisse de la variante 2.	152		
Photographie 81 : Vue en esquisse de la variante 3.	152		
Photographie 82 : Variante 1.	153		
Photographie 83 : Variante 2.	153		
Photographie 84 : Variante 3.	154		
Photographie 85 : Vue de l'état initial (variante 1).	156		
Photographie 86 : Vue de l'état initial (variante 2).	156		
Photographie 87 : Vue de l'état initial (variante 3).	156		

Photographie 132 : Perception du projet depuis l'intersection entre le GR48 et la D27 à l'ouest de Mérigny (Photomontage 26). 217

Photographie 133 : Vue depuis les Mégretières (PM 38). 226

Photographie 134 : Vue depuis la D27 aux abords des Bucetteries (PM 40). 226

Photographie 135 : Vue depuis la D27 à l'est de la Petite Traverse (PM 33). 226

Photographie 136 : Vue depuis le Breuil vers les éoliennes est (PM 39). 227

Photographie 137 : Vue depuis le Breuil vers les éoliennes ouest (PM 39 bis). 227

Photographie 138 : Vue depuis le Pavillon, au niveau du stade (PM 31). 227

Photographie 139 : Vue depuis la Basse Brande vers les éoliennes ouest (PM 35). 228

Photographie 140 : Vue depuis la Basse Brande vers les éoliennes est (PM 35 bis). 228

Photographie 141 : Vue depuis la D951 en sortie est d'Ingrandes (PM 32). 230

Photographie 142 : Vue depuis la D108 au niveau des Blacardières (PM 34). 230

Photographie 143 : Photomontage des postes de livraison. 234

Photographie 144 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés. 242

Photographie 145 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés. 245

Photographie 146 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés. 248

Photographie 147 : Etat projeté avec les projets existants ou approuvés. 251

Photographie 148 : Vue depuis la D43 (source : Google Earth). 254

Photographie 149 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.(source : Loire EcoBois). 265

Tableaux

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités. 21

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts. 30

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 66

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée. 69

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée. 78

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée. 92

Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée. 94

Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée. 100

Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate. 106

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate. 112

Tableau 11 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales. 120

Tableau 12 : Variantes de projet envisagées. 142

Tableau 13 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée. 181

Tableau 14 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 192

Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée. 194

Tableau 16 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée. 198

Tableau 17 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée. 200

Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée. 215

Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée. 218

Tableau 20 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate. 220

Tableau 21 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate. 225

Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate. 231

Tableau 23 : Liste des photomontages pour les effets cumulés. 235

Tableau 24 : Effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés de faible hauteur. 236

Tableau 25 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés. 238

Tableau 26 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien. 251

Tableau 27 : Mesures d'évitement et de réduction en phase conception. 256

Tableau 28 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet. 260

Cartes

Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Centre Val de Loire). Le contexte éolien mis à jour est présenté plus loin dans le dossier. 10

Carte 2 : Les aires d'étude. 18

Carte 3 : Situation géographique. 35

Carte 4 : Hydrographie et relief. 36

Carte 5 : Urbanisation et réseaux de communication. 37

Carte 6 : Occupation du sol. 38

Carte 7 : Grands ensembles paysagers de la région Centre Val de Loire. 40

Carte 8 : Grands ensembles paysagers de Poitou-Charentes. 40

Carte 9 : Unités paysagères. 41

Carte 10 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle. 47

Carte 11 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés. 53

Carte 12 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée. 57

Carte 13 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 58

Carte 14 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée. 68

Carte 15 : Emprise du site UNESCO de l'abbatiale de Saint-Savin et sa zone tampon. 72

Carte 17 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée. 74

Carte 18 : Sites touristiques du PNR de la Brenne. 76

Carte 19 : Structures paysagères de l'AER. 80

Carte 20 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée. 86

Carte 21 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée. 87

Carte 22 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée. 93

Carte 23 : Sites remarquables du PNR de la Brenne (source : Plan de paysage de la communauté de communes Brenne - Val de Creuse) 95

Carte 24 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée. 97

Carte 25 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate. 102

Carte 26 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate. 104

Carte 27 : Principales visibilitées depuis les routes de l'aire d'étude immédiate. 110

Carte 28 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate. 113

Carte 29 : La zone d'implantation potentielle. 114

Carte 30 : Carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle). 117

Carte 31 : Carte de l'état-major (XIX^{ème} siècle). 117

Carte 32 : Carte IGN au 25 000ème. 117

Carte 33 : Photographies aériennes de 1950 et 2018 (source : remonterletemps.ign.fr). 118

Carte 34 : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux. 121

Carte 35 : Proposition d'une orientation d'implantation. 139

Carte 36 : Scénario A. 141

Carte 37 : Scénario B. 141

Carte 38 : Variante 1. 142

Carte 39 : Variante 2. 143

Carte 40 : Variante 3. 143

Carte 41 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes. 144

Carte 42 : Plan de masse du projet. 166

Carte 43 : Localisation des zones d'égagement et de coupe d'arbres (source : EOLISE). 176

Carte 44 : Localisation des zones d'égagement et de coupe d'arbres (source : EOLISE). 176

Carte 45 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements. 179

Carte 46 : Localisation des photomontages et synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée. 182

Carte 47 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée. 186

Carte 48 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 187

Carte 49 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE. 196

Carte 50 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. 199

Carte 51 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée. 201

Carte 52 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.	203
Carte 53 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.	209
Carte 54 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.	210
Carte 55 : Synthèse des impacts du projet sur le contexte patrimonial et paysager de l'aire d'étude rapprochée.	219
Carte 56 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.	221
Carte 57 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.	222
Carte 58 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.	223
Carte 59 : Impact du projet sur les routes principales de l'AEI.	229
Carte 60 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	232
Carte 61 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés.	234
Carte 62 : Autres projets existants ou approuvés au sein de l'aire d'étude rapprochée.	236
Carte 63 : Contexte éolien et autres projets de grande hauteur de l'aire d'étude éloignée.	237
Carte 64 : Analyse depuis Le Blanc - Etat projeté.	239
Carte 65 : Localisation du point d'analyse à l'ouest du bourg du Blanc (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)	240
Carte 66 : Analyse depuis Mérigny - Etat projeté.	241
Carte 67 : Localisation du point d'analyse à l'ouest du bourg de Mérigny (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)	242
Carte 68 : Analyse depuis Le Blanc - Etat projeté.	243
Carte 69 : Localisation du point d'analyse au sud du bourg d'Ingrandes (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)	244
Carte 70 : Analyse depuis Le Blanc - Etat projeté.	245
Carte 71 : Localisation du point d'analyse au nord du bourg de Concremiers (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)	246
Carte 72 : Analyse depuis Fontgombault - Etat projeté.	247
Carte 73 : Localisation du point d'analyse au nord-est du bourg de Fontgombault (Fond IGN 1 / 25 000 - Fond ortho 1 / 6 250)	248

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Actualisation 2006.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016.

Ministère de la Transition Ecologique, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Octobre 2020.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

BVA, les Français et les Énergies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010.

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence.

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Énergie Éolienne, Mars 2014.

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>.

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Énergies Renouvelables, 2013.

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati , Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010.

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Eolien de la région Centre, 2012.

Atlas des paysages de l'Indre, DDE de l'Indre et DIREN Centre.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/ (DREAL Centre - Val de Loire)

www.berryprovince.com/

www.tourisme-leblanc.fr/